

Université de Montréal

Logements insalubres en contexte pluriethnique : étude de cas et pistes d'intervention pour le quartier Norgate dans l'arrondissement Saint-Laurent à Montréal

par

Philippe T.Desmarais

Département d'anthropologie

Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.)
en anthropologie

Avril 2016

© Philippe T.Desmarais, 2016

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Logements insalubres en contexte pluriethnique : étude de cas et pistes d'intervention pour le quartier Norgate dans l'arrondissement Saint-Laurent à Montréal

Présenté par :

Philippe T.Desmarais

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Daniel Côté, président-rapporteur

Bob W. White, directeur de recherche

Xavier Leloup, membre du jury

Résumé

Ce mémoire explore le rôle du logement dans l'expérience migratoire des nouveaux et nouvelles arrivantes à Montréal et l'impact de celui-ci sur les premières années d'installation, en fonction des caractéristiques socioculturelles des individus. Pour ce faire, une étude collaborative a été menée sur le cas spécifique du quartier de Norgate, situé en plein cœur de l'arrondissement Saint-Laurent. Norgate est un quartier où se produit un renouvellement constant de locataires d'origine immigrante en provenance des quatre coins du monde, et où subsistent d'importants problèmes de pauvreté. En se penchant sur ce milieu de vie et sur les conditions d'habitat de ses résident-e-s, nous avons constaté à quel point un nombre important de locataires vivaient dans des logements en mauvais état, et parfois même dans de graves conditions d'insalubrité. Nous avons cherché à comprendre comment un tel espace urbain pouvait en venir à être aussi dégradé et quels étaient les rôles et responsabilités des différents paliers étatiques face à une telle situation. À travers ce processus, nous avons exploré l'ensemble des possibilités d'action proposées par les différents acteurs (institutionnels, communautaires, résidentiels) ayant un potentiel pouvoir d'agir dans le quartier. Ce mémoire montre comment la problématique des logements dans l'espace urbain est liée à une multitude de facteurs interreliés et qui s'influencent mutuellement, d'où la nécessité d'une approche systémique dans l'analyse du champ de l'anthropologie urbaine. Il cherche également à montrer en quoi un mouvement urbain efficace nécessite un partenariat rigoureux entre les différents acteurs agissant sur le territoire, dans une logique de compréhension et de respect de la diversité des tactiques.

Mots-clés : Anthropologie urbaine ; logement(s) ; Montréal ; Saint-Laurent ; Norgate ; insalubrité ; immigration ; collaboration ; analyse systémique

Abstract

This thesis explores the role that housing plays in the migratory experience of newcomers in Montreal as well as its impact on the first years of settling, taking into account their social and cultural characteristics. To accomplish this, a collaborative study has been conducted on the specific case of the neighborhood "Norgate", situated in the heart of the Saint-Laurent borough. Norgate is a neighborhood in which we can observe a constant renewal of immigrant tenants from around the world, as well as persisting problems of poverty. Taking a closer look at this social environment and the living conditions of its residents, we have ascertained the extent to which poor, and sometimes even unsanitary housing is the norm. We sought to comprehend how an urban space could come to be so degraded, and to determine the roles and responsibilities of various levels of government in the face of such a situation. Through this process, we have explored the ensemble of possible actions proposed by different actors (institutional, community organizations, and residents) that potentially have influence within the neighborhood. This thesis shows how the problem of housing in urban spaces is related to a multitude of inter-linked factors that are mutually influencing each other, and that thus a systemic analysis and approach in the field of urban anthropology is necessary. It also seeks to show that an effective urban movement necessitates a rigorous partnership between the different actors operating within a given territory, in the perspective of understanding and respecting diversity of tactics.

Keywords : Urban anthropology ; housing ; Montreal ; Saint-Laurent ; Norgate ; insalubrity ; immigration ; collaboration ; systemic analysis

Table des matières

Introduction	p. 9
Chapitre 1 - Considérations théoriques et outils d'analyse	p. 17
1.1 L'étiquette du "ghetto" et la mixité sociale	p. 17
1.2 Discrimination et mécanismes d'exclusion	p. 21
1.3 Analyse systémique et espaces urbains.....	p. 32
Chapitre 2 - Démarche méthodologique	p. 43
2.1 Choix des personnes interviewées, collecte de données et terrain.....	p. 43
2.2 Collaboration et recherche-action	p. 51
2.3 Réflexions éthiques : réflexivité et engagement	p. 57
Chapitre 3 - L'arrondissement Saint-Laurent, la ville de Montréal et la question du logement	p. 67
3.1 Bref portrait de l'arrondissement Saint-Laurent dans le contexte de Montréal	p. 67
3.1.1 Composition et profil général de Saint-Laurent.....	p. 67
3.1.2 Quartiers défavorisés : Place-Benoît, Chameran et Norgate	p. 69
3.2 Composition et spécificités de Montréal en matière de logement	p. 71
3.2.1 Profil actuel et statistiques générales	p. 71
3.2.2 Histoire, immigration montréalaise et logement.....	p. 72
3.2.3 Espaces de pauvreté et mouvements de fusion-défusion	p. 74
3.3 Le logement insalubre à Montréal	p. 77
3.3.1 La notion d'insalubrité	p. 77
3.3.2 Définition du problème d'insalubrité à Montréal	p. 78
3.3.3 Intervention(s) de la ville et propriété privée.....	p. 79
Chapitre 4 - Le milieu de vie de Norgate, ses habitant-e-s et les dynamiques résidentielles	p. 82
4.1 Les débuts de Norgate : une brève histoire.....	p. 82
4.2 Profil actuel et dynamiques internes	p. 84
4.2.1 Profil sociodémographique	p. 85
4.2.2 L'arrivée dans le quartier, les premiers mois d'installation et les réseaux	p. 86
4.2.3 La perspective du quartier et le sentiment d'appartenance.....	p. 89
4.2.4 Cohabitation, liens de voisinage et sécurité.....	p. 91
4.3 L'enjeu spécifique des logements	p. 94
4.3.1 La compagnie "CRV Inc." et le passage vers "MetCap <i>living</i> "	p. 94
4.3.2 Description du phénomène selon les locataires	p. 96
4.3.2.1 Témoignages et logements insalubres	p. 97
4.3.2.2 Le rapport des locataires envers l'administration MetCap.....	p. 100
4.3.3 Difficultés d'adaptation au système et connaissance de la société d'accueil.....	p. 101
4.3.4 Le rapport de la ville face à la situation	p. 106

Chapitre 5 - Revitalisation et logement social : pistes de résolution pour Norgate?	p. 108
5.1 Les plans de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la ville de Montréal	p. 108
5.1.1 Origine(s) des programmes de revitalisation	p. 109
5.1.2 Description des RUI en contexte montréalais.....	p. 111
5.1.3 Financement et lien politique.....	p. 113
5.1.4 Les RUI et la question de la mobilisation citoyenne	p. 114
5.1.5 Limites et critiques complémentaires	p. 116
5.1.6 Une démarche de RUI à Norgate?	p. 118
5.2 L'alternative du logement social	p. 119
5.2.1 Le logement social au Québec	p. 119
5.2.2 Les coopératives d'habitation.....	p. 124
5.2.3 Les OSBL d'habitation.....	p. 127
5.2.4 Les habitations à loyer modique (HLM).....	p. 129
5.2.5 Pour un avenir en matière de logement social?	p. 130
Chapitre 6 - Pour passer à l'action : possibilités et limites des différents acteurs ...	p. 133
6.1 Paliers gouvernementaux et acteurs institutionnels	p. 133
6.1.1 Pouvoirs étatiques en matière de logement et intervention municipale.....	p. 133
6.1.2 La régie du logement	p. 136
6.2 Le milieu communautaire, la participation et l'engagement populaire	p. 138
6.2.1 Rôle(s) et capacité(s) des organismes communautaires.....	p. 138
6.2.2 Participation et consultation publique.....	p. 140
6.2.3 Luites urbaines et diversité des tactiques.....	p. 142
6.2.4 Le facteur de la rencontre interculturelle	p. 145
6.3 Conclusion partielle : "prendre action"?	p. 150
Conclusion	p. 153
Bibliographie	p.165

Liste des sigles

CARI St-Laurent : *Centre d'accueil et de référence sociale et économique pour immigrants*

CLSC : *Centres locaux de services communautaires*

CREXE : *Centre de recherche et d'expertise en évaluation*

FLHLMQ : *Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec*

FRAPRU : *Front d'action populaire en réaménagement urbain*

GRT : *Groupe de ressources techniques*

HLM : *Habitations à loyer modique*

INRS : *Institut national de recherche scientifique*

LABRRI : *Laboratoire de recherche en relations interculturelles*

MICC : *Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles*

MIDI : *Ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion*

OCDE : *Organisation de coopération et de développement économique*

OMHM : *Office municipal d'habitation de Montréal*

OSBL-H : *Organisme sans but lucratif d'habitation*

PPC : *Parti progressiste-conservateur*

PLC : *Parti libéral du Canada*

PLQ : *Parti libéral du Québec*

PQ : *Parti québécois*

RCLALQ : *Regroupement des comités logement et associations locataires du Québec*

RUI : *Revitalisation urbaine intégrée*

SCHL : *Société canadienne d'hypothèques et de logement*

SHDM : *Société d'habitation et de développement de Montréal*

SHQ : *Société d'habitation du Québec*

TDS-LaSalle : *Table de développement social de LaSalle*

YMCA : *Young Men's Christian Association*

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier mon directeur de recherche, Bob W. White, pour m'avoir constamment soutenu dans mes moments de doute et pour avoir été présent lorsque j'avais besoin d'aide et de conseils. J'aimerais également remercier les autres membres de mon jury, Daniel Côté et Xavier Leloup, pour la lecture et la révision de mon projet de mémoire.

Merci à toute l'équipe du LABRRI pour les réflexions que nous avons entretenues. Vous m'avez certainement aidé à construire mes idées, tout en m'inspirant lors de ma phase d'écriture. Chaque petit bout de casse-tête, mis ensemble, permet de réaliser de grandes choses!

Merci à l'ensemble des participant-e-s de cette étude pour m'avoir accordé une entrevue et pour avoir répondu à mes questions. C'est grâce à vous que j'ai pu réaliser, de manière concrète, cette recherche. Un merci spécial aux résident-e-s de Norgate, qui ont partagé avec moi des moments intimes et qui ont su me faire confiance.

Merci à Cindy et Sandrine qui ont contribué au développement des premières idées de cette recherche et qui m'ont amené à formuler les questionnements nécessaires à la réalisation de ce projet de mémoire. J'aimerais remercier Maria, qui réalise un travail incroyable et qui m'a aidée en de nombreuses reprises dans mon processus de recherche. Merci du fond du cœur à Hadji, qui m'a guidé et m'a conseillé du début à la fin. Tu es, en quelque sorte, le codirecteur de recherche que je n'ai jamais eu. Un merci spécial à Aicha, qui a toujours cru en moi et en mon potentiel.

Enfin, merci à Myriam, qui a toujours été présente pour moi, pour me remonter le moral quand ça n'allait pas. Merci pour ton soutien intellectuel et émotionnel ; je suis certain que tu vas accomplir de grandes choses dans la vie.

Introduction

« Parce que vraisemblablement chaque lecteur aura déjà en tête un ensemble d'idées systématisées ou en voie de systématisation. Vraisemblablement, chaque lecteur cherche un "système" ou a trouvé son "système". Le système est à la mode, tant dans la pensée que dans les terminologies et le langage. Or tout système tend à clore la réflexion, à fermer l'horizon. Cet écrit veut briser les systèmes, non pour leur substituer un autre système, mais pour ouvrir la pensée et l'action vers des possibilités en montrant l'horizon et la route. Contre une forme de réflexion qui tend vers le formalisme, une pensée qui tend vers l'ouverture mène son combat »

- Henri Lefebvre, 1968.

Cette recherche trouve sa source au moment d'une rencontre entre étudiant-e-s de l'Université de Montréal et le centre d'accueil et de référence sociale et économique pour immigrants (CARI St-Laurent¹). Cette rencontre visait à tracer les grandes lignes d'un éventuel projet de recherche sur le quartier de Norgate², espace situé en plein cœur de l'arrondissement Saint-Laurent et accueillant une très forte proportion d'immigrant-e-s nouvellement arrivé-e-s à Montréal. Le peu d'écrits et de recherches récentes à propos de ce quartier ont mené le CARI St-Laurent à s'y intéresser de plus près, puisque celui-ci accueille et offre plusieurs services à des résident-e-s de Norgate.

Dans l'arrondissement Saint-Laurent, il y a trois quartiers qui sont principalement composés d'immigrant-e-s, et qui sont défavorisés (en termes socioéconomiques) par rapport aux autres espaces de l'arrondissement : il s'agit du quartier Chameran, de Place-Benoît, et de Norgate. Bien que similaires en plusieurs points, ces quartiers possèdent également des caractéristiques spécifiques qui en font des milieux de vie uniques et à part entière. Au contraire de Norgate, les quartiers de Chameran et de Place-Benoît ont reçu beaucoup plus d'attention de la part de l'arrondissement dans les dix dernières années ; les deux ont été bénéficiaires de programmes gouvernementaux de revitalisation urbaine et d'embellissement

¹ Le CARI St-Laurent est un organisme à but non lucratif qui a comme mission « (...) d'accueillir, d'aider et d'accompagner chaque personne immigrante qui le souhaite, et ce, dans toutes les étapes de son intégration au Québec, de son arrivée à son insertion sociale, linguistique et professionnelle » (voir le site internet : <<http://cari.qc.ca/cari2/>>). Spécifions que nous avons obtenu un consentement clair et explicite de la part d'une personne morale représentant cet organisme communautaire afin d'employer son nom (CARI St-Laurent) et d'y faire référence tout au long du présent mémoire.

² Voir en annexe 1 pour une carte du quartier.

de l'espace. Ces programmes (toujours en cours) ont donné lieu à des études subventionnées, permettant d'établir des statistiques générales et un profil sociodémographique des quartiers de Chaméran et de Place-Benoît.

Dans ce contexte, cherchant à mieux connaître sa clientèle et à tenter d'agir de manière préventive, le CARI St-Laurent s'est affilié au Laboratoire de recherche en relations interculturelles (LABRRI) de l'Université de Montréal afin de démarrer un processus de recherche sur les dynamiques du quartier Norgate. Une série de rencontres ont été organisées dans les premiers mois de l'hiver 2012, et c'est à partir de ces premières rencontres que le processus de recherche s'est enclenché, menant ultimement à l'écriture et à la réalisation de ce mémoire.

L'objectif principal de ce projet, au départ, était de tracer un portrait global de Norgate et de la condition de vie de ses résident-e-s. Nous³ en sommes arrivés à la production d'un rapport final traitant des questions de la cohabitation interethnique, de la publicité et de l'accessibilité aux services, du besoin des résident-e-s, puis de l'implication et de la concertation des différents acteurs sociaux dans le quartier. Par la suite, nous avons repris les résultats préliminaires de la recherche afin d'approfondir la réflexion et de continuer le projet dans le cadre de la maîtrise. Lors de cette deuxième phase, nous avons élargi nos horizons et en sommes arrivés, suite à une série d'observations et d'entrevues informelles, à certains résultats particulièrement inquiétants. Nous avons constaté (entre autres) qu'un nombre important de résident-e-s se plaignaient de leurs conditions de logement, et que plusieurs d'entre eux et elles habitaient dans des logements totalement insalubres, infestés de moisissure et de vermines de toutes sortes (coquerelles, punaises de lit, souris, etc.). Nous avons également réalisé que Norgate était reconnu pour être un quartier de transition (ou de passage), c'est-à-dire un lieu où les gens n'y restaient en moyenne que quelques années (moins de cinq ans), avant de quitter et de s'installer dans un autre espace de la ville ou en périphérie de l'île de Montréal.

³ Bien que l'emploi du "nous" fasse référence, dans la plupart des cas, à une seule personne, c'est-à-dire à moi-même, il a été décidé d'employer le pronom "nous" tout au long de ce mémoire (excepté pour la note présente), afin de mettre de l'avant tout le travail de collaboration qui a été effectué lors de cette recherche. Bien que les données aient émergé à partir d'entrevues que j'ai personnellement dirigées et que le processus d'écriture s'est réalisé de manière individuelle, j'ai voulu reconnaître à part entière le travail qui a été effectué par les diverses parties impliquées dans cette recherche (voir chapitre 2).

À travers ce processus, nous en sommes arrivés à formuler une question générale, à partir de laquelle nous avons commencé à construire notre mémoire : les logements étant de manière globale en mauvais état, les conditions de vie semblant assez difficiles et les logements n'étant pas particulièrement moins chers que dans d'autres espaces de la ville de Montréal, qu'est-ce qui attire autant d'immigrant-e-s vers le quartier Norgate et comment ces derniers et dernières s'y retrouvent-ils?

Cette question relève de plusieurs niveaux d'analyse même si a priori, elle semble assez simple. Pour y répondre, nous avons adopté un angle systémique⁴, c'est-à-dire qui prenne autant en compte les choix et actions des individus (dans ce cas-ci des immigrant-e-s nouvellement arrivés au Canada) que des facteurs plus larges qui orientent la vie de ces mêmes individus et de différents groupes qui composent le milieu urbain. Afin de tenter de comprendre les dynamiques internes et propres au quartier de Norgate, nous avons donc pris comme point de départ la situation en matière de logement. Cela nous semblait logique puisqu'en dehors de ce facteur (le logement), Norgate était un quartier non enclavé, proche de plusieurs services (alimentaires, transports, écoles, etc.) et plutôt "vert". Outre le logement, rien ne poussait alors les immigrant-e-s récent-e-s à ne pas s'y installer.

Au-delà des dynamiques propres au quartier de Norgate, nous avons également cherché à identifier le rôle des différents acteurs agissant autour de la question du logement. Nous nous sommes demandé comment un espace urbain comme celui de Norgate pouvait en venir à être aussi dégradé et quelles actions concrètes pouvaient-elles être menées par les différents acteurs ayant un potentiel pouvoir d'agir dans le quartier (acteurs institutionnels et étatiques, intervenant-e-s communautaires, résident-e-s de Norgate) afin de remédier à la situation, notamment en matière de logement?

Notre recherche s'inscrit dans le domaine de l'anthropologie et de la sociologie urbaine, et plus spécifiquement l'étude de la question du logement. Nous tenterons ainsi de contribuer à des réflexions larges qui traversent ces champs disciplinaires, à savoir 1) le rôle du logement dans l'expérience migratoire des nouveaux et nouvelles arrivantes à Montréal ; 2) l'impact du logement quant aux premières années d'installation, en fonction des caractéristiques socioculturelles des individus (sexe, âge, classe, langue, origine ethnoculturelle, etc.) ; 3) les

⁴ Nous y reviendrons en détail dans le premier chapitre.

différentes barrières systémiques qui empêchent l'accès à un logement abordable et de qualité pour l'ensemble des habitant-e-s d'une même ville.

Le logement étant au centre de notre analyse, nous avons tenté de faire ressortir les éléments et les forces qui influencent la dégradation potentielle de celui-ci, tout comme son développement inégal au sein d'un espace urbain particulier. Nous pouvons dire que le logement est largement influencé par les personnes qui l'habitent et par ceux et celles qui le possèdent, mais il existe également des institutions et des lois qui recouvrent ces habitats, et ce à plusieurs niveaux. En ce sens, le système global d'exploitation capitaliste⁵ dans lequel nous vivons joue lui aussi un certain rôle sur le logement, d'où l'importance de sa prise en compte dans l'analyse de la composition des différents espaces urbains. La population urbaine, caractérisée par des différenciations sociales et de classe, se voit effectivement concentrée dans certaines parties de la ville ou dans certains types de logements particuliers, et dans ce contexte, le logement devient « (...) à la fois un besoin et une marchandise qu'il faut produire » (Bernier, 1978 : 201). Cette marchandise est présente en plusieurs formats, mais n'est accessible sous toutes ses formes que pour la population la mieux nantie. Le produit-logement devient alors fondamentalement producteur d'inégalités sociales, la conséquence relevant d'une « (...) crise permanente du logement pour les classes populaires, une crise que l'État ne peut solutionner [puisque] son fonctionnement est indissolublement lié aux profits obtenus par la bourgeoisie » (*Ibid* : 202).

Puisque notre mémoire s'intéresse et se penche en profondeur sur des questions concernant l'immigration montréalaise et sur la situation en matière de logement chez les nouveaux et nouvelles arrivantes au Québec, il nous paraît pertinent d'aborder dès maintenant quelques points centraux liés à ces thématiques. Pour commencer, il faut dire que près du

⁵ La formule initiale du capitalisme se base sur l'achat ou l'acquisition d'une marchandise et sa revente à un coût plus élevé, dans l'objectif ultime de faire du profit. Il s'agit de l'obtention d'une "survaleur", et c'est en ce sens que l'argent se transforme en capital. «La forme complète de ce procès est donc A-M-A', où A' est = A+Δ A, c'est-à-dire égal à la somme avancée à l'origine, plus un incrément (...). Par conséquent, non seulement la valeur avancée primitivement se conserve dans la circulation, mais elle y change la grandeur de sa valeur, elle s'ajoute une survaleur, ou encore elle se valorise » (Marx, 1993 : 170). Le système capitaliste se base donc sur une recherche constante de profit et d'accumulation monétaire. Le surplus, plutôt que de n'être automatiquement utilisé, est constamment réinvesti dans la même logique d'accumulation. Cela crée une boucle sans fin, car chacun-e se retrouve dans un processus de compétition l'un-e envers l'autre : « for a capitalist to remain a capitalist, some surplus must be reinvested to make even more surplus » (Harvey, 2012 : 5).

quart de la population de la région métropolitaine de Montréal⁶ est née à l'extérieur de cet espace, les chiffres tendant à augmenter d'année en année (Communauté métropolitaine de Montréal, 2013). Au Québec, les immigrant-e-s s'installent très majoritairement à Montréal, soit dans environ 86,5% des cas. Ces immigrant-e-s proviennent de partout dans le monde, alors que dans les dernières années, on constate une forte augmentation de la population en provenance des pays du Maghreb. Depuis 2006, on constate également une augmentation de l'immigration économique : entre 2006 et 2012, 69,1% des immigrant-e-s admis-e-s au Québec et s'installant dans le grand Montréal représentaient des immigrant-e-s économiques, « c'est-à-dire des immigrants admis en fonction de leurs caractéristiques socioprofessionnelles, de leurs compétences et de leur capacité à contribuer à l'économie (...) » (Ibid : 4).

Annick Germain et Cécile Poirier (2007), à travers une lecture des différentes périodes d'immigration au sein la ville de Montréal, nous montrent comment il existe actuellement une « fluidité » de la composition des différents espaces de la ville. Bien que certains quartiers conservent des traits que l'on peut associer à certaines communautés spécifiques, les déplacements dans la ville sont beaucoup plus présents qu'à d'autres époques et il devient inconséquent de parler de ces espaces en termes de monoethnicité. En ce sens, le visage de la ville de Montréal a changé et il devient difficile pour les chercheur-e-s de comprendre et d'identifier des quartiers spécifiques à long terme, la composition de ceux-ci étant en constante transformation.

Nous constatons donc une « multiethnicisation » de quartiers montréalais autrefois identifiée à une ou deux communautés culturelles spécifiques (*Ibid* ; Germain, 1999). En ce sens, il y a eu depuis quelques décennies un accroissement de quartiers dits multiethniques. « Nous avons dans un premier temps convenu de définir un quartier multiethnique par deux attributs : posséder plus du tiers de sa population qui soit immigrante et compter une grande diversité dans les origines ethnoculturelles des habitants » (*Ibid* : 17). Cela est effectivement le cas du quartier Norgate et plus généralement de l'arrondissement Saint-Laurent, qui partagent ces deux caractéristiques⁷. Ces quartiers multiethniques partagent également certaines caractéristiques, dont le fait que les espaces publics sont utilisés par l'ensemble des

⁶ C'est-à-dire ce que l'on nomme également le "grand Montréal", soit la ville de Montréal et ses banlieues (91 municipalités).

⁷ Voir chapitre 3.

communautés en présence et que les conflits et les tensions sont rares, Germain employant le vocable de « cohabitation pacifique, mais distante » (*Ibid*).

En matière de logement, un peu plus de 50% des immigrant-e-s de la région métropolitaine de Montréal sont locataires de leurs logements (Statistiques Canada, 2006). Parmi ces locataires, la population immigrante ayant des besoins impérieux⁸ en matière de logement est en augmentation constante depuis les années 1980 (Front d'action populaire en réaménagement urbain, 2012). Au Québec, en 2006, près de 42% des ménages immigrants ont consacré plus de 30% de leurs revenus afin de se loger. Environ 22% y ont consacré plus de 50% de leurs revenus, en comparaison à 15% pour les ménages non immigrants (*Ibid*). Certains quartiers de la ville de Montréal sont plus affectés que d'autres (c'est-à-dire par rapport au taux d'effort), comme dans le cas de Parc-Extension et de Côte-des-Neiges.

Avant de présenter de manière détaillée le quartier de Norgate, d'approfondir sur le contexte plus large de la recherche et d'étaler nos données de terrain, nous allons, dans un premier temps, exposer nos outils et nos méthodes d'investigation. Dans le premier chapitre, nous développerons des notions et des approches conceptuelles qui reviendront à plusieurs reprises et à différents endroits dans le mémoire. Dans le second, nous expliquerons d'abord les aspects techniques de la recherche (méthodes de recrutement, profil des personnes interviewées, questions posées, etc.), pour ensuite discuter du processus de la collaboration ethnographique à partir d'un regard réflexif et autocritique.

Le troisième chapitre est consacré au contexte de la recherche, et donc à la description de l'arrondissement Saint-Laurent et de la ville de Montréal dans une perspective historique, principalement en matière de logement et d'immigration. Cette section nous permettra également d'aborder différents phénomènes urbains qui se produisent à une échelle plus large, et qui sont susceptibles d'affecter les territoires que nous étudions. Les chapitres suivants se concentreront sur la description ethnographique des données que nous avons récoltées, soit de ce qui a été vu et entendu de manière concrète sur le terrain. Le quatrième chapitre présente le

⁸ Selon la Société canadienne d'Hypothèques et de Logement (SCHL), « On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (...) situés dans sa localité ». Voir en ligne au : <http://cmhc.beyond2020.com/HiCODefinitions_FR.html#_Besoins_imp%C3%A9rieux_de_logement>.

Consulté le 3 juillet 2015.

milieu de vie de Norgate et ses résident-e-s en détail. Nous y verrons sa composition sociodémographique et son histoire, la description et la perception que les habitant-e-s en ont, et la manière dont les résident-e-s s'y sont retrouvés et installés. Par la suite, nous nous centrerons sur l'enjeu spécifique des logements, à partir de courts récits de vie qui nous ont été transmis par des locataires de Norgate. C'est à ce moment que nous exposerons toute l'ampleur du problème de logements qui sévit dans le quartier. Cela nous mènera au cinquième chapitre, qui reprend les possibilités d'action pour le quartier de Norgate en matière de logement, mais cette fois à partir d'une analyse des plans de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la ville de Montréal et de la situation du logement social au Québec. Dans le cas des plans de revitalisation, nous verrons d'où viennent-ils, de quoi sont-ils composés, et comment ces derniers sont-ils susceptibles (ou non) de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des résident-e-s d'un quartier donné. Quant au logement social, nous en décrirons les différents types, les possibilités de développement dans les différents quartiers de Montréal et les limites qui y sont associées. Le sixième et dernier chapitre sera axé sur la connaissance et la perception du problème autant de la part des résident-e-s que des acteurs institutionnels et du milieu communautaire. On y verra les actions qui ont été posées de manière concrète, qui se réalisent présentement et qui ont été proposées pour le futur, mais également les limites propres à ces mêmes actions.

Finalement, en conclusion, nous dresserons un bilan des possibilités d'action qui ont été proposées et entreprises par les différents acteurs, afin de percevoir ce qu'il est possible d'entreprendre à court terme et à plus long terme pour le quartier de Norgate. Nous développerons notre propre vision de la situation, jusqu'au point d'élaborer l'esquisse d'un registre de solutions s'adressant à l'ensemble des acteurs agissant autour de ce territoire. Nous ne cherchons pas à imposer quoi que ce soit, mais uniquement à exposer la situation de manière éclairée afin de fournir un éventail de possibilités d'intervention. Nous espérons pouvoir contribuer à l'amélioration générale des conditions de vie des habitant-e-s de Norgate, et nous avons l'objectif plus large de partager des idées et pistes d'intervention qui pourraient s'appliquer dans différents contextes et territoires urbains

Nous tenons également à préciser dans cette introduction un élément que nous n'avons pu ajouter que lors de notre dernière phase de révisions, à la suite du dépôt initial de notre projet de mémoire. Tout au long de cette recherche, nous faisons allusion à la compagnie de

gestion immobilière MetCap, qui était alors implantée dans le quartier de Norgate au moment de notre terrain et de l'écriture du présent mémoire. Ce qu'il faut comprendre, c'est que l'ensemble des immeubles auxquels nous faisons référence appartiennent en réalité à la compagnie *True North Commercial Real Estate Investment Trust*, basée en Ontario dans la ville de Toronto (MetCap ne représentant donc que la compagnie de gestion immobilière). Au courant de l'année 2015, un déplacement s'est opéré alors que l'ensemble des immeubles a été transféré à Cogir, autre compagnie de gestion immobilière et commerciale. Il est certain que cette transition a mené à certains changements particuliers (pour le meilleur ou pour le pire), ce que nous n'avons toutefois pas pu observer de manière concrète. Nous savons, par le travail de mobilisation que nous avons réalisé dans le quartier⁹, que la situation ne s'est certainement pas améliorée, mais nous n'en connaissons pas encore les détails.

⁹ Voir au chapitre 2 (section 2.2).

Chapitre 1

Considérations théoriques et outils d'analyse

Dans ce premier chapitre, nous aborderons des aspects théoriques et analytiques de la recherche qui traverseront l'ensemble du mémoire et qui permettront au lecteur ou à la lectrice de se familiariser avec notre approche conceptuelle. Le chapitre est composé de trois aspects majeurs, qui devraient tous être utiles à la compréhension des différentes parties de cette enquête. Premièrement, on y retrouvera la description de plusieurs termes et expressions qui reviendront tout au long de la recherche, et qui nécessitent d'être expliqués dès le départ. Deuxièmement, on y retrouvera des éléments contextuels qui permettront de mieux saisir le sens et la signification de certains aspects de la recherche, tout en les rattachant à des contextes plus larges et globaux. Troisièmement, on y retrouvera des approches plus philosophiques qui clarifieront notre manière d'aborder certaines thématiques et qui permettront au lecteur ou à la lectrice de comprendre les choix que nous avons décidés de faire dans le déroulement et l'étalement des différentes sections du mémoire.

Nous aborderons, pour commencer, la notion de "ghetto" puisque celle-ci tend à être employée de manière très rapide dans l'espace public, afin de décrire des milieux comme ceux de Norgate. Cette notion est souvent employée de manière péjorative, sans réflexion profonde sur la signification du mot et de ses origines historiques. Nous verrons que la notion de ghetto relève de plusieurs sens en fonction de la manière dont elle est abordée, et qu'elle est donc à employer avec parcimonie. Nous aborderons ensuite la question de la discrimination, du racisme et de l'intégration en matière de logement et d'emploi chez les immigrant-e-s récent-e-s du Québec. Nous en profiterons également pour définir certains termes précis, comme ceux d'*ethnicité* et de *culture*. Nous décrirons finalement l'approche systémique, qui traverse et englobe l'ensemble des analyses que nous présenterons tout au long de notre mémoire. Cette approche sera mise en parallèle avec une réflexion théorique sur la ville et sur l'effet du capitalisme comme mode d'organisation social et économique en contexte urbain.

1.1 L'étiquette du "ghetto" et la mixité sociale

Si l'on se fie aux essais de Louis Wirth, protagoniste de l'école de Chicago et de la sociologie urbaine nord-américaine, « (...) le ghetto moderne remonte à cette institution urbaine de l'Europe médiévale qui servit à ségréger les juifs » (Wirth, 1980 : 25). Au tournant du XXe siècle, le ghetto devient un espace, selon Wirth, qui n'est pas nécessairement forcé par la majorité en place, mais qui est potentiellement choisi et volontaire. À cette époque, aux États-Unis, les ghettos désignent ainsi les premiers espaces d'établissement des immigrant-e-s, relevant de « (...) la cristallisation inconsciente de besoins et de pratiques enracinés dans les coutumes et les traditions religieuses ou séculaires des juifs eux-mêmes » (*Ibid* : 40). Une certaine distance physique sépare ces espaces dans la ville, ce qui connaît des avantages et des désavantages : les immigrant-e-s (dans ce cas-ci les juifs), peuvent recréer et conserver leurs traditions et coutumes, mais au risque de ne pas entrer en contact avec les autres groupes qui façonnent le milieu urbain. En définitive, pour Wirth et les tenants de l'écologie urbaine, « (...) le ghetto doit son existence non à quelque décret officiel, mais au fait qu'il répond à un besoin et qu'il remplit une fonction sociale (...) [constituant] une variété de ce qu'on appelle les "aires naturelles" de la ville » (*Ibid* : 18).

La manière de concevoir le ghetto par Wirth et par des académiciens dans la même lignée correspond à un espace habité par des individus homogènes (du point de vue ethnoculturel) et diversifiés par le facteur socioéconomique. Au contraire, l'utilisation commune du terme de ghetto qui circule dans les médias et qui fait référence à des espaces de violence et de désespoir est conçue comme étant habitée par « (...) des populations hétérogènes sur le plan ethnique et homogènes sur le plan socioéconomique » (Dansereau et Séguin, 1995 : 10).

De ce point de vue, le ghetto n'est pas employé dans son sens sociologique, « comme un concept interactionnel, permettant de penser les relations entre majorité et minorité (...) » (Raulin, 2001 : 116-117). Il devient un terme banalisé et employé à outrance par les acteurs politiques, qui créent quelque chose qui n'existait pas auparavant, tout en renforçant les stéréotypes sociétaux s'adressant à certaines catégories spécifiques de la population (Fijalkow, 2007). Au-delà d'une réflexion quant à la complexité de ces espaces, « avoir recours au terme de ghetto, c'est faire en sorte que le mot crée la chose si elle n'existait pas encore. En volant au secours des soi-disant ghettos, les politiques de la ville risquent de les réaliser » (Raulin, 2001 : 117).

Dans cette perception des ghettos (c'est-à-dire d'enclaves de pauvreté dans la ville), plusieurs gouvernements et acteurs politiques se tournent vers l'idée de "mixité sociale", où la mise en contact de différentes classes sociales est censée avoir un effet bénéfique sur les populations les moins fortunées. Or, rien ne prouve que cette mixité soit réellement bénéfique, et selon certaines études qui ont été récemment réalisées, les classes moyennes et supérieures « (...) ne remplissent pas nécessairement la fonction de *"role model"* qu'on leur attribue » (Dansereau, 2005 : 181).

Avec la mixité sociale, l'État essaye de "désenclaver" et de "déghettoïser" certains territoires de la ville, alors que les résultats escomptés sont souvent mitigés. L'expérience de Yonkers à New York est un bon exemple, où des familles pauvres ont été relocalisées dans des quartiers typiques de la classe moyenne blanche. Dans ce cas, il n'y a pas eu de réel mélange ni d'interaction, la distance sociale restant toujours aussi forte (Dansereau, 2002). Le programme *"moving to opportunity"*, implanté dans plusieurs villes américaines dans les années 1990, est un autre bon exemple : des familles pauvres vivant dans des logements sociaux ont été déplacées vers des logements privés, dans des quartiers plus riches. Comme résultat général, les jeunes se sont retrouvés avec d'autres jeunes trop différents d'eux, ce qui a fini par causer de la délinquance qui n'existait pas auparavant. Malgré l'accès à de meilleures écoles et à un meilleur environnement, les contacts et interactions sont restés minimaux, voire inexistantes (*Ibid*).

Au contraire, le programme *"housing opportunities for people everywhere"*, encore une fois aux États-Unis, a permis de réduire drastiquement la criminalité et d'augmenter les revenus des anciens et anciennes résident-e-s. En réaménageant les lieux et en invitant plusieurs couches sociales à s'installer dans ces quartiers, un certain effet de gentrification a tout de fois été observé¹⁰. Finalement, un autre projet, le *"Lake Park Place"* à Chicago a réellement permis à des personnes avec de faibles revenus d'améliorer leur situation et de faire baisser le taux de criminalité général (*Ibid*). Avec ces exemples, rien n'est prouvé quant à la mixité sociale, et il s'agit de prendre en compte le contexte particulier propre à chaque situation. En mettant des gens de différentes classes sociales ensemble, rien n'assure la création d'une cohésion instantanée et d'une vie communautaire. À ce propos, Weber avait

¹⁰ La notion de gentrification sera abordée dans les pages suivantes.

déjà écrit qu'il « (...) existe une tendance fondamentale non pas à resserrer les liens, mais plutôt à maintenir la plus grande distance possible en dépit de la proximité physique. Dans le même ordre d'idée, Park notait qu'une aire naturelle n'est jamais tout à fait homogène, et que le voisin du citadin n'est pas vraiment son semblable » (Stébé, 2002 : 104). Bien qu'un partage de l'espace peut se faire, la distance sociale est susceptible de rester, vide d'interactions entre les résident-e-s (Freedman, 2009).

Si l'on en revient à la définition du ghetto de Wirth, il est possible de créer un lien avec la notion de "ségrégation" volontaire, où certains groupes ethnoculturels se concentrent dans des espaces particuliers de la ville et finissent par représenter un haut pourcentage de la population de ces mêmes espaces. Cette forme de ségrégation représente une situation, ou encore un état (Apparicio et Séguin, 2008), et n'est pas à confondre avec la définition plus commune que l'on retrouve dans les dictionnaires, soit le « processus par lequel une distance sociale est imposée à un groupe du fait de sa race, de son sexe, de sa position sociale ou de sa religion, par rapport aux autres groupes d'une collectivité »¹¹.

Ces rassemblements, qui se sont constitués de manière consciente ou inconsciente, ne sont pas nécessairement négatifs et uniquement porteurs de pauvreté et d'inégalités sociales. Au contraire, « le regroupement au sein d'un même quartier favoriserait l'entraide (...), [pouvant] correspondre à des choix stratégiques que font les immigrants à la fois pour des questions identitaires, mais aussi économiques » (Apparicio et Séguin, 2008 : 5). Cela peut aider à trouver plus facilement de l'emploi, un nouveau logement, à apprendre une nouvelle langue, bref à « (...) faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans la nouvelle communauté en leur fournissant de l'information, une impression de sécurité, des services et un certain support moral » (Guay-Charrette, 2010 : 53). Par exemple, les Chinois-e-s, qui ont souvent un sens d'entraide très fort, auront tendance à se regrouper entre eux et elles afin de faciliter leur arrivée au Québec et à Montréal. Dans ce cas, il n'y a pas de volonté de s'enfermer dans un espace restreint de la ville, et bien au contraire, il y a plutôt une réelle volonté de partage avec l'ensemble des autres communautés présentes sur le territoire de la ville. Seulement, cela peut

¹¹ Voir le Larousse en ligne : <<http://www.larousse.fr/encyclopedie/rechercher?q=ségrégation>>. Consulté le 4 août 2015.

être plus facile de s'installer près d'une communauté ou d'individus qui partagent des expériences migratoires similaires et qui peuvent communiquer dans la même langue¹².

De cette manière, il est possible de concevoir le paradoxe entourant la question du ghetto : d'un côté, les individus habitant dans de tels espaces se retrouvent isolés, confinés à des lieux associés à la pauvreté ; de l'autre, ces mêmes personnes sont susceptibles de créer des liens d'entraide qui peuvent être bénéfiques au bout du compte.

Dans un texte récent, Germain (2013) en vient à dire qu'en comparaison aux villes de Toronto et de Vancouver, « (...) Montréal has hardly any ethnic ghettos from a geographical point of view » (p. 31). Étant donnée la composition changeante des divers espaces de la ville, nous en arrivons à des conclusions similaires, mais nous ne pouvons contester l'existence d'espaces de pauvreté, ou encore de milieux défavorisés. En ce sens, il est important de rappeler le double sens que porte le terme de "ghetto" : il fait soit référence à la pauvreté, ou bien à des espaces monoethniques, ce qui peut effectivement porter à confusion. Cette distinction est primordiale à établir puisque le terme est extrêmement connoté, qu'il stigmatise et qu'il est difficile à employer de façon neutre. Nous partageons la position selon laquelle nommer un espace comme étant un ghetto ne fait que reproduire quelque chose qui n'existait pas auparavant, ce qui peut être dangereux à plusieurs endroits. Norgate est bel et bien un espace que certain-e-s qualifieraient de ghetto, mais nous éviterons de lui donner cette étiquette afin de traiter le quartier dans son ensemble et d'identifier les particularités qui lui sont propres.

1.2 Discrimination et mécanismes d'exclusion

Comme nous allons le voir, le quartier Norgate est composé en grande partie de minorités visibles, c'est-à-dire de personnes qui n'ont pas la peau "blanche". Nous tenions à souligner dès le départ notre malaise face à l'utilisation et à l'emploi de ces termes (minorité visible, "blanc", "noir"). D'abord, nous avons mis ceux-ci entre guillemets puisque la couleur de la peau est relative et n'est pas que "blanche" ou "noire". Ensuite (et de manière bien plus

¹² Cet exemple nous provient d'un atelier de théorie pratique qui a eu lieu le 15 novembre 2013. Il s'agissait de comprendre les stratégies des diverses communautés immigrantes afin d'aider leurs membres à mieux s'intégrer, notamment sur le marché de l'emploi. Un jumelage a été effectué entre Pierre Anctil (LABRRI) et le CARI St-Laurent afin d'aborder cette thématique.

importante), nous avons tenté, tout au long de ce mémoire, de ne pas mettre uniquement l'accent sur ces termes afin de ne pas distancier les personnes qui présentent ces caractéristiques et de les rapprocher le plus que possible à leurs caractéristiques humaines et sociales, plutôt que physiques et "raciales". Ceci étant dit, nous ne pouvons toutefois nier le fait qu'en sol nord-américain, une personne associée aux minorités visibles peut facilement être victime de discrimination, justement en raison de la couleur de sa peau (ou d'autres facteurs). Le fait de constater que les résident-e-s de Norgate proviennent en grande partie du continent Africain est un indicateur que l'on ne peut simplement rejeter du revers de la main, puisque cela joue nécessairement sur le rapport entretenu entre ceux-ci et la société d'accueil, et vice versa. Ainsi, le facteur de la discrimination est bien réel, raison pour laquelle nous employons le sujet, mais nous tenions à ne pas mettre uniquement ce facteur de l'avant afin de ne pas renforcer cette même discrimination (à travers cette recherche nous cherchons à défaire la discrimination, pas à en rajouter).

Reprenant une série d'études sur le sujet du racisme au Québec, Abdelaziz Bahlouli (2011) en arrive au fait « (...) qu'il n'y a pas de doute que le domaine du logement constitue le lieu par excellence où se manifestent les comportements discriminatoires et le racisme explicite, liés à la logique du marché » (p. 69). La discrimination représente une distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la religion, la condition sociale, etc. (Gouvernement du Québec, 2015 ; Drudi, 2009). La discrimination peut se manifester autant par l'exclusion que par le harcèlement ou un quelconque traitement défavorable. Cette discrimination peut être autant directe qu'indirecte : la discrimination directe se produit lorsque l'on opère de manière volontaire « (...) une distinction entre les candidats, les clients ou les usagés, en raison de leur origine réelle ou supposée », tandis que la discrimination indirecte ou systémique « (...) apparaît lorsque, dans un mode de fonctionnement institutionnel apparemment neutre, l'application d'une règle entraîne en pratique un désavantage particulier pour des personnes d'une catégorie sociale donnée (...) » (Cohen-Emérique, 2011 : 96).

Le racisme représente quant à lui « (...) la valorisation, généralisée et définitive, de différences, réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de justifier ses privilèges ou son agression » (Memmi, 1968). Ainsi, lorsque le racisme

émerge, la personne insiste sur les différences et valorise les siennes tout en généralisant et en minimisant celles de l'autre et du groupe entier qu'il dévalorise. Cette différence peut être autant biologique que sociale et culturelle. Le racisme est partout et peut même être perçu comme un fait social (*Ibid*). Non seulement s'implante-t-il dans l'individu, mais est également présent dans les institutions et dans des pratiques sociétales et culturelles beaucoup plus larges. Rajoutons, en définitive, que le racisme est lié à d'autres formes d'exclusion et d'inégalités : « it is a set of practices, structures, beliefs, and representations that transforms certain forms of perceived differences, generally regarded as indelible and unchangeable, into inequality. It works through modes of dispossession, which have included subordination, stigmatization, exploitation, exclusion, various forms of physical violence, and sometimes genocide (Mullings, 2005 : 686).

Il faut distinguer le racisme de l'ethnocentrisme, c'est-à-dire « l'attitude collective consistant à répudier les formes culturelles : morales, religieuses, sociales, esthétiques, qui sont les plus éloignées de celles propres à une société donnée » (Bonte et Izard, 1991 : 247). Il s'agit de placer un autre par rapport au soi et de dévaloriser son système de valeurs, de croyances et de "savoir-faire" par rapport au sien. L'ethnocentrisme peut donc contribuer à exclure une personne ou un groupe d'individus, comme dans le cas du racisme. Le racisme, toutefois, se construit autour du terme de la "race", qui introduit l'idée selon laquelle il existerait « (...) une subdivision de l'espèce humaine fondée sur des critères biologiques » (*Ibid* : 811), thèse qui est maintenant entièrement écartée par le domaine anthropologique. Le racisme se distancierait donc de l'ethnocentrisme en mettant l'accent sur les facteurs physiques (par exemple la couleur de la peau), génétiques et biologiques de l'être humain.

La discrimination et le racisme peuvent toucher les locataires de manière tellement forte qu'ils et elles se voient contraint-e-s de vivre dans des quartiers spécifiques. Ces quartiers sont souvent moins agréables et composés de séries de grands immeubles ou de blocs appartement, comme dans le cas de Norgate. Certaines personnes victimes de discrimination vont longuement hésiter à déménager, par peur de se retrouver dans des conditions encore plus déplorable (Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, 1991). La solution vient souvent avec le temps, et les locataires changent de quartier afin de s'installer dans un nouveau logement privé. L'accès au logement social, comme nous allons le voir, est extrêmement limité et n'est que peu envisagé.

La langue et l'accent sont aussi des facteurs discriminants dans la recherche de logement et en matière d'emploi. Plusieurs doivent apprendre le français et/ou l'anglais afin de trouver de l'emploi correspondant à leurs qualifications. Les immigrant-e-s se disent d'ailleurs prêt-e-s et ouvert-e-s en grande majorité à apprendre le français, mais il existe un manque d'accès global à des cours de langue (Bernèche, 1990). Au final, ce sont souvent des séries de facteurs discriminants qui font en sorte que la situation devient complexe, voir impossible : « Le fait d'être femme, noire et monoparentale en est un exemple » (Guay-Charrette, 2010 : 45). Reste qu'en proportion à l'ensemble de la population, ce sont tout de même les personnes racisées (et plus particulièrement les communautés noires) qui se retrouvent dans les situations les plus discriminatoires (*Ibid*).

Les difficultés peuvent aussi s'entretenir entre propriétaires et locataires, et ce même si les deux sont immigrant-e-s. Certain-e-s propriétaires vont craindre d'avoir des problèmes supplémentaires avec les immigrant-e-s, et demandent donc plusieurs références. Au contraire, les nouveaux et nouvelles arrivantes peuvent aussi « (...) constituer une clientèle "recherchée" par certains propriétaires, dans la mesure où ils acceptent plus facilement des conditions inadéquates de logement et des loyers exorbitants » (Bernèche, 1990 : 24). Les propriétaires peuvent être plus « (...) portés à offrir les logements en sous-sol aux nouveaux arrivants qui n'ont ni garant, ni références, car ce sont des logements difficiles à louer à des clientèles qui ne sont pas en situation de précarité ou qui ont une plus grande connaissance du marché résidentiel » (Damaris et Charrette, 2011 : 34). Or, nous savons que les logements en sous-sol sont plus susceptibles d'être problématiques, le taux d'humidité étant souvent élevé et permettant le développement plus facile de moisissures.

L'exemple de l'emploi nous permet de mieux comprendre les dynamiques de la discrimination au Québec. Que ce soit au Québec ou dans le reste du Canada, plusieurs immigrant-e-s doivent se résigner à accepter un travail qui ne correspond pas à leurs qualifications, notamment à cause de la non-reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail acquis à l'étranger. Cette non-reconnaissance connaît plusieurs aspects, et « la valorisation de la qualification se fait à travers un long processus dont les étapes varient d'un individu à l'autre, selon ses qualifications et ses besoins » (Nzobonimpa, 2008 : 18). Le manque d'informations dont disposent les immigrant-e-s avant de partir vers le Canada ne permet pas de prendre en compte la demande d'expérience de travail en territoire d'accueil et

la non-reconnaissance des diplômes. Le peu d'informations fournies présente un pays où il ne manque pas d'emploi et où tout le monde peut vivre comme il ou elle le souhaite. Les publicités sont trompeuses et ne font aucunement allusion au processus administratif entourant une demande en immigration. Dans la plupart des cas, « outre les documents fournis par le consulat canadien et quelques sites internet, les sources sont principalement informelles » (Kadiri, 2008 : 77). Il existe donc un manque d'informations et d'informations justes, prenant compte de la réalité qui sera ultérieurement vécue. La personne immigrante devrait être en mesure de connaître toutes les démarches administratives à suivre pour obtenir la résidence permanente et pour trouver un emploi (Béji, 2010).

Cela relève, en notre sens, d'une vision libérale (dans le sens classique du terme) où c'est l'individu qui est responsable de son propre sort. Quelqu'un qui arrive tout juste au Québec et qui se retrouve dans un logement de moindre qualité et sans-emploi est responsable d'améliorer son sort par lui-même. Dans cette vision, la réalité et les problèmes collectifs qui entourent l'individu ne sont tout simplement pas pris en compte, ce qui minimise la possibilité d'intervenir auprès de tout ce qui entoure la condition des individus (McCall, 2008). Ainsi, les gens qui se retrouvent dans des logements insalubres et de mauvaise qualité, qui doivent apprendre une nouvelle langue, se trouver un emploi, etc., doivent se débrouiller par eux-mêmes sans possibilité réelle d'intervention institutionnelle ou étatique.

Suivant cette logique, il n'est pas surprenant de constater que « la situation des immigrants sur le marché du travail canadien s'est détériorée depuis ces 25 dernières années, qu'ils soient comparés aux cohortes précédentes ou aux travailleurs non-immigrants » (Girard et al., 2008 : 792). Il est d'ailleurs assez fréquent de voir des immigrant-e-s qui n'arrivent jamais à se trouver un emploi dans leur domaine et qui réorientent drastiquement leurs carrières. Tout cela semble plutôt contradictoire si l'on considère qu'outre la réunification familiale, « (...) la majorité des nouveaux résidents permanents sont sélectionnés par le Québec dans les catégories économiques¹³ » (Damaris et Charrette, 2011 : 1), soit dans plus de 60% des cas. Les immigrant-e-s sont choisi-e-s en fonction de leurs compétences en matière d'employabilité, mais une série d'obstacles contraignent ceux-ci et celles-ci à réorienter leurs objectifs de carrière.

¹³ C'est-à-dire en fonction de leurs qualifications professionnelles.

Ainsi, « les immigrants entrés au Québec entre 1971 et 1981 chôment deux fois plus que les immigrants plus anciens, occupent davantage des emplois non qualifiés, en dépit d'une scolarisation en moyenne plus élevée et se concentrent dans des secteurs d'activité où les conditions de travail sont moins avantageuses » (Labelle et al., 2007 : 22). Leur état de santé tend à décliner, tandis qu'ils et elles ont aussi tendance à être concentrés dans des secteurs d'activité économiques et dans des postes à plus haut risque d'accident (Fuller-Thomson, 2011). Les femmes sont dans tous les cas, et ce peu importe la période d'arrivée, désavantagées par rapport aux hommes : le taux de chômage est plus élevé et les salaires sont plus bas dans l'ensemble des secteurs et domaines de travail (*Ibid*). De plus, depuis le début des années 2000, on observe « (...) un allongement de la période de "rattrapage", c'est-à-dire le temps nécessaire à un nouvel arrivant pour rejoindre les niveaux de rémunération de ses homologues dans la société d'accueil » (*Ibid* : 25).

Dès 1985, des programmes d'accès à l'égalité en emploi sont instaurés par le gouvernement du Québec, mais l'impact de ces programmes reste très limité autant dans les années 1990 que dans les années 2000. Cela est dû, entre autres, à la création d'une multitude de programmes allant dans des horizons différents, plutôt qu'à l'existence d'un programme unique et clair applicable dans l'ensemble des situations (Chicha et Charest, 2013). De plus, il est rare de voir des employeurs se faire offrir une formation à la diversité, ce qui ne permet pas le développement d'échanges harmonieux entre collègues et d'ajustements nécessaires dans le milieu de travail. Comme conséquence, plusieurs employeurs conservent des préjugés et des stéréotypes discriminants à l'égard de certains groupes ethnoculturels, même si cela se fait souvent de manière inconsciente (Chicha et Charest, 2009).

En ce qui concerne la trajectoire résidentielle des immigrant-e-s au Québec, elle est évolutive, mais ne suit pas nécessairement une ligne fixe. Après plusieurs années d'installation, la situation peut être la même, et parfois s'être empirée. Le coût élevé des logements en est responsable, alors que plusieurs doivent payer plus de 50% de leurs revenus afin de se loger : « le coût des logements est de loin l'obstacle le plus difficile à surmonter pour les nouveaux arrivants » (Guay-Charrette, 2010 : 40). De plus, des obstacles dits "primaires" peuvent désavantager certains types de personnes, dont « (...) la couleur de la peau et le sexe, l'ethnicité, la culture et la religion » (*Ibid* : 34). Les obstacles "secondaires" sont ceux sur lesquels les immigrant-e-s ont un contrôle potentiel, comme la connaissance de

l'anglais et du français et la connaissance des institutions québécoises et canadiennes (Murdie *et al.*, 1999).

L'accès au logement dépend également de la période d'arrivée au pays et des conditions d'accessibilité aux différentes sphères du marché de l'emploi. Il n'est pas possible de se loger convenablement sans avoir les ressources nécessaires, ce qui passe inévitablement par le travail et les conditions socioéconomiques des ménages immigrants. Cette situation crée une spirale dans laquelle il est difficile de se sortir : la condition socioéconomique influence l'accès au logement, mais l'inverse est tout aussi vrai. Certains auteurs « (...) mettent non seulement l'accent sur le logement comme facteur d'intégration sociale, mais aussi sur le fait que l'accès à un logement convenable et abordable participe à l'intégration économique, politique et communautaire des nouveaux arrivants. Ainsi, des individus mieux logés sont plus susceptibles de participer activement à la vie communautaire et politique, et à obtenir un emploi qui leur convient » (Guay-Charrette, 2010 : 9-10).

Ainsi, nous constatons que l'intégration des immigrant-e-s (à tous les niveaux) diffère en fonction de la période d'arrivée, du sexe et du statut social. Nous employons le terme d'intégration en référence au processus du mélange d'une population externe à une population déjà établie au sein d'une nation ou d'un pays (Fortin, 2000). D'un point de vue politique, l'intégration ne peut porter de sens unique, car ce que signifie "appartenir à la nation" varie d'un pays à l'autre (Miles, 1993). L'intégration diffère selon le langage, les façons de vivre et les pratiques culturelles du pays d'accueil.

Il est important de faire attention à la manière dont le terme est employé, car l'intégration possède une connotation politique et sociale facilement perceptible à partir du point de vue du dominant sur le dominé (Schnapper, 2007). Son rôle idéologique est fort puisqu'il peut placer les immigrant-e-s comme étant en dehors et n'appartenant pas à la société d'accueil. « The ideological consequence is a legitimation of the notion that immigrants are apart from, or outside our nation state, that they do not belong. (...) it suggests that [some] social problems are a consequence of immigration (...) » (Miles, 1993 : 179). Malgré cette prudence, l'emploi commun du terme d'intégration, comme dans d'autres cas et en ce qui concerne d'autres termes fortement connotés (comme l'acculturation, ou encore le ghetto), n'est pas nécessairement utilisé de manière idéologique. C'est-à-dire qu'une série de termes sont employés afin de décrire le processus de rencontre et de contact entre deux groupes, faute de

trouver un terme qui soit plus neutre ou qui soit moins connoté (Rudmin, 2003). Les termes changent avec le temps, comme dans le cas de l'intégration : on entendait d'abord l'assimilation et l'acculturation, ce qui s'est graduellement transformé en l'intégration, et plus récemment l'inclusion.

C'est effectivement le terme d'assimilation qui était d'abord employé pour parler de l'appartenance progressive des immigrant-e-s à la société d'accueil. Les recherches menées à la suite des années 1950, notamment par l'école de Chicago¹⁴, ont démontré que le processus alors nommé "assimilation" ne pouvait être perçu de façon unique, étant donné la variance entre les différents groupes et individus composant la société. La communauté scientifique s'est mise « (...) à distinguer l'adoption des traits culturels de la société de la participation aux diverses instances de la vie sociale » (Schnapper, 2007 : 13) d'où le changement progressif de la notion d'assimilation vers celle d'intégration et de l'élargissement du vocabulaire entourant ces recherches.

L'assimilation impliquait une mise à part des nouveaux et nouvelles arrivantes, d'un rejet de certaines sphères de la vie publique et politique. De plus, même s'il ne signifiait pas nécessairement la perte totale de la culture d'origine, le terme ne permettait pas de percevoir l'identité particulière des immigrant-e-s (*Ibid*). L'assimilation apparaissait ainsi comme vecteur du colonialisme et d'un sens uniquement négatif, alors que l'intégration semblait plutôt englober les spécificités des groupes culturels et d'une diversité de formes d'insertion à l'intérieur du groupe ou de la société d'accueil. L'assimilation représentait d'ailleurs le facteur clé de la politique coloniale française en Afrique. Cette politique se basait sur des principes évolutionnistes et ethnocentriques, selon lesquels les Africain-e-s étaient rendus à un stade de la civilisation moins avancé, ce qui justifiait la colonisation française et européenne (White, 1996).

Selon Jean-Pierre Barou (1993), c'est le haut conseil à l'intégration, composé de diverses personnes provenant autant de la sphère publique que du milieu universitaire, qui en 1991 ont posé les premières bases à une éventuelle politique d'intégration en France. Ce qui ressort principalement de cette publication est l'acceptation des différences culturelles et

¹⁴ Lorsque nous parlons de l'école de Chicago, nous faisons référence au domaine de la sociologie et non pas des sciences économiques.

l'enrichissement que peut connaître la société d'accueil face à une telle divergence. « C'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin (...) de donner à chacun la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant » (*Ibid* : 173). D'ailleurs, les choix désignant les groupes issus de l'immigration varient selon les pays et les différentes logiques étatiques observables.

Le fait de nommer les immigrant-e-s comme étant des immigré-e-s, des étrangers et étrangères ou encore des minorités ethniques, dépend du type de modèle d'intégration développé par les pays. L'accès à la citoyenneté est également variable selon ces mêmes modèles (Cohen, 1999). Aux États-Unis et au Canada, la citoyenneté est conférée à tous ceux nés dans le pays. Il est également possible d'obtenir la citoyenneté par voie de naturalisation, ce qui est généralement le cas chez les immigrant-e-s, qui ont à remplir certains critères préétablis par le gouvernement et l'État. Au Québec et au Canada, la citoyenneté est également basée sur les droits individuels et l'égalité des chances, ce qui place le gouvernement en dehors du champ d'intervention publique, où les rapports sociaux inégalitaires sont cachés malgré leur grande présence (Molinario et Ego, 1999). Dans ce cas, la politique d'intégration fait face à une citoyenneté commune qui ne s'exerce qu'à travers l'autoresponsabilité individuelle.

Jusqu'à la fin des années 1960, les immigrant-e-s Canadiens et Canadiennes provenaient principalement de l'Europe, ce qui relevait d'une politique établissant ses priorités à travers un ordre de préférence ethnique. Ce n'est qu'à cette époque que les critères de sélection se sont transformés afin d'accueillir les nouveaux et nouvelles arrivantes en fonction des qualifications professionnelles et scolaires propres à chacun-e (GRES, 1992). Dans les années 1970, le Québec commence à prendre contrôle des flux migratoires qui s'exercent au sein de son territoire, processus qui n'appartenait autrefois qu'au fédéral. Suite à diverses ententes entre le fédéral et le provincial, l'accord « (...) McDougall-Gagnon-Tremblay, signé en 1991 (...) permet au Québec d'obtenir un pouvoir exclusif pour sélectionner les immigrants (...) » (*Ibid* : 457). La langue française, qui est alors perçue comme langue officielle, vient également structurer de manière considérable la dynamique d'intégration des immigrant-e-s au Québec, que ce soit dans son ensemble ou dans divers milieux tels que le travail et l'école (Turcotte, 1997). Ainsi, « l'État québécois est résolu à favoriser l'émergence et le renforcement d'un sentiment d'appartenance au moyen d'une communauté des citoyens

fondée sur les principes démocratiques libéraux et sur une détermination commune envers le français en tant que langue publique commune » (Molinaro et Ego, 1999 : 115).

Spécifions que lorsque nous employons des termes tels que *pluriethnique* (qui se retrouve d'ailleurs dans le titre du présent mémoire), ou encore *multiethnique*, nous tentons de trouver des mots afin de nommer la diversité ethnoculturelle existant dans un espace auquel nous nous intéressons. En ce sens, l'ethnicité représente « (...) une forme d'organisation sociale, basée sur une attribution catégorielle qui classe les personnes en fonction de leur origine supposée, et qui se trouve validée dans l'interaction sociale par la mise en œuvre de signes culturels socialement différenciateurs » (Poutignat et Streiff-Fenart, 1995 : 154). La notion d'ethnicité se développe, en partie, afin de montrer les limites de la notion de culture.

Les premiers emplois de la notion d'ethnicité servaient uniquement à décrire la différence et à distancier l'ensemble des groupes et individus n'appartenant pas à la majorité. Cette notion relevait d'un caractère fortement ethnocentrique, puisque l'on présupposait qu'il existait des personnes "ethniques", et d'autres non ; les personnes perçues comme telles n'étaient pas considérées comme faisant partie de la société à part entière. À partir des années 1960, la notion s'apparente plutôt à quelque chose qui se base sur les sentiments, soit « (...) le sentiment de former un peuple (...) », ou encore « (...) la croyance subjective à la communauté d'origine » (*Ibid* : 24 et 38). Fredrik Barth (1995 [1969]) s'emploie alors de parler d'ethnicité en termes de frontières sociales qui s'établissent entre les différents groupes d'une société. Les individus s'identifient à un groupe dans un rapport où coexistent majorité et minorités, dans un processus d'interaction constant. Ainsi, les individus s'identifient à des traits culturels particuliers afin de se définir et de différencier les groupes qui les entourent. C'est de cette manière que se construisent des frontières entre les groupes ethniques, qui permettent le renforcement de ceux-ci et la création d'un sentiment d'appartenance commun en rapport aux autres (*Ibid*).

L'ethnicité ne fait donc pas uniquement référence à l'origine nationale des groupes et individus issus de l'immigration, mais bien à (...) une entité qui émerge de la différenciation culturelle entre des groupes interagissant dans un contexte donné de relations interethniques [et dans des situations plures] » (Poutignat et Streiff-Fenart, 1995 : 90). Se crée ainsi une dichotomie entre le "nous" et le "eux", entre le "moi" et la personne "autre". L'ethnicité se crée sous la forme d'une organisation sociale commune, mais en même temps distincte et en

constante redéfinition : il s'agit de « (...) processus variables et jamais finis par lesquels les acteurs *s'identifient et sont identifiés par les autres* sur la base de *dichotomisations Nous/Eux*, établies à partir de traits culturels supposés dérivés d'une *origine commune et mise en relief* dans les interactions sociales » (*Ibid* : 154).

Finalement, il arrive trop souvent que l'on fasse référence aux différences ethnoculturelles sans expliquer la notion de culture. En anthropologie, Edward Tylor parle d'abord de la culture comme étant quelque chose qui évolue à travers le temps, dans un sens progressif et linéaire. Reprenant cette idée, Franz Boas et la pensée diffusionniste s'en détachent par le rejet d'une culture (occidentale) perçue comme étant supérieure aux autres. Les cultures changent plutôt qu'elles n'évoluent dans un sens progressif ou linéaire. En ce sens, la culture prend une forme holiste, où il faut observer la totalité des groupes humains dans leurs histoires et environnements particuliers (Cuche, 2010). Bronislaw Malinowski et le courant fonctionnaliste parlent quant à eux de la culture en tant qu'agencement d'institutions assurant la reproduction du système afin de répondre à des besoins biologiques (élémentaires) et interactionnistes (secondaires). Edward Sapir et Benjamin Lee Whorf mettent en évidence le fait qu'il n'existe pas une culture que l'on pourrait qualifier d'universelle, où des variations intra-collectives et individuelles sont observables. Alfred Radcliffe-Brown (1949) et le courant structuro-fonctionnaliste, pour qui la culture ne s'observe pas, préfèrent parler en termes de structures sociales, soit de réseaux de relations sociales qui unissent les individus d'une société. Quant à Clifford Geertz, la culture est un ensemble de significations qui pourrait faire l'objet d'une lecture ou d'une interprétation (Cuche, 2010).

Dans son sens le plus simple, la culture représente donc la façon de penser, de dire et de faire (Bibeau *In* Gratton, 2009). Elle est un complexe de perceptions et de représentations partagées qui permet de donner sens à la réalité. Ainsi, la culture est en constante transformation et dépend des diverses variables (contexte, temps, espace, etc.) qui la composent (*Ibid*). Même si elle est dynamique, on peut l'étudier à des moments ou endroits spécifiques, tout comme on peut l'étudier en transformation dans des situations de contact. Ce changement de la culture à travers le temps permet de créer un rapprochement avec l'*habitus* de Bourdieu, soit un ensemble de dispositions durables incorporées en fonction de la position occupée dans l'espace social (Bourdieu, 1980).

1.3 Analyse systémique et espaces urbains

Selon l'analyse systémique, chaque interaction doit toujours être remise dans son contexte, ce qui permet de comprendre ce qui se produit autant à l'échelle individuelle, sociale que globale¹⁵. Elle prend en compte l'effet d'une donnée ou d'un événement en fonction de sa relation dans un système plus large et à plusieurs échelles (Bateson, 1958). Dans le sens de Gregory Bateson et de l'école de Palo Alto, l'emploi du mot "système" se détache de celui plutôt associé aux analyses et théories marxistes, où l'on fait référence aux structures sociales et économiques qui sont reproductrices d'inégalités entre les différentes classes sociales. Dans un sens plus large, « this use of the term “system” is generally accompanied by an analysis of how different systems or levels of systems interact with each other, placing primary emphasis on the idea that systems are dynamic (meaning they display both continuity and change) and that the analysis of interactions makes it possible to understand how systems change over time » (White et *al.*, en construction¹⁶).

Suivant cette définition du "système", l'univers se construit donc en plusieurs niveaux (échelles), chacun possédant « (...) une logique qui lui est propre et qui a des interactions (...) » (Gratton, 2012 : 47). Le système se construit à travers la différence, et les individus ou groupes d'individus qui agissent à travers ce même système le font à partir d'un contexte particulier. C'est en ce sens que Bateson parle de la "schismogénèse", qu'il définit « (...) comme un processus de différenciation dans les normes de comportement individuel résultant d'interactions cumulatives entre des individus » (Bateson, 1958 : 221). Dans cette logique, le système est dynamique et tend à changer, alors qu'un événement en produit un autre et s'effectue dans un mouvement d'aller-retour interdépendant. Alors que Bateson explique cela en termes écologiques¹⁷, il est également possible de créer un rapprochement avec l'ensemble des phénomènes sociaux en reprenant cette approche au niveau des sciences sociales et de

¹⁵ Spécifions que l'analyse systémique s'étend au-delà de ces trois échelles, mais que nous nous y arrêtons pour des raisons heuristiques. L'analyse en termes de micro, mezzo et macro reprend la même formule, mais est en réalité limitée puisqu'elle s'arrête habituellement à ces trois échelles.

¹⁶ White, Bob, Daniel Côté, Danielle Gratton, Sylvie Gravel et Jessica Dubé. En construction. « Systemic theory and intercultural communication : traditions of rapprochement.

¹⁷ Pour ne prendre qu'un exemple, la microcellule affecte la plante, qui affecte son environnement, qui affecte lui-même en retour le développement microcellulaire. L'un ne peut aller sans l'autre et chaque échelle en affecte une autre qui ne se situe pas au même niveau. L'importance repose ainsi sur le contexte, les interactions et la relation entre les différents éléments qui s'influencent mutuellement (Bateson, 2011).

l'analyse anthropologique. Afin de comprendre les dynamiques propres à un espace particulier, il s'agit donc de réaliser cet aller-retour entre les différentes échelles, c'est-à-dire à propos de ce qui se produit en dehors du milieu local et qui affecte le territoire, à propos de ce qui se produit à l'intérieur même du milieu local et de ses environs, et à propos de ce qui se produit au niveau des individus eux-mêmes.

Ainsi, il ne faut pas étudier chaque niveau séparément, car ils n'existent pas en vase clos. À l'échelle locale, on peut observer la composition et la transformation graduelle des quartiers urbains ; à l'échelle groupale, on peut s'intéresser à l'étalement urbain des différentes catégories sociales et culturelles ; à l'échelle globale et politique, on peut voir les stratégies institutionnelles qui forment la ville, en lien avec les logiques sociétales et mondialisées qui façonnent la vie humaine (Fijalkow, 2011). Sous un angle systémique, ce sont ces trois échelles qui sont observées simultanément, en dialogue constant les unes avec les autres, et toujours selon des situations ou des contextes spécifiques. Il en va de même pour les conditions d'habitation des immigrant-e-s : il ne faut pas les concevoir d'un point de vue uniquement individuel, mais bien également porter une attention particulière aux institutions qui sont censées gérer ces questions. « To this end, greater attention should be focused on the ways in which the dominant host society imagines, constructs and manages immigrants, where they live and their housing » (Ray, 1998 : 225).

Nous croyons qu'il est toujours nécessaire d'observer l'ensemble des échelles influençant un phénomène et qu'il faut s'ajuster en fonction de l'échelle à partir de laquelle les analyses se constituent. Par exemple, dans le cas de Norgate, les analyses entourant la situation en matière de logement et les moyens afin de parvenir à de meilleures conditions d'habitat varient nécessairement en fonction du niveau d'analyse et du type de personne qui réfléchit à ce phénomène. Il est certain qu'un chercheur universitaire qui a en tête un ensemble d'extraits littéraires et qui s'est intéressé de près, et ce durant plusieurs mois (voir plusieurs années), à un phénomène particulier n'aura pas nécessairement la même vision ou analyse qu'un résident qui habite le quartier et qui vit concrètement de graves problèmes de logement. La vision du phénomène est nécessairement différente puisqu'elle ne se situe pas à la même échelle. Toutefois, il est important de bien comprendre qu'aucune de ces échelles n'est plus importante qu'une autre ; elles traduisent simplement différentes visions qui, d'un point de vue

systemique, doivent être mises en inter-relation afin d'appréhender un phénomène sous tous ses angles et dans toute sa complexité¹⁸.

C'est dans cette logique que nous proposons d'appréhender notre recherche et à partir de laquelle nous avons construit et analysé nos données. Nous nous sommes entretenus autant avec des acteurs agissant à l'extérieur du quartier qu'avec des personnes vivant au jour le jour dans des situations de logement insalubre. Les chapitres du mémoire se divisent donc par échelles, puisqu'ils abordent tous des dynamiques de changement dans le système, mais à partir de différents contextes et de différentes orientations qui sont portées par des individus de divers horizons. Le chapitre quatre, par exemple, est principalement porté par la voix d'immigrant-e-s récent-e-s subissant de graves problèmes de logement, ce qui varie nécessairement des analyses qui se retrouvent dans les deux chapitres suivants, qui laissent plutôt la parole à des organisateurs et organisatrices communautaires n'étant pas directement affectés par la situation et observant celle-ci à partir d'un point de vue extérieur. L'ensemble des acteurs s'exprime à propos du même phénomène, mais ne le subit pas de la même manière et ne l'analyse naturellement pas de la même manière. Chacun-e se situe à différentes échelles, et analyse donc la situation en fonction sa propre échelle. C'est le déplacement constant entre ces échelles qui permet, au bout du compte, de réaliser une analyse dynamique des changements qui se produisent et qui peuvent se produire au sein d'un système et d'une situation particulière. En nous inspirant de cette idée et de certains éléments liés à une approche intersectionnelle¹⁹, nous avons également tenu à prendre en compte, dans notre analyse globale, autant des phénomènes larges (comme le capitalisme) que des éléments plus subtils qui affectent une situation ou des individus, des relations de pouvoir²⁰ cachées aux inégalités structurelles et institutionnelles.

¹⁸ Dans tous les cas, la réalité que nous tentons de traduire est nécessairement subjective puisqu'il est vrai que le savoir est toujours situé et que le point de vue du chercheur sur un sujet donné est toujours à remettre en question (Harding, 2004). Cela ne veut pas dire qu'il est impossible de décrire une réalité ou un phénomène quelconque, mais bien qu'il est nécessaire de remettre en question l'idée même de l'existence d'un savoir purement objectif et non situé (voir chapitre 2, 2.3 *réflexivité et engagement*).

¹⁹ L'approche intersectionnelle s'intéresse à l'inter-relation des systèmes d'oppression qui peuvent influencer sur des situations et des groupes particuliers (Bilge, 2009). « Elle propose d'appréhender la réalité sociale des femmes et des hommes, ainsi que les dynamiques sociales, culturelles, économiques et politiques qui s'y rattachent comme étant multiples et déterminées simultanément et de façon interactive par plusieurs axes d'organisation sociale significatifs » (Stasiulis, 1999 : 345).

²⁰ Suivant la définition qu'en fait Michel Foucault (1976), notre emploi du terme de "pouvoir" « (...) désigne l'ensemble des relations stratégiques visant à agir sur les actions des autres, à diriger et à modifier leurs

La compréhension des paradoxes inhérents à un système peut parfois s'éclaircir à travers la logique de la double contrainte (*double bind*), c'est-à-dire « (...) de personnes prises dans un système permanent qui produit des définitions conflictuelles de la relation » (Winkin, 1981 : 41). En d'autres termes, la double contrainte se produit lorsqu'un individu est confronté à des injonctions contradictoires qui l'empêchent de faire un choix et de trouver une solution à la situation dans laquelle il ou elle se retrouve. Par exemple, une personne qui vient d'immigrer au Québec et qui habite dans un logement insalubre, qui ne connaît pas encore le fonctionnement du système, de ses institutions et de ses lois, n'aura pas tendance à porter plainte et à revendiquer une accessibilité à un logement de meilleure qualité. Toutefois, si cette même personne décide de ne pas porter plainte, elle doit se résigner à vivre dans des conditions d'habitat défavorables. Cette personne se retrouve donc dans une situation de double contrainte : le fait de porter plainte et de revendiquer de meilleures conditions de logement ralentit le processus d'intégration sur plusieurs points (recherche d'emploi, apprentissage d'une nouvelle langue, accréditation de papiers et de diplômes, etc.), puisque cela prend beaucoup de temps et d'énergie ; à l'opposé, ne rien faire face à son logement insalubre peut être encore plus néfaste, soit causer des maladies et des problèmes respiratoires, des problèmes d'infestation de vermine, et plusieurs autres éléments qui peuvent tout aussi bien ralentir le processus d'intégration et de sentiment d'appartenance à la société d'accueil. Dans ce cas, aucune solution ne semble envisageable pour la personne concernée.

Des rapprochements sont à faire selon nous entre l'analyse systémique et l'« analyse multiniveau exploratoire » (Leloup, 2007), qui s'intéresse autant à l'influence des forces sociales plus larges qu'au pouvoir des phénomènes locaux et individuels. « Le principal avantage de cette méthode est la prise en compte simultanée des attributs individuels et des

conduites, à structurer leur champ d'actions possibles » (p. 54). Le pouvoir ne se comprend donc que comme « relations entre individus [où] (...) certains exercent un pouvoir sur d'autres » (Dreyfus et Rabinow, 1984 : 309). Le pouvoir est partout, encre dans les relations sociales. Il s'exerce bien évidemment au niveau institutionnel et structurel, mais également dans les relations les plus intimes (micropratiques du pouvoir). Ainsi, « le pouvoir ne se limite pas aux institutions politiques. (...) Il est multidirectionnel : il opère de haut en bas, mais aussi de bas en haut » (Ibid : 266). Une fois de plus, le jeu des différentes échelles d'analyse y trouve toute son importance, d'où la nécessité d'être en mesure de se positionner et de percevoir le monde à partir d'une multitude de fenêtres et de facettes différentes.

effets possibles du contexte sur le phénomène étudié » (*Ibid* : 20-21). Au niveau du logement, cette approche fait ressortir le fait que les conditions d'habitat ne relèvent pas uniquement de choix individuels, mais bien également de « (...) configurations économiques, politiques et culturelles dans lesquelles ils se produisent » (*Ibid* : 37). Cela crée une certaine distanciation avec le courant culturaliste, selon lequel « (...) les variations des taux de propriété observées entre les différents groupes de la société seraient la conséquence de préférences culturelles distinctes par rapport à ce mode particulier d'occupation » (*Ibid* : 13). Ce courant met l'emphase sur les facteurs uniquement culturels de la vie humaine, négligeant les forces structurelles pouvant entrer en jeu dans le processus d'accès au logement et à certains espaces de l'environnement urbain. Les choix individuels sont parfois réduits par des contraintes plus larges, ce qui se reflète bien à travers le courant de pensée néo-wébérien, qui « (...) aborde le fonctionnement du marché du logement en partant d'une conception de la stratification sociale complexe, impliquant plusieurs hiérarchies de ressources – financière, cognitive, sociale et politique – que les ménages mobilisent dans le cadre d'un conflit dont l'enjeu est l'accès aux meilleurs logements » (*Ibid* : 14).

L'analyse systémique est également liée à la perspective sociospatiale d'Henri Lefebvre, qui s'intéresse aux interactions entre la société et l'espace (Gottdiener et Hutchison, 2011). Les différents individus et groupes qui composent la ville sont en lien les uns aux autres et avec leur environnement, et ils s'influencent de manière mutuelle. La ville est aussi grandement influencée par les facteurs sociétaux qui se produisent à une échelle plus large. Elle est tout aussi changeante en fonction des « relations d'immédiateté », soit des groupes et des individus qui la compose : « elle se situe dans un entre-deux, à mi-chemin entre ce que l'on appelle l'ordre proche (relations des individus dans des groupes plus ou moins vastes, plus ou moins organisés et structurés, relations de ces groupes entre eux) et de l'ordre lointain, celui de la société, réglé par de grandes et puissantes institutions (église, État), par un code juridique formalisé ou non, par une "culture" et des ensembles signifiants » (Lefebvre, 1968 : 52). Les milieux urbains sont donc composés par une série de sous-systèmes différenciés, mais également interreliés. Nous avons une capacité, en tant qu'êtres humains, de construire et de façonner la vie urbaine, d'où l'appel de Lefebvre à une appropriation commune de ces espaces. L'espace urbain nous influence, mais nous sommes également en mesure de construire la vie urbaine.

En ce sens, la ville reste tributaire d'une panoplie de groupes et d'individus qui sont interdépendants les uns des autres : « la ville n'est pas que la somme de ses parties. Elle crée une situation où les choses différentes adviennent les unes aux autres et n'existent pas séparément, mais selon des différences » (Grafmeyer et Authier, 2011 : 14). De la manière la plus simple, la ville se définit donc comme un « (...) établissement relativement important, dense et permanent d'individus socialement hétérogènes » (*Ibid* : 18). Les personnes qui habitent la ville sont dans un rapport de compétition, l'espace global étant partagé de manière inégale et répartie en fonction de certains critères spécifiques. Chaque partie de la ville connaît ses particularités, ce qui entraîne un effet de localité pouvant « (...) fortement structurer les usages que les personnes font de leur logement et de leur quartier, et les sociabilités qu'elles entretiennent localement avec les autres habitants » (*Ibid* : 47).

Comme le fait remarquer Germain (2000), il est difficile d'identifier les impacts directs du quartier ou de l'espace local sur la population qui y habite. Les facteurs qui entrent en jeu dépendent de plusieurs aspects que l'on ne peut évaluer de manière quantitative, d'autant plus que les conditions externes qui influencent le milieu local varient elles aussi en fonction de situations particulières. En reprenant la philosophie de Lefebvre (1968), Segaud explique que ces facteurs peuvent être observés, entre autres, à travers la vie quotidienne comme « (...) porteuse de ressources insoupçonnées, de tous les possibles, c'est-à-dire [comme étant] créatrice de sens » (2012 : 29). L'étude d'éléments locaux et quotidiens peuvent ainsi relever de conditions structurelles beaucoup plus larges, sans pour autant que la collectivité observée soit totalement démunie de « (...) spécificités économiques, sociales et culturelles » (*Ibid* : 52). C'est-à-dire que par exemple, en observant uniquement les interactions des individus dans un espace public et restreint, il est possible de soutirer des informations et des analyses qui sont indicatives de comportements applicables à des milieux beaucoup plus grands. Ces comportements, influencés par une multitude de forces externes, restent tout de même uniques et caractéristiques du milieu local.

Le capitalisme joue également, dans son ensemble, sur l'espace de la ville et sur les différents modes d'organisation sociaux, puisque les villes sont non seulement des moteurs économiques importants, mais aussi parce qu'elles captent un grand bassin de travailleurs et de travailleuses sous-payées. Dans une perspective d'économie politique, ce sont justement ces processus d'organisation spécifiques qui sont observés, mis en lien avec les structures plus

larges qui orientent la société, tel le capitalisme (Gottdiener, 2011). Ainsi, ce sont notamment les villes qui permettent au capitalisme de se reproduire de manière aussi efficace ; « plus précisément, c'est par l'urbanisation que les excédents essentiels à la survie du capitalisme sont mobilisés, produits, absorbés et appropriés » (Gaudreau, 2013 : 15). Au niveau de l'espace urbain, les lieux dans lesquels les gens vivent ne relèvent souvent pas d'un réel choix, ceux-ci étant plutôt producteurs et significatifs des conditions matérielles et sociales des individus. Le quotidien de chacun-e varie en fonction du logis et de l'espace vécu, qui peut agir aussi loin que sur les façons de penser et les possibilités d'action individuelle et collective. Les villes en tant qu'espaces capitalistes « (...) interviennent activement dans la formation d'une géographie inégale et productrice de différences essentielles à sa survie » (*Ibid* : 14), tout comme elles structurent certaines relations sociales.

Les espaces urbains sont effectivement contrôlés depuis longtemps par des acteurs étatiques qui déterminent la fonction et la répartition des territoires en fonction d'intérêts particuliers. Par exemple, au 19^e siècle et sous le règne de Napoléon III en France, on s'occupait déjà de créer des grands boulevards et des espaces vides afin de s'en servir comme moyen de contrôle et de clamer « (...) haut et fort la gloire et la puissance de l'État » (Lefebvre, 1968 : 18). Plus tard vient l'émergence des banlieues selon différents intérêts de classe, où l'on insiste sur la création d'espaces différenciés dans la ville. On s'assure « (...) d'impliquer les ouvriers (individus et familles) dans une hiérarchie bien distincte de celle qui règne dans l'entreprise, celle des propriétés et des propriétaires, des maisons et des quartiers » (*Ibid* : 19). Par cette manipulation de l'environnement urbain, l'État crée à long terme un sentiment de bonheur axé sur la quotidienneté et sur l'acquisition de biens matériels²¹ : « toutes les conditions se réunissent ainsi pour une domination parfaite, pour une exploitation raffinée des gens, à la fois comme producteurs, comme consommateurs de produits, comme consommateurs d'espace » (*Ibid* : 31).

Des intérêts spécifiques poussent donc à une répartition particulière des individus dans la ville, et plus la population s'accroît, plus cette répartition se fait en termes économiques. Se développe par exemple des quartiers de riches et des quartiers de pauvres, et d'année en année,

²¹ Lefebvre était déjà en mesure, au tournant des années 1970, de prévoir l'aire nouvelle de la programmation et de la consommation "cybernétisée".

ces quartiers prennent un caractère spécifique qui évolue en fonction des résident-e-s²². De cette manière, le quartier acquiert avec le temps une sensibilité qui lui est propre, d'où l'importance « (...) de connaître les forces qui tendent à faire éclater les tensions, les intérêts et les sentiments qui donnent aux quartiers leur caractère particulier » (Park, 1984 : 86-87).

La vie urbaine est aussi structurée en fonction de facteurs internationaux, avec l'émergence de ce que Saskia Sassen (1991) s'est efforcée de nommer les "villes globales". Ces villes jouent un rôle au niveau de l'économie mondiale, augmentant le contrôle sur les ressources dont disposent celles-ci face au développement et à l'organisation de l'espace urbain général. Les villes globales forcent l'accélération d'inégalités et d'écarts de plus en plus grands entre les individus, « (...) garantissant aux classes supérieures un contrôle exclusif sur les voisinages qu'elles fréquentent et contraignant les catégories populaires à se concentrer dans des secteurs dégradés » (Leloup, 2007 : 11).

Un certain lien est à faire avec le développement récent des différents processus d'application du néolibéralisme à travers le monde. Selon Harvey (2014), le néolibéralisme émerge en contexte économique, où l'objectif principal est (apparemment pour le bien de tous et toutes) de permettre une plus grande liberté entrepreneuriale à travers le libre-échange, l'ouverture du marché et le droit à la propriété privée. On présume de ce fait que la création de la richesse peut aider l'ensemble de la population, et ce, peu importe qui la produit et qui en retire le plus grand bénéfice. L'État, dans ce contexte, doit fournir le nécessaire afin d'aider à la réalisation de ces objectifs. Par contre, l'État ne doit pas intervenir sur les marchés et laisser la main libre aux entreprises. « Il stipule que le bien social sera maximisé si l'on maximise l'étendue et la fréquence des échanges commerciaux, et cherche à faire entrer toutes les actions humaines dans le domaine du marché » (*Ibid* : 18)²³.

²² Nous partageons la vision de Georg Simmel selon laquelle « la pauvreté ne peut (...) être définie comme un état quantitatif en elle-même, mais seulement par rapport à la réaction sociale qui résulte d'une situation spécifique. La pauvreté (...) est donc non seulement relative, mais elle est aussi construite socialement. Son sens est celui que la société lui donne » (Paugam et Schultheis, 2011 : 15).

²³ L'idéologie néolibérale trouve source dans le libéralisme classique d'Adam Smith, à travers la mise en œuvre et l'application du libre marché. La liberté acquise par ce moyen serait réparatrice de tous les problèmes sociaux existants. Afin de libérer de manière encore plus importante le marché, l'État néolibéral cherche ainsi à se retirer de l'ensemble des sphères touchant de loin ou de près à l'économie. « L'idéal d'État néolibéral est un État réduit à la fonction politique que voici : protéger le droit de propriété et les contrats qui s'établissent sur le marché. L'État doit désétatiser les entreprises publiques et les remettre à des entreprises privées, de telle sorte que celles-ci puissent en extraire plus de capitaux pour entrer dans la valse de la spéculation mondiale » (Comblin, 2003 : 21).

Le néolibéralisme permet donc un développement sans précédent du milieu des affaires et des finances, jusqu'au point de s'insérer dans la vie quotidienne des individus, par le développement de nouveaux moyens de consommation accrue. L'idée de liberté mise de l'avant devient celle de la libre entreprise individuelle plutôt que celle allant dans le sens d'une justice sociale et commune. Comme conséquence directe, « le filet de protection sociale est réduit au strict minimum, au bénéfice d'un système qui insiste sur la responsabilité individuelle. L'échec d'une personne est généralement attribué à des défaillances personnelles, et la victime très souvent rendue responsable de son malheur » (Harvey, 2014 : 119).

Au niveau des villes, les différents processus néolibéraux se traduisent sous plusieurs aspects. Par exemple, les municipalités se voient attribuer davantage de tâches ; les logements sociaux disparaissent et cessent d'être subventionnés, laissant place au secteur privé ; différentes restructurations de l'espace se produisent, notamment à travers des processus de gentrification; il y a destruction de services sociaux et de proximité et se développe des processus de revitalisation afin de rendre la ville compétitive ; etc. (*Ibid*). En fin de compte, « l'insécurité augmente dans les villes. Insécurité sociale, de l'emploi et du logement » (Massiah, 2013 : 53). Le logement est au centre de cette insécurité puisqu'il s'agit d'abord d'un besoin de base et que son accès devient limité. « (...) on observe aujourd'hui une baisse des régulations opérées par l'État, l'action publique dans le domaine du logement ne prétendant plus réguler ou administrer : elle "accompagne socialement" et se réduit de plus en plus à un système consistant à "colmater les brèches" » (Dietrich-Ragon, 2011 : 48). Se développe alors une logique d'urgence, où il faut vraiment être dans la pire des situations afin d'espérer obtenir de l'aide institutionnelle et étatique.

Comme nous allons le voir, la gentrification²⁴ est effectivement lié de manière directe à une restructuration néolibérale et aux nouveaux modes d'organisation des espaces urbains (Less et al., 2008). La gentrification trouve source dans les sociétés capitalistes avancées, dans

²⁴ Nous préférons employer le terme de gentrification plutôt que celui d'embourgeoisement, puisque ce processus ne fait pas uniquement référence à des bourgeois qui prennent la place de personnes pauvres et rénovent le quartier jusqu'à le transformer dans son ensemble. Une multitude d'acteurs sont en jeu, et c'est beaucoup trop minimiser que de ne parler qu'en termes de bourgeois et de pauvres. De plus, le processus ne relève pas d'une seule situation, mais varie en fonction de plusieurs facteurs qui n'impliquent parfois même pas des bourgeois en tant que tels. En dernier lieu, le terme d'embourgeoisement est péjoratif et ne fait pas référence à un processus collectif, étant « (...) avant tout attribuable à un phénomène individuel touchant les personnes elles-mêmes (une personne s'embourgeoise) » (Sénécal et al., 1990 : 14).

la période suivant la Deuxième Guerre mondiale. Elle connaît également certains précurseurs de longue date : Baudelaire, au XIXe siècle, écrivait déjà à propos du déplacement de la classe ouvrière et de la recomposition de quartiers ouvriers en grands boulevards dans la ville de Paris (Smith, 2010). Ce qui distingue de tels précurseurs aux processus de gentrification récents, c'est qu'ils relevaient d'événements isolés, ne se produisant pas de manière sporadique et exponentielle. À partir du milieu du XXe siècle, la gentrification devient un processus généralisé se produisant dans plusieurs grandes villes européennes et nord-américaines. C'est la sociologue Ruth Glass qui emploie d'abord le terme de gentrification, au début des années 1960, afin de décrire le processus de transformation des quartiers populaires et ouvriers dans la ville de Londres. Moins de 20 ans plus tard, le terme est employé non seulement à propos des grands centres urbains, mais également à propos de plus petites villes et de milieux urbains secondaires (Ibid). C'est durant cette période que la gentrification prend tout son essor et se développe en tant que phénomène globalisé et généralisé.

Même s'il n'en existe pas qu'une seule définition, la gentrification représente généralement le mouvement de personnes de classe moyenne et/ou aisée vers le centre de la ville, dans des quartiers où les loyers sont relativement bas et habités par une population possédant peu de moyens économiques (Brown-Saracino, 2010). La gentrification peut passer par différentes phases en fonction des types de quartiers. Par exemple, il peut s'agir de quartiers occupés à la base par la classe moyenne-élevée, qui quitte vers la banlieue pour laisser place à une population avec de moindres revenus. Les loyers deviennent difficilement payables, ce qui entraîne la dégradation du cadre bâti général. Les prix de vente chutent et les "gentrificateurs" arrivent en rénovant les lieux d'habitation, ce qui fait augmenter la valeur générale du quartier (Sénécal et al., 1990). Ensuite, il peut s'agir de quartiers depuis toujours habités par la classe ouvrière. Les prix sont bas et les services sont présents, ce qui attire les "gentrificateurs". Il peut également s'agir d'un processus de démolition-construction : les logements sont tellement dégradés qu'on démolit en masse pour tout reconstruire. Finalement, il existe aussi le « recyclage d'anciens entrepôts abandonnés, d'usines désaffectées ou encore de manufactures fermées » (Ibid : 76). Ici, on refait un quartier en phase de désindustrialisation.

Les acteurs de la gentrification sont multiples, variant autant à des niveaux individuels qu'à des niveaux qui touchent à l'économie et aux politiques néolibérales. En ce sens, la

gentrification est devenu un phénomène où les instances gouvernementales, notamment les municipalités, travaillent de concert avec le privé. Les politiques urbaines progressistes ont été tassées par des gouvernements de plus en plus conservateurs, qui ont mis en place des politiques néolibérales à partir des années 1980, encourageant le développement du secteur privé du logement. Ainsi, « (...) le rôle de l'État a changé de façon importante (...) par l'intensification du partenariat entre le capital privé et l'État local » (Smith, 2003 : 61). Marie Blais (2013) crée elle aussi un lien direct entre la gentrification et le néolibéralisme, puisqu' « avec ces projets, le rôle de l'État change. On délaisse un urbanisme visant à fournir des services à la grande majorité des résidents et des résidentes. Les villes mettent le cap sur un urbanisme dit de projets. C'est ainsi que la politique d'aménagement du territoire passe du managérialisme à l'entrepreneurialisme, axée sur la croissance économique et le secteur privé » (p. 76).

Nous constatons que le phénomène de la gentrification, sous toutes ses formes, est grandement présent dans les différents espaces de la ville de Montréal. À travers certains acteurs, le discours sur la gentrification est également présent dans les programmes de revitalisation urbaine intégrée (RUI), dont deux sont actuellement en cours auprès de l'arrondissement Saint-Laurent²⁵. Celui-ci reste relativement loin du centre de la ville, mais rien ne peut prédire des changements vastes et soudains qui affecteront directement le quartier de Norgate par le moyen de la gentrification. Déjà, à Norgate, le développement de nouveaux condos reste faible, mais est tout de même bien présent²⁶.

²⁵ Voir le chapitre 5.

²⁶ Notamment à l'angle des rues Rochon et Décarie

Chapitre 2

Démarche méthodologique

Avant d'aller plus loin et de présenter l'environnement urbain dans lequel nous avons effectué notre recherche, nous présenterons nos méthodes de collecte et d'analyse de données, tout en précisant certains points de vue que nous avons développés et qui ont certainement influencé notre processus de recherche. La première partie s'apparentera donc à un étalement technique de nos méthodes de recherche, soit des types de personnes que nous avons interviewées, des moyens de recrutement, des sujets abordés et des biais et limites associées à ces choix méthodologiques. Nous discuterons ensuite d'éléments réflexifs qui ont guidé notre parcours tout au long de notre terrain et de l'écriture du présent mémoire ; nous réfléchirons, entre autres, au processus de la recherche collaborative et sur le sujet d'une anthropologie engagée et positionnée. Nous verrons en quoi la recherche collaborative peut être bénéfique et innovatrice, tout comme elle peut sembler pratiquement impossible à appliquer en contexte académique et universitaire, du moins dans son ensemble. Nous créerons également des rapprochements entre la recherche collaborative et la recherche-action, tout en traitant ces deux méthodes de manière distincte et en abordant les particularités associées à chacune.

2.1 Choix des personnes interviewées, collecte de données et terrain

Pour établir le contexte et l'élaboration du processus de recherche, il faut dire que celui-ci remonte à plusieurs années, c'est-à-dire au début de l'année 2012 dans un cours de méthodologie traitant du sujet de la collaboration ethnographique. Dans le cadre de ce cours, trois groupes étudiants sont entrés en contact avec différents organismes communautaires afin de développer un protocole de recherche et pour préparer un terrain ethnographique dans différents espaces de la ville de Montréal. Dans notre cas (en partenariat avec le CARI St-Laurent) c'est l'arrondissement Saint-Laurent qui a été ciblé, et plus spécifiquement le quartier de Norgate. Bien que les entrevues et observations menées lors de cette période n'ont pas été retenues ni utilisées pour le présent mémoire, nous ne pouvons pas dire que nous n'avons pas été influencés par celles-ci. Nos promenades répétées dans le quartier ont contribué à

construire notre objet de recherche actuel, d'autant plus que nos discussions avec les différents acteurs et actrices œuvrant dans cet espace ont été bénéfiques et constructives.

Notre terrain s'est étalé sur une période d'environ 6 mois, soit entre les mois de juillet et de décembre 2014. Durant cette période, nous avons réalisé des observations répétées dans le quartier de Norgate : il s'agissait principalement de promenades dans le quartier et d'observations non participantes dans le parc Hartenstein²⁷. Ces observations nous ont permis de nous familiariser avec l'espace et ses dynamiques particulières. Quelques observations supplémentaires ont été réalisées dans d'autres quartiers de l'arrondissement Saint-Laurent, dont celui de Place-Benoît auquel nous allons faire référence à plusieurs reprises tout au long de ce mémoire. Nous avons également participé à certains ateliers organisés par des organismes communautaires de l'arrondissement Saint-Laurent, et à un événement de l'arrondissement visant à consulter la population à propos du plan d'action et des mesures à prendre pour le territoire dans les prochaines années (2015-2020).

Mis à part cela et notre présence dans les logements des personnes que nous avons interviewées, il n'y a pas eu d'autres observations. Il était difficile d'en réaliser davantage et de réellement "baigner" dans le terrain pour une longue période, à la manière de l'observation participante classique souvent associée aux recherches de Malinowski (De Sardan, 2008 ; Spradley, 1980 ; Agar, 1996). Ce que nous entendons par "observation participante", c'est que « par un séjour au quotidien plus ou moins prolongé chez ceux auprès de qui il enquête (...), l'anthropologue se frotte en chair et en os à la réalité qu'il entend étudier. Il peut ainsi l'observer, sinon "de l'intérieur" au sens strict, du moins au plus près de ceux qui la vivent, et en interaction permanente avec eux » (De Sardan, 2008 : 48). Cela prévoit une série d'interviews, d'observations et de prises de notes, et ce durant l'ensemble du temps passé sur le terrain.

Bien que l'observation participante permette d'accéder à des situations intimes et à des informations autrement inaccessibles, certaines contraintes ont émergé durant notre phase de collecte de données. D'abord, dans le cadre d'une recherche de maîtrise, le temps accordé au terrain est relativement court et ne peut s'étaler sur une période d'un an. Ensuite, la recherche

²⁷ Le parc Hartenstein se situe en plein milieu du quartier, et représente l'un des espaces publics le plus fréquenté par les résident-e-s de Norgate (Voir annexe 2).

s'est déroulée dans la ville que nous habitons déjà, et les conditions de vie des personnes auxquelles nous nous sommes intéressés ne nous ont pas facilement permis d'employer cette méthode. Pour tenter de rendre visible des situations et des conditions de vie difficiles à cerner, nous avons plutôt opté pour la réalisation d'entrevues semi-dirigées avec des résident-e-s de Norgate et avec des intervenant-e-s communautaires œuvrant dans l'arrondissement Saint-Laurent et/ou dans le secteur du logement (social) et de l'habitation à Montréal.

Tout au long du processus de recherche, une collaboration étroite a été entretenue avec le centre d'accueil et de référence sociale et économique pour immigrants (CARI St-Laurent). Outre le bouche-à-oreille, c'est principalement via cet organisme que nous avons établi des contacts avec les résident-e-s de Norgate, mais également avec certains autres organismes communautaires. Au total, nous avons réalisé 27 entrevues semi-dirigées, durant entre 30 et 90 minutes²⁸. Nous avons interrogé 11 résident-e-s de Norgate et 14 individus œuvrant dans le milieu communautaire. Ajoutons à cela une entrevue avec une personne résidant dans une coopérative d'habitation²⁹, et une entrevue de nature méthodologique avec deux anciennes partenaires du projet de recherche³⁰.

En ce qui concerne les résident-e-s de Norgate, nous avons interrogé 8 femmes et 3 hommes, tous et toutes dans la trentaine ou la quarantaine. Les 11 participant-e-s habitaient alors dans des logements appartenant à la compagnie MetCap *living*³¹ et étaient arrivés au Canada depuis moins de 3 ans. Nos critères de sélection étaient plutôt faibles, puisque nous tentions seulement de rejoindre des personnes immigrantes habitant dans un logement de la compagnie MetCap, au sein du quartier Norgate. Le fait de n'être entré en contact qu'avec des immigrant-e-s récent-e-s s'explique par deux facteurs : d'abord, nous avons recruté plusieurs

²⁸ Nous avons obtenu un certificat d'éthique de la part de l'Université de Montréal avant le début de notre terrain et de la phase de collecte de données. L'ensemble des entrevues ont été enregistrées avec le consentement écrit des participant-e-s. Une fois les entrevues retranscrites, les enregistrements ont été systématiquement détruits.

²⁹ Il s'agit de l'une des premières entrevues que nous avons menées. Nous voulions nous familiariser avec notre terrain et avoir une idée de la manière dont s'organise un-e locataire dans une coopérative d'habitation, d'un point de vue interne.

³⁰ Ces deux personnes ont fait partie de la recherche préliminaire dans le quartier de Norgate, durant l'année 2012 (l'entrevue s'étant déroulée au mois de septembre 2014, suite à l'obtention d'un certificat d'éthique de la part de l'Université de Montréal). Nous tenions à revenir collectivement sur les débuts de la recherche, afin de retracer l'évolution de celle-ci et de mieux saisir en quoi nous (moi-même) en sommes arrivés à nos objectifs de recherche actuels. Nous voulions surtout revenir sur l'aspect collaboratif du projet, dont il sera question dans la section suivante du présent chapitre.

³¹ Nous verrons en quoi cela est-il pertinent dans les chapitres suivants.

participant-e-s via le CARI St-Laurent qui offre, entre autres, de l'aide aux nouveaux et nouvelles arrivantes ; ensuite, comme nous le verrons, cela est en quelque sorte représentatif du quartier, alors que la proportion des immigrant-e-s arrivées au pays depuis moins de 5 ans est énorme et qu'il existe une grande mobilité des résident-e-s du quartier.

Personne ne vivait seul, excepté une personne. Il s'agissait majoritairement de familles, c'est-à-dire d'individus vivant avec un-e conjoint-e et des enfants (certaines femmes étaient toutefois mères monoparentales). La majorité des personnes interviewées provenaient de différents pays d'Afrique Subsaharienne (principalement du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, mais aussi d'Haïti), et tous maîtrisaient le français. Plusieurs ont été interviewé-e-s directement dans leur logement, ce qui nous a permis de prendre conscience des conditions de logement à partir de l'intérieur. Plusieurs étaient également sans-emploi et/ou en recherche d'emploi, tentant de passer à travers le processus de reconnaissance et d'équivalence de diplômes. La plupart étaient d'ailleurs très éduqués, possédant des diplômes d'études post-secondaire.

Il est évident que cet échantillon n'est pas parfait et pose certains problèmes et biais. D'abord, d'un point de vue proportionnel, ce ne sont pratiquement que des femmes qui ont été interrogées. Comme nous allons le voir dans certaines parties de cette étude, cela est indicateur du fait que les femmes ont généralement moins accès au marché de l'emploi que les hommes. Plusieurs d'entre elles étaient à la recherche d'emploi, alors que leurs conjoints avaient déjà réussi à trouver du travail (même si celui-ci ne correspond pas nécessairement à leur expérience ou expertise professionnelles). Pourtant, celles-ci affichaient autant, voir davantage de qualifications professionnelles que leurs conjoints³². Ensuite, notre échantillon ne comporte pas de personnes âgées ni de personnes s'étant établies au Canada depuis longtemps ou n'étant tout simplement pas immigrantes. Nous verrons que cela correspond à certaines caractéristiques du quartier de Norgate, qui représente un espace de transition où la majorité s'y installe pour repartir aussitôt arrivé.

³² Ce qui correspond à la réalité historique selon laquelle, malgré certaines avancées, les femmes connaissent encore des conditions de travail et des salaires plus bas que ceux des hommes en général. Les femmes sont également "victimes" de sous-emploi, c'est-à-dire qu'elles n'arrivent toujours pas (en comparaison avec les hommes et de manière globale) à travailler le nombre d'heures qu'elles voudraient bien travailler. Ce sous-emploi chez les femmes serait, en grande partie, attribuable au retentissement toujours présent de la division sexuelle du travail et des tâches domestiques (Comité aviseur femmes, 2006).

Le biais qui nous semble le plus fort est celui de la provenance des participant-e-s à l'étude, tous et toutes originaires de pays d'Afrique Subsaharienne malgré la grande diversité ethnoculturelle existant sur le territoire de Norgate et de l'arrondissement. Nous ne nions pas le fait qu'il existe de nombreuses différences entre ces pays, et bien loin de nous l'idée de vouloir homogénéiser un espace aussi vaste et complexe. Or, nous n'avons pu entrer en contact avec des personnes en provenance du Maghreb, du Moyen-Orient, d'Asie du Sud-est, d'Amérique latine, etc., alors que celles-ci sont pourtant présentes à Norgate. Il s'agit peut-être du fait que les personnes interviewées provenaient d'anciennes colonies françaises, et que le contact linguistique en était ainsi facilité, mais cela est difficile à évaluer. L'échantillon n'est certainement pas représentatif des personnes ne parlant que l'anglais, ou ne parlant ni l'anglais ni le français.

Bref, plusieurs biais sont à noter, mais il a été difficile de trouver des gens prêt-e-s à nous parler de leur expérience migratoire et de leurs conditions de logement dans un délai aussi limité. Pour varier l'échantillon, cela aurait nécessité une recherche à plus long terme afin d'établir un vaste réseau de contacts et de gagner la confiance de la population de Norgate. Même dans ce cas, cela n'aurait pas été nécessairement évident, puisque comme nous l'avons déjà mentionné, Norgate est un quartier où la population est en constante mouvance.

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons pris contact avec les habitant-e-s de Norgate grâce à l'aide de divers organismes du milieu communautaire de l'arrondissement Saint-Laurent et du bouche-à-oreille qui s'est effectué suite à la rencontre avec nos premiers et premières interlocutrices. Nous les avons contactés par téléphone ou par courriel électronique, et nous avons proposé de les rencontrer à l'endroit, au moment et à l'heure de leur choix. La grande majorité a accepté de nous rencontrer directement dans leurs logements, et donc dans le quartier Norgate. Quant aux autres participant-e-s du milieu communautaire, nous avons procédé principalement de deux manières : pour environ la moitié, il s'agissait de gens que nous connaissions déjà et avec lesquels nous nous étions déjà entretenus. Nous n'avons eu qu'à les contacter par téléphone ou par courriel afin de prendre rendez-vous, une fois de plus à l'endroit, la date et l'heure de leur choix. La plupart étaient déjà au courant que nous allions les contacter à un moment ou un autre afin d'établir un rendez-vous. Nous avons rencontré ces personnes à travers notre collaboration avec le CARI Saint-Laurent et nos recherches préliminaires, mais également à travers le travail de recherche que nous avons effectué en tant

qu'assistant de recherche au laboratoire de recherche en relations interculturelles (LABRRI). Pour l'autre moitié, nous nous sommes informés sur internet afin de cibler des personnes ressources dans des domaines particuliers que nous allions explorer dans notre recherche. La prise de contact s'est donc entièrement réalisée via l'échange de courriels électroniques.

Lors des entrevues, nous avons des questionnaires préétablis où nous cherchions à aborder certains sujets spécifiques, en fonction du type de personne à interviewer (résident-e-s de Norgate ou intervenant-e-s du milieu communautaire)³³. Nous avons des questions fixes à poser, mais bien souvent, les questionnaires n'étaient pas suivis de façon linéaire, et étaient même parfois totalement délaissés. Nous nous assurions simplement d'aborder les thématiques principales auxquelles nous avons pensé en fonction de notre problématique et de nos objectifs de départ. Organisant des entrevues semi-dirigées, nous nous laissions emporter par la discussion lorsque nous le jugions utile ou nécessaire. Lorsque notre interlocuteur s'égarait de manière trop importante des sujets que nous voulions aborder, nous réorientions poliment la discussion, souvent en changeant de sujet ou en posant une nouvelle question. Nous nous assurions, dans tous les cas, d'aborder l'ensemble des thématiques générales que nous voulions aborder. Le plus souvent, il était inutile, voire impossible de suivre le questionnaire sous sa forme originale, en partant de la première question à la dernière. Par exemple, lorsqu'un ou une résidente nous faisait part de ses nombreux problèmes de logements, elle n'attendait pas d'en arriver à la moitié de l'entrevue avant de nous en faire part. Le sujet était abordé de front, dès le départ. Les émotions entraînaient également les résident-e-s à s'attarder beaucoup plus longtemps à cette partie de l'entrevue, c'est-à-dire à nous faire comprendre toute l'ampleur de la situation afin que nous puissions la traduire de manière efficace et dans son entièreté.

Pour les habitant-e-s de Norgate, nous commençons toujours l'entrevue par des questions entourant leur parcours de vie : d'où venaient-ils, depuis combien de temps étaient-ils au Canada, au Québec et à Montréal, comment s'étaient-ils et elles retrouvés dans le quartier, etc. Ensuite, dans un ordre variable, nous posons des questions plus spécifiques sur Norgate, sur les dynamiques de quartier et sur les relations de voisinage ; sur leurs conditions de logement et sur le rapport entretenu avec les propriétaires et la compagnie MetCap ; sur la connaissance des services et des institutions au Québec et à Montréal. Quant aux intervenant-

³³ Voir en annexe 3.

e-s du milieu communautaire, cela variait en fonction de la personne interviewée. Nous abordions dans tous les cas des questions entourant leur emploi et l'organisme pour lequel ils et elles travaillaient. Ensuite, les sujets s'organisaient autour du logement au Québec, à Montréal et dans l'arrondissement Saint-Laurent, sur les revitalisations urbaines intégrées et sur le logement social, sur la mobilisation citoyenne en contexte de diversité urbaine, etc.

L'ensemble des entrevues était enregistré, et nous les avons toutes transcrites au fur et à mesure que le terrain avançait. Outre cela, nous avons un cahier de notes de terrain, que nous avons rempli à toutes les occasions possibles. Cela était surtout utile en moment d'observation ou de réflexion personnelle. À la fin du terrain, nous avons retranscrit toutes ces notes sur un fichier électronique afin de pouvoir les manipuler de manière plus efficace. Nous sommes repassés à travers chaque entrevue afin de faire ressortir les sujets principaux et les sous-sujets associés à chacun.

La brève revue de littérature que nous avons entamée avant le terrain nous a permis d'orienter celui-ci et de formuler nos thématiques et nos questions de recherche principales. Toutefois, ces mêmes thématiques ont évolué de manière beaucoup plus importante lors de notre collecte de données, en fonction de ce que nous avons vu et entendu sur le terrain. Avant le terrain, nous sommes donc passés à travers la littérature (très limitée) concernant le quartier Norgate, tout comme une partie de celle traitant de l'arrondissement Saint-Laurent et de ses habitant-e-s. Nous avons une certaine idée de la composition du quartier, mais cela restait à observer et à confirmer. Nous avons aussi lu quelques textes à propos des revitalisations urbaines intégrées (RUI) à Saint-Laurent et à Montréal³⁴, mais nous n'avons réellement développé cette littérature qu'après le terrain. Quelques ouvrages et textes de nature plus théoriques ont été scrutés avant la collecte de données, notamment à propos de l'anthropologie et de la sociologie urbaine, tout comme une littérature traitant de théorie politique à une échelle large (capitalisme et effets du capitalisme, néolibéralisme et application en contexte urbain, luttes urbaines et mobilisation en contexte de mixité, etc.). Les écrits auxquels nous nous sommes le plus attardés avant de commencer le terrain traitaient de la collaboration ethnographique et de la recherche appliquée en milieu académique. Nous voulions nous

³⁴ Voir chapitre 5.

assurer de répondre à certains critères méthodologiques correspondant à ces méthodes de recherche.

Ainsi, une certaine revue de littérature a été réalisée avant les 6 mois de terrain, mais elle s'est beaucoup plus développée par la suite, une fois les données recueillies et analysées de manière préliminaire. Les aspects théoriques de la recherche ont donc évolué avec le temps, mais surtout en fonction de la collecte de données. Nous croyons que l'emploi de cette méthode nous a permis de rester ancré dans la réalité des gens, c'est-à-dire de ne pas nous éloigner trop loin dans des idées et des concepts ne correspondant pas à ce qui a été observé et entendu de manière quotidienne sur le terrain. Nous avons également voulu être en mesure de nous réajuster en fonction de certains commentaires et d'analyses émergeant du processus de collaboration que nous avons mené tout au long de ce projet de recherche.

Au moment de l'analyse des données, nous sommes repassés à travers chaque entrevue afin de faire ressortir les thématiques principales et de les placer en catégories distinctes. Nous avons hiérarchisé celles-ci en fonction de l'attention particulière qui était accordée par nos participant-e-s à certaines thématiques, en particulier celles qui correspondaient aux sujets que nous avons déjà prévu aborder. Cela nous a permis de créer plusieurs fichiers distincts, où nous avons pu copier les différentes parties des verbatims³⁵ qui abordaient des thématiques similaires, voire identiques. Par la suite, nous sommes repassés à travers l'ensemble des notes (déjà catégorisées en sujets larges), ce qui nous a permis d'éclaircir certaines thématiques et de les classer en sous-catégories. C'est en répétant cet exercice plusieurs fois que nous en sommes arrivés à un premier plan global, divisé en sept parties (thématiques principales) censées représenter les différents chapitres du mémoire.

Cette démarche a permis de faire émerger des thématiques que nous avons peu ou pas du tout exploré auparavant, c'est-à-dire dans les écrits existants. C'est ainsi que nous avons construit une revue de littérature serrée, ce qui nous a également permis de mettre de l'emphase sur certaines thématiques et d'en délaissier d'autres en y accordant moins d'importance, parfois en les rejetant dans leur ensemble. Parfois, certaines thématiques imprévues ont été abordées au moment des entrevues et sont devenues majeures par la suite, entre autres grâce à la littérature abordant ces sujets. À l'inverse, une thématique que l'on

³⁵ Nous avons retranscrit l'ensemble des entrevues durant et après la phase de collecte de données.

croyait majeure devenait parfois banale, personne n'ayant rien à dire à ce sujet et la littérature trouvée étant minimale.

C'est donc à travers la revue de littérature, ayant émergé à partir des données de terrain, que nous avons pu clarifier notre plan de départ et passer à notre première phase d'écriture. L'écriture nous a également permis de nous rendre compte de l'importance et de l'intérêt qui étaient accordés à un sujet par rapport à un autre, les catégories se modifiant donc naturellement au fur et à mesure de l'écriture des différentes parties du mémoire. Ultimement, le plan de départ se resserrait et devenait beaucoup plus clair, jusqu'au point d'en arriver à un résultat final de six catégories (chapitres) générales.

2.2 Collaboration et recherche-action

Il existe diverses formes de collaboration en contexte de recherche : entre chercheur-e-s et chercheur-e-s ; entre chercheur-e-s du "nord" et chercheur-e-s du "sud" ; entre les chercheur-e-s et la communauté directement concernée par la recherche (Lassiter, 2005). Le degré de collaboration est donc variable, mais c'est surtout la troisième forme de collaboration qui nous intéresse et qui nous semble la plus innovatrice. Ce type de collaboration prévoit un partage de l'autorité scientifique et une co-interprétation des données recueillies. On cherche alors à produire, de manière conjointe, des hypothèses pouvant confronter les données tout en s'assurant d'avoir un effet voulu autant d'un bord que de l'autre.

L'objectif sous-jacent à la collaboration est avant tout de réfléchir à la responsabilité, afin de s'assurer que le travail qui est fait reflète bien la vision de nos informateurs et de nos informatrices dans toute leur complexité. Le processus de collaboration doit se retrouver dans tous les stades de la recherche, c'est-à-dire du travail de terrain jusqu'au processus d'écriture : « (...) [it is an] approach to ethnography that deliberately and explicitly emphasizes collaboration at every point in the ethnographic process, without veiling it – from project conceptualization, to fieldwork, and, especially, through the writing process » (*Ibid*, 2005 : 16). Beaucoup de temps doit être consacré à la prise de décision sur l'orientation du projet et sur la problématique de travail de recherche. Cela prévoit un processus d'autocritique constant, un examen de nos préjugés et de nos préconceptions et des rapports de pouvoir pouvant émerger à tout moment.

Selon Bob W. White (2012), il faut se poser une série de questions afin d'évaluer si une recherche est collaborative ou non. Plus il est possible de répondre à ces questions de manière positive, plus la recherche est collaborative: d'abord, existe-t-il une volonté réelle de parler d'ethnographie collaborative? Les différentes personnes incluses dans le processus de recherche partagent-elles la production du savoir à un même niveau? Quelle est la nature du processus de décisions (est-il partagé)? Jusqu'à quel point l'ensemble des parties sont-elles incluses dans les différentes étapes de la recherche? Les différentes parties bénéficient-elles de façon équivalente des résultats du processus de collaboration? Il est à se demander, au final, jusqu'à quel point une recherche peut-elle répondre à toutes les exigences de la collaboration. Bien qu'une recherche qui tente d'être collaborative n'a pas nécessairement et obligatoirement, selon nous, à répondre à tous ces critères, les contraintes académiques peuvent facilement limiter l'accès à un tel type de recherche : la collaboration prend beaucoup de temps (et d'énergie), ce dont les individus ne disposent généralement qu'en quantité limitée. De plus, les chercheur-e-s ont de la difficulté à reconnaître les différentes formes d'expertises et de savoir auprès des personnes qui participent à la recherche.

La collaboration qui a été effectuée dans notre propre projet de recherche est complexe et a évolué avec le temps. Il est difficile d'évaluer dans quelle catégorie elle se place, puisque nous n'avons jamais tenté de créer une collaboration directe auprès des habitant-e-s mêmes du quartier de Norgate. Or, nous avons collaboré de manière étroite avec certain-e-s intervenant-e-s du CARI St-Laurent, et ce pratiquement à toutes les étapes possibles du processus de recherche.

Dans un processus de collaboration, il peut devenir difficile de travailler avec plusieurs personnes, alors qu'il faut gérer le fait que certaines personnes ne travaillent pas de la même manière que nous-mêmes, que chacun-e-s ne travaillent pas nécessairement au même rythme, et que certain-e-s ne fournissent pas le même effort. Dans notre cas (et au tout début de la recherche), alors que nous avions à gérer une collaboration entre cinq étudiant-e-s et un organisme communautaire, il nous a été impossible d'éviter certaines tensions. Cela nécessitait une prise de décisions collectives, de s'ajuster aux différents points de vue de chacu-n-e et de trouver des pistes de recherche de manière consensuelle. De plus, comme nous l'a fait remarquer deux anciennes collaboratrices du projet de recherche, il a été difficile de ne pas se perdre et de se centrer autour des mêmes objectifs de recherche, tout autant que de développer

une problématique commune (entrevue avec *Ci* et *Sa*, 18 septembre 2014). Le fait de collaborer entre chercheur-e-s universitaires et organisme communautaire est également particulier, alors que chacun-e possède des intérêts particuliers et qu'il faut ainsi s'assurer que tous et toutes y trouvent leur place. Finalement, la collaboration requiert beaucoup de temps, mais permet aussi de récolter davantage de données diversifiées. Le travail collectif permet à une personne seule de voir ce qu'il ou elle n'aurait pas nécessairement vu et d'acquérir une vision plus large sur le phénomène à l'étude.

Dans le processus de collaboration, nous avons dès le départ³⁶ organisé des rencontres mensuelles avec notre informateur clé, et ce durant au moins les 6 premiers mois du projet de recherche. Plusieurs autres rencontres ont été organisées par la suite, mais de manière moins fréquente. Celles-ci visaient à faire le point sur les différentes étapes du processus de recherche, à partager nos idées, à échanger des textes et des écrits, à discuter des prochaines étapes à entreprendre et à s'assurer de l'application d'un processus qui soit réellement collaboratif, entre étudiant-e-s et intervenant-e-s du milieu communautaire. À travers ce processus, nous avons été mis en contact avec plusieurs intervenant-e-s du milieu communautaire de l'arrondissement Saint-Laurent, tout comme avec des résident-e-s du quartier de Norgate. Certains échanges ont été faits au niveau de la révision de nos premiers écrits et de la rédaction de notre premier rapport, en 2012. Nous avons été en mesure de présenter nos résultats préliminaires lors d'une rencontre regroupant des dizaines d'intervenant-e-s du milieu communautaire de Saint-Laurent³⁷. Par la suite, une mise en contact constante avec différents informateurs et informatrices nous a été assurée, et nous avons pris le temps d'échanger (et parfois même de tenir des entrevues) avec plusieurs intervenant-e-s du milieu communautaire de l'arrondissement Saint-Laurent. Finalement, nous avons continué à tenir des rencontres avec notre informateur clé tout au long de notre terrain et de notre période d'écriture, même si cela se faisait de manière moins fréquente.

³⁶ C'est-à-dire à partir de l'année 2012 et d'un travail pratique entrepris au niveau du baccalauréat.

³⁷ Pour une première fois, vers la fin de l'automne de l'année 2012, nous avons présenté nos résultats préliminaires dans un local du CARI St-Laurent en présence de plusieurs intervenant-e-s du milieu communautaire de Saint-Laurent. Environ une année plus tard, nous avons à nouveau fait une présentation au CARI St-Laurent, cette fois centrée sur la question des revitalisations urbaines intégrées (RUI) et sur la possibilité d'une telle démarche dans le quartier Norgate. Les intervenant-e-s en présence ont beaucoup réagi à la présentation et nous ont permis de nous pencher sur de nouvelles pistes d'analyse et de réflexion. Ces rencontres nous ont également permis de créer des liens et des contacts, dont avec certaines personnes que nous avons interviewées pour le présent mémoire.

Une fois le processus de recherche plus avancé, il nous a été impossible de continuer la collaboration de manière aussi étroite. Étant donné la contrainte de temps (et, disons-le, d'argent) en lien avec la recherche académique, le processus d'écriture du mémoire en tant que tel n'a pas pu se faire de manière collaborative, et les analyses finales n'ont pas été présentées avant le dépôt du mémoire. Malgré notre tentative de développer un processus collaboratif, du début à la fin du projet, la structure de la recherche ethnographique ne nous a pas permis d'en faire autant : « (...) même si on voudrait avoir des pistes plus claires pour orienter la recherche et faciliter la collecte de données, le dispositif de la "situation ethnographique" impose certaines conditions et possibilités (...) »³⁸ qui dans ce cas-ci n'ont pu se refléter à travers un processus collaboratif. En ce sens, la plupart des observations, entretiens et analyses "imposées" par le travail ethnographique n'ont pu être partagés comme nous le désirions et l'imaginions au départ.

Nous pouvons alors nous demander jusqu'à quel point la recherche que nous avons menée relève-t-elle réellement d'une démarche collaborative. Reprenons les questions qui ont été soulevées par White (2012) : premièrement, existait-il une volonté réelle de parler de collaboration ; sans aucun doute ! Depuis le tout début, cela était clair et a guidé pratiquement l'ensemble du processus de recherche. Nous nous sommes toujours souciés de rester en contact étroit avec certains organismes communautaires. Deuxièmement, les personnes incluses dans le processus de recherche partageaient-elles de manière égale la production du savoir ; cela dépend des étapes de la recherche et des personnes justement incluses dans le processus de recherche. Nous avons gardé le contrôle final et c'est nous qui décidions des orientations et des choix à prendre lors des divers moments de la recherche, mais nous étions tout de même grandement influencés par notre informateur clé et par les intérêts portés par nos collaborateurs et collaboratrices. Il y avait une réelle ouverture et nous avons parfois réorienté nos analyses en fonction des commentaires et des désirs de nos collaborateurs et collaboratrices. Par exemple, au début de la recherche, nous ne pensions pas du tout aborder le sujet des revitalisations urbaines intégrées (RUI), ce que nous avons (heureusement) décidé de faire afin de répondre aux besoins de nos collaborateurs ; ou encore, il nous arrivait de partager des éléments théoriques et concrets provenant de la littérature que nous avions

³⁸ Citation tirée d'un texte de Bob White non publié, en préparation.

abordée, et de décider de ne pas intégrer certains éléments en fonction des commentaires que nous avons obtenus.

Troisièmement, le processus de décisions était-il partagé ; cela était beaucoup plus le cas au début qu'à la fin, mais nous pouvons dire que certaines orientations qui ont prévalu dès le début et qui ont influencé de manière profonde la direction qu'a prise la recherche, ont résulté d'une prise de décision collective entre les différents collaborateurs et collaboratrices impliqué-e-s dans le processus. Quatrièmement, l'ensemble des parties était-il inclus dans les différentes étapes ; encore une fois, cela dépend du moment, alors que (pour ne donner qu'un exemple) le processus d'écriture est resté largement individuel. Cinquièmement et dernièrement, l'ensemble des parties ont-elles bénéficié de manière égale les bénéfices de la recherche ; cela est difficile à évaluer puisque l'on ne connaît pas encore les impacts et retombées de la recherche. Or, étant donné que l'idée de la recherche et la problématique se sont développées de manière collaborative, nous pouvons croire qu'effectivement, chacun-e bénéficiera des résultats de la recherche. De plus, nous avons toujours cherché, et ce depuis le début, à avoir un impact concret auprès de nos collaborateurs et collaboratrices.

Nous pouvons tout de même penser à certains scénarios possibles : d'abord, la recherche pourrait fournir les éléments nécessaires afin de mettre en pratique les résultats, ce qui pourrait être variable. Par exemple, cela pourrait permettre et faciliter la création d'un comité des habitant-e-s de Norgate, ou de donner des éléments réflexifs et analytiques sur le potentiel des RUI à Saint-Laurent et sur la réalisation de nouveaux logements sociaux. Ensuite, cela pourrait permettre au milieu communautaire de Saint-Laurent et aux élu-e-s municipaux de mieux connaître la situation en matière de logement chez les résident-e-s de l'arrondissement et plus particulièrement de Norgate. Cela faciliterait, entre autres, la création de nouveaux plans d'action afin d'agir de manière concrète et globale, en observant la situation dans son ensemble et en la reflétant à travers quelque chose de beaucoup plus large et applicable dans différents contextes.

Au final, rien n'est parfait, mais vu les contraintes imposées par l'académie, nous croyons avoir réussi à élaborer une réelle démarche collaborative. Beaucoup de temps et d'énergie ont été investis dans le développement d'une telle démarche, ce qui aurait tout autant pu ne pas se faire. Nous croyons que cela nous a été bénéfique, alors que la collaboration dépend largement de la volonté du chercheur-e à alimenter cette même collaboration.

Au-delà de la collaboration, nous avons tenté d'ancrer notre projet dans un processus de recherche-action. Bien que certaines distinctions sont à faire entre les deux, nous croyons qu'il est possible d'introduire les deux méthodes dans un même processus de recherche. La recherche-action est un processus qui est interprété de diverses manières dans la littérature en sciences sociales, raison pour laquelle il est nécessaire de s'y intéresser de plus près.

« La recherche-action est une stratégie d'intervention dynamique à caractère social; elle vise donc principalement le changement au travers d'une démarche de résolution de problèmes susceptible de contribuer à améliorer une situation jugée problématique » (Morrisette, 2013 : 37). C'est précisément ce dont il s'agit dans le cadre de notre recherche. Un organisme communautaire a identifié un espace particulier de la ville afin de pouvoir, à moyen terme, intervenir de manière préventive³⁹.

La recherche-action se construit également au fur et à mesure que le terrain avance, puisque comme dans notre cas, « il est impossible de travailler au début de la recherche à l'aide d'un objectif et d'une problématique fixés dans les moindres détails ; la démarche se construit selon les successions de réflexions posées sur l'action, et le problème est redéfini en fonction des nouveaux éclairages qui se dégagent de l'expérimentation continue » (*Ibid* : 40). Avec la recherche-action, on cherche à ce que le savoir produit serve concrètement à des gens dans le besoin, que celui-ci permette à des gens de se réapproprier des outils et de les utiliser de manière directe. La recherche-action vise ainsi, en quelque sorte, à sortir de l'académie : elle sort du monde des idées et de l'intellectualisme parfois sectaire de l'université. « A primary purpose of action research is to produce practical knowledge that is useful to people in the everyday conduct of their lives. A wider purpose of action research is to contribute through the practical knowledge to the increased well-being – economic, political, psychological, spiritual – of human persons and communities » (Reason et Bradbury, 2001 : 2).

La recherche-action, comme nous l'entendons, tente de produire un changement sur une situation donnée ; dans ce cas-ci de trouver des pistes d'intervention en matière de logement chez les nouveaux et nouvelles arrivantes de Norgate, et plus largement de Saint-Laurent et de Montréal. La recherche d'un changement social (positif) devient une fin en soi,

³⁹ Nous présenterons d'ailleurs, tout au long de la recherche, des pistes de résolution quant aux conditions de vie et d'habitation des résident-e-s du quartier de Norgate.

et ce même si la recherche se produit en milieu académique. «Mais le changement visé n'est pas imposé de l'extérieur par les chercheurs. Il résulte d'une activité de recherche à laquelle les acteurs sont invités sur eux-mêmes » (Barbier, 1996 : 27). En ce sens, il est nécessaire d'accorder une importance accrue, dès le départ, aux potentialités et retombées de la recherche. De ce point de vue, le ou la chercheuse doit réfléchir « (...) en termes de service rendu à la communauté impliquée dans la recherche et pas uniquement à la communauté scientifique » (*Ibid* : 83), ce qui prévoit également la production d'écrits accessibles à tous et toutes, ce qui n'est pas toujours le cas en milieu institutionnel.

Finalement, la recherche-action s'intéresse à la nature de la création du savoir et aux relations de pouvoir qui émergent dans la recherche. En ce sens, le savoir objectif est remis en question puisque le chercheur ne peut être totalement neutre ; tout est politique et les intérêts du chercheur le font aller dans un sens particulier, qu'il le veuille ou non. Cette position privilégiée entraîne nécessairement des relations de pouvoir, ce sur quoi il faut réfléchir et être conscient (Reason et Bradbury, 2001).

Rappelons que certaines distinctions sont à faire entre la recherche-action et la recherche collaborative. Toute recherche-action n'est pas nécessairement collaborative, l'inverse étant tout aussi vrai. Les deux peuvent être complémentaires (comme dans le cas de cette étude), mais peuvent également exister de manière séparée. Ainsi, une recherche collaborative peut justement mettre toute son énergie dans l'élaboration d'un partenariat et d'une collaboration entre les différents acteurs impliqués dans la recherche (ce qui est tout aussi variable), et ne pas nécessairement chercher à appliquer les résultats obtenus de manière aussi directe que dans un processus de recherche-action. À l'inverse, une recherche-action peut se réaliser sans le développement d'une réflexion profonde sur la collaboration et d'une mise en application d'un tel processus. Les deux méthodes sont tout aussi valables les unes que les autres, et dépendent du contexte de la recherche et des intérêts particuliers de l'investigateur ou de l'investigatrice.

2.3 Réflexions éthiques : réflexivité et engagement

Autant en anthropologie que dans les autres disciplines des sciences sociales, le ou la chercheuse est influencée par une série de facteurs qui orientent ses choix et ses objectifs.

Comme le souligne Hans-Georg Gadamer (1960), nous sommes façonnés par l'histoire qui nous précède, que cela se produise de manière consciente ou inconsciente. Des décisions paraissant totalement neutres ou objectives sont pourtant influencées par un schème de pensée particulier, ancré dans la conscience historique du groupe ou de l'individu. La science produit le même effet, alors que les orientations disciplinaires et méthodologiques dominantes sont construites de manière plus ou moins arbitraire, en fonction d'un accès et d'une accumulation différenciée au capital symbolique⁴⁰ et au pouvoir qu'un individu peut acquérir dans la sphère de l'académie (Bourdieu, 1984 ; 2001).

De cette manière, nous croyons que le savoir est toujours orienté et ne peut être totalement objectif⁴¹. Afin de construire un objet de recherche, nous croyons qu'il est nécessaire de garder cela en tête, tout en tentant de faire ressortir certains éléments de la vie humaine ancrés dans une réalité "concrète". Même si le savoir est toujours orienté et construit subjectivement, nous tenterons de nous rapprocher le plus que possible d'une description ethnographique reflétant le vécu des individus et des groupes concernés par la recherche.

Les émotions peuvent également influencer le processus de la recherche, même si ces dernières ont souvent été mises de côté par la science dite moderne. « They play an essential role in fieldwork encounters, they affect how those encounters are translated into ethnographic accounts, and they influence the theoretical debates that characterize and define the discipline » (Svasek, 2005 : 1). En anthropologie, c'est la publication des cahiers de terrain de Malinowski, en 1967, qui ont fait éclater l'illusion du détachement émotionnel total du chercheur lors de son terrain. Le tournant réflexif des années 1970 et la crise de la représentation ont également contribué à questionner l'autorité du savoir scientifique et la construction biaisée et subjective de ce même savoir (*Ibid*). En ce sens, des ouvrages connus en anthropologie et liés à cette période, tel que *writing culture* (Clifford et Marcus, 1986), ont renforcé la rupture avec la pensée moderniste et en ont appelé à leur tour à un savoir réflexif et autocritique ; s'est développé une critique de l'anthropologue se cachant derrière un rideau, un

⁴⁰ Le capital symbolique englobe toutes les autres formes de capital (économique, social, culturel) : les relations connues et reconnues, les réseaux, l'éducation et les connaissances, etc. Il représente la reconnaissance qu'un individu acquiert de la part des autres, tout autant que le prestige qui mène cette même personne à se retrouver en position de pouvoir et d'autorité (Bourdieu, 1984).

⁴¹ Cette idée a d'ailleurs été conceptualisée par Max Weber il y a près d'un siècle, dans son fameux essai sur « le savant et le politique » (1963 (1919)).

peu comme le magicien d'Oz, se percevant comme un être ne produisant aucun impact sur le monde observé, puisque supposément acteur externe (mais agissant de l'intérieur) et objectif (White, 2012).

Peter Berger (2009) nous parle lui aussi de sentiments et d'émotions dans l'enquête scientifique. Selon lui, certains moments clés (ce qu'il nomme les *key emotional episodes*) peuvent totalement réorienter la perception que le ou la chercheuse possède à propos d'un phénomène ou de certains éléments particuliers. Comme le fait remarquer Jean-François Laé (2002), « (...) ce qu'on éprouve lors d'une enquête a une fonction de connaissance. Car éprouver un silence, c'est se tenir à un point d'étouffement de la parole qui agit sur l'événement raconté. Analyser les sentiments et les émotions comme des sédiments sociaux, c'est interpréter les peurs, les incertitudes, l'effroi, les craintes que le sociologue doit prendre en charge » (p. 1). Unni Wikan (1992) nous parle quant à elle de la résonance (*resonance*) comme moyen nécessaire à la compréhension. Afin de comprendre un phénomène dans son ensemble, il faut appliquer autant les émotions que la pensée et les idées, dans un rapport d'échange et de rencontre mutuelle. C'est cette combinaison qui permet de s'engager de manière profonde avec un autre monde, dans un rapport où coexistent sympathie, empathie et compassion.

Pour Scheper-Hughes (1992), les émotions sont également ancrées dans des schèmes culturels et sociaux spécifiques, les hommes étant par exemple appelés, dans de nombreux cas, à répondre de manière différente à des situations émotives que chez les femmes. Les émotions se traduisent en discours (*emotions are discourse*) et reflètent des aspects importants de la vie humaine : « (...) emotions do not precede or stand outside of culture ; they are part of culture and of strategic importance to our understanding of the ways in which people shape and are shaped by their world » (*Ibid* : 431).

Au moment des entrevues, ces moments doivent être pris en considération, puisqu'ils peuvent orienter la recherche. Dans notre cas, il est arrivé à plusieurs reprises que nos informateurs et informatrices nous parlent de leur situation de manière alarmante et émotive. Certain-e-s en sont même allé jusqu'à pleurer devant nous, déplorant leur incapacité de s'en sortir ou d'améliorer leurs conditions de vie. Dans ces cas, il est fort possible que nous ayons été influencés, au point même de délaisser certaines pistes de recherche et de les mettre à

l'écart. Ces situations d'injustice nous ont certainement orientés vers des réflexions et des analyses particulières, pouvant se refléter à divers endroits de la recherche.

Défendant toute la légitimité d'une anthropologie engagée et "positionnée"⁴², nous partageons l'idée selon laquelle « (...) cultural relativism, read as a moral relativism, is no longer appropriate to the world in which we live in and that anthropology, if it is to be worth anything at all, must be ethically grounded » (Scheper-Hughes, 1995 : 410). Ici, la neutralité de l'anthropologue est complètement remise en question, alors que Nancy Scheper-Hughes, qui parle d'anthropologie militante, se demande s'il est suffisant de ne faire qu'observer et dénoncer une situation problématique.

Étant bien consciente du fait qu'aider les autres peut paraître colonialiste ou paternaliste, Scheper-Hughes prend tout de même le temps de spécifier qu'il faut réfléchir à la manière dont la recherche est menée, pour qui et à quelles fins. En prenant position et en s'engageant politiquement sur le terrain, l'anthropologue peut limiter ses possibilités d'entrer en contact avec une partie de la population qu'il étudie, mais en contrepartie, ce même engagement peut mener à des données beaucoup plus précises et profondes, puisque la relation envers certaines personnes devient intime et de confiance (*Ibid* : 412). Scheper-Hughes questionne également le rôle d'observateur ou d'observatrice passive de tout événement. L'anthropologue a des limites par rapport à ce qu'il ou elle peut accepter, et cela est tout à fait légitime. Dans certains cas, le fait de ne pas agir peut même causer des dommages moraux et physiques importants chez certaines personnes. Au contraire, agir dans certains contextes peut être bénéfique sur le coup, mais peut aussi être encore plus lourd de conséquences par la suite. Cela est un dilemme insoluble et qui dépend de chaque situation particulière.

Comme Scheper-Hughes (*Ibid*), nous croyons que la prise de position est primordiale, surtout dans le cas où des injustices sociales ou économiques sont présentes. Puisque les anthropologues construisent leurs carrières sur la recherche des autres, ils et elles se retrouvent dans l'obligation morale d'assurer un certain retour auprès de leurs informateurs et informatrices. Jeremy MacClancy (2002) défend lui aussi l'idée selon laquelle l'anthropologie engagée ne sert pas à des fins coloniales, mais bien à procurer des données importantes à des

⁴² Dans le sens de *standpoint theory* : le savoir est toujours situé, et l'introduction de prises de positions politiques peut être bénéfique pour la recherche. L'engagement politique devient quelque chose d'obligé lorsque l'on fait face à divers systèmes ou situations d'oppression (Harding, 2004).

gens qui en ont besoin. Dans ce cas, « anthropologist's primary concern is to understand what is important to the localsthey are studying, rather than to impose their own ideas and categories on others » (*Ibid* : 5).

Selon Heidi Armbruster (2008), les anthropologues ne peuvent plus, dans aucun cas, se détacher des dimensions éthiques et politiques de la discipline. Ces dimensions ne concernent pas uniquement le processus de collecte de données et l'utilisation des données, mais également le rôle des valeurs de l'anthropologue lors de son terrain, c'est-à-dire la prise en compte de sa propre subjectivité, de ses émotions et des positionnements qu'il aura à prendre tout au long de sa recherche (*Ibid* : 1). Philippe Bourgeois (2002), quant à lui, élabore une critique du mouvement post-moderne, qui ne s'intéresserait qu'aux textes en ne contribuant pas réellement à aider les gens se trouvant en dehors de l'académie. « Instead of placing colonialism, genocide, and social suffering at the center of its largely internal debates over the politics of representation over the past two decades, anthropology has been most creative and prolific in its critique of the textual inadequacies of its method » (*Ibid* : 417). L'énormité du temps consacré aux textes ne permettrait pas de prendre en compte le besoin des gens à leur juste valeur.

De plus, une introduction trop forte du soi dans la recherche (et dans le processus d'écriture) ne permet pas nécessairement de produire une réalité plus juste et qui prenne compte de l'opinion des gens avec qui l'on travaille. Cela peut devenir dangereux, car il est possible de tomber dans l'auto-analyse psychanalytique, où l'intersubjectivité devient une catharsis afin de se réaliser et de se construire dans le rapport à l'autre, d'où une réappropriation du regard de l'autre pour le soi⁴³. Dans ce cas, il n'y a pas un réel échange puisque ce n'est que le chercheur qui gagne et utilise l'autre comme tremplin pour faire avancer sa carrière ou la discipline anthropologique. Il s'agit alors de critiquer la trop grande importance accordée à la représentation plutôt qu'à des événements qui sont beaucoup plus importants et qui affectent directement les informateurs. Dans le même esprit que Sheper-Hughes, Bourgeois (2002) propose plutôt de « conduct ethnographies of actually existing social suffering » (p. 419).

⁴³ Nous avons développé et emprunté cette idée lors d'échanges personnels avec Myriam Tardif, étudiante à la maîtrise en anthropologie à l'Université Concordia, 2014.

Bruce Albert (1995), dans sa réflexion sur l'anthropologie engagée, fait remarquer que de manière historique, les travaux anthropologiques ont beaucoup servi à la colonisation. Toute forme d'anthropologie dite appliquée, de ce point de vue, est actuellement mal perçue. Aux États-Unis, cette critique s'est formulée à travers le relativisme culturel et l'autonomie des peuples, surtout chez les autochtones : « associée aux administrations coloniales puis aux bureaucraties indigénistes nationales, éclairées ou non, l'anthropologie appliquée n'a généralement constitué, pour les minorités qui en sont l'objet, qu'un détournement du savoir ethnographique au service de la tutelle des États-Nations dont ils subissent l'hégémonie » (*Ibid*: 94).

Peter Kellet (2009) reprend également le débat entourant l'engagement passif ou actif de l'anthropologue dans sa recherche, mais en centrant celui-ci sur la légitimité (ou non) qu'a l'anthropologue de prendre la parole pour les autres : (...) the main debate centres around the ethics and morality of intervention by outsiders in promoting a particular cause or speaking on behalf of others (or "the other") » (p. 25). Subséquemment, il se demande si le rôle de l'anthropologue n'est pas de comprendre le monde plutôt que d'essayer de le changer. L'anthropologue devrait-il s'engager sur le terrain en tant qu'agent actif, et si oui, cela ne risque-t-il pas de compromettre ses données et la recherche qu'il tente de mener?

Afin de répondre (en partie) à cette question, Kellet nous présente les travaux de Kirsten Hastrup et Peter Elsass, pour qui l'engagement et la prise de parole pour les autres ne sont jamais compatibles avec l'anthropologie, et plus largement avec l'académie. Sans vouloir négliger l'importance de l'engagement en dehors de la profession, ces derniers proposent plutôt de rassembler des données qui pourront être utilisées par les gens eux-mêmes, sans l'intervention d'un tiers parti. « What is required of the anthropologist as scholar... is to raise the context awareness of the people themselves so that they may eventually become better equipped to plead their own cause » (*Ibid* : 27). En se basant sur leur propre expérience auprès d'une communauté autochtone de la Colombie, ils affirment qu'il n'est pas possible de prendre la parole pour les autres sans effacer le caractère colonial ou postcolonial qui est porté par l'anthropologue et par sa présence même sur le terrain. Les enjeux de pouvoirs traversent, dans tous les cas, le contexte de la recherche anthropologique.

Dans la même lignée, Gayatri Chakravorty Spivak (1986) remet en question le savoir construit par les études postcoloniales. Pour elle, au-delà du fait que les subalternes ne peuvent

parler⁴⁴, on ne peut penser en dehors des cadres idéologiques sociétaux, et il est donc dangereux pour les intellectuels occidentaux de parler des subalternes à la place des subalternes eux-mêmes. Elle ajoute même que « (...) la production intellectuelle occidentale est, de maintes façons, complice des intérêts économiques internationaux de l'occident » (*Ibid* : 14).

Nous sommes en accord avec le fait que les discours des personnes marginalisées sont souvent "invisibilisés" et que l'espace qui leur est accordé est trop souvent minimal. Toutefois, nous croyons que si cela se fait de manière réflexive, la prise de parole de l'intellectuel peut entraîner plusieurs aspects positifs. Ce n'est pas parce que celui-ci ou celle-ci se retrouve dans une position "privilégiée" par rapport à d'autres personnes qu'il ou elle ne peut pas avoir une perception intéressante et critique de la situation étudiée. De plus, il est possible de partager plusieurs éléments de vie entre deux individus ou groupes qui ne proviennent pas nécessairement du même milieu et qui ne partagent pas un même passé historique. Comme le fait remarquer Jean-Pierre Olivier de Sardan (2010), bien qu'il existe certains et même plusieurs éléments qui sont réels quant aux comportements ou valeurs propres à un groupe, « d'innombrables autres dimensions des relations sociales se manifestent partout, des représentations et croyances différentes sont partout identifiables, partout d'autres normes et d'autres registres de l'identité peuvent être analysés » (p. 427).

Nous sommes également critiques des barrières structurelles qui empêchent ou rendent plus difficile d'aborder un sujet particulier ou d'aborder ce sujet d'une manière particulière. Comme le fait remarquer Pierre Bourdieu (2001), des sujets ou des méthodes qui sont tout à fait valables peuvent devenir impossibles à aborder, simplement en fonction du capital symbolique et de la place occupée dans le champ ou le sous-champ scientifique. «La relation entre l'espace des possibles et les dispositions peut fonctionner comme un système de censure, excluant de facto, sans même poser d'interdits, des voies et des moyens de recherche : l'effet restrictif est d'autant plus grand que les agents sont plus démunis de capital symbolique et de capital culturel spécifique (...) » (*Ibid* : 119).

⁴⁴ Les subalternes ne peuvent parler puisque même lorsqu'ils et elles essayent, nous ne les comprenons et ne les écoutons pas. Il y a toujours interprétation par la traduction.

Dans le même sens, chaque département d'anthropologie est soumis à des forces internes et externes particulières, ce qui favorise la réalisation de tel ou tel projet de recherche, sous un angle particulier. Les départements fixent des normes qui dictent ce qui représente un travail légitime ou non, affectant directement la position que le ou la chercheuse adoptera lors de son processus de recherche (Low et Merry, 2010). En ce sens, nous sommes conscients du fait que notre méthode de recherche n'est pas nécessairement celle qui est la plus répandue à notre stade⁴⁵, mais nous en défendons toute la légitimité et la nécessité. Nous ne croyons pas davantage que le fait d'être engagé dans la recherche ou d'adopter des positions et des perspectives ouvertement anticapitalistes (pour ne donner qu'un exemple), soit non scientifique et non éthique. Il faut simplement prendre en compte l'ensemble des conditions et des dispositions de la recherche, et s'assurer de la protection de nos informateurs et informatrices en évitant de les mettre dans des situations qui pourraient les compromettre.

De cette perspective, l'engagement dépend beaucoup plus d'une question d'idéologie que de légitimité. C'est-à-dire que l'introduction d'une pensée ou d'un discours politique dans un travail de recherche, que ce soit dans le cadre de l'académie ou non, est un choix que l'on ne devrait pas avoir à justifier à tout bout de champ (même s'il est primordial d'expliquer les positions que l'on adopte). Nous sommes d'accord avec les féministes avant nous qui ont proclamé que tout est politique, et que le choix d'introduire un mode de pensée ou des critiques qui peuvent paraître "radicales" n'est pas quelque chose de "plus" politique que de se positionner en faveur d'une objectivité ou d'une neutralité passive (choix qui est d'ailleurs politique). Il s'agit uniquement d'être en mesure de présenter un phénomène de manière descriptive, afin de laisser au lecteur ou à la lectrice la possibilité de développer ses propres analyses et interprétations. Par la suite, le ou la chercheuse sera en mesure de développer des éléments d'analyse qui, dans un certain sens, seront toujours idéologiques. Même si l'on tente de présenter une réalité (une situation) de la manière la plus précise que possible, deux recherches ayant exactement les mêmes questions et problématiques de départ n'en arriveront pas nécessairement aux mêmes conclusions.

Ajoutons quelques mots quant à la capacité d'action des divers acteurs qui traversent ce mémoire et qui agissent autour du quartier de Norgate. Nous croyons qu'il existe autant de

⁴⁵ C'est-à-dire à celui de la maîtrise.

facteurs structurels qu'un pouvoir d'agir des individus pouvant influencer l'espace social. Notre esprit (ou notre habitus) est producteur d'imprévu, mais nous reproduisons également toujours certaines pratiques. Les individus sont conditionnés, notamment, par des facteurs matériels, mais ne sont pas non plus des êtres mécaniques incapables d'agir en dehors de ces conditions. Chacun-e est influencé par sa propre histoire (collective et individuelle), ce qui façonne nécessairement les actions qu'une personne entreprendra, souvent de manière inconsciente : « chaque agent, qu'il le sache ou non, qu'il le veuille ou non, est producteur et reproducteur de sens objectif : parce que ses actions et ses œuvres sont le produit d'un *modus operandi* dont il n'est pas le producteur et dont il n'a pas la maîtrise consciente » (Bourdieu, 1972 : 182). Ainsi, l'habitus est producteur de conditions structurantes, mais permet également une spécification de l'esprit humain à travers des expériences sociales variées. C'est en ce sens qu'il faut comprendre ce que Bourdieu veut dire lorsqu'il parle de « diversité dans l'homogénéité » (*Ibid* : 188).

Anthony Giddens (1984) nous parle lui aussi de cet espace entre structure et pouvoir d'agir. Celui-ci rappelle l'importance des forces sociales structurantes, tout en accordant un espace à l'inconscient et à la capacité réflexive des individus. « En effet, les agents ne se contentent pas de suivre de près le flot de leurs activités et d'attendre des autres qu'ils fassent de même, ils contrôlent aussi, de façon routinière, les dimensions sociale et physique des contextes dans lesquels ils agissent » (*Ibid* : 53-54). Dans sa théorie de la structuration, Giddens parle ainsi de la dualité du structurel afin de décrire l'existence bien réelle de contraintes sociales, qui n'empêchent pourtant pas le développement d'une capacité d'agir des individus.

Pour Sherry Ortner (2005) tous les individus sont dotés d'un certain pouvoir d'agentivité (*agency*), peu importe les conditions dans lesquelles ils et elles se trouvent. C'est-à-dire qu'à différents niveaux, tout le monde connaît un certain pouvoir d'agir, une capacité d'action octroyant un pouvoir lié à la contestation. Les individus ont un rapport au soi et à l'action individuelle et collective, n'étant pas entièrement et uniquement déterminés par des facteurs sociétaux et collectifs : « (...) les acteurs sont également producteurs et transformateurs des structures qui déterminent leurs pratiques. (...) il importe de sortir les pratiques des acteurs de leur subordination aux effets de structures et d'imaginer des agents sociaux qui soient compétents à produire les éléments structurels, qui soient compétents donc

à transformer, transgresser ces structures » (Saucier, 1992 : 8). Cette capacité, souvent limitée par des contraintes plus larges, dépend de la position sociale et de la situation dans laquelle se retrouvent les individus à un moment donné dans l'espace (Ortner, 2005).

Chapitre 3

L'arrondissement Saint-Laurent, la ville de Montréal et la question du logement

Avant de nous concentrer plus spécifiquement sur le cas de Norgate et sur ses dynamiques internes, nous jetterons d'abord un bref regard sur la composition de la ville de Montréal et de l'arrondissement Saint-Laurent en ce qui a trait à l'immigration et plus précisément par rapport à la question du logement. Nous cherchons, de cette manière, à dresser un portrait global de la situation afin de pouvoir situer Norgate dans un ensemble plus large et de faire ressortir quelques points essentiels se recoupant entre les différents espaces de la ville. À partir d'un point de vue systémique, nous créerons des liens entre ces milieux et les forces autant internes qu'externes qui influencent les transformations sur le territoire de l'arrondissement et de la ville.

Nous commencerons par présenter l'arrondissement Saint-Laurent, son historique et sa composition sociodémographique, en nous arrêtant plus spécifiquement sur certains espaces qui ont retenu notre attention en matière de logement et de similitude avec le quartier Norgate. Cela nous amènera à nous intéresser plus largement au logement en contexte pluriethnique dans la ville de Montréal, particulièrement en ce qui concerne les logements insalubres et en piètre état.

3.1 Bref portrait de l'arrondissement Saint-Laurent dans le contexte de Montréal

3.1.1 Composition et profil général de Saint-Laurent

L'histoire de Saint-Laurent commence au tout début du 18^e siècle, alors que les colons commencent à s'y installer et à défricher les terres. Il faut attendre la fin du 19^e siècle pour que la paroisse ne devienne une ville et qu'elle soit annexée à la ville de Montréal à partir de 1954. Saint-Laurent est un espace principalement agricole, jusqu'à ce que la population n'augmente de manière exponentielle et que le territoire devienne une banlieue industrielle. Suite à la Deuxième Guerre mondiale, de grandes compagnies s'installent sur le territoire, faisant ainsi de Saint-Laurent l'un des espaces de la ville de Montréal offrant le plus grand nombre

d'emplois et accueillant le plus d'employés, ce qui se continue jusqu'à nos jours (Le Bot, 2002).

Saint-Laurent est toujours, en ce moment, l'un des arrondissements les plus prospères en termes d'employabilité, mais ces travailleurs et travailleuses n'habitent plus nécessairement le territoire. À partir des années 1970, les "*boat people*"⁴⁶ commencent à arriver en masse à Saint-Laurent, ce qui marque en quelque sorte le début d'une longue période d'accueil d'immigrant-e-s en provenance d'un peu partout à travers le monde (*Ibid*). Actuellement, dans l'arrondissement, plus de « (...) 53% de la population est originaire d'un autre pays » que le Canada, et 81% « (...) sont nés à l'étranger ou ont au moins un de leurs parents nés à l'extérieur du Canada » (Ville de Montréal, 2014 : 5). Parmi les habitant-e-s, près de la moitié ont déménagé dans une période de moins de 5 ans, s'établissant souvent dans un autre arrondissement de la ville de Montréal. Saint-Laurent est ainsi, pour plusieurs, un lieu de passage et non d'installation permanente.

« Au niveau du logement, il est intéressant de noter d'abord que Saint-Laurent apparaît comme un lieu d'installation de ménages familiaux, en particulier au sein des ménages immigrants, puisque les couples avec ou sans enfants y sont majoritaires » (Leloup, 2005 : 157). L'accès à la propriété est plutôt élevé, même si cela dépend des différents espaces qui composent l'ensemble du territoire. D'ailleurs, les locataires restent majoritaires, et vivent principalement dans des logements construits entre 1946 et 1970 (Le Bot, 2002). Très peu de logements ont été construits entre les années 1970 et les années 2000, ce qui fait en sorte que le cadre bâti de plusieurs bâtiments commence à être relativement vieux et dégradé. Près de la moitié de ces locataires doivent également dépenser plus de 30% de leur revenu afin de se loger.

Saint-Laurent est un arrondissement paradoxal puisqu'il combine richesse et précarité. Le secteur de Saint-Laurent connaît effectivement une des plus importantes concentrations de précarité matérielle de la ville de Montréal, soit 32% de sa population (Montpetit et Bergeron, 2011). Cette précarité se retrouve principalement dans trois quartiers, soit ceux de Norgate, de Chameran et de Place-Benoît. Afin d'en arriver à une compréhension globale de l'espace

⁴⁶ Voir chapitre 4

particulier de Norgate, nous nous intéresserons d'abord à ces deux autres quartiers et aux potentiels parallèles à établir entre les trois.

3.1.2 Quartiers défavorisés : Place-Benoît, Chameran et Norgate

Pour reprendre les mots d'un intervenant que nous avons interviewé, Saint-Laurent est un arrondissement qui fonctionne à deux vitesses :

Il y a des gens qui sont riches et il y a des gens qui sont extrêmement pauvres. Il y a des quartiers qui sont beaucoup plus résidentiels, plus huppés, et il y a des quartiers où on note vraiment de la pauvreté, ou une détérioration de la qualité de vie. Pour ne citer que quelques exemples, il y a Place-Benoît, la couronne de Chameran et de Norgate (qui est juste à côté). Ce sont des quartiers où, justement, il y a beaucoup de pauvreté qui est présente. (*Ha*, 7 août 2014).

Comme à Norgate, l'une des caractéristiques principales de Place-Benoît provient de sa grande diversité ethnoculturelle : en 2007, « (...) 87% des résidents de Place-Benoît sont nés à l'extérieur du Canada » (Dubois, 2007 : 10). Le revenu annuel moyen des résident-e-s est plutôt bas en comparaison avec l'arrondissement Saint-Laurent (27 200\$), se situant autour de 19 000\$. Plusieurs de ces personnes possèdent un haut niveau de scolarité, mais ont beaucoup de difficulté à se trouver un emploi en raison de la difficulté liée à la non-reconnaissance des diplômes autres que canadiens.

Au niveau des logements, Place-Benoît est « (...) composé de 27 bâtiments de 3 étages, totalisant 240 logements. Entre 500 et 700 personnes vivent à Place-Benoît. Ce nombre varie continuellement en raison des multiples déménagements qui se produisent chaque mois » (*Ibid*). La problématique première de Place-Benoît provient effectivement de ces logements, qui ont été construits en 1963 et qui sont maintenant dégradés et en mauvaise condition, dans plusieurs cas totalement insalubres (moisissures, vermine et insectes, etc.). Une ancienne résidente de Place-Benoît, maintenant installée dans le quartier de Norgate, nous a raconté tous les problèmes qu'elle a vécus lorsqu'elle habitait dans son ancien logement. Le cadre bâti étant en piètre état, plusieurs réparations majeures étaient nécessaires, et pourtant rien n'a été fait avant plusieurs mois. Malgré des demandes répétées auprès du propriétaire, la chasse d'eau de la toilette n'a pas fonctionné pas durant plus de 4 mois (entrevue avec *Di*, 30 septembre 2014).

Un intervenant qui connaît bien Place-Benoît nous fait remarquer que le milieu résidentiel du quartier est divisé en deux. Le carré Benoît est principalement composé d'immigrant-e-s nouvellement arrivé au Canada, qui « (...) recherchent des repères au plan social et au plan professionnel » (entrevue avec *Dé*, 7 juillet 2014). Ces personnes sont plutôt vulnérables et n'occupent pas des logements idéaux. De l'autre côté, le parc résidentiel est composé de logements unifamiliaux, où les personnes vivent dans de moins grandes situations de précarité. Comme à Norgate, Place-Benoît n'est pour plusieurs qu'un point d'attache temporaire, où l'on s'installe pour en repartir dès l'atteinte de meilleures conditions de vie (entrevue avec *Mo*, 12 août 2014). Certain-e-s y restent plus longtemps, ce qui est moins fréquent chez les locataires du carré Benoît.

En 2012, Chameran connaît près de 8 500 habitant-e-s, soit 10% de la population totale de l'arrondissement Saint-Laurent (Arrondissement Saint-Laurent, 2012a). Une fois de plus, ce quartier est composé en majorité d'immigrant-e-s récent-e-s et de personnes considérées comme « socialement vulnérables » (*Ibid*). Plusieurs sont d'origine libanaise, Chameran étant même parfois surnommé comme "le petit Beyrouth". Les ménages à faible revenu sont nombreux, et ce même si la population est très bien éduquée (c'est-à-dire possédant de multiples diplômes). Les logements de Chameran sont plus récents que dans les quartiers de Place-Benoît et de Norgate, ce qui fait en sorte que moins de 25% d'entre eux nécessitent des réparations majeures ou mineures, en comparaison à 45% pour Norgate. C'est cet aspect qui caractérise donc Chameran, soit « (...) le type de bâtiment qui y domine : les appartements situés dans des tours et autres immeubles à appartements de cinq étages ou plus comptent pour 74 % du parc résidentiel » (Dansereau, Francine et *al.*, 2012 : 79). Le prix moyen des logements est relativement bas, mais reste plus élevé que dans le reste de la ville de Montréal. Sommes toutes, « (...) 44% des résidents de la couronne vivent sous le seuil de faible revenu, comparativement à 30% pour Saint-Laurent » (Arrondissement Saint-Laurent, 2012b).

Un intervenant agissant de manière régulière dans le quartier de Chameran nous indique que cet espace en est également un de transition, accueillant beaucoup de nouveaux et nouvelles arrivantes qui n'y restent que quelques années (entrevue avec *No*, 7 août 2014). Cela est le cas même si les logements sont mieux faits qu'ailleurs (en comparaison à Place-Benoît et Norgate) et que le prix des loyers reste relativement raisonnable. Bien que les problèmes d'insectes et de vermine ne sont pas aussi présents, les enjeux liés à des taux d'humidité

excessifs et au développement de moisissure ont été recensés à plusieurs reprises. Comme à Place-Benoît, Chameran est un quartier enclavé qui n'est pas facile d'accès et qui n'est pas entouré de commerces et de services auxquels la population peut facilement avoir accès.

3.2 Composition et spécificités de Montréal en matière de logement

3.2.1 Profil actuel et statistiques générales

À Montréal, bien que le nombre de propriétaires est en augmentation depuis le début des années 2000, la majorité des résident-e-s restent locataires de leurs logements⁴⁷ (ville de Montréal, 2009a). Chez les immigrant-e-s, cette proportion est encore plus grande, alors qu'un ménage sur cinq s'est établi dans la ville entre 2001 et 2006. Les ménages locataires ont un revenu annuel beaucoup plus bas que celui des propriétaires : environ 43% de ces ménages sont considérés comme étant sous le seuil de revenu en matière de besoins impérieux (*Ibid*). Dans tous les cas, autant chez les propriétaires que chez les locataires, « près du tiers des ménages de la ville de Montréal ont un taux d'effort [ce qu'un ménage dépense pour un logement en fonction de son revenu] de 30% ou plus, tandis que 15,4% ont un taux d'effort de 50% ou plus » (*Ibid* : 20).

Ce taux est en sérieuse augmentation si l'on se fie au recensement de 2006, en plus du fait que « (...) le loyer moyen d'un logement de deux chambres à coucher a augmenté de 41% à l'échelle du Québec entre 2000 et 2013 (Front d'action populaire en réaménagement urbain, 2014a : 1). L'état des logements est également un enjeu majeur, puisque la proportion nécessitant des travaux majeurs est en augmentation constante depuis 2001, ce qui est dû en grande partie au cadre bâti vieillissant des habitations montréalaises (ville de Montréal, 2009a ; front d'action populaire en réaménagement urbain, 2013).

Dans les années 1980, la construction de logements locatifs est très forte à Montréal. Le taux d'inoccupation devient élevé, ce qui se reflète principalement dans les années 1990. Le taux d'inoccupation atteint, à son plus haut niveau, 7,7%. Vers le début des années 2000, ce

⁴⁷ La province de Québec est d'ailleurs celle avec le taux de propriétaires le plus bas au Canada, soit 61% en comparaison à 69% pour l'ensemble du pays (Le devoir, 2013).

taux baisse pour atteindre un certain équilibre⁴⁸, car la construction de logements locatifs diminue largement (Thibodeau, 2003). Cela marque en quelque sorte le début d'une nouvelle phase de construction immobilière, cette fois liée au développement de condos et de logements privés. Comme nous le verrons plus loin, cette période correspond également à un accès au logement social de plus en plus limité et complexe. Au tournant du XXe siècle, ce sont moins de 8% des ménages québécois qui occupent un logement social, dont uniquement 4% vivent dans la catégorie du "parc social" (coopératives d'habitation, organismes sans but lucratif d'habitation [OSBL-H], habitations à loyer modique [HLM])⁴⁹.

Tout ceci, en fin de compte, affecte davantage certains types de personnes, dont les familles avec plusieurs enfants, les familles à faible revenu et les nouveaux et nouvelles arrivantes. «On peut d'ailleurs affirmer que Montréal loge particulièrement mal ses nouveaux arrivants. Selon la SCHL [Société canadienne d'hypothèques et de logement], près de 40 % des ménages ayant immigré dans la métropole entre 2001 et 2006 ont des besoins impérieux de logement » (Front d'action populaire en réaménagement urbain, 2013) : 4). Cela concorde avec une restructuration des objectifs primaires de la société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), qui avoue ouvertement dans son dernier rapport annuel vouloir développer des condos plutôt que des logements destinés à des familles à faible revenu. Cela est supposé se réaliser à travers le projet *Accès Condos*, « présenté comme une alternative de logement abordable, (...) [mais qui n'est en réalité] pas accessible aux locataires à faibles et à modestes revenus puisque pour bénéficier d'une aide, il faut être admissible à un prêt hypothécaire » (*Ibid* : 12). Bref, un nombre important d'individus et de ménages finissent par payer trop cher de loyer par rapport à leur capacité de payer, tandis que l'accès à un logement à prix raisonnable devient de plus en plus limité.

3.2.2 Histoire, immigration montréalaise et logement

Revenons sur quelques faits généraux qui caractérisent l'histoire de l'immigration à Montréal. Vers la fin du XIXe siècle, ce sont principalement les Irlandais qui viennent s'installer au sein la ville, tandis qu'au début du XXe siècle, on voit l'arrivée des Chinois, qui

⁴⁸ « On s'entend pour dire qu'un taux d'inoccupation de 3% du stock de logements à louer est le taux d'équilibre du marché » (Thibodeau, 2003 : 5).

⁴⁹ Voir chapitre 5.

forment alors ce que l'on reconnaît maintenant comme le Quartier chinois (Germain et Poirier, 2007). Par la suite commence une longue période d'immigration européenne, diversifiée et se regroupant « (...) par région d'origine dans plusieurs secteurs de la ville, où ils forment parfois la majorité » (*Ibid* : 113). Se forme ainsi des quartiers tels la petite Italie, et bien que certains territoires sont occupés de façon majoritaire par une communauté, ces derniers restent toujours diversifiés jusqu'à un certain point.

Cela reste le cas jusque dans les années 1970, alors que les politiques d'immigration fédérales (canadiennes) subissent une réforme qui se base sur des principes de sélection autres que l'origine ethnoculturelle (Damaris et *al.*, 2006). Les immigrant-e-s deviennent de plus en plus diversifié-e-s, et à partir de la fin des années 1970, la province de Québec cherche à favoriser une immigration francophone qui trouve source non seulement en France, mais également dans les anciennes colonies françaises. En 2001, « (...) un peu moins de la moitié de la population immigrante fait partie d'une minorité visible » (*Ibid* : 8) et l'immigration montréalaise se caractérise dorénavant par sa grande diversité, c'est-à-dire en termes de pays et de secteurs de provenance. C'est dans ce cadre que l'on voit un accroissement exponentiel des quartiers dits multiethniques, et une installation de plus en plus grande des immigrant-e-s en banlieue (Germain et Poirier, 2007).

Selon les données récoltées par Micheline Labelle et *al.* (2007), le taux de pauvreté de la population montréalaise tourne autour de 30%, taux qui est beaucoup plus élevé dans le cas des immigrant-e-s récent-e-s et des minorités racisées. Il est important de noter que « le logement joue un rôle de premier plan dans les situations de pauvreté » (*Ibid* : 29). Du fait que les revenus sont généralement plus faibles chez les immigrant-e-s récents (en comparaison au reste de la population) et que les familles sont plus grandes, la recherche d'un logement abordable et en bon état devient de plus en plus difficile, d'autant plus que l'on constate des hausses de loyer constantes dans l'ensemble des quartiers de Montréal. Ce serait ainsi 40% des immigrant-e-s locataires qui dépenseraient plus de 30% de leurs revenus pour se loger, et 20% qui en dépenseraient plus de 50% pour la même raison (Damaris et *al.*, 2006).

Il faut faire une distinction entre les immigrant-e-s d'origine européenne et ceux et celles provenant des autres parties du monde, qui connaissent souvent des trajectoires résidentielles plus difficiles et plus complexes. Cela est encore plus vrai dans le cas des immigrant-e-s en provenance des caraïbes, d'Afrique et d'Asie, qui « (...) éprouvent des

difficultés à passer du locatif à la propriété » (*Ibid* : 24). Plusieurs facteurs entrent en cause, dont « le volume, la composition et la période d'immigration » (*Ibid*), les revenus moyens généralement plus faibles (que les immigrant-e-s d'origine européenne) et le facteur de la discrimination raciale et ethnique.

La grande majorité des immigrant-e-s ont déjà des contacts et des réseaux lorsqu'ils et elles arrivent au Canada et à Montréal. Ils et elles peuvent faire appel à ces réseaux lorsque surviennent des problèmes de logement, mais « sans surprise cependant, on aura noté qu'après six mois, ils sont toujours locataires » (*Ibid* : 2). Le premier logement est généralement trouvé rapidement, mais entraîne souvent l'accès à un logement en mauvaise condition et/ou à des cas de surpeuplement. En conséquence, « on peut conclure que les ménages immigrants récents, relativement à l'ensemble des ménages de l'agglomération de Montréal, sont des ménages avec un profil socioéconomique défavorable qui occupent des logements dans de mauvaises conditions d'habitabilité » (Bahlouli, 2011 : 102). Pourtant, l'accès à un logement abordable et de qualité est un des aspects les plus fondamentaux quant à l'intégration des nouveaux et nouvelles arrivantes à la société d'accueil. Sans cela, la recherche d'emploi devient encore plus complexe qu'au départ, et des impacts majeurs peuvent retentir sur la santé, sur la création de nouveaux réseaux sociaux et sur l'implication civique des nouveaux et nouvelles arrivantes (Damaris et *al.*, 2006).

3.2.3 Espaces de pauvreté et mouvements de fusion-défusion

Rappelons maintenant ce que nous entendons par le terme de "pauvreté". La pauvreté représente « un individu [qui] est défavorisé lorsque ses conditions de vie sont inférieures à celles de la majorité de la population dans une société donnée » (Apparicio, 2006 : 523). La "pauvreté urbaine" est un concept qui « (...) est utile pour identifier les espaces urbains où se concentrent les ménages les plus défavorisés » (*Ibid*). Au-delà des simples conditions socioéconomiques, cela peut faire référence à la pauvreté en termes de mauvaises conditions de logement, du peu d'accès aux services, du manque de réseaux sociaux, etc. Il s'agit de quelque chose de beaucoup plus large et de complexe que d'un simple manque d'argent ou de capital économique.

Dans les villes du Canada, la pauvreté est en constante croissance depuis les années 1980. Montréal est d'ailleurs l'une des villes au Canada qui connaît le plus haut taux de pauvreté, dont certaines personnes sont davantage affectées que d'autres : « il s'agit des familles monoparentales, des autochtones, des immigrants récents et des "minorités visibles", des femmes âgées et des personnes souffrant d'un handicap » (Séguin et Divay, 2004 : 68). À Montréal, les espaces de concentration de la pauvreté sont souvent des espaces de transition, où les gens n'y restent en moyenne que quelques années (moins de 5 ans). Cela concorde avec le fait qu'au Canada, les personnes qui vivent dans la pauvreté n'y restent effectivement que pour un court instant, malgré qu'il est vrai que « (...) pour une proportion non négligeable, c'est un état beaucoup plus durable » (*Ibid*).

Est-il possible, alors, de parler en termes de "quartiers de pauvreté"? Certain-e-s avancent que les problèmes liés à la pauvreté peuvent, dans tous les cas, s'empirer ou s'accumuler en raison de « l'effet de quartier » (*Ibid* : 67). En ce sens, le quartier ne serait pas qu'un simple espace géographique, mais bien également un espace social particulier, connaissant ses propres dynamiques autant internes qu'externes (Germain, 2013). Selon les discussions et entretiens que nous avons menés avec certain-e-s organisateurs et organisatrices communautaires de Montréal, il n'existe que peu d'espaces qui ne sont pas atteints en matière de problèmes de pauvreté et de logements à Montréal. Toutefois, certains quartiers sont plus touchés que d'autres, et nous verrons que Norgate fait partie de ceux-ci. Chaque quartier connaît sa propre identité et ses propres dynamiques internes, et en ce sens, parler de "quartier de pauvreté" nous semble trop minimaliste et simpliste, même s'il est indéniable que certains territoires peuvent être plus affectés que d'autres. Afin de nommer le problème de pauvreté, nous proposons donc l'emploi du vocable de "défavorisation" sociale et économique.

Au début des années 2000, le Parti Québécois (PQ) crée une fusion entre les 28 municipalités de Montréal, créant ainsi la nouvelle institution de la Communauté métropolitaine de Montréal. Cela cause, entre autres, la défaite du Parti Québécois aux élections de 2003, alors qu'un processus de défusion est enclenché par le Parti libéral du Québec (PLQ). En 2004, 15 municipalités entrent dans ce processus et finissent par défusionner (Jouve, 2006 ; Boudreau et *al.*, 2013). Nous croyons que ce processus a bénéficié aux arrondissements les plus riches, puisque cela a permis aux gens les plus aisés de ne pas payer autant d'impôts fonciers auprès de la ville centrale, et donc auprès de l'ensemble de la

population montréalaise. Refusant de payer pour les gens en situation de défavorisation, Montréal s'est vu développer un sérieux problème pour générer des revenus fonciers, ce qui a contribué à une mauvaise qualité des services offerts, tout en renforçant l'image de la ville comme étant pauvre et désorganisée⁵⁰. Nous pouvons créer un parallèle avec « (...) les problèmes reliés à la forme récente de l'urbanisation en France [où s'est développé] une véritable "sécession" entre les classes sociales, les classes moyennes refusant de plus en plus d'être solidaires des problèmes que vivent les classes populaires et de contribuer à résoudre les problèmes auxquels elles font face » (Hamel, 2005 : 400).

À une échelle plus large, le processus de fusion-défusion entre dans une lutte pour assurer l'investissement des entreprises dans les grands centres urbains. Dans ce contexte, Montréal se voit entrer en compétition avec des villes comme Vancouver et Toronto : elle tente de trouver des solutions afin d'être le centre économique par excellence au Canada, et non seulement au Québec. C'est dans cette logique que la chambre des commerces pousse à la réalisation d'un processus de fusion des municipalités, afin de « (...) rehausser le dynamisme économique de Montréal » (Hamel et Poitras, 2004 : 468). Du même coup, on tente de réduire les unités administratives afin de s'assurer d'un « leadership fort », ce qui est totalement démenti lors de la phase de défusion des municipalités.

Durant cette phase de décentralisation, les arrondissements développent de nouvelles mairies, qui sont censées bénéficier d'un plus grand pouvoir d'action en matière d'urbanisme. « Cette territorialisation infra-municipale s'accompagne d'une diversification des mécanismes de médiation politique qui prennent corps dans des dispositifs formels, institutionnalisés, mais aussi et de plus en plus dans un cadre informel, en contournant les dispositifs institutionnalisés » (Jouve, 2006 : 84). Cela permet la réalisation d'une plus grande démocratie participative (tables de concertation, conseils de quartier), qui est toutefois fortement critiquée. Malgré cette volonté d'une plus grande implication en provenance de la base, il est difficile de participer concrètement à ces nouveaux processus, qui ne sont pas vraiment accessibles aux citoyens et citoyennes "ordinaires". Ainsi, les arrondissements se voient offrir de nouvelles possibilités, mais également des contraintes. Ces derniers bénéficient de plus grands moyens d'action

⁵⁰ Nous n'avons pas trouvé de sources qui partagent cette analyse, mais sommes arrivés à ces réflexions en discutant avec notre directeur de recherche au sujet de la fusion-défusion des arrondissements à Montréal (communication personnelle avec Bob W. White, 10 août 2015).

(indépendamment de la ville centrale), ce qui nécessite toutefois le développement de nouvelles compétences administratives, juridiques et économiques (*Ibid*).

3.3 Le logement insalubre à Montréal

3.3.1 La notion d'insalubrité

« (...) La notion de salubrité en milieu résidentiel pourrait se définir ainsi : "caractère d'un logement qui, de par la qualité de son environnement intérieur, est favorable au maintien d'un état de complet bien-être physique et mental des occupants" » (King, 2000 : 3). Les conditions de base correspondent à des choses comme l'accès à un système de chauffage adéquat et à de l'eau potable, mais il faut également prendre en compte le taux d'humidité moyen du logement, la limitation de nourriture stagnante favorisant le développement d'insectes et les dégâts d'eau réguliers causant des problèmes de moisissure. Plus simplement, il s'agit d'assurer qu'il n'y ait pas de danger en matière de santé pour les résident-e-s. Cela est donc assez subjectif, et il n'existe pas une seule définition de l'insalubrité, cette notion étant trop relative. «En fait, on définit généralement le logement de mauvaise qualité par la négative : il s'oppose au logement "ordinaire", c'est-à-dire au fait de résider dans le cadre du droit commun, soit en tant que propriétaire, soit en tant que locataire, et d'être "chez soi" » (Dietrich-Ragon, 2011 : 5-6).

Au Québec, la notion d'insalubrité est encore imprécise, alors qu'il n'existe pas de définition légale à ce terme (Roy et Leclerc, 2001). À Montréal, selon le règlement sur le logement, l'insalubrité se définit uniquement par « un ensemble de conditions rendant un logement impropre à l'habitation » (*Ibid* : 7). La définition reste une fois de plus très floue et sujette à interprétation, même si le règlement fait mention de quelques éléments plus précis comme la présence de vermine et les problèmes liés à la moisissure. Dans la réalité, l'insalubrité est définie par les inspecteurs de la ville, qui rendent visite aux locataires afin de juger de l'état de la situation dans un logement donné. Il s'agit de cas par cas, et ce sont ces derniers (parfois en collaboration avec le réseau de la santé publique) qui détiennent le jugement final en fonction de facteurs tels que la qualité de l'air à l'intérieur du logement et des problèmes liés à un taux excessif d'humidité et de moisissure (*Ibid*).

Au final, le logement insalubre ou dégradé relève d'un enjeu politique, qui trouve source dans la manière dont celui-ci est conçu et traité par la société. En France comme au Canada, les différentes échelles politiques ne portent attention qu'aux problèmes les plus graves et les plus dramatiques, plutôt que d'intervenir directement à la source du problème (Dietrich-Ragon, 2011). Étant donné cette situation, ce ne sont que les individus connaissant les problèmes les plus profonds et les plus urgents qui réussissent à obtenir de l'aide institutionnelle et étatique.

3.3.2 Définition du problème d'insalubrité à Montréal

Les problèmes d'insalubrité en matière de logement affectent directement la santé des habitant-e-s, surtout en ce qui concerne les facteurs biologiques liés aux moisissures, au taux d'humidité élevé et à l'infestation de vermine (coquerelles, punaises, souris). « Une étude effectuée par l'INRS-Urbanisation en 1991 estime qu'environ 50 000 logements montréalais (sur une possibilité de 325 000) sont situés dans des bâtiments dont les méthodes d'entretien sont jugées mauvaises ou pitoyables » (King, 2000 : 39). Il s'agit dans plusieurs cas de bâtiments de type "walk-up"⁵¹, qui sont plus affectés que les autres. Les bâtiments où vivent les propriétaires, quant à eux, sont généralement mieux entretenus. Outre les problèmes physiques, l'insalubrité des logements peut aussi mener à de sérieux problèmes de santé mentale, qui affectent principalement les individus les moins bien nantis : « (...) la pauvreté implique des privations matérielles et sociales qui se renforcent les unes les autres et dont les conséquences deviennent des causes à leur tour » (*Ibid* : 36).

« Selon les résultats d'une récente étude (2011) de la Direction de la santé publique sur la santé respiratoire des enfants montréalais, 36 % des logements où vivent des enfants de 6 à 12 ans présenteraient des facteurs d'humidité excessive ou de moisissures, 6 % des logements auraient des souris ou des rats et 4,5 % seraient aux prises avec des blattes (coquerelles) » (regroupement des comités de logement et associations de locataires au Québec, 2013 : 3). Dans certains quartiers comme Côte-des-Neiges, plus de 25% des logements peuvent être

⁵¹ « La définition du *walk-up* réfère à un immeuble résidentiel collectif sans ascenseur, d'où son appellation. Sa hauteur ne dépasse jamais trois étages (...). Par ailleurs, les logements des *walks-ups* ne comportent pas d'accès direct sur la rue ; ils relèvent d'un système distributif par cage d'escalier intérieure partagée » (groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues, 2004 : 3).

affectés par des infestations de coquerelles (King, 2000). La propagation est beaucoup plus facile dans les blocs à plusieurs appartements, puisque l'extermination dans un logement peut repousser la vermine vers un autre logement, qui vient finalement réinfecter le même logement quelques jours ou semaines plus tard. Les infestations de punaises de lit peuvent elles aussi avoir de sérieux impacts sur la santé physique et mentale des individus, alors que « plusieurs données nous indiquent que le nombre d'infestations de punaises de lit semble être en progression rapide sur l'île de Montréal. Les données d'une enquête Omnibus révèlent qu'environ 2,7 % des ménages montréalais auraient eu des punaises de lit en 2009 » (Jaques et Perron, 2012 : 3).

Ainsi, les problèmes en matière de logement sont bien réels et présents à Montréal. Comme le souligne le Regroupement des comités logement et associations locataires du Québec (RCLALQ), la situation ne fait qu'empirer avec les années, et ce malgré les interventions et mesures mises en place par les différents paliers municipaux (2013). Outre la régie du logement (qui est peu accessible⁵²) et les inspections de la ville, les mesures en place sont pratiquement inexistantes.

3.3.3 Intervention(s) de la ville et propriété privée

Malgré l'existence d'un règlement sur la salubrité des immeubles à Montréal, plusieurs éléments font en sorte que cela n'est pas suffisant, d'autant plus qu'il existe d'importantes lacunes à celui-ci (front d'action en réaménagement urbain, 2013 ; King, 2000). D'abord, porter plainte est complexe et peut prendre énormément de temps. Ensuite, les inspecteurs sont peu nombreux et les ressources sont manquantes. Finalement, la ville négocie habituellement avec les propriétaires, qui ne sont que rarement réprimandés par la remise de constats d'infraction ou, ultimement, par une saisie des immeubles. Ajoutons que les plans d'action de la ville afin d'éliminer les punaises de lit et les autres vermines n'ont consisté, dans les dernières années, en grande partie qu'en la création et la diffusion de pamphlets préventifs, ce qui n'est pas suffisant.

Devant la lenteur et la complexité des processus (lorsqu'un individu décide de porter plainte), les intervenant-e-s communautaires peuvent accompagner les gens dans leurs

⁵² Ce que nous verrons plus en détail dans le chapitre 5.

démarches en matière de logement et d'insalubrité. Une intervenante que nous avons interviewée déplore le fait que les inspecteurs et inspectrices de la ville de Montréal ne se présentent pas avec des appareils précis, et ne font qu'observer l'ensemble sans entrer en profondeur. Si le problème est vraiment visible, il y a intervention, mais sinon, absolument rien n'est fait et aucune procédure supplémentaire n'est entamée (entrevue avec *Ma*⁵³, 29 août 2014). Une autre intervenante déplore le minimum de travail entrepris par la ville et propose plusieurs pistes de solution afin de faire avancer les choses : d'abord, encadrer les propriétaires par une loi afin qu'il y ait des conséquences réelles lorsque ceux-ci et celles-ci sont négligents ; deuxièmement, créer une liste et une base de données des "mauvais" propriétaires afin que les locataires soient au courant de la situation et sachent dans quoi ils et elles s'embarquent avant de signer le bail ; troisièmement, avoir des mesures d'inspection plus rigides et plus profondes ; dernièrement, agir davantage en prévention et créer plus d'information et de ressources en lien avec l'insalubrité dans les logements montréalais (entrevue avec *Zi*, 10 juillet 2014).

La ville n'agit donc que très doucement avec les propriétaires qui gèrent des logements insalubres. « Dans quatre arrondissements scrutés dans le cadre de cette vérification, 77 amendes ont été envoyées à des propriétaires en 2009 et 2010 alors que 1833 plaintes pour insalubrité avaient été déposées. En 2010, l'arrondissement Ville-Marie n'a remis aucun constat d'infraction alors qu'elle a pourtant reçu 228 plaintes » (Normandin, 2012). Une équipe spéciale mise en place par la ville en 2007 n'a pas donné plus de résultats, alors que sur les 63 000 logements à problèmes qui ont été recensés, uniquement 2500 constats d'infraction ont été remis, soit dans 4% des cas (*Ibid*).

En 2014, le maire de la ville de Montréal, Denis Coderre, s'est prononcé publiquement sur la question des logements insalubres. Un nouveau plan d'action a (apparemment) été mis en place, visant « (...) à renforcer les mesures coercitives envers les propriétaires de logements malsains et à améliorer les inspections. Des mesures de lutte contre les punaises de lit ont aussi été mises de l'avant, comme la création d'une ligne téléphonique dédiée à ce problème et l'instauration d'un processus de certification des exterminateurs » (Le devoir, 2014). On cherche ainsi à augmenter le pouvoir de la ville en termes de saisie de logement, ce qui

⁵³ Les noms de l'ensemble des personnes interviewées ont été remplacés par des abréviations, afin de protéger l'identité des participant-e-s à la recherche.

implique des modifications au niveau juridique : « "Si nous devons changer la loi, nous le ferons", a déclaré M. Coderre » (*Ibid*).

Il est difficile de ne pas rester sceptique face à l'annonce d'une telle modification ou d'un ajout au niveau de la loi, qui encadrerait de manière plus efficace les reprises de logement considérées comme totalement insalubres par la ville. Comme le fait remarquer un intervenant que nous avons interrogé, le concept de propriété privée au Canada est trop important, et les différents paliers gouvernementaux ne peuvent pas intervenir facilement. Les processus sont longs et pour en arriver à une reprise totale des lieux, il doit s'agir de cas extrêmes, sommes toutes exceptionnels. Même dans ces cas, il doit y avoir une certaine volonté de la part du propriétaire, sauf si ce dernier est considéré comme étant "délinquant", c'est-à-dire pour ne pas avoir payé ses hypothèques. Il n'est donc pas possible d'obliger un propriétaire à vendre ses immeubles, ce qui semble être en lien direct avec « le sacro-saint droit à la propriété que nous avons en occident » (entrevue avec *Al*, 2 juillet 2014).

Chapitre 4

Le milieu de vie de Norgate, ses habitant-e-s et les dynamiques résidentielles

Dans ce chapitre, nous présenterons de manière concrète le quartier de Norgate, ses résident-e-s et sa composition sociodémographique. Nous décrivons d'abord les conditions de vie générales des habitant-e-s du quartier et leur perception de cet espace particulier, principalement à partir du point de vue des nouveaux et nouvelles arrivantes au pays. Par la suite, nous aborderons plus spécifiquement l'enjeu des logements à partir d'une description de la réalité vécue par les résident-e-s de Norgate. En reprenant l'approche systémique que nous avons expliquée dans le premier chapitre, nous nous situons donc à une échelle plutôt locale, c'est-à-dire qui prend compte de la parole des individus directement affectés par la situation et qui habitent le quartier de Norgate.

Afin de faire ressortir le plus concrètement possible cette réalité, nous avons sélectionné quelques histoires qui nous ont été racontées et qui reflètent bien, selon nous, toute l'ampleur du problème et l'urgence de la situation. Le lecteur ou la lectrice se rendra probablement compte que le ton employé dans certaines parties de ce chapitre n'est pas le même qu'ailleurs, ce qui est normal. Le passage d'un langage académique à celui, disons, plus journalistique vise à mettre l'accent sur une situation qui nous semble préoccupante et même alarmante.

4.1 Les débuts de Norgate : une brève histoire

En nous basant sur les données de la ville de Montréal (2013), il nous paraît important de spécifier les délimitations géographiques du quartier de Norgate : au sud, l'espace est délimité par le boulevard Côte-Vertu, tandis qu'au nord se retrouve la rue Poirier. L'est est marqué par la rue Grenet, l'Ouest par la rue Ouimet⁵⁴. Ainsi, sur une carte, le quartier de Norgate représente un tout petit rectangle qu'il est possible de contourner à la marche en moins d'une trentaine de minutes.

⁵⁴ Pour une carte détaillée du quartier, voir en annexe 1.

Norgate, en comparaison à certains autres quartiers de l'arrondissement Saint-Laurent comme Chameran ou Place-Benoît, est facilement accessible et n'est donc pas isolé physiquement : le métro Côte-Vertu est aux abords du quartier, plusieurs autobus y passent, et une série de commerces longent la partie sud du Boulevard Décarie. En fait, « c'est en 1950 qu'est parachevée la construction du premier centre commercial couvert au Canada, le Norgate *shopping center* » (*Ibid* : 1). Ce centre commercial est toujours présent de nos jours, et c'est à partir de 1956 que se développe la zone résidentielle qui se situe actuellement au nord du centre commercial. Ajoutons que le quartier abrite également un YMCA⁵⁵ et un grand parc (le parc *Hartenstein*) qui est, selon nos observations et celles de Johanne Charbonneau et *al* (1995), très fréquenté par l'ensemble des résident-e-s, et ce durant toutes les périodes de l'année.

À partir du milieu des années 1970, Norgate commence à accueillir un nombre important d'immigrant-e-s en provenance de l'Asie du Sud-est, que l'on dénomme alors les *boat people* (Charbonneau et *al*, 1995 ; Germain, 1999 ; Viau, 1993). Plusieurs arrivent en familles nombreuses, quittant les conflits et guerres ayant lieu à cette époque (fin de la guerre du Vietnam et chute de Saïgon, guerre civile au Laos et au Cambodge, guerre sino-vietnamienne, etc.).

Étant donné la grande taille de ces familles, il est difficile de trouver, à Montréal, des propriétaires acceptant d'héberger autant de personnes. Toutefois, dans le quartier de Norgate, un important groupe immobilier (CRV Inc.) cherche justement à louer une série de logements parmi son ensemble de blocs appartement. Ces logements, constitués principalement de 5 1/2 (sur trois étages) et de 7 1/2 au niveau du sous-sol, sont déjà décrit au début des années 1980 comme étant insalubres et nécessitant des réparations majeures⁵⁶. Suite à un rapport d'inspection de l'état général de la zone d'habitation de Norgate, on qualifie 14,1 % de ces logements comme étant "moins que bons", 5,3 % comme étant "mauvais", et 4,9 % comme "défectueux" (*Ibid*). Dans plusieurs cas, l'électricité est déficiente, le chauffage est à remplacer dans son ensemble et l'isolation des murs extérieurs est à refaire.

⁵⁵*Young Men's Christian Association.*

⁵⁶ Il s'agit en fait de logements de type *walk-up*, dont plusieurs ont été « (...) construits après la [deuxième guerre mondiale] dans les quartiers plus périphériques, comme Côte-des-Neiges ou Saint-Laurent » (Damaris, Germain et Ferreira, 2006 : 16).

Dans le même document, on nous apprend qu'environ 88 % de la population de Norgate est locataire au début des années 1980, et que pratiquement la moitié des habitant-e-s quittent le quartier dans un intervalle de moins de 5 ans. Norgate est alors un espace qui accueille un grand nombre de nouveaux et nouvelles arrivantes, tandis que les familles moins nombreuses quittent le quartier dès qu'ils et elles le peuvent, principalement en raison de la mauvaise condition des logements. Comme nous l'indique Charbonneau (1995), Norgate est, au début des années 1980, un quartier plus pauvre, plus familial et plus multiethnique que la plupart des autres secteurs de la ville de Montréal.

Étant donné le coût relativement peu élevé des logements gérés par la compagnie CRV⁵⁷ et d'une aide continue du milieu communautaire de Saint-Laurent auprès des habitant-e-s du territoire, de plus en plus d'immigrant-e-s issus de différentes parties du monde ont commencé à s'installer dans le quartier de Norgate. Au-delà des personnes en provenance de l'Asie du Sud-est, plusieurs familles originaires d'Amérique latine, d'Afrique subsaharienne et du Maghreb/Moyen-Orient s'y sont installées (Charbonneau et al, 1995 ; Germain, 1999 ; Viau, 1993). Des années 1980 jusqu'à aujourd'hui, nous pouvons considérer le quartier de Norgate comme étant fortement hétérogène, du moins du point de vue de la diversité ethnoculturelle de ses habitant-e-s.

4.2 Profil actuel et dynamiques internes

Suite à plusieurs commentaires d'entrevues et à des observations répétées dans le quartier depuis le début de cette étude, il semble assez évident que Norgate est divisé en deux parties clairement distinctes : d'un côté, disons à l'Ouest, nous retrouvons la frange de la population de Norgate qui est principalement non-immigrante et qui est composée des petites maisons unifamiliales (Germain, 1999) ; de l'autre côté, c'est-à-dire dans la partie Est, nous retrouvons la série de blocs appartements de type "*walk-up*" que nous avons décrit un peu plus haut, dont l'ensemble des résident-e-s sont locataires⁵⁸.

⁵⁷ Notons ici que nous ne connaissons pas la valeur exacte de ces blocs appartement, mais que nous soupçonnons qu'elle soit assez basse en comparaison de plusieurs autres types de logements : effectivement, les immeubles "*walk-up*" « (...) ne nécessitent pas de systèmes de gicleurs, réduisant ainsi les coûts de construction de manière considérable » (*Ibid*).

⁵⁸ Voir annexe 4.

Dans le cadre de cette étude, c'est sur cette deuxième partie du quartier que nous nous pencherons plus en profondeur. C'est dans les logements de cet endroit que résident les nouveaux et nouvelles arrivantes issues de l'immigration, dont plusieurs vivent leur première expérience en sol canadien. Ces logements occupent l'ensemble des rues Décarie et Ouimet, entre la rue Rochon et la rue Poirier (quelques autres blocs se retrouvent également sur la rue Grenet)⁵⁹.

Partageant nos impressions sur cette division interne, certain-e-s résident-e-s de Norgate n'ont pas hésité à employer le terme de "ghetto" afin de qualifier la partie Est du quartier :

Se : (...) c'est vrai que je voyais une différence flagrante entre cette partie-là et à partir de... (...) En fait à partir de là j'ai l'impression que la qualité des immeubles... Pas l'immeuble seulement, l'entourage, je trouve que l'environnement est vraiment moins... C'est moins bien entretenu, y'a moins de suivi peut-être sur la qualité des immeubles, la qualité de vie aussi j'ai l'impression qu'elle est moins bonne.

Ph : Dans quel sens?

Se : Je voyais des vêtements suspendus séchés à l'extérieur, des balcons qui n'étaient pas bien entretenus, des immeubles vraiment délabrés. J'ai eu l'impression que c'était un quartier qui était laissé à lui-même, qu'on avait oublié les gens qui y vivaient. J'avais l'impression que c'était essentiellement une communauté d'immigrants qui y vivait, peut-être avec des moyens financiers limités. Pour moi ça m'a vraiment rappelé ce que j'ai pu voir ou entendre des ghettos... (*Se*, 24 août 2014).

Ayant établi une distinction nette à l'intérieur d'un espace pourtant déjà géographiquement limité, nous nous efforcerons, dans la partie qui suit, de tracer un portrait global des résident-e-s de ces grands blocs appartement, de leurs conditions de vie et de leur ressenti face au quartier de Norgate.

4.2.1 Profil sociodémographique

Dans leur étude sur la place de l'immigration dans les différents milieux de vie de la région métropolitaine de Montréal, Francine Dansereau, Annick Germain et Nathalie Vachon (2012) établissent 8 types d'espaces, en plaçant le quartier de Norgate dans la catégorie des « enclaves d'accueil d'immigrants récents à faibles revenus » (p. 74). Cette catégorie générale fait référence à des individus « (...) exposés à des entraves à la mobilité sociale et spatiale »

⁵⁹ Voir annexe 1.

(*Ibid*), généralement logés dans des habitations de type "walk-up". Dans le cas de Norgate, le revenu médian par année est évalué à 29 316\$, ce qui en fait l'un des plus bas de l'arrondissement Saint-Laurent (Arrondissement Saint-Laurent, 2013). Comme le fait remarquer une intervenante du milieu communautaire de Saint-Laurent, qui connaît bien les dynamiques propres au quartier de Norgate, la pauvreté est chose récurrente dans cet espace de vie :

Tout à l'heure, je te disais qu'il y avait une chose qui était toujours restée stable à Norgate ; c'est la pauvreté. Ça n'a pas bougé, c'est pauvre... Tu peux utiliser tous les qualificatifs que tu veux, mais en définitive, le résultat est le même ; c'est pauvreté, pauvreté et pauvreté. (*Ai*, 22 août 2014).

Outre cela, Norgate est composé à plus de 74% de ménages familiaux (Dansereau, Germain et Vachon, 2012), dont une assez grande proportion (22%) est représentée par des familles monoparentales (Arrondissement Saint-Laurent, 2013). À ce niveau, il n'y a pas eu de grands changements depuis les premières vagues d'arrivée des *boat people* à Norgate : malgré une certaine diversification de la composition ethnoculturelle des habitant-e-s du quartier, ce dernier a toujours accueilli un nombre important d'immigrant-e-s et de ménages familiaux à faibles revenus. Une grande diversité est effectivement présente, mais une prédominance d'immigrant-e-s en provenance d'Asie de l'Est, d'Asie du Sud-est et du continent africain est observée. Au niveau du parc résidentiel, le logement de type "walk-up" est effectivement celui qui domine à Norgate, avec plus de 65%. Dans l'ensemble, 45% des logements (de tout type) nécessitent des réparations majeures ou mineures à Norgate. (Dansereau, Germain et Vachon, 2012).

Comme cela est ressorti lors de plusieurs entrevues, il semble qu'un nombre important d'habitant-e-s du quartier soit représenté par des nouveaux et nouvelles arrivant-e-s qui résident au Canada depuis moins de 5 ans. Voyant leurs voisin-e-s changer assez régulièrement, plusieurs habitant-e-s de la partie est n'ont pas hésité à constater la forte mobilité existant dans le quartier, n'excluant toutefois pas l'existence de résident-e-s de longue date, concentré-e-s dans la partie ouest du quartier.

4.2.2 L'arrivée dans le quartier, les premiers mois d'installation et les réseaux

La plupart des personnes que nous avons interviewées étaient des nouveaux et nouvelles arrivantes, pour qui Norgate représentait le premier lieu d'installation permanent au Canada. Il faut dire que la plupart des immigrant-e-s de Montréal arrivent dans la ville et trouvent un logement de manière très rapide, surtout grâce à l'aide de réseaux préétablis. « Selon la plupart des chercheurs, l'aide et les sources d'information sur le marché du logement proviennent des proches et de la famille » (Guay-Charrette, 2010 : 37). Ce sont les personnes ayant moins d'argent et les réfugié-e-s qui ont le plus de difficulté à se trouver un premier logement. Au-delà des conditions en matière d'habitat, les réseaux permettent de manière globale de mieux s'intégrer à la société d'accueil. Ces derniers (les réseaux) peuvent fournir de l'aide dans la recherche d'emploi et de logement et aider les nouveaux et nouvelles arrivantes à mieux comprendre le fonctionnement des institutions québécoises. Ils peuvent aussi diriger leurs ami-e-s ou membres de la famille vers des organismes offrant de l'aide aux immigrant-e-s récent-e-s. Finalement, ces réseaux se forment souvent sur une base ethnoculturelle, alors que « le recours aux réseaux ethniques constitue la stratégie la plus souvent adoptée par les nouveaux arrivants dans la mesure où ces réseaux servent de soutien moral et parfois financier, mais aussi de source d'informations sur le marché du travail » (Béji et Pellerin, 2010 : 567) et sur les spécificités et façons de faire de la société d'accueil.

Des intervenant-e-s communautaires nous ont confirmé qu'à Saint-Laurent, plusieurs ont des références et s'établissent dans l'arrondissement, proche de leur communauté ethnoculturelle. La famille ou la personne qui vient d'arriver va se rapprocher de sa communauté afin de bénéficier d'une aide qu'elle n'aurait pas nécessairement eue ailleurs (entrevue avec *Ho*, 9 juillet 2014). Autant à Place-Benoît qu'à Chameran et à Norgate, plusieurs ont été référés par de la famille ou par des ami-e-s. Ces connaissances réservent un logement, et puisqu'il y a une grande présence de communautés culturelles dans le quartier, on suppose que la famille ou la personne s'y sentira à l'aise. Ainsi, plusieurs arrivent dans ces quartiers avec un bail déjà préparé, puisque quelqu'un s'en est déjà occupé pour eux et elles de manière préalable (entrevue avec *No*, 7 août 2014 ; *Ro*, 9 septembre 2014 ; *Mo*, 12 août 2014).

La question des connaissances peut effectivement jouer un rôle important dans l'établissement des immigrant-e-s à Norgate. Dans l'un des cas, la personne interviewée s'est

arrangée à partir de son pays d'origine⁶⁰, avec l'ami d'un ami ayant décidé de lui céder son bail. Dans un autre cas, c'est un ami établi à Montréal depuis déjà quelques années qui a tout arrangé d'avance. Ce dernier a réussi à mettre en contact la compagnie immobilière avec les futurs locataires, toujours établis dans leur pays d'origine. Il existe également des personnes qui ont été accueillies par leur famille à Saint-Laurent, et qui souhaitent simplement rester proches de celle-ci. Dans ce cas, les logements qui sont les moins chers, les plus accessibles et les plus proches se retrouvent souvent dans le quartier de Norgate. Les liens de communauté peuvent eux aussi paraître attrayants. Plusieurs immigrant-e-s s'installent dans le quartier et perçoivent qu'ils et elles ne sont pas les premières à être passé par là. Des liens peuvent alors se créer entre communautés provenant du même pays d'origine ou de la même région, ce qui facilite l'installation et permet la création de réseaux d'entraide (Fortin, 2003).

Lors des entrevues, les résident-e-s nous ont également mentionné-e-s les avantages liés au quartier, comme la proximité du métro Côte-Vertu et de commerces en tous genres, d'une clinique CLSC, d'une école primaire (au sein même du quartier), de la présence de parcs et d'espaces publics, etc., ce qui est perçu de manière très positive. Pour certain-e-s, c'est la présentation du logement qui est satisfaisante. Les conditions sont, à première vue, raisonnables et le loyer n'est pas trop élevé pour la taille du logement. Pour d'autres, c'est aussi la présence ou la proximité de lieux de culte qui devient attirant.

La nécessité de trouver un logement le plus vite que possible peut aussi être un facteur clé. Une famille immigrante qui arrive à Montréal et qui est hébergée chez des ami-e-s, en attendant de trouver un logement, n'aura pas tendance à y rester trop longtemps, ne voulant pas déranger ni retarder le processus d'installation. À Norgate, des logements sont toujours disponibles, et ce peu importe la période de l'année. Même si certain-e-s perçoivent d'avance la piètre qualité des logements, plusieurs décideront tout de même de s'y installer pour cette raison.

Finalement, la compagnie immobilière possédant l'ensemble des blocs appartement du quartier⁶¹ n'hésite pas à réaliser des campagnes de publicité, autant sur internet que dans les journaux⁶². Parfois, la publicité indique que le premier mois est gratuit, ce qui a d'ailleurs

⁶⁰ C'est-à-dire le pays de naissance.

⁶¹ La compagnie MetCap *living*, autrefois CRV Inc. (voir plus loin dans ce chapitre).

⁶² Par exemple sur www.kijiji.ca, dans le journal "24 heures".

réussi à attirer l'une des personnes que nous avons interviewées. La compagnie ajoute également des publicités dans l'entrée des blocs appartements qui s'adressent aux locataires. Ceux et celles qui y résident depuis au moins un an et qui réussissent à faire entrer une nouvelle personne se voient remettre une récompense de 400\$.

En général, les personnes interviewées et résidants à Norgate n'ont pas eu de très bonnes expériences lors de leurs premiers moments d'installation. Certain-e-s se sont fait demander de payer trois mois de loyer d'avance, ce qui est pourtant illégal au Québec. Une personne ayant vécu cette situation s'est également retrouvée sans réfrigérateur et sans poêle durant plusieurs semaines. Pourtant inclus dans le prix du loyer, ceux-ci ne fonctionnaient pas au moment du déménagement. D'autres résident-e-s se sont plaint-e-s du fait qu'au moment de la visite, tout paraissait beau et propre, mais qu'en réalité, le logement était de mauvaise qualité. Après un moment (généralement assez court), des problèmes d'humidité, de moisissure et d'infestation de vermines commençaient à apparaître. Bref, tout nous indique que le logement représente l'un des problèmes les plus importants lors de l'installation des nouveaux et nouvelles arrivantes à Norgate. Même si cela n'est pas le cas pour tout le monde⁶³ et que chaque situation est vécue de manière différente, cela reste un problème essentiel et majeur.

4.2.3 La perception du quartier et le sentiment d'appartenance

Selon Roderick McKenzie (1984 [1921]), il existe 2 types de quartiers dans les grandes villes : ceux qui favorisent le développement d'un sentiment d'appartenance au quartier, et ceux qui ne le favorisent pas⁶⁴. Cette variation émerge, selon lui, en fonction de si les gens se sont retrouvés dans le quartier par choix (réel) ou non. De plus, « dans un secteur où la population est continuellement en train de changer, il y a peu de chances pour que se développe un sentiment d'appartenance (...). Il est difficile d'intéresser aux affaires du quartier des familles qui savent que leur installation n'a qu'un caractère temporaire » (*Ibid* : 222). D'après cette

⁶³ Effectivement, certaines personnes interviewées ne se sont jamais plaintes de leurs conditions de logement et disent n'avoir eu aucun problème de ce type lors des premiers moments d'installation.

⁶⁴ Même si cette analyse peut sembler trop minimaliste ou binaire et qu'elle date de près d'un siècle, nous avons décidé de l'intégrer puisqu'elle s'accorde bien avec l'argument développé dans cette partie. Les quartiers de la ville de Montréal sont complexes, d'autant plus qu'il n'est pas possible d'homogénéiser les individus et les groupes qui les composent.

analyse, plusieurs éléments nous porteraient à croire que le sentiment d'appartenance est assez faible chez les résident-e-s du quartier de Norgate. Pourtant, cela n'est pas la conclusion à laquelle Charbonneau (1995) arrive dans son étude sur Norgate dans les années 1990. Selon elle, la vie communautaire à cette époque était grandement présente et les habitant-e-s y trouvaient un quartier fort d'un grand sentiment d'appartenance et de sécurité.

De nos jours, très peu de gens nous ont mentionné vouloir rester dans le quartier pour une longue période de temps. Uniquement deux personnes n'ont eu aucun commentaire négatif sur le quartier et ont dit s'y sentir confortables et à l'aise. Toutefois, dans un des deux cas, la personne n'a pu s'empêcher de faire une comparaison avec son ancien quartier (Place-Benoît) et de faire référence à son logement, qualifiant la situation de "supportable" :

P : Puis qu'est-ce que vous pensez du quartier de Norgate en général?

Di : Il est accueillant, moi je trouve que c'est mieux. Parce que si je veux comparer, c'est mieux que là où j'étais.

P : Dans quel sens?

Di : En ce qui concerne mon appartement, il est plus propre, il est plus spacieux... c'est vrai qu'il y a des réfections à faire ici, mais elles sont mineures, c'est supportable.

P : Puis en ce qui concerne plus le quartier?

Di : Oui le quartier, l'environnement est correct pour moi. Parce qu'ici, je trouve qu'il est plus propre, les escaliers sont propres. (Di, 30 septembre 2014).

Dans la majorité des cas, les gens aiment le quartier de Norgate (en raison des divers avantages que nous avons déjà décrits plus haut), mais ne peuvent supporter leurs conditions de logements. Une résidente n'a pas hésité à dire qu'en raison des logements, Norgate est « un quartier où il ne fait vraiment pas bon de vivre » (entrevue avec *Es*, 1 octobre 2014). Plusieurs ont cherché à quitter le quartier après un an (soit à la fin du bail), en pleine connaissance de cause : la situation est similaire dans l'ensemble des blocs appartement du quartier.

Au-delà des conditions de logement, la plupart des habitant-e-s du quartier avec lesquels nous nous sommes entretenus ne savent même pas qu'ils et elles habitent Norgate, ne pouvant en délimiter les contours. Chacun-e est en mesure de dire qu'ils et elles habitent Saint-Laurent, mais voilà tout. La division de l'arrondissement en quartiers est méconnue des résident-e-s, et est plutôt employée par les politiciens et le milieu communautaire. Ainsi, il est difficile de faire un rapprochement avec les conclusions de Charbonneau (1995). Il semble en réalité que peu de gens s'identifient réellement à cet espace (du moins dans la partie Est) en

raison de la forte mouvance des résident-e-s et de la mauvaise condition du parc immobilier⁶⁵. À la limite, certain-e-s s'attachent à l'espace général de Saint-Laurent, mais pas à Norgate en soi⁶⁶.

4.2.4 Cohabitation, liens de voisinage et sécurité

Dans des quartiers comme ceux de Norgate et de Place-Benoît, où il y a une forte diversité ethnoculturelle, les relations sociales entre habitant-e-s sont marquées par « (...) l'indifférence ou l'ignorance mutuelle (...) [plutôt] que la crispation ou le conflit ouvert » (Dansereau et Séguin, 1995 : v). Les cas de conflits graves sont rarement observés, alors que les gens adoptent plutôt une attitude d'indifférence et de respect mutuel. Van De Rudder, afin de caractériser les relations interethniques qui se déroulent à l'intérieur d'un espace urbain spécifique, propose trois cas de figure auxquels se référer : les échanges de bon voisinage ; l'absence de relations ; les situations conflictuelles. Le premier cas représente une connaissance entre voisins, une fréquentation régulière et une relation d'entraide. Le deuxième cas représente une absence de relations ou des relations superficielles, qui se limitent souvent à des échanges de politesse. Le troisième cas, quant à lui, est caractérisé par la présence de conflits interpersonnels (*Ibid*).

Carlos Gimenez (2010) développe également un modèle qui se base sur une typologie de situations de sociabilités en contexte interculturel. Gimenez emploie lui aussi trois types de catégories générales, en spécifiant qu'il existe toutefois d'autres types de relations qui se développent dans la réalité et dans la vie de tous les jours. Il s'agit de la convivialité ou du bien-vivre ensemble (*convivencia*), de la coexistence (*coexistencia*) et de l'hostilité (*hostilidad*). D'abord, la convivialité correspond à des interactions qui se développent volontairement et naturellement. Les tensions qui peuvent éventuellement surgir vont alors se régler de manière pacifique. Ensuite, la coexistence se réfère à un manque de liens entre individus. Du moins, des liens peuvent se développer en surface et les individus se respectent dans un environnement de tolérance pacifique. Les conflits qui émergent ne se règlent pas comme dans le cas de la convivialité, mais ceux-ci ne sont jamais houleux ou hostiles.

⁶⁵ Ce qui concorde d'ailleurs avec les observations de McKenzie (1984 [1921]).

⁶⁶ Il est important de se rappeler que l'étude de Charbonneau a eu lieu pratiquement 20 ans plus tôt, ce qui fait en sorte que la situation a très bien pu changer à travers les années.

Finalement, l'hostilité se développe en contexte d'interactions, mais d'interactions conflictuelles. Cela peut ne représenter que des agressions verbales ou morales, mais également physiques (*Ibid*).

Suivant ces schémas, la situation qui semble la plus fréquente est effectivement celle de l'absence de relations ou d'échange de formules de politesse. Les échanges de bon voisinage se réalisent parfois, mais surtout entre des gens qui proviennent de la même origine ou du même pays. Les relations conflictuelles existent, mais ne se font pas nécessairement en public ou en face à face. Elles sont donc difficiles à cerner de l'extérieur, même si elles sont potentiellement existantes⁶⁷. De plus, ces tensions peuvent réellement relever de facteurs culturels, mais cela n'est pas uniquement le cas.

À Saint-Laurent, certain-e-s intervenant-e-s nous parlent de l'existence bien réelle de conflits ethniques, qui sont souvent cachés et non visibles. Certains problèmes de voisinage et entre communautés ont effectivement été relevés. Ces derniers sont sporadiques, ponctuels, ne sont pas généralisés, mais existent bien. Les gens arrivent parfois avec un bagage culturel et des tensions liées à des enjeux politiques, par exemple entre personnes en provenance du Rwanda ou du Kosovo (entrevue avec *Ai*, 22 août 2014).

Dans le cas de Norgate, plusieurs personnes n'étant pas habituées à vivre dans des grandes villes ont été à la source de conflits entre voisinages : broyage d'épices sur le sol causant un vacarme énorme ; poulets vivants en liberté dans les logements ; lavage de planchers à grands sceaux d'eau causant des infiltrations aux étages plus bas ; etc. (entrevue avec *Sa*, 24 septembre 2014). Malgré tout cela, nous pouvons affirmer que d'un point de vue global, les relations entre les habitant-e-s de Norgate se caractérisent par de simples échanges de politesse et par une indifférence mutuelle. Les conflits existent, mais ne semblent pas représenter une raison majeure pour laquelle les habitant-e-s décident de quitter le quartier dans un court délai.

⁶⁷ Afin d'en savoir plus à ce sujet, il faudrait étendre la période de terrain (et donc d'entretiens et d'observations) sur une plus longue durée. Cela permettrait d'entrer en contact et de créer des relations de confiance avec un plus grand nombre d'individus. Le ou la chercheuse serait alors en mesure d'assister à un plus grand nombre de situations (potentiellement conflictuelles), de creuser davantage certains sujets délicats et de se faire confier des histoires qui n'auraient été racontées autrement.

Chez l'ensemble des résident-e-s interviewé-e-s, une seule personne disait n'avoir eu aucun contact avec ses voisin-e-s, et une seule avoir développé de fortes relations amicales⁶⁸. Pour les autres, il s'agissait principalement de relations respectueuses et de politesse, mais sans plus. Les gens se saluent et se parlent lorsqu'ils et elles se croisent (et ce peu importe l'âge, le sexe, la couleur de la peau, etc.), mais ne développent pas de relations plus profondes. Certain-e-s ont des ami-e-s ou créent de nouvelles amitiés avec des résident-e-s du quartier (principalement par l'entremise des lieux de culte et du partage de la même appartenance religieuse), mais cela est rarement le cas avec des voisin-e-s direct-e-s. Parfois, une relation d'entraide peut se développer, mais encore une fois, cela reste assez limité. Par exemple, quelqu'un peut aider une personne à monter ses sacs d'épicerie, ou encore garder la porte d'entrée du bloc appartement ouverte lorsqu'une personne y entre ou y sort.

Au final, chacun-e témoigne du fait qu'ils et elles n'ont jamais été témoins de conflits dans le quartier ou entre résident-e-s du quartier. Aujourd'hui comme il y a 20 ans, « (...) les observations effectuées (...) démontrent que les [résidents] ne cherchent pas à provoquer inutilement des conflits. Ils se côtoient avec indifférence, avec respect, et demeurent généralement avec les gens qu'ils connaissent » (Charbonneau, 1995 : 217).

Au niveau de la sécurité dans le quartier, la question est assez mitigée chez les participant-e-s à l'étude. Certain-e-s disent que tout le monde vaque à ses occupations, que le quartier est très sécuritaire et familial. Pour d'autres, le quartier est sécuritaire dans son ensemble, sauf pour certaines parties où se dérouleraient apparemment des activités criminelles liées au trafic de drogue. D'autres résident-e-s trouvent que le quartier n'est pas sécuritaire du tout, se plaignant de la présence de bandes de jeunes qui prennent de la drogue et qui font parfois du bruit durant la nuit. Une autre résidente témoigne s'être fait voler deux bicyclettes durant la nuit, alors que ceux-ci étaient cadenassés à l'extérieur, sur la rue Décarie. Finalement, une résidente fait remarquer que les pompiers se retrouvent régulièrement dans le quartier, selon elle à pratiquement tous les jours. Plusieurs feux feraient ravage dans les blocs appartement du quartier, le rendant ainsi peu sécuritaire, ce que nous n'avons toutefois pas pu vérifier auprès du service de sécurité incendiaire de Montréal.

⁶⁸ Ce qui correspond également aux analyses de Germain (1999) : voir en introduction.

4.3 L'enjeu spécifique des logements

Avant d'entendre plus spécifiquement ce que les résident-e-s de Norgate ont à dire sur leurs propres conditions de vie et de logement, nous nous référerons d'abord aux intervenant-e-s du milieu communautaire de Saint-Laurent, qui ont vu la situation en matière de logement se dégrader à travers le temps. Nous verrons le rôle joué par la compagnie immobilière CRV Inc., pour ensuite nous pencher sur les transformations survenues au début des années 2010, lors du transfert de l'ensemble des blocs appartement du quartier à MetCap *living*.

4.3.1 La compagnie "CRV Inc." et le passage vers "MetCap *living*"

Vers le milieu des années 1970, la compagnie immobilière CRV Inc. s'attardait déjà à rénover l'ensemble de ses blocs appartement, dont la construction datait du début des années 1960. Ces rénovations concordaient avec l'arrivée de nouvelles familles immigrantes (les *boat people*), qui se sont installées en masse dans ces logements. À l'intérieur, tout était propre, mais le cadre bâti était déjà usé et dégradé. Dans ces années, le problème d'infestation d'insectes (principalement de coquerelles) était lui aussi déjà présent, ce que les rénovations n'avaient pas permis d'éliminer. Pour les résident-e-s, « (...) c'était le strict minimum, mais au moins c'était propre au départ » (entrevue avec Sa, 24 septembre 2014).

Des ententes se sont alors mises en place entre la compagnie CRV et certains organismes communautaires et intervenant-e-s de Saint-Laurent. CRV offrait des réductions de loyer en échange du placement de familles dans ses logements. Quelques intervenantes (très peu nombreuses) s'assuraient de jouer le rôle d'intermédiaire entre les familles et la compagnie, désamorçant ainsi de nombreux conflits, souvent liés à des facteurs culturels. Par exemple, il arrivait que des inondations d'eau se produisent parce que certain-e-s locataires décidaient « (...) de laver à grande eau leurs planchers sales ». D'autres décidaient « (...) de piler de la viande sur une planche à l'aide d'un maillet », créant ainsi un vacarme épouvantable (*Ibid*). Dans ce cas, on devait rencontrer les locataires afin de leur expliquer la situation et d'éviter que cela ne se reproduise.

Les noms de ces intervenantes circulaient énormément, et dès que quelque chose ne fonctionnait pas ou qu'il y avait un problème, on demandait leur aide. Cela se faisait d'ailleurs autant du côté des locataires que des propriétaires. Lorsque cela concernait des problèmes liés

à la condition des immeubles, elles allaient au bureau de la compagnie pour leur montrer et leur expliquer le problème. La plupart des conflits étaient réglés à l'amiable et les locataires ne faisaient que très peu appel à la régie du logement. Lorsqu'il y avait un problème de quelque nature, CRV réagissait automatiquement. À cette époque, bien que les conditions de logement n'étaient pas idéales, le propriétaire était tout de même attentif aux locataires.

Plusieurs années plus tard, voyant le cadre bâti devenir de plus en plus vieux et dégradé, la compagnie CRV décide de transférer l'ensemble de ses logements à la compagnie MetCap *living*. N'arrivant pas à se débarrasser de la vermine (coquerelles et punaises de lit), les refoulements d'égouts étant de plus en plus fréquents, la situation devient hors de contrôle et les problèmes d'hygiène montent en flèche (entrevue avec Va, 29 août 2014). Une fois les blocs vendus, le milieu communautaire n'en est pas averti, et les ententes préétablies tombent automatiquement à l'eau. Malgré le fait qu'un bureau existe toujours au sein même du quartier, on doit maintenant se référer au siège social de *True North apartments REIT* (basé dans la ville de Toronto, en Ontario) afin de négocier avec les propriétaires⁶⁹.

Outre la question de la dégradation du cadre bâti, il est difficile d'évaluer les autres facteurs (potentiels) ayant mené CRV à vendre l'ensemble de ses immeubles dans le quartier. Les intervenant-e-s présentes à l'époque ne l'ont pas du tout vu venir, et comme nous venons de le mentionner, ils et elles n'en ont même pas été informé-e-s ; une facture de MetCap a été envoyée au CARI St-Laurent annonçant le manque de paiement d'un mois de loyer, qui était autrefois fourni gratuitement. Nous pouvons nous imaginer que le nombre d'intervenant-e-s jouant le rôle d'intermédiaire était trop minime, et que les problèmes liés aux codes de vie en colocation devenaient de moins en moins gérables. De tels enjeux auraient pu pousser CRV à vendre le plus vite que possible, ceux-ci n'étant pas en mesure d'entrer en contact et de comprendre une clientèle de plus en plus diversifiée.

Selon ce que nous avons entendu, « depuis 2012, depuis que MetCap est gestionnaire, les problèmes sont majeurs, graves » (*Ibid*), et encore pires que lorsque CRV était propriétaire. MetCap congédie d'ailleurs tous les concierges des immeubles et ne conserve que quelques employé-e-s administratifs, qui s'occupent de la gestion et de la location des appartements.

⁶⁹ MetCap *living* est d'ailleurs l'une des plus grosses compagnies de gestion immobilière au Canada, s'occupant de 23 000 logements uniquement dans la partie est du pays (Gagnon, 2014a).

Durant plusieurs semaines, l'entretien des chutes à ordures est complètement délaissé et la vermine se développe de manière exponentielle, jusqu'à envahir l'ensemble des blocs appartement du quartier. La situation est pire que jamais, et plusieurs familles réussissent à évacuer leur logement grâce à la présence du nouveau comité logement Saint-Laurent. Malgré cela, et suite à quelques rénovations bénignes, de nouveaux et nouvelles locataires s'installent dans ces mêmes logements insalubres.

4.3.2 Description du phénomène selon les locataires

Après plusieurs entretiens avec les résident-e-s de Norgate, nous en arrivons à la conclusion que ce ne sont pas nécessairement tous les logements et tous les blocs appartement de Norgate qui sont en mauvais état. Une locataire nous fait comprendre que son logement est beau et qu'elle n'a jamais eu aucun problème. D'ailleurs, le bloc dans son ensemble est, selon elle, en bon état et plusieurs personnes y résident depuis de nombreuses années (entrevue avec *Ce*, 22 août 2014). Comme une intervenante nous l'explique, certains blocs sont effectivement de meilleure qualité que les autres. Par exemple, le bloc où se tient le bureau de location de MetCap (situé en plein milieu du quartier, sur la rue Décarie) est en très bon état. D'autres ont été refaits et le cadre bâti a été retravaillé en raison d'incendies majeurs. Toutefois, cela reste l'exception, alors que le quartier connaît sa part de problèmes en matière de logement (entrevue avec *Va*, 29 août 2014).

Un ancien locataire, arrivé tout juste avant le changement de propriétaire, nous explique que la situation n'a fait qu'empirer avec le temps. Selon lui, aussitôt que MetCap a pris en charge la gestion des blocs, l'insalubrité est montée en flèche. En raison de ses problèmes de logement, ce dernier s'est vu contraint de quitter le quartier après moins d'un an :

Ça traumatise un peu toute la famille, donc aussitôt qu'on est rentré le soir, on a envie de repartir parce qu'il y a des coquerelles, pleins dans la figure! Donc c'est ça Norgate, c'est vraiment un coin qui connaît une forte problématique de défavorisation due à l'insalubrité. (*Dé*, 7 juillet 2014).

D'ailleurs, le problème d'infestation de coquerelles est revenu dans la plupart des entrevues que nous avons menées. À cela s'ajoutent régulièrement des punaises de lit, et parfois même

des souris. Par-dessus tout, des problèmes liés au vieillissement du cadre bâti sont également présents, par exemple des problèmes d'isolation et/ou de chauffage⁷⁰.

Dans la partie qui suit, nous allons observer et approfondir quelques cas particuliers qui illustrent bien, selon nous, l'ampleur du problème de logement existant dans le quartier de Norgate. Nous croyons que la situation est réellement urgente et qu'elle n'affecte pas uniquement une minorité d'individus habitant le quartier. Les problèmes sont souvent cumulatifs, ce qui pousse les locataires à ne voir aucune autre solution que l'abandon du logement et le déménagement rapide vers un nouvel environnement.

4.3.2.1 Témoignages et logements insalubres

P : Et tu me parlais des problèmes au niveau du logement à Norgate... Ça consiste en quoi plus précisément les problèmes que tu as vécus?

Es : En fait, je ne sais même pas si je devrais encore en parler, parce que si je parle encore de Norgate et de MetCap, ça occupe toute mon existence alors que je voudrais maintenant m'appartenir. Ça a été une triste histoire, maintenant que j'en parle... (*Es*, 1er octobre 2014).

Cette partie d'entrevue nous en dit déjà beaucoup sur la situation. Émilie⁷¹ hésite à raconter son histoire tellement elle n'en peut plus de vivre ce qu'elle vit.

Émilie arrive au Canada il y a de cela quelques années, et s'installe rapidement dans un demi-sous-sol appartenant à la compagnie MetCap, située dans le quartier de Norgate. Dès son arrivée, les problèmes commencent : moisissures, humidité extrême, infiltration d'eau et coquerelles. Peu de temps après, son jeune enfant, pourtant en santé, commence à développer des problèmes de maladie chronique et des problèmes respiratoires⁷². La situation perdure, et

⁷⁰ J'ai personnellement constaté qu'à l'entrée des bâtiments, les sonnettes ne marchaient souvent pas et qu'il était difficile d'entrer en contact avec les locataires de cette manière. Plusieurs des logements dans lesquels j'ai mené des entrevues étaient sombres et mal éclairés. Ces derniers étaient également dans un assez mauvais état. En entrant dans les blocs, l'air était lourd et on pouvait bien sentir l'humidité. Vu de l'extérieur, on se demandait également si les balcons n'allaient pas nous tomber sur la tête...

⁷¹ Afin de rendre la lecture fluide, nous avons décidé d'utiliser des prénoms pour cette partie-ci, dont chacun a été modifié afin de protéger l'identité de nos informateurs et informatrices.

⁷² Une étude récente montre que les immigrant-e-s arrivent généralement dans les pays de l'OCDE en bonne santé, et même en meilleure santé que les non immigrant-e-s (OCDE, 2015). Toutefois, avec le temps et les années, les conditions de santé tendent à diminuer, souvent de manière drastique. Les facteurs qui affectent cette dégradation sont multiples : le processus de migration, la qualité de vie et les conditions de travail, l'accès aux services en fonction du statut, les conditions psychologiques de la migration, etc. Le logement est également un facteur clé si l'on considère qu'une plus grande proportion d'immigrant-e-s habitent dans des logements sous-standards et surpeuplés, en comparaison aux personnes "natives" (*Ibid*).

elle entreprend des démarches afin d'être relocalisée dans un nouveau logement de la même compagnie. Une fois déménagée, croyant les problèmes réglés, Émilie se rend compte que son logement est infesté de punaises :

Quand je suis entrée dans le logement, ils ont quand même essayé de venir et de mettre de la peinture. Donc peut-être que l'odeur de vernis a fait en sorte que les punaises se sont un peu caché. C'est un mois après... J'ai failli mourir, j'ai failli déprimer, j'ai failli sombrer! Un mois après, je constate que mes enfants se font piquer. Il y a comme des taches rouges... (*Ibid*).

À l'heure de l'entrevue, le problème de punaises perdure toujours, et s'ajoute à cela une nouvelle infestation de coquerelles...

L'histoire de Fannie est également difficile. Arrivée dans le quartier le 1er juillet avec son mari et ses enfants, la famille demande automatiquement à être relogée dans un nouveau logement tellement celui-ci est sale et en mauvais état. Chose faite, Fannie se rend rapidement compte que son nouveau logement est complètement infesté de punaises de lit. Une compagnie d'extermination vient traiter l'appartement à plusieurs reprises, mais malgré les précautions entreprises par la locataire (linge dans la sècheuse et mis dans des sacs durant plusieurs jours, nettoyage complet de l'appartement), rien n'y fait. Les enfants commencent alors à dormir en permanence chez des ami-e-s, et Fannie jette l'ensemble des matelas et des sofas afin d'en racheter des nouveaux :

P : Puis comment est-ce que vous dormez la nuit?

Fo : Je dors au salon, voilà. C'est invivable. Je mets mes couettes et je dors là avec mon époux. C'est pas possible. On ne peut pas s'offrir une chambre comme on veut et ne pas en profiter. On a dû jeter le sommier, le matelas, toutes nos affaires sont dans des sacs-poubelles... C'est pas une vie ça! (*Fo*, 30 septembre 2014).

Même après tout cela, le problème de punaises continue à persister. Bien que le loyer soit relativement raisonnable et que le chauffage soit inclus dans le prix, ça ne vaut pas la peine de vivre dans ces conditions :

Donc aujourd'hui ils m'ont amené à faire une analyse qui prouve que ce n'est pas si alléchant que ça l'offre qu'ils nous font. Quand tu viens d'arriver, tu ne sais pas. Oui, tu crois que c'est intéressant, mais dans le fond pas du tout. (...) tu te rends compte que ça ne vaut pas le coup, qu'on ne fait pas d'économies en tant que telles. (*Ibid*).

Rebecca, arrivée au Canada et dans le quartier de Norgate en 2013, connaît également des problèmes liés au demi-sous-sol qu'elle loue à la compagnie MetCap. Des coquerelles envahissent le logement et durant l'été, les murs se remplissent de moisissure. Étant située tout juste à côté de la chute à poubelles, elle n'arrive pas à se débarrasser des coquerelles. Gardant l'appartement le plus propre que possible et passant l'aspirateur à tout bout de champ, les coquerelles continuent malgré tout à envahir son espace. Par-dessus tout cela, Rebecca subit en plus une infiltration d'eau qui provient de son voisin d'en haut. Trop, s'en est trop! Ne pouvant plus supporter la situation et voyant son bébé développer des problèmes de santé, elle commence à chercher un nouvel appartement.

Après plusieurs semaines de recherche, ne trouvant rien de mieux, Rebecca décide de déménager dans un autre logement de MetCap situé non loin, au premier étage. La peinture venant d'être refaite, le logement étant propre, elle croit enfin être sortie de son calvaire. Mais après seulement deux mois, le problème de coquerelles refait surface et perdure jusqu'à ce jour :

P : Comment est-ce que tu as réagi quand tu les as vues [les coquerelles] ici pour la première fois?

Ro : J'étais comme surprise, mais après je me suis dit "bon, après tout, on est dans les immeubles MetCap", et comme c'est le même problème, c'est sûr que c'est la même chose partout. Donc c'est ce que je me suis dit. Et à un moment j'ai évité aussi de trop me mettre tout ça... parce que quand tu te mets trop tout ça dans la tête, tu ne penses plus à rien. Tu peux perdre de vue les objectifs par rapport à d'autres choses. (Ro, 9 septembre 2014).

En arrivant dans son nouveau logement situé dans le quartier Norgate, Malisa constate automatiquement que le frigidaire, pourtant inclus dans le prix du loyer, ne fonctionne pas. Ce n'est que plusieurs semaines plus tard, après en avoir fait la demande répétée aux administrateurs et administratrices de MetCap, qu'elle en reçoit finalement un fonctionnel. Moins de 3 mois après son arrivée, les problèmes de punaises commencent également à émerger. Après la visite de plusieurs exterminateurs et après avoir essayé une panoplie de produits en vente libre, Malisa décide que s'en est trop. Voyant ses enfants se faire piquer à tout bout de champ, elle décide de quitter son appartement et d'en trouver un nouveau. Toutefois, venant tout juste d'arriver au Canada, elle se rend rapidement compte que les choses ne sont pas aussi simples et ne fonctionnent pas tout à fait comme dans son pays d'origine :

Malisa a signé un bail d'un an, ce qui fait en sorte qu'elle ne peut quitter son logement du jour au lendemain, sans préavis.

Prise dans cette situation, les choses ne vont pas en s'améliorant. Non seulement les punaises sont intraitables, mais Malisa subit en plus une infiltration d'eau provenant du locataire d'au-dessus. Des employé-e-s de MetCap viennent faire quelques réparations, mais celles-ci restent minimales :

C'est qu'ils ne font pas du sérieux en quelque sorte. Ils viennent, ils mettent de la peinture, ils bouchent des trous... Tout ce qui est visible, ils le font, et... Après, quand tu rentres après un mois, les problèmes recommencent. Parce que quand tu viens, c'est bien beau, tout est propre, mais après un mois, tous les problèmes reviennent. (*Ma*, 15 septembre 2014).

Pour boucler la boucle, des souris commencent à apparaître, alors que MetCap refuse de réaliser des travaux de rénovation de plus grande envergure.

4.3.2.2 Le rapport des locataires envers l'administration MetCap

Il ne nous est arrivé qu'en de rares occasions d'entendre des locataires avoir eu des problèmes de logement qui se sont réglés automatiquement et en peu de temps, sans grand effort⁷³. Souvent, les locataires doivent attendre que le problème ne devienne réellement urgent avant de recevoir de l'aide de la part de l'administration de MetCap. Il faut également insister à plusieurs reprises, aller en personne au bureau administratif, téléphoner et même faire des menaces pour que les choses commencent à bouger. L'administration peut envoyer les locataires au bureau de la maintenance, qui renvoie ces mêmes locataires à l'administration, et ainsi de suite. Personne ne veut prendre en charge les plaintes et les demandes de réparation, qui s'accumulent et deviennent de plus en plus nombreuses et insurmontables. Une locataire témoigne d'ailleurs avoir démontré de manière très directe ses problèmes de punaises de lit à des employé-e-s de MetCap (sa peau étant remplis de boutons et de plaques rouges), qui ont tout simplement nié le fait malgré l'évidence de la situation.

Plusieurs locataires s'attardent à porter plainte en de multiples reprises, ce qui ne donne souvent rien. Certain-e-s perdent espoir et finissent par baisser les bras ; étant nouvellement

⁷³ Encore une fois, les informations suivantes proviennent d'entrevues menées avec des résident-e-s de Norgate, locataires de logements appartenant à la compagnie MetCap.

arrivés au Canada, ces derniers et dernières doivent faire face à une multitude d'autres enjeux qui sont encore plus pressants. Dans ce cas, les problèmes ne font qu'empirer et les locataires quittent le quartier dès la fin de leur premier bail. Pour que l'administration décide d'agir, il faut parfois que les locataires insistent jusqu'au point de menacer MetCap de porter plainte à la Régie du logement. Cela a été le cas pour trois personnes que nous avons interviewées, qui connaissaient respectivement de sérieux problèmes de plomberie, de punaises de lit et de coquerelles. Dans les trois cas, c'est uniquement après avoir fait cette menace que MetCap s'est mobilisé afin de tenter de régler la situation.

Lorsque MetCap finit par agir de manière concrète, rien ne garantit que les problèmes seront réglés une bonne fois pour toutes. Le travail n'est que rarement fait en profondeur, et après quelques mois, les mêmes problèmes resurgissent et font en sorte que les locataires ne cherchent qu'à quitter le quartier. Bref, tout nous porte à croire que la compagnie MetCap réfléchit et agit selon une logique d'urgence, où ce ne sont que des conditions minimales qui sont offertes aux locataires. Nous avançons même que cette compagnie profite de la situation, sachant très bien à quel type de "clientèle" elle a affaire, c'est-à-dire à des individus souvent vulnérables et dans le besoin (de se trouver un logement) immédiat, peut enclins à porter plainte auprès de la Régie du logement ou des différentes instances municipales et gouvernementales.

4.3.3 Difficultés d'adaptation au système et connaissance de la société d'accueil

Il est normal, pour tout le monde, de connaître certains problèmes de logement un jour ou un autre de sa vie. Toutefois, la situation devient beaucoup plus dérangeante lorsque ces problèmes commencent à s'accumuler les uns sur les autres : infestation de coquerelles, de souris et de punaises de lit ; infiltration d'eau ; chauffage inefficace ; etc. La situation peut être encore plus complexe lorsque l'on est immigrant-e et que l'on vient d'arriver au Canada, afin de s'y installer de façon permanente. Dans ce cas, il faut s'occuper non seulement d'intégrer un nouvel environnement et un nouveau logement, mais également de trouver un emploi, d'apprendre le français et/ou l'anglais, de trouver une garderie pour les enfants, etc. De plus, certain-e-s ne connaissent pas nécessairement le fonctionnement du marché immobilier au Québec, et peuvent signer un bail sans réellement savoir ce que cela implique et signifie.

D'autres ne connaissent tout simplement pas les procédures afin de porter plainte, ou peuvent avoir peur de s'engager dans de telles démarches, qui sont souvent longues et complexes (Battaglini, 2007).

Dans certains pays, le fonctionnement du marché immobilier peut être très différent que celui du Canada et du Québec. Par exemple, selon une de nos informatrices, le rapport entre les propriétaires et les locataires n'est pas du tout le même dans un pays comme le Cameroun. Il est plus facile de s'entendre de manière informelle et les règlements institutionnels en matière de logement sont beaucoup plus souples. Si le locataire n'est pas satisfait de ses conditions de logement, il peut simplement quitter et briser le bail sans conséquences définitives. Dans ce cas, en arrivant ici, certain-e-s vont être surpris-e-s de la complexité du système et de la machine à surmonter afin de quitter un logement insalubre. Plusieurs vont abandonner, ne connaissant pas les procédures à suivre ni la loi (entrevue avec *Ka*, 22 septembre 2014).

De plus, le rapport avec les structures institutionnelles peut être perçu de manière négative, celles-ci étant trop hiérarchiques et intimidantes :

Parce que tu sais, quelqu'un qui vient d'arriver... Parfois il y a des pays d'origine où il y a un rapport avec l'institutionnel qui est défavorable. C'est-à-dire que les gens se disent que l'institutionnel est fort : "je ne peux pas lutter contre l'institutionnel". Donc à ce moment-là, t'as peur des fois... De toute façon ça prend du temps d'emmener certaines institutions en justice, etc. Des fois ils sont démunis tout simplement. Ils acceptent de tout parce qu'ils n'ont pas le choix, il faut qu'ils logent leurs familles. (*Ha*, 7 août 2014).

Cela correspond tout à fait à notre analyse selon laquelle « sont mis en cause tantôt les mauvais propriétaires qui exploitent l'ignorance et la vulnérabilité des membres des communautés culturelles » (Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, 1991 : 26), dans ce cas-ci la compagnie MetCap *living*.

Le problème de punaises peut également être assez surprenant, étant donné que ce type d'insecte n'existe pas nécessairement dans tous les pays. Certain-e-s nous ont confié avoir cru, durant plusieurs semaines, qu'il s'agissait d'un problème de moustiques. Le temps de se rendre compte de la situation (souvent après avoir discuté avec des voisin-e-s), le problème s'était déjà grandement aggravé. Pour d'autres, le simple fait d'avoir des coquerelles et/ou des

punaises de lit pouvait devenir honteux, jusqu'au point de garder la situation secrète⁷⁴. La question du bruit peut aussi générer des problèmes en raison de la composition du sol des logements. À Montréal comme ailleurs au pays, les dalles du plancher ne sont généralement pas composées de béton, ce qui est à l'inverse des certains pays. Comme nous l'apprend une informatrice, au Cameroun, les gens peuvent faire la fête toute la nuit et ne jamais déranger les voisin-e-s puisque le sol est dur et qu'il n'y a donc pas de résonance (entrevue avec *Di*, 30 septembre 2014). S'habituer à « marcher sur la pointe des pieds » peut prendre du temps, ce qui est difficile à s'imaginer pour une personne qui n'a jamais vécu cette situation.

Que ce soit en matière de logement, d'emploi ou de quoi que ce soit d'autre, l'information et l'accès à l'information est un des processus les plus importants pour les nouveaux et nouvelles arrivantes. Mais « même si depuis 2008, les instances gouvernementales informent davantage les candidats à l'immigration sur les démarches en question (...), certaines études montrent que les immigrants déclarent avoir été "floués" par des informations inexactes » (Béji et Pellerin, 2010 : 567). Il y a beaucoup de manque d'information, que ce soit au niveau du marché du logement en général ou du mode d'entretien des logements au Québec. Ne connaissant pas le prix des loyers en général, plusieurs ne voient pas d'inconvénients et ne se demandent même pas si le chauffage est inclus ou non dans le prix du loyer. Comme nous l'avons déjà mentionné, certain-e-s ne connaissent pas non plus la réelle signification du bail et sont surpris-e-s d'apprendre qu'ils et elles sont lié-e-s à un contrat d'un an et qu'il n'est pas possible de quitter même si les conditions sont mauvaises. Par-dessus tout, les propriétaires peuvent abuser, et face à des hausses de loyer excessives ou des situations de négligence grave, les nouveaux et nouvelles arrivantes vont hésiter à porter plainte parce qu'ils et elles ne connaissent justement pas leurs droits et ont peur de faire des vagues (Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, 1991).

Ce manque de connaissances a été relaté par plusieurs intervenant-e-s travaillant dans le milieu communautaire à Montréal et que nous avons interviewé. Pour quelqu'un qui vient d'arriver et qui ne connaît pas les lois, il devient difficile de savoir s'il est possible de refuser une avance de paiement, ou même de demander un reçu lors des transactions de loyers. « Tous ces éléments font en sorte qu'il y a des propriétaires qui profitent et qui disent ; "puisqu'ils sont

⁷⁴ C'est ce que plusieurs nous ont dit à propos de leurs voisin-e-s.

dans le noir, qu'ils restent dans le noir, moi je vais en profiter" » (entrevue avec *Ho*, 9 juillet 2014).

Ainsi, à la question de savoir comment les gens se retrouvent-ils dans des logements sous-standards pour des prix exorbitants, la réponse relève bien souvent de l'ignorance et de la méconnaissance des droits. Cela est effectivement une des raisons parmi d'autres pour lesquelles les nouveaux et nouvelles arrivantes se retrouvent en si grand nombre dans le quartier de Norgate. D'ailleurs, plusieurs résident-e-s de Norgate se retrouvent face à des problèmes qu'ils et elles veulent régler immédiatement, ce qui est pourtant impossible. Ils et elles se surprennent devant tant de procédures et d'étapes à suivre, quand les problèmes sont pourtant urgents (entrevue avec *Kh*, 5 septembre 2014).

Même chez la majorité de la population, immigrante ou non, la connaissance des droits reste souvent minimale. Plusieurs savent que le droit existe, mais ne savent pas comment défendre leurs droits. En matière de logement, il n'y a pas de connaissances populaires, surtout chez les locataires. Beaucoup ne connaissent même pas l'existence des comités logement, et ce peu importe l'âge et l'origine (entrevue avec *Er*, 4 juillet 2014). Encore, la connaissance de l'existence de la régie du logement n'est pas non plus garantie pour tout le monde, et même lorsque cela est le cas, il n'est pas toujours évident de savoir ce qu'il est possible et ce qu'il n'est pas possible de faire. Nous avons effectivement interviewé des résident-e-s de Norgate qui n'avaient aucune idée de l'existence de la régie du logement.

D'autres personnes qui ne connaissent aucunement Montréal et ses quartiers se retrouvent à Norgate par l'entremise d'agent-e-s en immigration. Ces personnes travaillent pour des sociétés de consultation en immigration et sont payé-e-s à partir du pays d'origine afin d'aider le ou la future immigrante dans ses démarches. Cela peut être bénéfique pour des personnes qui n'ont aucun réseau et qui ne connaissent personne en pays d'accueil, mais les agent-e-s ne sont pas nécessairement plus au courant de la condition générale des quartiers et des logements auxquels ils et elles font référence (entrevue avec *Ha*, 7 août 2014).

Deux habitant-e-s de Norgate que nous avons interviewé ont fait appel à ces agent-e-s en immigration. Dans un cas, le quartier de Norgate a réellement été présenté comme étant parfait, sans problèmes apparents. Aucun autre choix n'a d'ailleurs été présenté :

On n'avait pas d'autres options puisqu'il nous avait fait comprendre que c'était l'endroit idéal. Nouvel arrivant, donc il ne fallait pas être loin du métro, il ne fallait pas être loin

des magasins et puis les banques et autres... Donc c'était une manière de nous simplifier la tâche ici, le temps de nous intégrer. (Ka, 22 septembre 2014).

L'agent-e en immigration est même allé jusqu'à conseiller sa cliente de rester calme la première année et de ne pas porter plainte auprès de la régie dans l'éventualité de mauvaises conditions ou de problèmes de logements...

Quant au bail, plusieurs résident-e-s de Norgate n'en ont pas tout de suite compris la signification. Une locataire s'étonne lorsque nous lui apprenons qu'elle est liée à un contrat d'un an et qu'elle ne peut pas quitter comme ça, sans conséquence :

P : Puis qu'est-ce que vous allez faire maintenant?

Fo : J'attends l'inspection de vendredi avec le chien, puisque c'est dans deux jours. Si le chien me dit qu'il n'y a rien dans l'appartement, je vais annuler mon bail. Ça veut dire qu'ils ne peuvent rien faire pour moi, je vais devoir annuler mon bail.

P : Mais le bail vous l'aviez signé quand?

Fo : Pour le premier jour de juillet.

P : Sauf que ça va être difficile parce c'est difficile de juste de juste casser un bail comme ça.

Fo : Pourquoi?

P : Parce qu'une fois que le bail est signé, c'est un peu une entente pour un an.

Fo : Oui, mais avec certaines conditions.

P : Mais ça, il va falloir que vous vous battiez pour ça (...). (*Fo*, 30 septembre 2014).

Une autre résidente nous apprend que dans son pays d'origine, il est facile de quitter un logement lorsque cela ne fait pas l'affaire. Or, apprenant qu'il est impossible de rompre son contrat (bail) sans passer par de longues procédures, elle s'en est vue tout aussi étonnée (entrevue avec *Ma*, 15 septembre 2014). Ces témoignages, comme celui de Malisa⁷⁵, nous fournissent de bons exemples d'individus qui se retrouvent en situation de double contrainte : la personne habite dans un logement insalubre, mais ne peut pas quitter du jour au lendemain puisqu'elle est liée au contrat du bail. Elle doit passer par une série d'étapes avant de pouvoir,

⁷⁵ Voir en partie 4.3.2.1.

potentiellement, quitter son logement avant la fin du bail⁷⁶. La ou le locataire se retrouve dans une situation difficile, voir impossible à résoudre. Soit elle quitte le logement et en paye les conséquences (qui peuvent être assez graves), soit elle reste dans le logement et s'expose à d'importantes situations d'insalubrité et à de potentiels problèmes de santé.

Quant à la connaissance des organismes qui offrent de l'aide aux immigrant-e-s, elle se fait principalement par le bouche à oreilles, d'autant plus qu'il existe certains services qui sont directement disponibles à l'aéroport. Certaines informations sont donc disponibles, mais en quantité limitée insuffisante.

4.3.4 Le rapport de la ville face à la situation

Avec les récits que nous venons d'étaler, nous pouvons constater que le problème de logement est bel et bien réel à Norgate, du moins dans le cas de la partie Est du quartier. Ces récits, qui semblent pratiquement romancés et surréalistes, sont pourtant bel et bien réels et ne représentent pas des cas d'exception. D'autres personnes que nous avons interviewées nous ont raconté des histoires similaires et nous ne doutons pas que la situation soit généralisée dans le quartier⁷⁷. De plus, la compagnie MetCap est négligente envers ses locataires, et lorsque ceux-ci réussissent à évacuer un logement insalubre, la situation ne fait que se reproduire avec de nouveaux et nouvelles locataires.

Plusieurs articles de journaux vont dans le même sens que les résultats que nous avons obtenu et témoignent de situations similaires (Gagnon, 2014a ; *CTV*, 2014 ; *CBC*, 2014 ; Robinson, 2014a ; *Ibid*, 2014c). Malgré la présence continue d'inspecteurs de la ville dans le quartier et la remise de plus de 700 avis d'infraction à la compagnie MetCap (Robinson, 2014b ; *Ibid*, 2014d), la situation reste toujours la même. La ville agit sur le coup, donne des contraventions et permet à des locataires d'évacuer leur logement, mais elle ne s'assure pas que les problèmes soient complètement réglés ; elle n'agit pas en prévention, ce qui est pourtant plus que nécessaire. Dans ce cas, si l'on se rapporte à la question de savoir quelles sont les

⁷⁶ Encore là, rien n'est certain puisque pour pouvoir espérer faire une résiliation de bail, le logement doit vraiment être dans un état misérable, ce qui doit d'ailleurs (généralement) être constaté par un inspecteur officiel de la ville. Les longs délais auprès de la régie du logement sont autant d'autres obstacles qui peuvent ralentir le processus de résiliation et d'accès à la justice (voir chapitre 6).

⁷⁷ Les personnes interviewées nous ont d'ailleurs parlées d'ami-e-s (et ami-e-s d'ami-e-s) qui ont vécu le même genre de situation.

possibilités d'action des différents acteurs face à une telle situation, nous pouvons douter (du moins pour l'instant) de l'efficacité des interventions menées jusqu'à présent par la ville et par les instances étatiques. Toutefois, avant de sauter hâtivement à de telles conclusions, creusons davantage notre réflexion en observant les différentes pistes d'interventions existantes et qui ont été proposées par l'ensemble des acteurs concernés.

Chapitre 5

Revitalisation et logement social : Pistes de résolution pour Norgate?

Dans ce chapitre, nous explorerons deux sujets dont nous avons beaucoup entendu parler lors de notre collecte de données, principalement auprès des intervenant-e-s du milieu communautaire. Nous effectuerons un saut d'échelle par rapport au dernier chapitre, puisque nous analyserons des phénomènes plus larges et qui seront décrits par des acteurs autres que les habitant-e-s même du quartier de Norgate. Nous décrirons d'abord d'un regard critique les "revitalisations urbaines intégrées" (RUI), à partir du point de vue des intervenant-e-s et d'une partie de la littérature existante sur le sujet. Nous y verrons les apports et les points positifs, tout comme les limites qui s'y rapportent, entre autres en matière de logement. Ensuite, nous verrons en quoi le logement social représente une alternative intéressante, mais tarde à se développer en raison de diverses barrières institutionnelles et de la complexité entourant la construction et la réalisation de tels projets. Nous passerons en revue les différents types de logements sociaux comme les coopératives d'habitation, les organismes sans but lucratif d'habitation (OSBL-H) et les habitations à loyer modique (HLM), pour finalement intégrer le tout par rapport au contexte de l'arrondissement Saint-Laurent et du quartier Norgate.

5.1 Les plans de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la ville de Montréal

Nous pensons qu'il est pertinent de nous attarder aux plans de revitalisation urbaine intégrée⁷⁸, puisque certaines personnes impliquées dans le milieu communautaire de Saint-Laurent croient que cela pourrait être implanté à Norgate, dans l'objectif de venir en aide aux résident-e-s du quartier pour améliorer la situation générale de l'espace. Dans cette partie, nous chercherons donc à comprendre ce que sont les plans de revitalisation urbaine intégrée, d'où ils proviennent et en quoi ils sont susceptibles d'aider les résident-e-s de Norgate qui connaissent des problèmes majeurs de logement. Est-il même réaliste d'espérer obtenir une RUI à Norgate puisque l'arrondissement Saint-Laurent est le seul, dans l'ensemble de la ville de Montréal, à en posséder déjà deux (Place-Benoît et Chameran)?

⁷⁸ Nous emploierons fréquemment l'acronyme de "RUI" afin de désigner la revitalisation urbaine intégrée.

5.1.1 Origine(s) des programmes de revitalisation

Attardons-nous d'abord à ce qui est entendu par le terme "revitalisation", puisque cette notion est employée et comparée à d'autres, tels que "rénovation" ou "réhabilitation" urbaine. « Le principe commun à toutes ces notions est d'intervenir sur des territoires caractérisés par une forte concentration de pauvreté, de manière à redynamiser l'économie locale et à améliorer le cadre de vie de la population locale » (Chabant, 2011 : 5). Les différents termes renvoient généralement à des quartiers mal famés, où résident des gens avec de faibles revenus, qui habitent des logements souvent insalubres.

Plus spécifiquement, lorsque l'on emploie le terme de "rénovation", il s'agit de l'élimination des quartiers insalubres, dans l'objectif de relancer l'économie des centres-villes et de leurs environs. Cela suppose la démolition de vieux logements afin d'en construire de nouveaux. La "réhabilitation", quant à elle, vise à remanier les bâtiments et les immeubles insalubres d'un espace donné, afin d'améliorer la qualité de vie des locataires. Finalement, la "revitalisation" agit sur le quartier dans son ensemble, et non seulement sur le cadre bâti et sur les logements dégradés. Cela vise l'amélioration de l'espace physique global et le développement de commerces et de services de proximité. « La spécificité de cette démarche repose sur l'ajout d'une nouvelle thématique : l'intégration de la communauté et le développement de relations sociales à l'intérieur même du processus » (*Ibid* : 7).

Aux États-Unis, les phénomènes de revitalisation trouvent leur source vers le milieu des années 1970, sous la forme de programmes subventionnés, visant à « (...) combattre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les quartiers les plus défavorisés des villes américaines » (Blais, 2013 : 79). Les programmes touchent autant à la rénovation de logements insalubres et en mauvais état qu'à l'amélioration du milieu physique global et à la dynamisation de ces espaces enclavés et laissés à eux-mêmes. À travers certains mécanismes, on cherche à faire participer la population et à créer des liens entre les organisateurs et organisatrices communautaires et la communauté locale.

Vers la fin des années 1990, cette volonté de placer la population « (...) au centre des processus de résolution des problèmes sociaux » (St-Germain, 2013 : 37) s'accroît, et on cherche à mobiliser l'ensemble des acteurs agissant sur un territoire donné. C'est ce que l'on

entend par l'approche "intégrée", celle-ci « (...) agissant à divers niveaux de décision et paliers d'intervention » (*Ibid* : 38). Cette participation varie en fonction de plusieurs facteurs, dont le contexte particulier et la volonté des acteurs politiques de créer un espace réel d'échanges et de concertation. Ainsi, elle n'est pas qu'illusoire, bien que plusieurs critiquent ce modèle en « (...) dénonçant une forme de récupération politique, d'institutionnalisation et de partenariat forcé qui relèverait d'une nouvelle forme de contrôle social des acteurs de la société civile » (*Ibid* : 39).

En Europe, l'approche intégrée trouve sa source dans les premières politiques de cohésion, vers la fin des années 1950. Même si le contexte n'est pas le même qu'aux États-Unis, l'objectif de ces politiques consistait d'abord à permettre aux entreprises et au marché de s'instaurer en plus grande proportion dans les régions en phase de désindustrialisation. Avec le temps, « d'une politique de compensation des désavantages régionaux, elle est devenue une politique visant à améliorer la croissance régionale et la compétitivité » (Union européenne, 2010 : 4). Sous le discours de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté (dans l'objectif de l'atteinte d'une plus grande cohésion sociale), les villes sont en fait perçues comme des espaces compétitifs dévoués au développement économique, dans une perspective internationale (Pastre et Briot, 2013 ; Union européenne, 2009). En Europe, l'objectif visé par les programmes de revitalisation semble donc être « de conférer au logement, à l'immeuble, ou plus généralement au quartier, une meilleure image sociale et une plus grande valeur économique » (Grafmeyer et Authier, 2011 : 108).

Derrière les politiques de revitalisation se cache, dans plusieurs cas, une logique de mixité sociale « (...) dont il est attendu qu'elle permette de réduire les inégalités sociales et les écarts entre ces quartiers et leur environnement » (Bourdon et *al.*, 2012 : 19). Comme nous l'avons déjà vu⁷⁹, cette logique présume que la mixité peut régler l'ensemble des problèmes en soi. En effet, en cherchant à rapprocher les différents groupes sociaux, on espère créer un effet "pacificateur", supposément bénéfique pour tous et toutes. Avec cette diversification, on espère également que les enclaves de pauvreté disparaissent, entraînant avec elles des problèmes tels que la délinquance et l'échec scolaire. Cette logique a pourtant été critiquée par de nombreux et nombreuses chercheur-e-s, qui ont montré « (...) que la proximité spatiale de

⁷⁹ Voir le chapitre 3.

groupes sociaux différents ne réduisait pas la distance sociale. Les pouvoirs publics ont souvent établi un lien direct entre accession à la propriété et apports de classes moyennes, mais ce lien n'a jamais été avéré. Il s'agit bien plutôt d'une hypothèse » (*Ibid* : 21). Certains auteurs parlent également, en contexte européen, de la revitalisation comme n'étant qu'une politique de gentrification, mais cachée sous un autre nom : « les programmes urbains de gentrification sont maintenant répandus à l'échelle mondiale et largement liés aux économies nationales et globales. Ils ont aussi, la plupart du temps la particularité de se masquer sous le langage euphémisant de la "régénération" urbaine » (Bidou-Zachariassen, 2003 : 19).

5.1.2 Description des RUI en contexte montréalais

Les plans de RUI à Montréal ont beaucoup de similarité avec les programmes de revitalisation états-uniens. Il s'agit de cibler des quartiers spécifiques qui connaissent des problèmes de pauvreté, afin d'intervenir autant sur « (...) le milieu physique, les problématiques sociales, l'emploi que sur les relations entre habitants » (Chabant, 2011 : 31). L'objectif principal consiste en la réduction de la pauvreté, ce qui est censé se réaliser en concertation avec l'ensemble des acteurs agissant dans le quartier. La spécificité de Montréal provient du fait que l'approche a d'abord été initiée par la ville, et non par les autres paliers gouvernementaux. En effet, les RUI ont été instaurées suite au sommet de Montréal de 2002, qui a insisté et mis « (...) en évidence la principale priorité en matière d'intervention, à savoir la lutte contre la pauvreté (*Ibid* : 32). Les arrondissements ont par la suite proposé un plan d'action, et en 2003, trois projets pilotes de revitalisation urbaine intégrée ont vu le jour.

Les projets sont étalés sur une période de 10 ans, dans une logique de développement durable. Le travail étant centré sur trois phases, il s'agit premièrement « (...) de créer des comités locaux de revitalisation » (*Ibid* : 85), deuxièmement de rédiger un plan d'action à partir d'un portrait et de données statistiques concernant sur le milieu, et troisièmement d'agir en concertation avec les différents acteurs locaux, c'est-à-dire les résident-e-s, les intervenant-e-s communautaires et les partenaires gouvernementaux. À ce jour, 12 projets de RUI ont été implantés dans les différents espaces et quartiers de la ville de Montréal (Ville de Montréal, 2015).

Selon Anne-Marie Séguin et Gérard Divay, les RUI se concentrent sur trois stratégies principales afin de réduire la pauvreté urbaine : « la diluer spatialement » à travers le développement d'une plus grande mixité sociale ; « la diminuer » en favorisant l'insertion sur le marché de l'emploi ; « en atténuer les effets » en implantant des services jusqu'alors inexistantes sur le territoire (2004 : 70). Cette analyse crée un contraste avec celle de Blais, pour qui « contrairement à la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les projets de reconversion domiciliaire, la revitalisation urbaine intégrée ne cherche pas à attirer des classes moyennes dans les secteurs choisis. D'ailleurs le discours sur la mixité sociale est absent » (2013 : 83).

Il est difficile d'évaluer de quoi relèvent exactement les projets de RUI, car comme nous venons de le voir à propos de la mixité sociale, les discours varient d'un auteur à l'autre. Dans les documents de la ville de Montréal, les RUI nous sont présentées de manière très positive, dans une perspective de partage de pouvoir et de collaboration entre les citoyens et citoyennes et les diverses instances institutionnelles. Les résultats sont apparemment extraordinaires et il s'agirait de quelque chose qui ne se serait pratiquement jamais vu ni fait auparavant (Ville de Montréal, 2004 ; *Ibid*, 2009b). En contrepartie, une étude du centre de recherche et d'expertise en évaluation (CREXE) arrive à la conclusion que « (...) la RUI aurait de la difficulté à mobiliser les citoyens parce qu'elle n'est pas perçue comme un mouvement de la base, qu'elle est abstraite et difficile à faire comprendre » (2010 : 33). Cette analyse rejoint celle de Pierre Laurence, pour qui « de telles démarches font ressortir la difficulté de rompre avec des approches centralisées (*top-down*) et les ambiguïtés de leurs formulations » (2007 : 11). En ce sens, les RUI ne laisseraient pas assez de place à la population directement concernée par ces projets, et comme cela est souvent le cas, la théorie et son application ne concorderaient pas avec la réalité vécue sur le terrain.

Malgré sa critique sur les enjeux de pouvoir, Laurence en vient tout de même à la conclusion qu'il existe « (...) des projets remarquables de revitalisation urbaine, qui sont nés de dynamiques locales qu'aucun pouvoir et autorité institutionnelle n'ont cherché à initier » (*Ibid* : 12). En ce sens, nous avançons que nous devons évaluer les RUI au cas par cas, et que leur pertinence dépend du mode d'application particulier et du contexte dans lequel elles se sont développées. Voyons maintenant ce qu'il en est des RUI à Saint-Laurent et quels discours sont portés par les acteurs communautaires que nous avons interrogés à ce sujet.

5.1.3 Financement et lien politique

Selon les données que nous avons récoltées, certains programmes de RUI reçoivent plus d'argent que d'autres, mais cela tourne généralement autour de 100 000\$ par année, sur une période de 10 ans. Cet argent, qui provient de la ville, sert à payer le salaire des personnes officiellement responsables des programmes, en plus de payer le prix de la location d'un local. La balance est mise dans le milieu, ce qui n'est souvent pas suffisant : les organisateurs et organisatrices doivent également appliquer à divers programmes, qu'ils soient gouvernementaux ou privés, afin d'obtenir du financement supplémentaire. La plus grande partie du financement reste celle en provenance des paliers gouvernementaux, ce qui varie de projet en projet. Parfois, l'arrondissement peut ajouter de l'argent en fonction de ses objectifs et de ses priorités (*No*, 7 août 2014).

Ainsi, le lien avec les arrondissements reste toujours fort, puisque ce sont ces derniers qui gèrent les questions de planification urbaine. Normalement, si l'arrondissement est définitivement contre l'idée d'un nouveau projet de RUI, peu de choses sont à espérer. C'est pourquoi, selon un intervenant que nous avons interviewé, le développement d'un leadership politique local est plus que nécessaire. L'argent dont dispose l'arrondissement étant limité, certains choix sont à faire de manière prioritaire. En ce sens, tous ceux et celles avec des projets se retrouvent en compétition les un-e-s avec les autres, même si personne n'est concrètement ennemi :

Le meilleur projet, c'est le projet qui a le plus d'appuis. Ce n'est pas le meilleur projet parce qu'il est objectivement ou moralement meilleur. (...) alors plus ta proposition a des alliés, plus elle est facile, plus spontanément et naturellement les autorités vont l'accueillir. (...) c'est tout un jeu d'équilibre, où tu essayes de trouver le point optimum où tu vas rallier le plus de gens que possible au projet, dans lequel toi tu vas avoir fait le moins de compromis que possible pour le vendre et satisfaire les intérêts des gens que tu défends et que tu regroupes. (*St*, 3 juillet 2014).

Dans tous les cas, certaines conditions doivent être préalablement mises en place afin de faire une demande auprès de l'arrondissement. Il faut qu'il y ait déjà une certaine mobilisation et la mise en place d'un comité ou d'un groupe de travail, qui démontrent l'existence d'un besoin réel et particulier. Un portrait préliminaire doit être établi, puis une fois le dossier monté, c'est à l'arrondissement de se charger de faire des pressions au niveau de la

ville centre. Plusieurs intervenant-e-s nous ont confié que selon eux et elles, les RUI sont totalement soumises à la volonté politique de la ville (entrevue avec *Ai*, 27 août 2014 ; *Ho*, 9 juillet 2014). Après tout, ce n'est pas le milieu communautaire qui s'est chargé de mettre en place ces plans de revitalisation, mais bien les acteurs gouvernementaux. Un intervenant en vient jusqu'à affirmer que c'est la ville qui décide globalement, et que c'est elle qui tire les ficelles :

C'est la ville qui décide de manière globale. On a un comité de coordination, mais on peut juste décider de détails. Les grandes orientations, en réalité, c'est la ville. Si la ville dit non à quelque chose, c'est non! Donc on travaille en conséquence : c'est celui qui donne l'argent qui décide. (*Mo*, 12 août 2014).

Certains comptes sont effectivement à rendre auprès de la ville, comme la soumission d'un bilan des activités annuelles de la RUI. Les coordonnateurs et coordonnatrices, dans ce contexte, doivent s'assurer de garder une certaine marge de manœuvre auprès des acteurs politiques, et tenter de les ramener à leur simple fonction de partenaires (ce qui est censé être théoriquement le cas), ce qui représente « un combat constant » (entrevue avec *No*, 7 août 2014).

5.1.4 Les RUI et la question de la mobilisation citoyenne

En contexte de revitalisation, la participation est souvent mise en parallèle avec la notion d'*empowerment* des individus. «On peut définir ce terme comme "l'autonomisation", "le pouvoir d'agir", "l'appropriation du pouvoir", mais il porte toujours sur les trois étapes de l'exercice du pouvoir, à savoir le pouvoir de "choisir, décider et agir" sur sa destinée, sur son milieu de vie (voisinage) et sur son quartier » (Chevrier et Panet-Raymond, 2013 : 73). L'*empowerment* surgit lorsqu'il y a une réelle communication entre les différents acteurs agissant sur le territoire, permettant « l'appropriation du pouvoir » par les citoyens et citoyennes concerné-e-s. Ainsi, en élaborant une démarche visant à informer et à regrouper la population, l'objectif visé serait celui de la création d'un sentiment du "ensemble", où chacun et chacune est en mesure de participer à l'action collective et à s'y sentir inclus.

La notion d'*empowerment* est parfois critiquée, puisqu'en réalité, les citoyens et citoyennes n'ont que rarement leur mot à dire dans le développement et la mise en place de projets tels que les RUI :

« Cette hypothèse est aussi corroborée par d'autres auteurs, qui affirment que la notion d'*empowerment* ne garantit pas nécessairement un gain de pouvoir et de participation aux individus et communautés, une réelle transformation des rapports sociaux et une redistribution des ressources d'une manière équitable. Le concept d'*empowerment* est par conséquent une notion fortement instrumentalisée inscrite dans une logique économique intégrant l'enjeu de la participation plutôt que dans une perspective émancipatrice inscrite dans un rapport de contre-pouvoir » (St-Germain, 2013 : 45-46).

Suite à son analyse quant à des anciens programmes de la ville de Montréal qui sont, selon nous, similaires en plusieurs points aux projets actuels des RUI ("quartiers sensibles, quartiers ciblés" ; "contrat de ville"), Élise Le Dref (2005) nous indique que le partenariat entre les acteurs politiques et les résident-e-s est, en réalité, inexistant. Le processus de décision final revient à ceux et celles en haut de l'échelle, la participation ne se résumant qu'à une consultation passive et de façade.

Il peut aussi être difficile de mobiliser les citoyens et citoyennes autour d'un projet aussi vaste qu'une RUI. Même si la volonté de partage de pouvoir est présente et que les acteurs responsables du projet utilisent tous les moyens à leur disposition, rien n'est garanti. Par exemple, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, « on constate (...) que le projet de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet n'attire pas vraiment l'attention de tous ces citoyens. Et pourtant, divers moyens de communication sont mis en place. Une personne du CLIC [conseil local des intervenants communautaires] s'occupe principalement de la mobilisation citoyenne, mais cela ne semble pas suffisant » (Chabant, 2011 : 127).

À Saint-Laurent, la situation semble plutôt similaire si l'on se fie à une intervenante communautaire, qui nous indique que les RUI « c'est de la mobilisation citoyenne qui ne lève pas » (entrevue avec *Ai*, 2 juillet 2014). À Chameran, il existe toutefois des cafés citoyens, qui permettent aux habitant-e-s du quartier de se rencontrer quotidiennement et de discuter des différents enjeux liés à la RUI de ce territoire. La mise en place d'un comité citoyen permanent n'a pas encore été faite, mais le projet en est encore à ses débuts et remonte uniquement au mois de juin 2012. Bien que la population est difficile à mobiliser, il existe tout de même un noyau de citoyens et citoyennes qui sont bénévoles et qui participent apparemment à l'ensemble des initiatives (entrevue avec *No*, 7 août 2014).

Dans le cas de Place-Benoît, la mobilisation citoyenne est assez forte, mais ne provient pas nécessairement du travail réalisé par les acteurs agissant au sein même de la RUI. Depuis

plusieurs années, un organisme communautaire de proximité (le centre Bon Courage) est implanté en plein milieu du quartier et s'occupe d'offrir divers services et activités aux résident-e-s dans le besoin. Ce centre est tellement actif que certain-e-s résident-e-s n'arrivent pas à distinguer les différents rôles et fonctions liés à la RUI et au centre Bon Courage : « la RUI ils appellent ça l'autre centre communautaire. Il y a une madame anglophone qui dit toujours "*the other community center*" » (entrevue avec *Mo*, 12 août 2014). Ainsi, la RUI semble plutôt s'occuper des relations partenariales (autant internes qu'externes), tandis que le centre Bon Courage fait directement affaire avec les résident-e-s du quartier.

5.1.5 Limites et critiques complémentaires

Pour revenir sur les enjeux de pouvoir, il est rare que les différents acteurs agissant autour d'une RUI aient les mêmes possibilités d'action et s'organisent collectivement autour des mêmes idées et intérêts. «La reproduction des inégalités est par conséquent un enjeu important dans ce processus de construction de la territorialité, au niveau de la manière dont les acteurs s'organisent ensemble pour que le territoire devienne un espace de codéveloppement dans lequel tous et toutes se sentiront partie prenante de ce développement » (St-Germain, 2013 : 45). Les intervenant-e-s de milieu finissent souvent par prendre l'ensemble des décisions, adoptant même par moments une attitude « (...) paternaliste par rapport au projet de revitalisation urbaine intégrée » (Chabant, 2011 : 115).

Comme cela semble être le cas à Place-Benoît, la RUI peut créer des tensions internes sur le territoire qui n'existaient pas auparavant. « S'y révèlent des relations de complémentarité, de connivence et de rivalité entre l'administration locale et le milieu des groupes communautaires » (Séguin et Divay, 2004 : 73). À Place-Benoît, un intervenant nous explique que l'arrondissement aurait mieux fait de renforcer les structures déjà en place plutôt que d'en créer de nouvelles avec le projet de RUI. En ce sens, les RUI peuvent être bénéfiques pour certains territoires, mais il est nécessaire de ne pas dédoubler le travail qui a été entrepris par les organismes locaux déjà présents. Au-delà d'une question d'efficacité, il s'agit d'une question d'argent et de limitation de dépenses inutiles de la part de la ville (entrevue avec *Mo*, 12 août 2014).

Cette critique mène à une autre, où les RUI sont considérées comme n'étant pas réellement efficaces puisqu'elles se concentrent sur une série d'enjeux différents en même temps, sans prendre le temps de s'arrêter sur un aspect particulier (comme celui des logements, par exemple). Avec le peu de financement disponible, comment peut-on effectivement espérer revitaliser un quartier dans son ensemble, du cadre bâti jusqu'au milieu physique global? Sans le dire en ces termes, c'est le modèle "intégré" qui est remis en cause par plusieurs intervenant-e-s.

Un autre élément est celui de la crainte du développement d'un processus caché de gentrification. « Le défi est donc d'arriver à améliorer le parc de logements de ce secteur, mais en faisant attention de ne pas transformer le quartier d'origine, par l'arrivée d'une nouvelle catégorie de personnes, ayant plus de moyens financiers pour se loger » (Chabant, 2011 : 114). Bien que l'objectif premier des RUI n'est pas celui d'un déplacement de la population "originale" vers d'autres espaces de la ville, la crainte demeure quant à la possibilité d'une telle finalité à moyen ou long terme. On parle alors des projets de revitalisation urbaine comme étant des précurseurs de la gentrification (Brown-Saracino, 2010). Certains auteurs (comme Neil Smith) vont jusqu'à dire que peu importe les raisons invoquées, les résultats finaux sont les mêmes : à travers les époques, les projets de rénovation et de revitalisation ont toujours contribué à la destruction des enclaves de la classe ouvrière, au profit de la classe moyenne et des élites politico-économiques (*Ibid*).

Une autre critique qui est soulevée est celle du danger de la perception d'un territoire local comme étant une entité en soi, indépendante des forces externes qui influencent le milieu (Séguin et Divay, 2004). Les RUI ne sont pas indépendantes de ces forces plus larges, et doivent être analysées dans leur rapport à un ensemble complexe et multiple. En ce sens, d'un point de vue plus éloigné, nous pouvons nous demander (même si nous n'avons pas de réponse immédiate) si « (...) la RUI comme mode d'intervention auprès des populations pauvres concentrées ne préfigure-t-elle pas un désengagement de l'État social vis-à-vis des pauvres ? » :

« Dans un contexte d'austérité budgétaire, l'effacement de l'État local peut aisément couvrir une stratégie de désengagement dans le règlement des problèmes sociaux. Aux acteurs locaux non étatiques de prendre la relève dans la prise en charge de services ou la mise au point de nouvelles initiatives, à moindre coût public (appel au bénévolat, salaires moindres dans le secteur associatif...) » (*Ibid* : 73 et 77).

Pour certains acteurs communautaires témoins du développement des RUI à Saint-Laurent, les bénéfices de ces démarches restent encore à prouver. Beaucoup de temps est employé à démarrer les projets (ce qui n'est pas toujours et nécessairement mauvais signe), et cela peut prendre des années avant que de premières actions concrètes soient mises en place :

(...) en terme d'actions, ça n'existe pas. Ça existe depuis presque 2 ans cette RUI-là, puis on vient juste, de finir les études, les plans d'action, etc. Mais tu sais, à un moment donné, il faut que ça bouge. Sur les 10 ans il y a déjà 2 ans qui sont passés sur les actions, puis peut-être la dernière année ou l'avant-dernière année sur les bilans. Alors qu'est-ce qu'on fait? (*Ai*, 22 août 2014).

Certain-e-s en viennent à la conclusion que les RUI ne règlent pas les problèmes en tant que tels. Des activités sont organisées, mais le travail d'intervention (qui vient directement en soutien à la population) est uniquement réalisé par les organismes communautaires :

Il y a beaucoup de publicité, d'activités de mobilisation du genre fêtes de quartier, mais pour moi c'est pas faire. Moi je suis plus dans le concret, s'attaquer à la pauvreté, poser des gestes concrets et de long terme sur l'intégration des personnes immigrantes, que ce soit au niveau social ou professionnel, et ce n'est pas le cas [avec les RUI]. (*Ibid*).

Le manque de financement limite également la possibilité d'intervention des RUI. Les ambitions sont grandes, mais il n'y a que peu de moyens, ce qui fait en sorte que les choses n'avancent que très lentement. Cela se reflète à travers le peu d'influence que les coordonnateurs et coordonnatrices des RUI ont envers le milieu institutionnel et l'arrondissement :

On nous donne un mandat de revitaliser un secteur, mais en même temps on n'a pas les pleins moyens pour le faire. Par exemple, par rapport aux logements, outre que de faire de la sensibilisation, on ne peut pas vraiment rien faire. On n'a pas de pouvoir coercitif. On peut essayer d'encourager l'arrondissement à être plus intransigeant ou à essayer de donner des amendes aux propriétaires qui sont en défaut de règlement, mais on ne peut pas vraiment rien faire. On peut juste suggérer, essayer d'influencer, mais notre pouvoir d'influence est limité. (*No*, 7 août 2014).

5.1.6 Une démarche de RUI à Norgate?

Malgré toutes les critiques, plusieurs acteurs communautaires croient qu'une RUI à Norgate pourrait tout de même être bénéfique pour les habitant-e-s du quartier. Selon l'un d'entre eux, il s'agirait de tirer des leçons à propos des autres projets de RUI afin de ne pas recréer les mêmes erreurs. Il faudrait s'assurer de neutraliser l'influence de l'arrondissement et

trouver des moyens d'impliquer la population à la base du projet (entrevue avec *Ha*, 7 août 2014). En ce qui concerne la possibilité même d'obtenir une troisième RUI dans l'arrondissement, certain-e-s croient que cela n'est pas totalement impossible. Bien que le quartier de Norgate n'est pas aussi enclavé (physiquement) qu'à Place-Benoît et à Chameran, les conditions de pauvreté sont bien réelles. La difficulté proviendrait probablement de la ville centre, qui hésiterait à créer un précédent en décidant de financer une troisième RUI sur un même territoire.

Pour d'autres, il ne vaut pas la peine de se battre afin d'obtenir une RUI à Norgate. L'implantation d'un organisme de proximité aurait des effets beaucoup plus bénéfiques et permettrait elle aussi, à long terme, de revitaliser le quartier. De plus, La RUI ne permettrait pas de centrer la majorité des ses interventions sur le seul aspect du logement insalubre. Les démarches étant financièrement limitées, cela prendrait beaucoup plus d'investissement de la part des acteurs institutionnels afin d'espérer régler un problème (de logements) aussi grave et généralisé que dans le cas de Norgate. La mise en place d'une RUI nécessiterait aussi la création d'une nouvelle structure administrative, ce qui prendrait du temps et ralentirait le processus d'action et d'intervention en matière de logement. À ce niveau, la RUI servirait plutôt à régler tous les autres problèmes que celui directement lié au cadre bâti et à l'insalubrité des habitations MetCap. Ce serait à la ville, dans ce cas, de trouver des solutions afin de contraindre le propriétaire à agir de manière concrète et efficace.

5.2 L'alternative du logement social

5.2.1 Le logement social au Québec

Il faut comprendre, en premier lieu, ce qui est entendu par le "logement social" : il s'agit du « (...) logement qui a bénéficié, pour sa réalisation, de l'aide directe ou indirecte des pouvoirs publics, État et collectivités territoriales, et qui vise explicitement à loger les personnes à revenus modestes moyennant un loyer compatible avec leurs ressources » (Stébé, 2002 : 5). Au Québec, cela se traduit en quatre catégories générales. D'abord, il y a les habitations à loyer modique (HLM), qui sont sous la propriété de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et où l'on demande aux ménages de contribuer 25% de leur revenu mensuel afin de payer le loyer. Ensuite viennent les coopératives, où la propriété appartient aux

membres locataires et où les membres sont collectivement propriétaires. Les coopératives n'exercent aucun but lucratif, et les résident-e-s doivent contribuer d'une manière ou d'une autre à la gestion ou à l'entretien des immeubles. Troisièmement, les organismes sans but lucratif (OSBL d'habitation) fonctionnent dans une logique hors marché et s'adressent à des personnes ayant des besoins particuliers (comme des personnes en situation d'itinérance, par exemple). La responsabilité financière et juridique appartient au conseil administratif, dont les membres ne font pas nécessairement partie du lieu de résidence. Dernièrement, les programmes de supplément de loyer consistent en des accords passés entre le gouvernement et des propriétaires, afin que des ménages à faible revenu puissent habiter des logements privés tout en payant le même prix qu'en HLM (Dansereau, 2002).

Au total, le logement social au Québec est occupé par 8% des ménages. Dans les trois premiers cas, qui représentent ce que l'on nomme le "parc social", le pourcentage baisse à 4%⁸⁰. Les occupant-e-s du logement social sont principalement des gens pris avec des problèmes financiers, mais il en existe également un nombre non négligeable qui s'y sont retrouvé suite à des problèmes d'insalubrité et de surpeuplement (*Ibid*). Le lien entre logement social et pauvreté a été largement constaté, alors que les positions sur les bénéfices de ces types d'habitations varient selon les chercheur-e-s : il existe « (...) ceux pour qui le logement social représente un piège entretenant la dépendance des populations marginalisées et (...) [ceux] qui, à l'inverse, y voient une planche de salut, un tremplin vers une insertion ou, mieux, une intégration réelle sur les plans social, économique et civique » (*Ibid* : 1).

Dès le début des années 1980, le gouvernement fédéral commence à se retirer graduellement de tout ce qui concerne le logement social (Saillant, 1998). Des ententes sont conclues entre le fédéral et les provinces, et plutôt que de favoriser le secteur communautaire du logement social, on favorise les programmes de supplément au loyer dans les résidences du secteur privé. L'accès au logement social est resserré, priorisé uniquement pour les ménages ayant des "besoins impérieux" en matière de logement (*Ibid*). En 1990, le gouvernement fédéral retire 60% de l'argent consacré à la réalisation de nouveaux logements sociaux, et au mois de janvier 1993, le Parti progressiste-conservateur (PPC) annonce la fin totale de ce type de financement, applicable à partir de l'année suivante.

⁸⁰ Nous reviendrons plus en profondeur sur les catégories du parc social.

La même année, en 1993, le Parti Libéral du Canada (PLC) est élu, et malgré l'annonce de quelques promesses électorales plutôt floues (concernant le financement du logement social), celui-ci décide d'appliquer l'entièreté des décisions préalablement prises par le PCC. Tout juste après les élections, le PLC décide également de financer 130 millions de dollars dans le développement de logements privés (Saillant, 1998 ; Dansereau, 2005 ; Bahlouli, 2011). Selon Hanley (2004), cela correspond à l'élaboration d'une nouvelle idéologie néolibérale, qui cherche à établir un marché de plus en plus libre et à réduire la taille du gouvernement en tout ce qui concerne la sphère économique du pays. D'ailleurs, « for almost all welfare states under the siege of neo-liberalism in the 1980s, funding for social housing was one of the first programs to face major cuts » (*Ibid* : 62).

Suite à ces décisions, le Québec et la Colombie-Britannique sont les deux seules provinces qui continuent à investir dans le logement social. Au Québec, entre le milieu des années 1990 et le début des années 2010, c'est près d'un milliard de dollars qui est investi dans ce domaine, principalement via le programme "AccèsLogis"⁸¹. Cette contribution reste, malgré tout, insuffisante devant une demande de plus en plus élevée (Bahlouli, 2001). Quant au gouvernement fédéral, ce n'est que plusieurs années plus tard que ce dernier recommence à s'impliquer dans « (...) des mesures d'aide visant à abaisser les coûts de logements de marché et la création de logements sociaux à caractère plus ou moins temporaire. Le gouvernement fédéral évite ainsi de s'engager à nouveau dans le financement à long terme du logement social » (Dansereau, 2005 : 24).

Dans ces années, le gouvernement québécois cherche également à déléguer de plus en plus de responsabilités aux des municipalités, ce qui se culmine par le "contrat de ville" de 2003⁸². Autant au Canada qu'au Québec, on cherche donc à décentraliser la question du logement, ce qui correspond aux analyses de Hanley quant à l'élaboration de nouvelles pratiques et mesures néolibérales⁸³. D'ailleurs, bien que le Québec continue à débloquer des fonds en matière de logement social depuis le retrait du fédéral, celui-ci cesse toute nouvelle

⁸¹ Le programme "AccèsLogis" « (...) permet à des coopératives, à des offices municipaux d'habitation, à des organismes et des sociétés acheteuses à but non lucratif de réaliser des logements sociaux et communautaires destinés à des ménages à revenu faible ou modeste ainsi qu'à des personnes ayant des besoins particuliers en logement » (Dansereau, 2005 : 23).

⁸² Voir le chapitre 6.

⁸³ À moins qu'il ne s'agisse réellement d'un dynamisme de gestion plus efficace en matière de logement, raison pour laquelle il est nécessaire de rester prudent avant de sauter à de telles conclusions.

construction d'HLM à partir de 1994, se concentrant sur les coopératives et les OSBL d'habitation. De cette manière, la gestion du parc social devient beaucoup moins engageante pour le gouvernement provincial et ce sont les municipalités qui finissent par tout gérer, celles-ci connaissant apparemment mieux leurs propres territoires (Hanley, 2004).

En 2014, c'est un peu moins de 11% du parc locatif au Québec qui est représenté par des logements sociaux. Malgré une demande grandissante, les ententes avec le fédéral sont de plus en plus limitées, ce qui s'accélère avec le temps. «En 2012, il [le fédéral] accordait toujours des subventions à 125 900 logements sociaux du Québec. C'est 3400 de moins qu'en 2008. Le phénomène est encore plus avancé à l'échelle du Canada où 45 000 logements ont cessé de bénéficier de subventions fédérales entre 2006 et 2013 » (front d'action populaire en réaménagement urbain, 2014b). Autant en France qu'au Canada, les gouvernements se retirent et se désengagent successivement de la question du logement social, afin de laisser aller le marché privé et de permettre le développement accéléré du libre marché et de la libre entreprise (Stébé, 2002 ; Hanley, 2004 ; Aubin, 1995). Cela se développe également dans d'autres sphères de la société, par exemple en matière d'emploi et d'immigration, où « (...) les employeurs cherchent à réduire leurs coûts de production pour augmenter leurs profits » (Côté, Frozzini et Gratton, 2013 : 83). Dans ce cadre, on fait entrer au pays un nombre croissant d'immigrant-e-s en situation de précarité (sans-papiers, travailleurs temporaires) afin de combler des postes non comblés et généralement sous-payés, parfois même en dessous du salaire minimum (*Ibid*).

Le logement social est quant à lui tributaire d'une logique hors marché qui ne cherche pas à accumuler du profit, raison pour laquelle les décideurs politiques favorisent des formules plus souples comme le développement d'OSBL et de coopératives d'habitation, au détriment de la construction et de la gestion de nouveaux HLM. «Une formule comme la coopérative d'habitation semble être plus respectueuse du premier principe de la politique d'habitation du gouvernement fédéral, qui insiste sur le fait que le mode dominant de fourniture du logement doit être le marché, étant donné que le loyer qui y est appliqué est calculé pour garder l'équilibre financier du projet » (Bahlouli, 2011 : 32).

Toutefois, la mise en place de nouvelles coopératives et d'OSBL est très complexe et nécessite de passer à travers de nombreuses démarches administratives. Non seulement faut-il trouver un conseil d'administration, mais il faut également faire des démarches auprès de la

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), de la Société d'habitation du Québec (SHQ), d'un groupe de ressources techniques (GRT) et de la municipalité (conseil des communautés culturelles et de l'immigration, 1991). Toute cette bureaucratie peut devenir démotivante, d'autant plus que la plupart des municipalités ne favorisent pas le développement de ce type de logements. Cela peut paraître encore plus difficile à surmonter pour des personnes nouvellement arrivées au Québec, alors que cela est déjà assez complexe pour quelqu'un né au Québec et connaissant les différentes structures administratives et la culture institutionnelle de la province (*Ibid*).

Un document rédigé par un organisateur communautaire de la fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ) nous indique les 10 étapes à suivre afin de développer un projet de logement social ou communautaire (Corriveau, 2013). Les démarches sont réellement complexes : il faut d'abord former un groupe de personnes intéressées par le projet et monter un dossier qui explique et justifie celui-ci, pour ensuite identifier des alliés "naturels" et décider de quel type de propriété s'agira-t-il. Après la présentation et la promotion du projet, la SHQ doit accorder un engagement conditionnel et le groupe doit soumettre un budget final. Une fois l'engagement définitif accordé vient la construction de l'immeuble, la sélection des locataires, l'arrivée des locataires puis finalement l'apprentissage de la gestion quotidienne. Même si nous avons omis plusieurs détails, cette courte présentation nous donne tout de même une bonne idée d'à quel point il peut être difficile de s'engager dans le développement d'un nouveau projet de logement social.

En 2014, il existe 56 148 logements sociaux et communautaires dans la ville de Montréal, dont 37% sont des HLM, 27,7% des OSBL, 23,5% des coopératives et 11,6% des logements publics non HLM. À Saint-Laurent, il n'y a que 943 logements sociaux et communautaires : 306 HLM, 326 OSBL, 228 coopératives et 83 logements publics non-HLM gérés par l'Office Municipal de l'Habitation de Montréal (OMHM) (Montréal en statistiques, 2014). On constate que « plus de 1150 ménages sont en attente d'un logement social à Saint-Laurent, un arrondissement qui n'a vu aucune mise en chantier de logements sociaux depuis 2008. Pendant ce temps, la construction de condos et de maisons unifamiliales, elle, est florissante » (Hébert-Dolbec, 2014). De nouveaux logements sociaux sont prévus à moyen terme, mais pour le moment, les listes d'attente débordent et cela peut prendre « (...) plus de cinq ans avant de pouvoir enfin emménager et voir la lumière au bout du tunnel » (*Ibid*).

Bien que Saint-Laurent accueille beaucoup d'immigrant-e-s, dont plusieurs sont nouvellement arrivés au Canada, il n'existe pas de politiques locales ou provinciales en matière d'immigration et de logement. Pourtant, le logement est reconnu comme étant essentiel à l'installation des nouveaux et nouvelles arrivantes, tout comme pour le reste de la population, bien entendu. Cependant « Although federal housing programs made some room for ethnic-specific housing projects, Quebec, in keeping with its needs to promote a common, francophone public culture while allowing for diverse cultural expression within communities and families, has long rejected this model with the argument that it contributes to the ghettoisation of new immigrants and ethnic groups » (Hanley, 2004 : 68). À travers les années, la proportion d'immigrant-e-s dans les logements sociaux est en augmentation constante (*Ibid*), et malgré tout, le gouvernement refuse de percevoir la réalité des choses : la pauvreté est grandissante chez les nouveaux et nouvelles arrivantes, et il est faux de croire que chacun et chacune détient les mêmes possibilités d'action, peu importe la position sociale occupée.

5.2.2 Les coopératives d'habitation

Les premières coopératives d'habitation au Québec remontent aux années 1940, et « (...) visaient l'accession à la propriété individuelle pour leurs membres » (Mercier, 2005 : 8). Ces coopératives (dites de construction) servaient à obtenir une propriété à moindres coûts, et une fois le bâtiment mis sur pieds, la coopérative n'avait plus lieu d'être. Loin de la formule actuelle, ces premiers modèles ne représentaient pas du logement social puisqu'aucune subvention n'était émise par l'État. Vers la fin des années 1960, la SHQ est créée « (...) puisque le gouvernement du Québec voulait, à l'époque, assurer sa compétence constitutionnelle dans le domaine du logement » (Aubin, 1995 : 16). Cela mène à la création de la fédération Coop-habitat, qui peu de temps après, fait faillite suite à une série de difficultés non prévues. Cette phase permet tout de même la création de plus de 1 432 unités de logement (Aubin, 1995 ; Société d'Habitation du Québec, 2012 ; Mercier, 2005).

En 1973, la SHQ crée un nouveau programme qui sera subventionné conjointement avec le fédéral. Dans la même année, les coopératives sont officiellement accréditées par la loi nationale d'habitation, et plus de 25 coopératives (1 000 unités de logement) voient le jour au Québec. En 1976, les groupes de ressources techniques (GRT) sont créés, qui « (...) ont pour

mandat d'aider les individus qui veulent réaliser des projets coopératifs en fournissant les services d'assistance légale, technique, de consultation, d'expertise et de rénovation » (Aubin, 1995 : 19). Ces groupes sont subventionnés et permettent la création de nombreuses nouvelles coopératives.

La période de floraison des coopératives commence à ralentir vers le milieu des années 1980, alors que le gouvernement fédéral se désengage de plus en plus des projets de logements sociaux dans l'ensemble du pays. La clientèle visée change, et l'on s'adresse maintenant de manière quasi exclusive aux ménages à faible revenu (Société d'Habitation du Québec, 2012). Dans les années 1990, comme nous l'avons précédemment mentionné, le fédéral se retire entièrement, et c'est le gouvernement du Québec qui met en place de nouveaux programmes tels qu'AccèsLogis.

Actuellement, c'est AccèsLogis qui permet le développement des coopératives d'habitation. Le financement provient donc de la SHQ, et les projets sont portés en collaboration avec les GRT. Le financement varie entre 50 et 100%, mais se rapproche plus souvent de 50%. Une "contribution du milieu" doit être faite, qui provient souvent de la municipalité, mais aussi parfois des organismes communautaires. La communauté rembourse la base, ce qui n'excède pas plus de 15%. Pour le reste, il y a un emprunt hypothécaire de 35%, dont le remboursement se fait par les futurs propriétaires. Cela peut prendre de deux à quatre ans avant la prise en charge par un groupe immobilier (Communauté métropolitaine de Montréal, 2012).

Comme nous l'avons déjà montré, plusieurs étapes sont à suivre, dont les premières peuvent prendre plusieurs mois, voire des années. Seulement trouver un terrain peut être difficile et peut ralentir le processus. Tout cela fait en sorte qu'en fin de compte, la réalisation et la construction de nouvelles coopératives deviennent extrêmement difficiles, même s'il s'en construit de nouvelles chaque année. Selon une intervenante que nous avons interviewée et qui fait référence aux politiques municipales de "mixité sociale", « (...) la façon la plus facile d'avoir du logement social aujourd'hui [c'est] d'être dans un projet d'inclusion d'un gros ensemble de condos. C'est un peu triste, mais c'est ça » (entrevue avec *Ca*, 5 juillet 2014). D'ailleurs, lors de la soumission d'un nouveau projet de coopérative, il existe une limite d'argent qui peut être dépensé, ce que l'on appelle les "critères de modestie". Puisqu'il s'agit de l'argent de l'État, des taxes et des impôts, on cherche à éviter que la coopérative ne se

développe pas dans le "luxe". Cette limitation fait en sorte que plusieurs projets ne voient jamais le jour, puisque les coûts des terrains et les honoraires professionnels sont beaucoup trop élevés (entrevue avec *Al*, 2 juillet 2014).

Une fois le projet terminé, l'État peut donner des suppléments de loyer aux personnes dans le besoin, et des organes comme la Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement (SCHL) peuvent fixer les loyers lors de la première année d'établissement de la coopérative. De cette manière, elle s'assure de faire le lien avec le marché privé, puisqu'elle fixe les coûts en fonction de celui-ci. Au bout de quelques années, la SCHL peut également obliger l'augmentation des loyers en fonction de l'inflation. Malgré le passage d'une propriété privée à un mode de propriété collective, l'État s'assure de garder son rôle de quasi-proprétaire et de protecteur de l'accumulation capitaliste : il « (...) limite quantitativement le développement de l'économie coopérative par rapport à celui de l'économie capitaliste du logement » (Saucier, 1986 : 126)⁸⁴. Certain-e-s, pour contrer la dépendance étatique, créent des pratiques d'inter-coopération économique, mais cela reste marginal. Les membres d'une coopérative vont alors tenter de trouver du financement (indépendamment de l'État) afin de réinvestir dans de nouvelles coopératives. On peut, par exemple, créer une banque de logement, ou encore ouvrir une nouvelle marge de crédit afin de contribuer au développement d'une nouvelle coopérative, sans que celle-ci ait à passer par toute la paperasse administrative et bureaucratique imposée par l'État (*Ibid* ; Saucier, 1992).

Concrètement, au-delà de diminuer la facture du loyer, les coopératives peuvent permettre le développement de fortes amitiés, d'échanges affectifs et de relations de solidarité dans le voisinage. Or, les tensions sont également possibles et peuvent être liées à un partage de pouvoir inégal ou à une participation différenciée des membres aux tâches et à la gestion de la coopérative (*Ibid*). La sélection des membres peut aussi être conflictuelle, alors que le conseil administratif peut abuser et faire du favoritisme envers la famille et même parfois des personnes issues de la même origine ethnoculturelle. « De plus, compte tenu du niveau d'interconnaissance un peu plus élevé dans les coopératives et du fait de l'adhésion supposée à

⁸⁴ En ce sens, nous entendons « (...) l'utilisation du logement comme marchandise en vue de générer un profit maximum approprié privément par les agents exploiters de cette marchandise. (...) En pareil cas, sur le strict plan économique, l'État joue le rôle de garant du caractère marchand du logement » (Saucier, 1992 : 24).

un projet commun, des conflits particuliers s'y développent autour des valeurs, par exemple autour de convictions religieuses ou politiques (...) » (Dansereau et Séguin, 1995 : 237-238).

Une fois la coopérative mise en place et fonctionnelle, il n'y a plus aucun contrôle par rapport au recrutement des membres (excepté auprès du conseil administratif). Des intervenant-e-s de Saint-Laurent nous confirment que dans certaines coopératives de l'arrondissement, « si tu ne connais personne, tu ne peux pas espérer rentrer » (entrevue avec *Va*, 29 août 2014 ; *Mo*, 12 août 2014). Plus particulièrement à propos de la coopérative de Place-Benoît, les problèmes seraient apparemment rendus graves, le conseil administratif ne s'occupant pas de la coordination de l'entretien des logements. La moisissure et la vermine se seraient développées de manière exponentielle.

5.2.3 Les OSBL d'habitation

« Les OSBL-H [d'habitation] sont destinées à des personnes qui sont aux prises avec des problèmes de pauvreté économique et qui vivent des situations de vulnérabilité sur le plan social » (Lalonde et *al.*, 2001 : 29). Il peut s'agir, par exemple, de personnes âgées possédant peu de moyens, d'itinérant-e-s, de personnes ayant une santé mentale fragile, etc. Souvent, les OSBL-H n'émergent pas à partir des personnes qui habitent directement ces logements, mais bien d'intervenant-e-s et/ou de bénévoles qui cherchent à trouver des solutions dans un espace ou auprès d'une communauté particulière (Aubin, 1995). Au Québec, cette formule a commencé à se développer dans les années 1980, et « depuis la création du programme AccèsLogis, c'est la formule de logement social qui prend le plus d'ampleur » (Lalonde et *al.*, 2001 : 29).

Le conseil d'administration étant formé d'agent-e-s extérieur-e-s et de locataires des immeubles, plusieurs se retrouvent à réaliser un travail spécialisé, sans pourtant que le financement ne le permette. Les membres extérieurs du CA ne devant théoriquement que s'occuper des aspects administratifs de l'OSBL finissent souvent, en réalité, par en faire beaucoup plus auprès d'une population démunie et en recherche d'aide en tout genre. Au final, on demande à ces bénévoles de faire un travail pour lequel ils et elles ne sont pas nécessairement formé-e-s, et ce sans subventions supplémentaires. « Ce que l'on demande au bénévole moderne, au nom de l'entraide et de la solidarité sociale, c'est à toutes fins utiles, de

suppléer aux manquements des instances responsables, au sous-financement des organismes et au désengagement de l'État » (*Ibid* : 33).

Dans le cas d'immigrant-e-s nouvellement arrivé-e-s au Canada, la formule OSBL-H peut être très intéressante étant donné la situation d'urgence dans laquelle plusieurs se retrouvent et la difficulté pour ces personnes de trouver un logement à bas prix et en bon état, du moins lors des premières années d'installation. De plus, la formule OSBL-H connaît l'avantage, pour les locataires, de ne pas avoir à nécessairement s'occuper de tâches de gestion ou d'entretien collectif. Cela peut être un soulagement pour les personnes qui doivent déjà s'occuper de trouver un emploi, d'apprendre le français et/ou l'anglais, de faire les démarches en reconnaissance de diplômes, etc.

Toutefois, le financement et le développement de nouvelles OSBL-H sont assez difficiles à obtenir. Le secteur communautaire n'a pas nécessairement de l'argent à mettre afin d'engager quelqu'un (ou un groupe d'individus) pour développer de tels projets. Cela prendrait des bénévoles, et même dans ce cas, la situation nécessiterait de passer à travers plusieurs étapes complexes. Il faudrait également faire tout un travail de sensibilisation et de mobilisation afin d'espérer faire pression auprès des acteurs politiques, pour qu'ils s'engagent dans le projet et lui donnent leur appui (entrevue avec *St*, 3 juillet 2014).

Dans le cas de Norgate, la situation devient encore plus difficile, puisque les propriétaires possèdent plus de la moitié des logements du quartier et n'ont aucun intérêt à changer certains d'entre eux en OSBL. Les propriétaires se trouvent dans une logique de profit et d'accumulation, ce qui n'est aucunement illégal au niveau de la loi, et qui est même encouragé par les différents paliers étatiques. La situation obligerait probablement à observer les possibilités dans d'autres espaces de Saint-Laurent, même si rien n'est totalement impossible. De plus, advenant la réalisation de nouveaux projets d'OSBL, les problèmes de financement interne restent, tout comme les difficultés que peuvent vivre les agent-e-s extérieur-e-s siégeant sur le conseil d'administration. Il nous semble nécessaire, dans ce cas, de financer davantage les OSBL-H qui sont déjà en place avant d'en créer de nouvelles.

Au final, il s'agit d'une bonne piste à explorer, mais comme dans le cas des coopératives d'habitation, cela n'est pas facile et nécessite beaucoup de temps et d'investissement de la part de l'ensemble des acteurs concernés. Un (ré)engagement étatique fort et dynamique nous semble une fois de plus indispensable.

5.2.4 Les habitations à loyer modique (HLM)

Les HLM, gérés par le secteur municipal, s'adressent principalement aux personnes dans le besoin et qui vivent avec de faibles revenus. Les listes d'attente étant tellement élevées, un système de pointage finit par favoriser les gens qui se retrouvent dans des situations d'extrême urgence : « c'est-à-dire que les familles très démunies, l'itinérance, le surpeuplement du logement actuel, la monoparentalité qui implique plusieurs enfants et l'impossibilité de travailler sont priorisés par rapport aux ménages qui attendent depuis longtemps » (Guay-Charrette, 2010 : 18). D'autres contraintes particulières font en sorte qu'il peut être extrêmement long et difficile d'accéder à un HLM, d'autant plus qu'il ne s'en construit pas de nouveaux depuis maintenant plus de 20 ans.

Les premiers HLM au Québec remontent au début des années 1950. Les coûts de construction étaient gérés, jusqu'aux années 1980, à 50% par le fédéral et à 50% par le provincial. À partir du début des années 1980, le gouvernement fédéral décide de prioriser les formules de coopératives et d'OSBL-H, qui deviennent dès lors les principales tendances en matière de logement social. Rendu à la fin des années 1980, le fédéral subventionne encore à 50% les HLM, mais le provincial diminue sa charge à 40% pour en laisser 10% aux municipalités. Une fois de plus, à partir de 1994, le gouvernement fédéral cesse toute construction de nouveaux HLM, et les contributions annuelles servent à subventionner le logement social déjà mis en place (Aubin, 1995).

De nos jours, les quelque 20 000 logements HLM de Montréal se retrouvent dans des situations de plus en plus problématiques, alors que les listes d'attente ne cessent d'augmenter, tout comme les logements nécessitant des réparations majeures. Selon le directeur général de l'Office Municipal d'Habitation à Montréal (OMHM), « il y a un rattrapage historique à faire (...). C'est des décennies de sous-investissement qu'on doit rattraper » (Gagnon, 2014b). Les investissements, qui s'élevaient à plus de 80 millions de dollars par année, se situent actuellement « (...) à seulement (...) 23 millions par an, en moyenne. (...) Le résultat est que plusieurs des immeubles qui sont en attente de rénovation depuis des années nécessitent maintenant des travaux majeurs » (*Ibid*).

Pour faire court, la situation en matière d'HLM au Québec n'est pas des plus réjouissantes : cela fait plusieurs années qu'il n'y a plus de nouveaux logements de ce type qui ont été construits, plusieurs HLM sont en mauvais état et nécessitent des réparations majeures, et les listes d'attente sont ridiculement longues. Déjà au milieu des années 1990, plus de 20 000 personnes étaient inscrit-e-s sur des listes d'attente, et la situation n'a toujours pas changé de nos jours. Au tournant des années 2010, autant de personnes étaient inscrites sur les listes, le roulement des ménages quittant leur HLM étant de moins de 1 000 par année (Aubin, 1995 ; entrevue avec *Al*, 2 juillet 2014).

Il nous semble assez évident que tous ces problèmes relèvent d'un désengagement massif de l'état en matière de logement social. L'OMHM gère ses logements comme si elle gérait des logements privés, alors qu'elle élimine souvent des personnes à risque d'être "problématiques". De plus, les logements HLM sont souvent trop petits pour les ménages qui y résident, et les critères d'attribution sont très stricts, surtout en ce qui concerne la taille des ménages (Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, 1991). Nous en sommes rendus à un point où l'État ne veut pas employer les moyens nécessaires, ou plutôt prétend ne pas avoir les moyens :

Je pense que c'est aussi une question de volonté, tu choisis où tu mets ton argent... Mais on est à un point où il n'y a pas autant d'investissement en logement social qu'il y en a déjà eu, et il n'y en a pas suffisamment pour répondre à la demande, et loin de là. (*Al*, 2 juillet 2014).

5.2.5 Pour un avenir en matière de logement social?

Nous ne pouvons pas dire que la SHQ ne fournit aucun effort en matière de logement social, car elle reste « (...) le plus important propriétaire immobilier au Québec (...) » (Aubin, 1995 : 57), d'autant plus qu'elle finance les coopératives et OSBL d'habitation. Malgré cela, le financement reste insuffisant, et même si la SHQ affirme que « la grande majorité des Québécois sont bien logés » (Gariépy, 2002 : 5), la situation reste grave dans plusieurs espaces de la province, comme à Norgate. Selon nous, la plupart des objectifs de la SHQ n'arrivent pas à être totalement atteints. Par exemple, le troisième objectif, inscrit dans la loi constitutive, prévoit « de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique » ; encore, le sixième objectif prévoit, quant à lui, « de promouvoir l'amélioration de l'habitat »

(*Ibid* : 3). Les objectifs restent larges et plutôt imprécis, ce qui laisse une très grande marge de manœuvre auprès des employé-e-s de la SHQ.

Si l'on se fiait uniquement sur les lois et les règlements, il n'y aurait théoriquement plus aucun problème de logement à Montréal et au Québec. Le problème, c'est l'application concrète du cadre réglementaire, qui ne concorde pas toujours avec la réalité. De cette manière, il est facile pour les politiciens et les politiciennes de tenter de régler des problèmes par l'application de nouvelles lois, mais la réalité de leurs applications est beaucoup plus complexe. Pour que les autorités s'occupent réellement d'un dossier, cela en prend beaucoup plus, et l'application concrète de la réglementation ne garantit pas que la situation sera automatiquement réglée (entrevue avec *St*, 3 juillet 2014).

Un autre problème majeur que nous devons prendre en compte, du moins en ce qui concerne la région de Montréal, est la spéculation immobilière et le manque de subventions, qui ne permettent pas l'achat de terrains. Souvent, c'est le privé qui l'emporte en premier, car celui-ci n'a pas à passer par des étapes de négociation auprès de la ville et de l'arrondissement (entrevue avec *Ca*, 3 juillet 2014). Entre-temps, la construction de nouveaux logements sociaux est limitée, ce qui rallonge les listes d'attente et ainsi de suite. Les organisations communautaires en matière de logement, tels le FRAPRU et le RCLALQ, en viennent à demander davantage de subventions auprès des instances gouvernementales, mais rien n'y fait, aucun financement supplémentaire n'est accordé. Pourtant, ils sont plus que raisonnables dans leurs revendications⁸⁵, car certains pensent qu'il faudrait demander au moins trois fois ce que le FRAPRU et le RCLALCQ réclament afin de répondre à la demande en matière de logement abordable (entrevue avec *Er*, 4 juillet 2014).

On peut dire que « le recadrage, ou encore la restructuration de l'intervention étatique à laquelle on assiste, s'inscrit dans un contexte de crise : crise du mode d'accumulation et crise fiscale de l'État » (Séguin et Villeneuve, 1999 : 31). Cela concorde directement avec les nouvelles mesures néolibérales amorcées par le gouvernement Mulroney dans les années 1980, qui consistent en trois points majeurs : « 1) l'entreprise privée est la meilleure voie pour créer des emplois permanents, ce n'est pas le rôle premier de l'État ; 2) bien gouverner, ce n'est

⁸⁵ Par exemple le financement de 50 000 logements sociaux en 5 ans au Québec (2016-2020). Voir le site internet du FRAPRU, sous la rubrique "campagnes" : <<http://www.frapru.qc.ca/50-000/>>. Consulté le 4 août 2015.

pas augmenter le rôle de l'État, mais rendre son rôle plus efficient ; et 3) la prospérité à long terme du Canada dépend de sa capacité à réduire le déficit fédéral et la dette accumulée » (*Ibid*).

Dans ce contexte, il devient difficile d'agir sur tous les plans et de répondre à des objectifs comme ceux de la SHQ, car ce ne sont que les gens qui sont dans des situations urgentes qui sont en mesure de profiter des bienfaits de l'aide étatique. Plutôt que de se désengager de manière directe et ouverte, on opte pour une décentralisation graduelle, où c'est d'abord le provincial qui hérite des questions entourant le logement social. Au final, c'est le municipal qui vient à en gérer une grande partie, en concertation avec le milieu communautaire, pourtant déjà débordé et surchargé. « L'État se trouve donc confiné ici à son rôle qui consiste à faciliter des interventions privées (...), [ce qui] nous rapproche de la politique de logement américaine qui, depuis longtemps, a plutôt favorisé une réponse du marché privé aux besoins de logement des ménages démunis » (*Ibid* : 34).

Après cette courte intrusion dans le monde du logement social, nous restons sceptiques quant au développement de ces types d'habitation à Saint-Laurent et dans le quartier de Norgate. Bien que cela représente, en notre sens, un idéal et que nous considérons que le logement social doit subsister et être défendu, il est difficile de croire en une amélioration et une augmentation globale de ce type d'habitation au Québec et partout ailleurs au Canada. Les facteurs politiques et idéologiques qui orientent nos gouvernements actuels favorisent le secteur privé, et ce malgré une accession de plus en plus difficile au marché locatif.

Chapitre 6

Possibilités et limites des différents acteurs

Dans ce chapitre, nous examinerons une série d'actions qui pourrait être entreprises dans le quartier de Norgate afin d'améliorer la situation et de répondre à l'urgence qui s'y présente en matière de logement. À partir de la littérature que nous avons retenue et des entrevues menées lors de notre collecte de données, nous observerons autant le champ d'action possible des autorités gouvernementales et étatiques, que du milieu communautaire et des résident-e-s de Norgate. Nous verrons que ces trois catégories d'acteurs connaissent des particularités, mais nécessitent également d'être mis en (inter)relation les unes avec les autres. Ce chapitre est particulier puisque nous tenterons de naviguer entre les différentes échelles, dans l'objectif de créer une ouverture vers des pistes de résolution concrètes.

Nous commencerons en examinant le rôle des acteurs institutionnels, notamment à l'échelle municipale, pour ensuite observer les actions entreprises par la régie du logement et ses limites. Nous verrons par la suite en quoi le milieu communautaire vient jouer un rôle primordial non seulement en matière d'aide individuelle et d'accessibilité au logement, mais en créant également une ouverture vers des actions à portée beaucoup plus large. Malgré cela, le milieu communautaire connaît lui aussi des limites, d'où l'importance de s'attarder sur le sujet de la mobilisation et de la participation citoyenne.

6.1 Paliers gouvernementaux et secteurs institutionnels

6.1.1 Pouvoirs étatiques en matière de logement et intervention municipale

Au Canada, autant les gouvernements fédéraux et provinciaux ont des responsabilités en matière de logement. Il existe des programmes qui touchent l'ensemble des provinces, des programmes propres à certaines provinces, des programmes uniques à chaque province et des programmes municipaux en partenariat avec les autres paliers. Il existe d'ailleurs trois principes fondamentaux qui traversent l'ensemble de ces programmes : 1) le mode dominant doit être le marché ; 2) les logements doivent être de bonne qualité ; 3) une aide gouvernementale doit être fournie pour les plus démunis en matière de logement (Dansereau, 2005). En raison du dernier principe, le Canada se rapproche du modèle Américain en

adoptant une logique de "mixité sociale", ou encore en créant des politiques de "zonage d'inclusion", « (...) qui consiste à obliger ou à inciter les promoteurs privés à inclure dans tout nouveau développement une proportion donnée de logements abordables » (*Ibid* : 10). Des lois qui visent à réduire les inégalités et limiter les aspects discriminatoires dans la recherche de logement sont également adoptées, mais rapidement reconnues comme étant difficilement applicables (Ray, 1998).

Dans un contexte néolibéral, le Canada se libère de plusieurs tâches associées à la gestion du parc immobilier, et accorde graduellement de plus en plus de crédit aux initiatives locales relevant des provinces, des municipalités et du secteur privé. Les provinces, qui font usage de beaucoup de prudence face aux politiques d'habitation, ciblent des communautés particulières comme les familles à faible revenu, les personnes âgées, ou encore les personnes handicapées. La passation des tâches en matière de logement se fait également au niveau local et municipal, de concert avec le milieu communautaire qui gère un nombre important de projets. Face à cela, les municipalités finissent par dépasser leurs mandats habituels en matière de logement et adoptent de nouveaux programmes et de nouvelles politiques urbaines⁸⁶ en espérant obtenir des résultats concrets et positifs (Dansereau, 2005).

Cette passation constante culmine ultimement par le transfert total de la gestion des logements sociaux aux municipalités, ce que le gouvernement provincial de l'Ontario décide de faire en 2001. Au Québec, cette tendance à la décentralisation mène au « (...) contrat de ville conclu en 2003 entre la ville de Montréal et le gouvernement du Québec, qui délègue à la ville la gestion complète des programmes sur son territoire et lui attribue une grande latitude dans l'établissement des modalités d'application » (*Ibid* : 37).

À Montréal (au niveau municipal), la situation est complexe. Autant la ville que l'agglomération et les arrondissements tiennent des pouvoirs particuliers en matière de logement et de politiques urbaines. Suite au contrat de 2003, la ville décide elle-même de transférer une partie de ses pouvoirs vers les arrondissements. Les municipalités deviennent alors en mesure d'établir leurs propres plans d'aménagement urbain, par exemple en organisant un développement favorable à la construction de condos et/ou de logements sociaux. Ainsi, les arrondissements (tout comme la ville centre) détiennent un certain pouvoir d'agir qui varie en

⁸⁶ Par exemple les revitalisations urbaines intégrées (voir chapitre 5).

fonction de plusieurs facteurs, dont celui de la vision idéologique et politique (Landry, 2013).

En matière d'immigration, ce sont également les arrondissements qui reçoivent la plus grande part de gestion sur leurs propres territoires. Dans un tel contexte, la ville de Montréal nécessite beaucoup de financement, puisque c'est la municipalité qui connaît la plus grande part d'immigration au Québec. Suite à l'entente de 2003, la municipalité manque donc de financement, ce que la province de Québec décide de lui accorder. « Cependant, comme la Ville de Montréal le fait valoir, les montants octroyés en 2006 par le gouvernement du Québec correspondaient à un ratio de 1,5 dollar par immigrant à Montréal. Rappelons que ce ratio est de 3,8 dollars pour la ville de Laval, de 18,3 dollars pour la ville de Québec et de 104,2 dollars pour la municipalité de Rawdon » (Fourot, 2013 : 188). Une entente entre la ville de Montréal et le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC)⁸⁷ est alors conclue, et le financement est doublé, ce qui reste encore insuffisant. Le montant double une fois de plus en 2011, l'accent étant mis sur l'importance du rôle des arrondissements dans ce domaine (*Ibid*).

Dans le cas de Norgate, la ville vient de constater le problème de logements existant dans les blocs de MetCap, tout en mettant de la pression sur le propriétaire en le menaçant avec des avis d'infraction⁸⁸. Selon une intervenante, la situation actuelle est, grâce à cela, bien moins pire qu'elle ne l'était quelques années auparavant. Toutefois, les efforts de la ville restent plutôt limités, alors que la compagnie MetCap est en mesure d'agir uniquement lorsqu'on l'oblige, sans réelles conséquences:

Il y a eu des amendes, mais c'était long, c'était dur et je ne suis pas sûr encore. La façon que la ville travaille, et ce n'est pas juste ici, c'est que dès que le propriétaire est collaborant, l'amende tombe. Donc ils ont un avis seulement. Moi je ne suis pas d'accord! Parce que toi, quand tu passes un feu rouge, on te donne une amende. Comment ça se fait qu'ici on ne le fasse pas? Et c'est ici qu'il y a un problème. Parce qu'il y a une faille... (*Va*, 29 août 2014).

La ville intervient à de nombreuses reprises, mais cela n'est pas suffisant. De plus, les procédures menant à la visite d'un ou d'une inspectrice peuvent être longues et complexes et ne

⁸⁷ Le MICC représente actuellement, en 2015, le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

⁸⁸ Cela peut être, par exemple, l'obligation de faire des rénovations particulières dans un espace de trois semaines, sous la menace d'une pénalité de 5 000\$ par jour excédant ces trois semaines.

se réalisent pas de manière automatique. La ville devrait, dans ce cas, avoir recours à de plus grands moyens coercitifs, ce qui ne nous semble pas impossible à réaliser.

6.1.2 La régie du logement

Nous venons de voir que malgré les mesures mises en place par la ville de Montréal et les arrondissements, la dégradation du parc locatif dans le quartier de Norgate ne fait que s'amplifier. Cela est également le cas dans plusieurs autres espaces de la ville, où « (...) la proportion de logements locatifs ayant besoin de réparations majeures ne cesse d'augmenter (...) [et où] les réparations mineures seraient aussi à la hausse depuis 2006 » (RCLALQ, 2013 : 3). Devant cette dégradation, les locataires ne font face qu'à des choix limités : soit faire appel aux inspecteurs et inspectrices de la ville (ce qui ne va pas de soi), soit recourir à la régie du logement. « Or, la régie du logement devient de plus en plus inaccessible pour résoudre leurs problèmes liés à l'insalubrité : à moins d'une urgence, il peut s'écouler en moyenne jusqu'à 20 mois avant d'obtenir une ordonnance forçant le propriétaire à faire les travaux requis » (*Ibid* : 6).

La régie du logement définit ce qui est impropre à l'habitation par « (...) le logement dont l'état constitue une menace sérieuse pour la santé ou la sécurité des occupants ou du public, ou celui qui a été déclaré tel par le tribunal ou par l'autorité compétente » (King, 2000 : 48). Toutefois, il n'est pas aussi simple de prouver qu'un logement est insalubre ou impropre à l'habitation, alors que les procédures afin d'en arriver à cette conclusion peuvent être longues et complexes. Comme plusieurs intervenant-e-s du milieu communautaire nous l'ont mentionné, la régie du logement connaît de nombreux problèmes et de sérieuses lacunes. Le simple fait d'obtenir quelqu'un au téléphone lorsque l'on tente d'entrer en contact avec la régie peut être difficile. Il vaut parfois mieux se présenter en personne, ce qui nécessite déjà un certain nombre de temps. De plus, ouvrir un dossier à la régie coûte environ 70\$ (le prix augmente chaque année), ce qui finit par en décourager certain-e-s :

Parce que ce qui se passe, comme je discutais avec une cliente aujourd'hui ; [je lui disais] "pourquoi tu n'as pas fait une plainte à la régie du logement?", et elle me dit "je suis allé là-bas et on m'a dit qu'uniquement pour ouvrir le dossier il faut donner tant d'argent". Je me suis dit que déjà la personne n'a pas beaucoup d'argent et elle va dépenser cet argent-là, et je ne sais même pas si ça va marcher. En plus, on lui dit que ça prend du temps, alors elle s'est dit qu'elle laisserait tomber. (*Ka*, 5 septembre 2014).

Ainsi, pour faire une plainte à la Régie du logement, il faut dans tous les cas s'armer de patience. Le résultat est un grand découragement, et ceux et celles qui subissent des problèmes d'insalubrité liés à leur logement préfèrent quitter plutôt que d'entamer des procédures qui paraissent impossibles à surmonter.

Certaines personnes sont convaincues que la Régie du logement n'est pas du tout objective et qu'elle avantage les propriétaires au détriment des locataires. Comme on nous l'a bien expliqué, un ou une propriétaire est en mesure d'ouvrir un dossier à la Régie du logement dès le 21^e jour du mois, lorsque le loyer ne lui a pas encore été versé. À partir de ce moment, cela prend un maximum de 7 semaines avant que sa cause ne soit entendue devant un tribunal. Les procédures concernant le refus d'une augmentation de loyer sont similaires et se règlent dans un lapsus de temps tout aussi rapide. Dans le cas d'un-e locataire qui connaît des problèmes d'insalubrité (par exemple d'infestation de coquerelles ou de punaises), les procédures sont beaucoup plus longues. Non seulement il ou elle doit d'abord envoyer une mise en demeure au propriétaire, mais lorsque la cause réussit à se rendre jusqu'à la Régie, les délais peuvent durer jusqu'à plus de 2 ans. Selon une de nos informatrices, cela est dû en partie au droit de propriété privée, qui est encore très fort et sacré dans la province du Québec et dans l'ensemble du Canada. Cela se reflète ultimement dans la mise au rôle des dossiers, alors que certaines causes sont traitées en priorité, c'est-à-dire celles qui favorisent les propriétaires (entrevue avec *Ca*, 3 juillet 2014).

La Régie du logement reste tout de même une instance plus que nécessaire et un outil permettant de rendre justice autant aux locataires qu'aux propriétaires, du moins jusque dans une certaine mesure. Comme le fait remarquer Pierre Hamel, « plusieurs comités de logement ont dénoncé la Régie comme étant un organisme voué à la défense des intérêts des propriétaires, même s'il a toujours été difficile pour eux de ne pas y avoir recours comme moyens d'action » (1983 : 145).

Les pistes de solutions qui nous ont été soumises par les intervenant-e-s que nous avons interviewés ne manquent pas. Il serait déjà possible de réduire les coûts d'ouverture de dossier afin que chacun-e soit en mesure de soumettre des demandes à la Régie du logement. De plus, un investissement profond devrait être réalisé de la part des régisseurs afin de réduire les délais d'attente. Il conviendrait également de revoir la mise au rôle des dossiers afin de s'assurer que les propriétaires ne soient pas avantagés par rapport aux locataires. Mais comme

on nous le fait remarquer, « (...) il ne faut pas trop avoir la pensée magique » : cela fait déjà plusieurs années que la régie prévoit réduire ses délais d'attente, et rien n'a encore été fait (*Ibid*).

Nous en arrivons à savoir si l'absence de changement auprès de la régie relève d'un manque de ressources ou bien plutôt de facteurs idéologiques et politiques. Dans tous les cas, il nous semble maintenant assez clair que les institutions gouvernementales et les différentes instances de pouvoir étatiques ne sont pas en mesure de fournir à elles seules les moyens nécessaires afin de régler une situation aussi grave et problématique que celle que nous avons décrite par rapport au quartier de Norgate, du moins en matière de logement.

6.2 Le milieu communautaire, la participation et l'engagement citoyen

6.2.1 Rôle(s) et capacité(s) des organismes communautaires

En matière de logement, il est évident que les organismes communautaires jouent un rôle crucial à Montréal et dans l'ensemble du Québec (Germain, 2013). Que ce soit par le moyen de revendications auprès des instances gouvernementales, ou bien directement auprès des résident-e-s, «il faut reconnaître le travail réalisé par des centaines d'organisations qui quadrillent les quartiers de la ville à la défense des groupes qui vivent dans la précarité, ou qui les soutiennent par une offre de services. C'est très souvent ce travail de fourmi qui permet également à un bon nombre de locataires de vivre dans de meilleures conditions » (Latendresse, 2013 : 11).

Suite aux recherches et aux entrevues que nous avons menées, nous sommes en mesure de créer une distinction entre trois types d'organismes qui offrent de l'aide en matière de logement. Chacun est tout aussi important l'un que l'autre (et est en quelque sorte interrelié), mais chacun connaît également ses particularités. D'abord, il y a les organismes qui ne sont pas uniquement centrés sur le logement, mais qui offrent tout de même de l'aide aux locataires et les soutiennent dans leurs démarches. Ces organismes, qui ont une mission beaucoup plus large, agissent principalement en matière de prévention. Ensuite, les comités logement s'occupent de la défense des droits des locataires, tout en ayant une certaine portée revendicatrice. Au-delà de l'aide directe aux locataires qui connaissent des problèmes de logement, ces comités peuvent envoyer des fax à la régie du logement, faire du porte-à-porte

et de la mobilisation, notifier les journalistes à propos d'un enjeu particulier, etc. Finalement, les organismes nationaux (RCLALQ et FRAPRU), composés de regroupements de comités logement, s'occupent de la représentation et des revendications politiques auprès des représentant-e-s de l'État.

Dans tous les cas, le financement de ces organismes reste très limité. Certains, malgré la nécessité, ne réussissent pas à fonctionner de manière régulière :

On n'a pas encore [suffisamment] de financement, même pas pour payer le local. Donc on est toujours en crise financière. Je dis crise, car c'est une crise vraiment. Parce que quand tu dois ... ton mandat est assez sérieux, tu as une population qui a un besoin spécifique de soutien, puis on n'a pas une structure solide. Ça peut pas marcher être en déficit toujours! (*Va*, 29 août 2014).

Ils doivent alors se tourner vers l'arrondissement, qui décide ou non de subventionner en fonction de l'urgence de la situation, comme dans le cas de Norgate :

On a toujours eu des demandes [auprès de l'arrondissement] qui ont été acceptées, parce que les problématiques sont réelles et graves. C'est des quartiers ciblés aussi. Cela fait qu'on travaille ensemble aussi. L'arrondissement a vu qu'à travers l'organisme, ils arrivent à combler certains objectifs, au niveau de la salubrité et des problèmes qui arrivent à l'arrondissement. C'est pas fou! J'ai compris cela depuis longtemps. (*Ibid*).

Même les organismes qui sont mieux financés n'hésitent pas à se qualifier de « quêtés professionnels ». Il y a toujours quelqu'un qui travaille sur de nouvelles demandes de subvention afin de « faire rouler les activités et de répondre aux besoins de [la population visé] » (entrevue avec *Ai*, 22 août 2014). Ainsi, l'ensemble du milieu communautaire centre une bonne partie de ses énergies sur la question du financement qui reste extrêmement limitée, voire inexistante (entrevue avec *Er*, 4 juillet 2014).

Ce manque de financement correspond au nouveau modèle de partenariat néolibéral selon lequel les organismes communautaires ne représentent qu'une extension et un continuum de l'État : «In Quebec today, there has been more than a decade of the state promoting a neoliberal partnership model that subcontracts services to community groups without necessarily providing adequate funding, a model now accepted by many community groups, although not necessarily by choice » (Hanley, 2004 : 124). Cette situation, qui crée un (faux) sentiment de bénéfice réciproque, est connue sous la doctrine de "l'arrimage entre le communautaire et le secteur public" (*Ibid*).

6.2.2 Participation et consultation publique

À partir des années 1990, le gouvernement du Québec commence à s'engager de manière importante dans de nouveaux modèles de consultation et de prises de position faisant appel à une participation populaire et citoyenne (Laforest, 1998)⁸⁹. Cela se fait également à l'échelle municipale, où l'on crée des structures visant à consulter les habitant-e-s du territoire sur certains enjeux particuliers et à établir un plan d'action pour les années à venir (comme dans le cas de Saint-Laurent). Au-delà de savoir en quoi consiste plus précisément ces modèles dits "participatifs" et quels en sont les objectifs réels, nous cherchons à comprendre quels gains potentiels les citoyens et citoyennes peuvent espérer en retirer. Dans le cas de Norgate, comment ce type de plateforme est en mesure d'exprimer une prise de conscience de la situation auprès des autorités concernées?

Selon Marion Carrel (2013), il existe deux catégories générales de participation. D'abord, il y a les dispositifs de stratégie institutionnelle, qui visent à écarter les organisations communautaires et à faire croire aux citoyens et citoyennes qu'ils et elles ont une voix pouvant influencer le processus de décision finale. Ce modèle est qualifié de « représentatif », en référence à la politique actuelle où l'on élit des individus qui élaborent des programmes sans réelle consultation. Lui-même divisé en deux catégories, le modèle représentatif peut être qualifié de « participation inutile » ou d'« injonction participative ». Dans le premier cas, la participation ne sert que de bonne image électorale, et tout est déjà décidé d'avance. Dans l'autre, les habitant-e-s sont perçu-e-s comme étant incapables de prendre des décisions générales et politiques, le processus devenant *de facto* inutile.

Ensuite viennent, « par contraste, les analyses qui voient dans la participation un levier pour l'émancipation des populations socialement dominées » (*Ibid* : 20), où les citoyens et citoyennes peuvent réellement influencer les décisions publiques et politiques. Ce modèle, « délibératif », est lui aussi divisé en deux catégories. La « participation citoyenne » correspond à un processus de consultation qui engage l'ensemble des individus en présence, tandis que l'« empowerment » permet un réel pouvoir d'agir non seulement individuel, mais également collectif.

⁸⁹ Bien que ces modèles soient déjà présents à partir des années 1960, ce n'est qu'au tournant des années 1990 qu'ils deviennent réellement populaires et employés fréquemment.

Sans entrer en détail dans chacun des modèles, nous pouvons voir qu'il existe une division fondamentale entre ceux qui sont perçus de manière positive, et ceux perçus de manière négative. Cela correspond aux analyses de Marie-Hélène Bacqué et *al* (2005), pour qui il existe trois interprétations de la démocratie délibérative : 1) cela produit des effets limités qui servent de légitimation des structures de pouvoir ; 2) inversement, il existe un caractère positif permettant un réel changement ; 3) entre les deux, cela ouvre des possibilités et il est difficile d'en connaître les résultats d'avance. Ainsi, la participation délibérative peut être positive ou négative, ce qui dépend du contexte et de l'émergence de chacun des projets.

Malgré le caractère binaire de la participation, un grand nombre de personnes semblent percevoir le côté négatif du processus. Déjà dans les années 1960, Lefebvre (1968) note que « dans la pratique, l'idéologie de la participation permet d'obtenir au moindre prix l'acquiescement des gens intéressés et concernés. Après un simulacre plus ou moins poussé d'information et d'activité sociale, ils rentrent dans leur tranquille passivité, dans leur retraite » (p. 113). Bacqué et *al* (2005) notent que cette tendance de plus en plus fréquente par les autorités locales à employer de nouveaux mécanismes de participation s'inscrit dans « (...) une transformation de la gouvernance urbaine et au rôle des États dans la régulation économique et sociale » (p. 12).

Après l'étalement d'un certain nombre de modèles, Carrel (2013) en vient à la conclusion que « le plus souvent, elle [la volonté de faire participer les habitants] se réduit en pratique à de l'information descendante et au développement de liens de proximité » (p. 17). La logique en est une descendante (*top-down*), et non de reconnaissance du pouvoir d'agir et de l'autonomie des individus. Ainsi, la consultation publique est perçue très souvent comme un outil ne servant en réalité qu'à l'État. Ce dernier, qui initie le tout et choisit les sujets qui vont être abordés et débattus, « se sert des consultations pour faire adhérer l'opinion publique à ses positions » (Leforest, 1998 : 38). Les décisions finales reviennent aux initiateurs et initiatrices de la consultation, qui peuvent faire totalement abstraction de ce qui a été discuté tout au long de la rencontre.

Les organisations communautaires sont, quant à elles, plutôt sceptiques face à ce genre de consultation. Pour elles, ces consultations sont tout sauf participatives : « les demandes émises, les propos tenus, n'ont pas été prises en considération; les projets soumis à la concertation étaient en réalité déjà bouclés, ficelés. Dès lors, les associatifs décrivent

l'absurdité de dispositifs qui ne permettent pas d'être de véritables acteurs des projets dans leur ville » (Rui et Villechaise-Dupont, 2005). Elles perçoivent également le caractère prédisposé et déjà pensé par les élu-e-s, et notent une incapacité à accéder à des sphères de pouvoir pouvant influencer certaines décisions.

Bref, bien que parfois perçus de manière positive, les modèles participatifs initiés par les instances publiques et gouvernementales sont largement critiqués. Certaines consultations peuvent mener à des résultats concrets⁹⁰, mais cela dépend du contexte, des enjeux abordés et de la volonté politique des instances de pouvoir en place. Dans tous les cas, il faut rappeler que ce « (...) n'est pas une recette magique qui peut automatiquement emmener la justice sociale » (Lerner et Secondo, 2013 : 147).

6.2.3 Luites urbaines et diversité des stratégies

Comme le fait remarquer Pierre Hamel (1983), toute lutte urbaine doit être saisie dans son contexte particulier. Bien que ce sociologue insiste sur le caractère des luttes de classes propres à chaque lutte urbaine, ces dernières ne sont en réalité que rarement homogènes et relèvent plutôt de l'unification d'une série d'acteurs différenciés autour d'enjeux partagés. En prenant l'exemple de Montréal, pour qui les luttes et revendications urbaines en matière de logement remontent à la fin du XIXe siècle, il est possible de voir que la majorité ont été construites sur une base hétérogène, et non pas sous le joug d'une classe ouvrière uniforme, comme certains pourraient le croire (Hamel, 1983 ; Saillant, 1998). De cette manière, ce n'est pas le facteur de la diversité dans la lutte (dans tous les sens du terme) qui est problématique, même si cela nécessite une réflexion particulière et que chaque lutte ne peut se comprendre que dans l'observation et l'analyse de son contexte particulier.

Si l'on prend exemple sur des luttes urbaines récentes et actuelles, on se rend compte que c'est effectivement la diversité d'origines, d'idéologies, de stratégies et d'horizons qui a mené à des victoires et à des gains concrets. On parle alors de « coalition dans la diversité », ce qui équivaut à « reconnaître que l'allié est forcément différent et que le but n'est pas d'imposer ses propres vues, mais plutôt de définir les différentes vues, pas si éloignée les unes

⁹⁰ Comme dans le cas des budgets participatifs de la ville de New York et de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal à Montréal (Lerner et Secondo, 2013)

des autres, [afin de] créer un acteur collectif plus fort, capable de répondre à un plus grand nombre de situations et défis » (la pointe libertaire, 2013 : 71).

Dans le contexte des sciences humaines, Georges Devereux (1972) emploie la notion de complémentarité afin d'expliquer la nécessité d'une diversité des approches en recherche. Ce principe est emprunté aux sciences physiques et quantiques, selon lesquelles « (...) il est impossible de déterminer (mesurer) simultanément et avec la même précision la position et le moment d'un électron » (*Ibid* : 15). Comme dans le contexte d'une observation (pour ne prendre qu'un exemple), il est fort probable que les résultats varient en fonction de si la personne (ou le groupe) est consciente qu'elle est observée ou non. Pour Devereux, un phénomène qui n'est expliqué qu'à partir d'un seul point de vue et qui n'emprunte pas un "double discours" est extrêmement limité et ne mérite pas d'être pris au sérieux : « (...) c'est précisément la possibilité d'expliquer "complètement" un phénomène humain d'au moins deux manières (complémentaires) qui démontre, d'une part, que le phénomène en question est à la fois réel et explicable, et, d'autre part, que chacune de ses deux explications est "complète" (et donc valable) dans son propre cadre de référence » (*Ibid* : 9).

Jill Hanley, qui parle elle aussi de l'importance du contexte social et spécifique, utilise l'expression "de tout avec ben de la sauce" afin d'exprimer la nécessité d'employer une diversité de tactiques, dans l'objectif d'en arriver à des gains concrets. « (...) it was only the cumulative effect of groups from many different sectors of society mounting successful media, lobbying, social action and advocacy campaigns simultaneously that created enough public pressure for the government to step in. (...) Together, they were able to have an impact. Neither of the approaches would work on its own. (...) » (*Ibid* : 330). Elle nomme trois types de tactiques ayant tous des "pour" et des "contre", qui doivent être employés selon la situation particulière.

Premièrement, l'*advocacy* correspond à la personne qui prend la parole pour l'autre, par l'entremise d'une représentation auprès des acteurs et actrices en jeu. Cette tactique peut être dangereuse, car elle ne met pas nécessairement tous les individus sur une base égale et présuppose que la population concernée n'est pas en mesure de se représenter par elle-même. Deuxièmement, le développement communautaire peut produire des effets similaires, puisque les travailleurs de ce secteur peuvent devenir représentants et représentantes du groupe, sans que soient nécessairement inclus les gens directement concernés par la lutte. Troisièmement,

l'action sociale, publique et directe peut devenir contreproductive, puisqu'elle implique souvent une confrontation directe avec l'autorité, ce qui n'est pas nécessairement voulu par le groupe concerné.

Rien n'est parfait, et encore une fois, en nous basant sur de vieux exemples et d'autres plus récents, nous pouvons voir l'importance de la prise en compte du contexte particulier et de la diversité des tactiques. Pensons à la France des années 1950 et de l'après-guerre, où la problématique des logements était alors à son plus haut niveau. Ce n'est que suite à l'appel d'un mouvement diversifié et sur plusieurs fronts (campagne de mobilisation populaire et dénonciation médiatique répétée) que des gains ont été obtenus et que le gouvernement n'a littéralement pas eu le choix d'intervenir (Stébé, 2002). Plus proche de nous, il en a été de même quant à la lutte contre le déménagement du casino de Montréal vers le quartier Pointes-Saint-Charles. C'est la démonstration de l'ampleur de l'opposition dans le quartier et le déploiement d'une campagne médiatique affectant l'opinion publique qui a mené à une victoire concrète (Triollet, 2013).

Dans le cas de Norgate, la situation doit nécessairement être la même. Pour espérer un changement quelconque, il faut penser à une diversité de modes d'action. Un organisateur communautaire que nous avons interviewé nous parle d'ailleurs de l'importance du travail d'animation et de mobilisation à faire afin de motiver la population et de lui faire croire en la possibilité d'un changement durable et collectif (entrevue avec *St*, 3 juillet 2014). Cela implique de faire du porte-à-porte, d'échanger avec les gens sur la situation et d'élargir la mobilisation en organisant des événements à plus grande échelle. Une résidente de Norgate nous parle également de la possibilité de créer une organisation de locataires afin de regrouper tous les habitant-e-s et de s'organiser en parallèle du milieu communautaire (entrevue avec *FO*, 30 septembre 2014). Plusieurs autres nous ont mentionné l'importance de faire des campagnes de dénonciation médiatique, ce qui a d'ailleurs déjà été entrepris depuis un certain moment. Nous croyons que ces stratégies sont bonnes dans leur ensemble et qu'elles doivent toutes être prises en considération, en fonction des possibilités propres au contexte actuel de Norgate.

Étant donné l'urgence de la situation, il est fort à croire que les habitant-e-s de Norgate puissent être en mesure de s'organiser collectivement. Certain-e-s vont rester septiques, car le quartier est composé en grande partie de nouveaux et nouvelles arrivantes qui ont bien d'autres choses à faire et à penser que de s'embarquer dans un mouvement social et collectif (travailler

ou trouver un emploi, apprendre le français et/ou l'anglais, faire reconnaître les diplômes, etc.). Cela est vrai, mais en nous appuyant sur les données que nous avons recueillies sur le terrain, nous savons que le sentiment d'urgence est partagé par plusieurs habitant-e-s du quartier.

Comme le notent Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache (2013), il y a maintenant une urgence d'introduire la population dans les débats publics et politiques, tout comme il y en a une pour que les politiques générales s'appuient sur le pouvoir d'agir des citoyens et des citoyennes. Nous croyons que c'est effectivement le cas et que c'est d'ailleurs « (...) la possibilité d'action qui fait de l'homme un être politique » (Arendt, 1972 : 192-193). En fait, reprenant l'idéologie d'Hannah Arendt, « c'est dans cette faculté de l'humain d'agir politiquement que repose la possibilité qu'advienne un monde nouveau » (Duval, 2008 : 4), ce qui nécessite d'avoir des mécanismes « (...) pensés en fonction des besoins d'une population donnée » (Lamoureux, 2008 : 7).

Afin d'espérer pouvoir rejoindre les personnes les plus marginalisées et les plus facilement victimes de discrimination, il faut tenir compte d'un ensemble de facteurs pouvant entrer en jeu. Pour faciliter le processus d'action collective, cela veut dire penser à des horaires et à des lieux de rencontre appropriés, faire attention aux questions de logistique (traduction et interprétation, langage), réfléchir à des mécanismes favorisant la participation de tous et toutes, intégrer des aspects festifs, etc. (Lerner et Secondo, 2013). De plus, les questions liées à la rencontre et à l'expérience de partage entre individus provenant d'horizons divers requièrent une attention particulière, sur laquelle nous allons maintenant nous pencher.

6.2.4 Le facteur de la rencontre interculturelle

Il nous semble important de réfléchir au développement d'espaces inclusifs qui prennent compte de la diversité des situations possibles et des horizons en présence, dans un contexte de mobilisation populaire. De cette manière, nous partageons la vision selon laquelle personne n'a de « (...) critères absolus pour juger le monde des autres » (Panikkar, 1999 : 21).

Hanley (2004), qui emploie le terme de « *cross-cultural organization* », spécifie qu'il ne s'agit pas uniquement de chercher à ce que les groupes marginalisés soient présents, mais bien de trouver des mécanismes permettant à l'ensemble des individus de participer. Il s'agit de créer un espace où tous et toutes peuvent se sentir à l'aise, malgré l'émergence de différences

de plusieurs ordres (culturelles, linguistiques, sociales, idéologiques, etc.). En ce sens, chaque perspective doit être prise en compte, ce qui nécessite une réflexion sur les enjeux de pouvoir pouvant émerger à tout moment. Afin d'y arriver, il faut d'abord que les personnes privilégiées laissent la place aux moins privilégiés (*step back*) ; ensuite, travailler sur la structure organisationnelle afin qu'elle soit le plus inclusive que possible (ce qui peut se modifier avec le temps) ; finalement, que des ressources et du temps soient mis dans l'effort de créer une coopération interculturelle (*Ibid*).

Il existe plusieurs facteurs liés à la rencontre entre deux univers (culturellement) distincts qui peuvent entrer en jeu en contexte de mobilisation. Cela peut se faire autant entre les individus directement concernés qu'entre ces mêmes personnes et l'acteur ou l'actrice externe en charge de l'organisation (le cas échéant). Une intervenante nous en a d'ailleurs mentionné plusieurs exemples. Par exemple, certains individus peuvent avoir peur de participer à des activités de mobilisation, redoutant la confrontation et cherchant à tout prix à ne pas avoir de problèmes avec leurs dossiers d'immigration. Cela est également le cas avec les manifestations, auxquelles plusieurs personnes ne veulent pas se mêler pour diverses raisons :

Mais moi vu que j'ai pas la crainte d'être arrêtée et d'avoir des problèmes avec mon dossier d'immigration, j'ai l'impression que ma capacité d'action est plus grande (...). Quand tu ne connais pas une société et que tu ne connais pas ses règles et ses codes, tu ne vas pas être porté à les outrepasser. (*So*, 8 juillet 2014).

Une organisation qui se veut large et inclusive nécessite donc de créer des espaces de rencontre entre les individus, afin d'échanger sur différents points de vue et sur les différents moyens d'action possibles. Ce n'est pas tout le monde qui partage les mêmes opinions, et il n'est pas simple de créer des espaces de discussion ouverts aux idées de chacun-e-s :

(...) parce que mettons on parlait du droit des femmes, et même les femmes d'un peu partout avaient des positions qui pouvaient être un peu... Nuire au droit des femmes (*rires*) ; et même les québécois hommes qui disaient des choses, et en tant qu'animatrice, c'est difficile de... Avec des positions de véhiculer quelque chose qui soit assez ouvert et inclusif et de pas véhiculer des préjugés. (*Ibid*).

Cela prend beaucoup de patience et de préparation, puisque peuvent émerger des débats animés et potentiellement conflictuels. Afin d'éviter que cela ne se produise, il faut permettre l'établissement d'un contexte favorable à de bons échanges, c'est-à-dire de s'assurer d'un

développement naturel d'espaces de rencontre et d'échanges interculturels. Lorsque nous parlons de l'approche interculturelle, nous faisons référence à « (...) une orientation épistémologique qui se caractérise par le souci d'autrui à travers une éthique relationnelle, l'humilité face à la complexité de l'Autre, et la reconnaissance de la nature coproduite de tout savoir » (White et Emongo, 2015).

Il s'agit d'abord de percevoir le soi dans la rencontre, par une rupture créant l'incertitude et la remise en question de certaines préconceptions qui forgent notre esprit⁹¹. Cela consiste en la réalisation de notre propre soi subjectif et de la reconfiguration (possible) d'un élément en fonction de cette même subjectivité. Ainsi, ma vision à propos d'un événement n'est peut-être pas la même que celle d'un autre individu, et cette vision, qui est pourtant la mienne, n'est pas nécessairement celle qui prévaut sur celle de l'autre. Nous avons tous et toutes des préjugés, mais plutôt que de les éviter à tout prix et de les percevoir dans un sens uniquement négatif, nous pouvons tout autant les manipuler afin de faire ressortir notre (in)compréhension de l'autre (Gadamer, 1960).

Ensuite, il s'agit d'être en mesure de nommer les différences, sans pour autant tomber dans un discours essentialiste. Cette étape est délicate puisque l'on risque facilement, comme le fait remarquer Sanchez Taylor (2006), d'associer le dialogue sur la différence au racisme et à la discrimination. Dans ce cas, il faut faire ressortir toute la complexité du soi et de l'autre, en explicitant mutuellement nos propres biais et préjugés. Finalement, il s'agit d'être en mesure de négocier avec la réalité de l'autre, en développant un travail de rapprochement. Cela consiste, selon Raimundo Panikkar, en une complexification de la perception du soi, où il faut aller au-delà de la différence afin que tout le monde puisse porter une seule et même étiquette variante : « La distance n'épuise pas la différence ; au-delà, voire malgré la distance, la complémentarité demeure possible » (Emongo, 2014 : 145). En ce sens, il faut s'efforcer de comprendre la vision de l'autre afin de pouvoir mesurer les écarts existant entre le soi et l'autre et tenter de les dépasser. Concrètement, cela peut permettre la reconnaissance de différences

⁹¹ Ce qui suit se rapproche d'une théorie des interactions interculturelles, développée dans le cadre des recherches du LABRRI et du séminaire « théories de la rencontre » (ANT6150), donné par Bob W. White à l'hiver 2014 dans le département d'anthropologie de l'Université de Montréal. Il s'agit d'un effort de rendre explicite un modèle en trois temps qui semble s'exprimer dans plusieurs analyses des dynamiques interculturelles.

culturelles a fin de générer des réponses efficaces dans des contextes spécifiques (Berthoin Antal et Friedman, 2003).

Ajoutons que dans l'approche interculturelle, l'analyse de l'intersubjectivité permet de s'intéresser aux moments de la rencontre entre deux subjectivités qui ne partagent pas nécessairement le même cadre conceptuel ou idéologique. Comme le font remarquer White et Strohm (2014), il existe deux utilisations du terme d'intersubjectivité. Dans un premier temps, il représente une condition ontologique, qui rend la communication possible entre deux ou plusieurs êtres humains. En ce sens, l'intersubjectivité représente la condition de base qui permet la communication entre deux personnes, autant qu'elle s'attaque aux problèmes de la compréhension mutuelle, aux intentions derrière la compréhension et à la qualité de la communication. Laura Bohannan (1966) explique bien comment les moments de rencontre peuvent faire prendre conscience de certains éléments inhérents à la subjectivité en lien avec l'appartenance à différents groupes. Quand un nouvel élément est en jeu, les individus ont tendance à le ramener dans leur propre champ conceptuel, ce qui relève des différents niveaux de sens que peuvent prendre le sujet et l'objet. Johannes Fabian (1995) parle d'ailleurs de la "mécompréhension" comme condition révélatrice de la compréhension. Dans un second temps, l'intersubjectivité prend un sens épistémologique et devient un idéal à atteindre, s'intéressant aux qualités de la communication et à ce qui rend celle-ci éthique lors du terrain et de la recherche ethnographique. L'intersubjectivité permet donc l'émergence d'un savoir coproduit, c'est-à-dire d'un savoir construit autour d'une négociation constante entre deux individus ou groupes (Ghasarian, 2002), ce qui se traduit, entre autres, par une plus grande ouverture face à la recherche publique, engagée et collaborative (White et Strohm, 2014 ; White, 2012).

Dans le contexte de la mobilisation en situation de diversité, nous proposons donc de réfléchir au modèle des trois moments de la rencontre interculturelle, ou encore « les trois moments de l'interculturel » (White, Gratton et Emongo, 2014), que nous venons de décrire brièvement. Nous pensons que ce modèle, sérieusement pris en considération, ne peut être que bénéfique à la création d'espaces de mobilisation inclusifs et diversifiés. Les trois moments ne se suivent pas nécessairement et peuvent émerger à n'importe quel niveau, soit lorsqu'il y a interaction entre deux univers distincts. Mis ensemble, ils représentent un modèle d'analyse de

la communication qui reste toujours à explorer, et qui doit s'accompagner d'une analyse systémique.

De manière plus précise, c'est le moment du *choc de la différence* qui vient en premier lieu, ou encore *le choc de l'autre*. Celui-ci se produit lorsque l'on est confronté à une situation qui ne correspond pas à nos cadres conceptuels et à notre vision du monde. Dans le sens de Gadamer (1960), ce sont nos préconceptions qui sont mises à l'épreuve et en rapport avec l'autre. Lorsque le choc se produit, il s'agit alors de se décentrer, c'est-à-dire de se distancier de soi-même et de réfléchir à sa propre subjectivité culturelle (Cohen-Émerique, 1996). Vient ensuite le moment de *l'explicitation mutuelle*. Lors de cette étape, on tente de nommer les différences avec l'autre. Il faut trouver le moyen d'objectiver notre propre tradition afin d'en parler avec la ou les personnes qui se retrouvent devant nous, qui elles aussi sont porteuses de culture(s). Il s'agit alors d'étudier un phénomène sous plusieurs angles, où le monde de l'autre et du soi doit s'établir à partir d'un rapport de co-construction du savoir (Moro, 2011). Ce rapport s'établit par la voie de l'intersubjectivité, c'est-à-dire du « (...) partage de l'expérience vécue entre deux personnes. Cette expérience peut être quelque chose d'affectif, de cognitif, une sensation de mouvements, mais il faut que cela soit partagé au niveau mental » (Stern, 2005 : 215).

Finalement, les individus en moment de rencontre tentent de se diriger *vers une signification commune*, de construire un processus de partage et de résolution quant à des cadres culturels profondément opposés et asymétriques⁹². C'est à ce moment que l'on songe à des gestes plus concrets, que le soi et l'autre s'unissent afin d'entreprendre communément une série d'actions. On trouve ainsi des moyens de rapprochement, sans pour autant perdre l'identité du soi : il s'agit en fait d'une recherche de complémentarité mutuelle (Emongo, 2014).

Nous ne savons pas exactement comment appliquer les trois moments en contexte de mobilisation urbaine, ni comment cela se construirait de manière concrète, mais nous pouvons tout de même penser à certains moyens d'action. Il serait possible, en premier lieu, de faire subir un choc culturel aux personnes impliquées ou susceptibles de participer à des espaces d'échange et de mobilisation citoyenne, sans pour autant y aller de manière trop forte et en

⁹² Ce que Cohen Émerique (1996) nomme la négociation ou la médiation culturelle

s'assurant de bien contrôler la situation. Cela pourrait se faire en ateliers, en groupes de discussion, en tables rondes, etc., ce qui a déjà été réalisé et tenté par une intervenante avec laquelle nous nous sommes entretenus (So, 8 juillet 2014). Par la suite, il serait possible de pousser la discussion un peu plus loin, lors du même moment ou lors de rencontres ultérieures, en fonction du contexte et de la situation particulière. Dans ce cadre, il s'agirait de nommer les différences (entre groupes et individus présents) afin d'en discuter de manière respectueuse. En dernier lieu, il faudrait s'arrêter sur des points distincts et qui semblent non résolubles, dans l'objectif de réfléchir à des solutions communes et consensuelles. Un tel rapprochement permettrait, éventuellement, le renforcement d'un sentiment de groupe pouvant affecter l'espace commun, tout en facilitant les moyens d'organisation des individus concernés par un phénomène quelconque.

Tout cela peut sembler flou, ou même irréaliste, mais nous avons un exemple concret auquel nous pouvons nous référer. Nous avons participé, dans le cadre d'un projet de recherche du LABRRI, à plusieurs ateliers (*cafés urbains*) de la Table de développement social de LaSalle (TDS-LaSalle), qui suivait un modèle interculturel très semblable à celui que nous venons de présenter. Une thématique particulière était proposée, et les participant-e-s (tous et toutes résident-e-s de l'arrondissement de LaSalle, de tous âges et d'origines diverses) étaient appelé-e-s à intervenir sur le sujet en question. L'événement permettait, entre autres, d'échanger différents points de vue sur un sujet, dans un environnement sain et respectueux. Chacun-e était présent-e afin d'échanger et d'en apprendre sur les autres et sur leurs différences, dans un esprit d'ouverture. Plutôt que de juger, chacun-e tentait de comprendre la position de l'autre, tout en la mettant en parallèle avec la sienne. Dans un tel contexte, la vie de quartier ne peut que se développer de manière positive, et les échanges entre résident-e-s d'un espace urbain local deviennent beaucoup plus faciles. Dans le cas de l'arrondissement Saint-Laurent et du quartier de Norgate, nous croyons que tels moments de rencontre pourraient effectivement aider à la construction d'espaces de mobilisation larges et inclusifs.

6.3 Conclusion partielle : "prendre action"?

Hamel (1983) nous rappelle l'existence de trois types de luttes urbaines. D'abord, les luttes de type revendicatif-économique, qui consistent en des revendications directes et immédiates, sont celles qui sont les plus répandues. Ces luttes sont plutôt liées à une

intégration sociale qu'à une "radicalisation" des modes de pensée des individus participant au mouvement : « (...) ces luttes ne sont pas d'abord apparues en fonction d'une volonté politique. En premier lieu, elles ont émergé d'une insatisfaction sociale reliée aux conditions immédiates de logement » (*Ibid* : 104). Ensuite, les luttes de type revendicatif-politique remettent en cause un système urbain plus large, tandis que les mouvements idéologiques urbains se centrent sur des problèmes principalement environnementaux et idéologiques.

Norgate, selon nous, s'inscrit dans le premier type de lutte. Les actions qui ont été effectuées jusqu'à présent se centrent sur les conditions actuelles des résident-e-s du quartier, ce qui prend tout son sens lorsque l'on observe l'urgence de la situation et l'insalubrité flagrante qui caractérise les logements des habitations MetCap. Toutefois, comme le souligne Hamel, les luttes urbaines en matière de détérioration physique des quartiers et des logements sont souvent en lien avec des pratiques économiques, administratives et structurelles plus larges (*Ibid*). Ainsi, il est fort à croire que même si la situation réussit à s'améliorer à Norgate, elle se reproduira ailleurs en fonction de ces mêmes pratiques externes, souvent mises de côté dans les luttes urbaines.

Nous ne disons pas qu'il est absolument nécessaire, dans le cas de Norgate, de passer d'une lutte de revendications immédiates à une lutte politique plus large, mais bien de commencer à réfléchir à des possibilités d'action communes émergeant de nos espaces urbains, que nous habitons tous les jours. Car « (...) la victoire sur un enjeu précis devient le but ultime, comme si seuls les résultats comptaient. Il manque à de telles victoires de contribuer à la construction de la communauté politique, en augmentant la capacité de celle-ci à s'autodéterminer librement » (La pointe libertaire, 2013 : 78). Dans le sens du droit à la ville (*right to the city*), tel que développé par Lefebvre (1968) et repris par Harvey (2012), il est maintenant nécessaire de nous réapproprier nos milieux urbains et de les transformer selon nos désirs les plus profonds, ce qui équivaut inévitablement à une prise de pouvoir collective sur ces mêmes processus urbains.

On ne peut prévoir la suite des choses dans le quartier de Norgate, et le changement peut se produire (ou non) à tout moment, les circonstances étant totalement aléatoires (Bernier, 1990 ; Morin, 1977). En ce sens, nous ne croyons pas au caractère prédéterminé de l'histoire, et tout est encore possible dans l'enceinte de cet espace. Rappelons une dernière fois l'importance de la prise en compte de l'interrelation des différents acteurs et moyens d'action,

qui nous semble être un élément clé afin d'obtenir des résultats concrets, du moins en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie générales des habitant-e-s de Norgate.

Conclusion

« Can we rest satisfied with the call for acknowledging "multiple modernities", with a politics of "diversality", or "multiversality", when in fact the inhumanities of these multiplicities are often strikingly the same? »

- Susan Buck-Morss, 2009.

Dans la première partie de ce mémoire, nous avons abordé la notion de "ghetto" et nous avons vu que celle-ci peut être porteuse de plusieurs sens. Malgré le discours dominant, cette notion ne porte pas uniquement et automatiquement un sens négatif, et il faut faire attention avant d'étiqueter trop rapidement ce mot à un espace particulier. Nous avons vu que des politiques d'intégration structurent l'arrivée des immigrant-e-s sur le territoire québécois, et que plusieurs vont vivre diverses situations de discrimination se reflétant notamment à travers la recherche d'emploi et de logement. L'approche systémique nous démontre l'influence des diverses échelles (individuelles, groupales, sociétales) sur un phénomène donné, tout en nous permettant de prendre en compte l'inter-relation des systèmes d'oppressions qui surgissent dans ces différents contextes. Cette approche nous a permis de naviguer de manière plus fluide entre les différents les niveaux d'analyse, en fonction de l'ensemble des acteurs impliqués (résident-e-s et locataires, intervenant-e-s communautaires, acteurs institutionnels). La ville, d'un point de vue systémique, est en constante mouvance et est influencée autant par les gens qui la composent que par des facteurs externes plus larges résultants d'un mode d'organisation capitaliste, comme le phénomène de la gentrification et l'instauration de diverses politiques néolibérales.

Dans le second chapitre, nous avons présenté nos méthodes d'enquête de façon détaillée. Nous avons mené plusieurs entrevues et observations qui se sont déroulées sur une période de 6 mois, principalement auprès des résident-e-s du quartier de Norgate et d'intervenant-e-s du milieu communautaire montréalais. Cette recherche relève d'un travail collaboratif, qui a été mené en plusieurs étapes et qui a été construit grâce à l'aide de différents chercheurs, donc certain-e-s provenaient du milieu communautaire. Nous avons exploré les limites de la recherche collaborative en contexte académique, même si nous avons été en mesure de créer un réel aller-retour sur les questionnements et objectifs de la recherche. Ce

projet relève également d'une recherche-action, qui connaît autant des similarités que des différences avec la recherche collaborative.

Dans le troisième chapitre, nous avons décrit l'espace de l'arrondissement Saint-Laurent en prenant en compte son caractère paradoxal, puisque celui-ci accueille à la fois beaucoup de pauvreté et de richesse. Norgate n'est pas le seul quartier de l'arrondissement que l'on pourrait qualifier de "défavorisé", celui-ci se rapprochant en plusieurs points aux espaces de Place-Benoît et de Chameran, sur lesquels nous nous sommes brièvement penchés. Dans son ensemble, la ville de Montréal accueille de nombreux et nombreuses immigrant-e-s locataires qui se retrouvent souvent dans des habitats insalubres lors de leurs premières années d'installation, faute d'appartements à bas prix et de logements sociaux disponibles. Les acteurs étatiques, dans ce contexte, tardent à agir de manière concrète.

Dans le quatrième chapitre, nous avons présenté le quartier de Norgate comme étant très diversifié, mouvant, et défavorisé en termes socioéconomiques. La plupart des habitant-e-s sont des immigrant-e-s récemment arrivés au Canada, et qui se retrouvent dans le quartier grâce à des réseaux de contacts préétablis. Norgate connaît également certains avantages, dont le fait que plusieurs logements à prix plus ou moins raisonnables sont constamment disponibles et à portée de main pour les nouveaux et nouvelles arrivantes. Les gens qui vivent dans le quartier semblent, de manière générale, se respecter les uns les autres et cohabiter de manière pacifique, même si les échanges restent minimaux. Norgate serait donc un espace où il ferait bon de vivre, si ce n'était justement des logements, qui sont dans la plupart des cas en (très) mauvais état. La transition de la compagnie immobilière possédant l'ensemble des logements de la partie "Est" du quartier, en 2012, n'a fait qu'empirer la situation. Les locataires, souvent immigrant-e-s, manquent de ressources afin de pouvoir intervenir face à leur logement insalubre. Dans ce cas, ils et elles sont forcés de rester un an, le temps du bail, avant de quitter vers un nouveau quartier.

Dans le cinquième chapitre, nous nous sommes penchés sur le cas des revitalisations urbaines intégrées (RUI) de la ville de Montréal, inspirés de programmes européens et états-uniens et censés mettre la population au centre des interventions en matière d'urbanisme. Dans le contexte des RUI montréalaises, le lien avec les arrondissements reste très fort, même s'il existe une certaine autonomie de la part des coordonnateurs et coordonnatrices de projet. Le processus de mobilisation citoyenne est difficile, alors que les résident-e-s des quartiers

concernés ne sont que rarement impliqués. En définitive, les RUI peuvent être bénéfiques pour les quartiers défavorisés, mais de nombreuses critiques ont été soulevées par nos interlocuteurs et interlocutrices. Il serait difficile d'obtenir une RUI à Norgate, et cela ne représenterait pas nécessairement le meilleur moyen d'agir en matière de logement. Nous avons également constaté que le logement social est en grave déclin depuis une vingtaine d'années au Québec. Très peu de financement est actuellement accordé par les différents paliers gouvernementaux et il est difficile de démarrer un nouveau projet, qu'il s'agisse d'une coopérative ou d'un OSBL d'habitation. Il n'y a pas de nouveaux HLM qui ont été construits depuis les années 1990, et les listes d'attente sont interminables. Le logement social, dans ce contexte, nécessiterait un réengagement massif de la part des diverses instances étatiques.

Dans le dernier chapitre, nous avons observé l'ensemble des actions qui ont été proposées et/ou entreprises par les différents acteurs agissant autour du quartier de Norgate. Nous avons vu que certaines d'entre elles ont été entreprises par la ville, mais que ces actions ont été insuffisantes, car non coercitives. En matière institutionnelle, nous avons vu que la régie du logement est à la portée des locataires dans le besoin, mais que celle-ci connaît de nombreux problèmes qui font en sorte qu'au final, elle n'est pas très efficace. Plusieurs organismes communautaires peuvent eux aussi aider les locataires à intervenir en matière de logement, mais le financement de ces derniers reste souvent limité. Des modèles participatifs initiés par les différentes instances gouvernementales ont également été instaurés, mais ne se sont pas montrés très efficaces jusqu'à présent. Les habitant-e-s de Norgate connaissent eux aussi la possibilité d'agir sur leurs propres conditions de vie, mais plusieurs barrières leur empêchent d'intervenir dans l'immédiat. À plus long terme, dans le cadre d'une campagne de mobilisation citoyenne, il faudrait réfléchir aux modes d'organisation dans un contexte pluriethnique. Au final, une diversité des tactiques semble nécessaire, ce qui nécessiterait une union entre les différentes instances et groupes prêts à agir pour le quartier.

À la question de savoir ce qui attire autant de nouveaux et nouvelles arrivantes vers le quartier de Norgate, plusieurs facteurs entrent en jeu et varient en fonction de chaque individu. D'abord, un nombre important de personnes possèdent déjà un réseau de contacts à partir de leur pays d'origine, qui va les aider dans leurs démarches d'immigration et les inciter à s'installer proche, voir dans le même quartier. En entendant parler du fait que l'arrondissement Saint-Laurent est un territoire avec beaucoup d'immigrant-e-s, plusieurs vont développer le

sentiment qu'ils et elles seront bien accueillis et auront moins de difficulté à s'intégrer de manière globale. De plus, le quartier de Norgate possède certains avantages, du fait qu'il est proche de tous les services imaginables : clinique de santé, écoles élémentaires/secondaires/post-secondaires, centre d'achat, marchés alimentaires, centre sportif, bouche de métro et autobus, etc. Les logements sont faciles à trouver et les prix semblent à première vue raisonnables, d'autant plus que les immigrant-e-s récent-e-s ne connaissent généralement pas le marché immobilier québécois et montréalais. Des agent-e-s en immigration aident également certaines personnes à trouver un logement à partir du pays d'origine, et Norgate semble être idéal étant donné la disponibilité constante des appartements.

Pour comprendre comment le milieu de Norgate en est venu à être aussi dégradé et en aussi mauvais état, il faut encore prendre en compte une multitude de facteurs qui se sont développés à travers le temps. Les logements qui ont été construits au milieu du XXe siècle sont rendus vieux et n'ont pas été rénovés en profondeur depuis plus de quarante ans. Le cadre bâti s'est gravement dégradé, ce qui a affecté la tuyauterie et a permis le développement de vermines en tous genres et de moisissures. Devant une situation devenue incontrôlable, la compagnie immobilière responsable a décidé de vendre l'ensemble de ses immeubles, ce qui a fini par empirer les problèmes. La nouvelle compagnie a renvoyé tous les anciens concierges et a gravement négligé les demandes de ses locataires. Quelques mois plus tard, la situation est aussi pire qu'elle ne l'a jamais été. Un facteur moindre, mais tout aussi important relève du fait qu'il y a toujours eu beaucoup d'immigration et de mouvement dans le quartier, et donc de pratiques culturelles et de coutumes différentes qui ont contribué à dégrader l'environnement intérieur des logements : par exemple le lavage de planchers à grands seaux d'eau, et donc des écoulements multiples qui ont fini par favoriser le développement de moisissures.

Dans ce cas, la ville s'est assurée d'envoyer des inspecteurs afin de donner des avertissements, rarement des contraventions à la compagnie MetCap. Celle-ci a fait le strict minimum pour répondre aux demandes de la ville, ne réglant jamais les problèmes en profondeur. Voyant une stagnation à ce niveau, davantage de pression a été mise sur la compagnie immobilière, alors que les médias sont venus s'en mêler. L'ensemble du milieu communautaire de Saint-Laurent se retrouve alors à devoir gérer la situation, aidant les personnes à s'en sortir de manière individuelle. Les organismes communautaires se retrouvent avec une charge de travail supplémentaire qu'ils n'ont jamais demandé, et ce, sans ressources

supplémentaires. Les locataires essayent de s'en sortir par eux-mêmes, mais les instances telles que la régie du logement ne se montrent pas efficaces. Le milieu communautaire n'a pas plus de ressources afin d'entamer un travail profond de mobilisation citoyenne, et les résident-e-s hésitent à s'organiser collectivement par eux-mêmes, puisqu'ils et elles ont plein d'autres priorités et nécessités à accomplir étant nouvellement arrivés au Canada. L'alternative des RUI est limitée et comporte de nombreux problèmes, et le développement du logement social est trop complexe pour être sérieusement pris en considération, à moins d'un changement imminent de la part des institutions étatiques concernées.

Il nous semble, à ce point, que certaines pistes de résolution et d'exemples concrets n'ont toujours pas été présentées. Un moyen d'action inexploré pourrait être la sensibilisation des propriétaires envers la situation des locataires. À Norgate, les propriétaires n'ont jamais été confrontés de manière directe à la vie des gens qui habitent pourtant leurs logements. Les propriétaires peuvent être conscient-e-s de la situation d'un point de vue technique, mais ne comprennent pas nécessairement ce que cela représente dans la réalité. Comme nous le fait remarquer une intervenante, « s'ils [les propriétaires] acceptent d'accueillir de nouveaux arrivants, qu'ils comprennent alors que ces derniers sont confrontés à des problèmes bien réels » (entrevue avec *Ka*, 22 septembre 2014).

Dans ce cadre, il existe des projets émergents qui visent à créer des pamphlets à l'attention des propriétaires accueillants de nouveaux et nouvelles arrivantes dans leurs logements. Il s'agit d'un outil de prévention et de sensibilisation, cherchant à faire comprendre aux propriétaires qu'ils et elles ont potentiellement affaire à des gens qui en « (...) connaissent un minimum sur le contexte québécois » (entrevue avec *Zi*, 10 juillet 2014). Ce type de projet, mis de l'avant par des organismes communautaires offrant de l'aide aux immigrant-e-s récent-e-s de Montréal, tarde pourtant à voir le jour. Comme nous l'avons déjà mentionné, le manque de financement finit par empêcher le développement et l'élaboration de tels programmes de prévention.

La médiatisation de la situation des résident-e-s à Norgate est un autre facteur qui a déjà été exploré, mais qui pourrait l'être davantage. Comme nous l'a expliqué une intervenante, cela a permis à plusieurs résident-e-s de se rendre compte qu'ils et elles n'étaient pas les seul-e-s à vivre dans ces conditions (entrevue avec *Va*, 29 août 2014). De plus, un certain nombre ont été en mesure d'entrer en contact direct avec des ressources présentes sur le territoire de

l'arrondissement. Le propriétaire s'est également vu dans l'obligation de réagir, même si la situation ne s'est pas totalement réglée et que les problèmes ont continué à persister à travers le temps. Seule, la médiatisation du problème ne peut représenter une solution en soi, mais elle peut effectivement permettre de faire connaître la situation et d'inciter la ville à se mobiliser.

En ce qui concerne les exemples concrets, sans vouloir entrer dans les détails, le cas de Cloverdale « (...) présente de l'intérêt à plus d'un titre. Il s'agit d'une expérience extraordinaire, par son ampleur et son originalité dans l'histoire du mouvement des coopératives d'habitation québécoises » (Ducharme, 2013 : 77). Le "village" Cloverdale (ainsi nommé) est situé dans l'ouest de la ville de Montréal, à Pierrefonds. Il compte 766 unités de logements répartis dans 54 immeubles, ce qui en fait la plus importante coopérative d'habitation au Québec et la seconde au Canada (*Ibid*). Au début des années 1980, la situation à Cloverdale était bien similaire à celle du quartier de Norgate. Les logements, appartenant alors tous à des propriétaires privés, commençaient à sérieusement se dégrader et les conditions de vie y devenaient de plus en plus difficiles. C'est dans ce contexte qu'il y a eu intervention massive et coopération entre plusieurs milieux et acteurs provenant de divers horizons, afin de socialiser l'ensemble du parc locatif. Dans une lutte de plusieurs années, les immeubles ont été rachetés par la ville avec l'aide de la société d'habitation du Québec (SHQ), suivi d'une longue phase d'aménagement du territoire et d'implantation de services aux personnes.

« Sur le plan de l'économie sociale, l'expérience de la coopérative [a montré] la capacité de ce secteur, en collaboration avec des partenaires privés, publics et communautaires, d'accomplir des objectifs sur les plans immobilier, financier, de lutte à la pauvreté, d'insertion sociale et d'aménagement, dans des contextes où le seul secteur privé a manifestement échoué » (*Ibid*). L'organisation interne s'est également faite dans un partenariat entre les habitant-e-s du secteur, des employé-e-s de la ville et du milieu communautaire, et des entrepreneur-e-s externes. De plus, des mécanismes d'inclusion et de participation des locataires ont été pensés et mis en application tout au long du projet. Ultimement, c'est la prise de risque lors de certaines phases du projet, la collaboration entre différents milieux et la diversité des moyens d'action mis en place qui ont mené à l'actuel "village" Cloverdale.

Un autre exemple est celui de place l'Acadie, située dans Montréal-Nord, espace contenant environ 600 unités de logement distribué dans une vingtaine d'immeubles,

longtemps réputés comme étant totalement insalubres⁹³ (Gagnon, 2008). Après plusieurs années de lutte et de pression sur le propriétaire, ce dernier s'est vu contraint de mettre l'ensemble des immeubles en vente (*Ibid* ; Brisson, 2008). Plusieurs partenaires, dont la ville de Montréal et la SHQ, se sont mis ensemble afin d'aider un nouveau promoteur privé à acheter le tout et à rénover l'ensemble des logements en profondeur. Le quartier, actuellement en phase de reconstruction, a complètement changé et est maintenant pris en exemple partout à Montréal. Plusieurs intervenant-e-s interviewé-e-s nous ont d'ailleurs mentionné le cas de Place l'Acadie sans que nous ayons eu à poser de questions directes sur ce sujet.

Pour Norgate, peu importe ce qui est fait (ou ce qui prévoit être fait), il est nécessaire qu'une réelle collaboration se réalise entre les différents acteurs et qu'une diversité des tactiques soit élaborée, comme cela a été le cas à Cloverdale et à Place l'Acadie. Toutes les pistes qui ont été mentionnées semblent envisageables, mais nous croyons que ce qu'il faut, c'est de trouver le moyen ou les ressources nécessaires afin de concentrer l'ensemble des énergies sur le cas unique de Norgate. Cela ne prendrait au départ qu'une seule personne ou un petit groupe d'individus prêt à travailler sur ce cas, en augmentant graduellement les moyens de mobilisation et en augmentant la pression par tous les moyens possible auprès de la compagnie immobilière, de la ville et de l'arrondissement. Il faut dire que par-dessus tout, un effort supplémentaire de la part des autorités gouvernementales est nécessaire, puisque ce sont elles qui détiennent les ressources et le plus gros bout du bâton :

Ça veut dire qu'il faut qu'il y ait assez de coercition pour dire [à la compagnie MetCap] "soit que vous changez, soit vous vous conformez aux normes et standards, sinon nous emploierons les moyens nécessaires afin de vous obliger à vendre ou à fermer l'ensemble de vos immeubles". Le niveau du communautaire s'arrête là. C'est plus haut, c'est vraiment au niveau politique [que ça se passe]. (*Ha*, 7 août 2014).

Quoi qu'il arrive, même si le cas de Norgate et de la compagnie MetCap est complètement réglé, des problèmes similaires apparaîtront toujours dans d'autres espaces de la ville, comme cela est présentement le cas à Place-Benoît et en dehors de Saint-Laurent. Le phénomène du capitalisme est toujours présent, et comme nous l'avons mentionné en introduction, il reproduira sans cesse de lourdes inégalités tant et aussi longtemps qu'il guidera nos modèles d'organisation sociaux, politiques et économiques. Dans ce cas, nous réaffirmons

⁹³ Vermine, coquerelles, manque de chauffage en hiver, moisissures, etc.

l'importance d'une approche systémique qui tienne compte de plusieurs niveaux d'analyse simultanés, le global influençant le local, et le local influençant à son tour le global.

Cela nous mène aux limites de ce que nous avons pu accomplir lors de cette recherche. D'abord, nous ne sommes jamais entrés en contact avec les représentant-e-s de la compagnie MetCap *living*, et seulement en de rares occasions avec des acteurs institutionnels et gouvernementaux œuvrant autour de l'arrondissement Saint-Laurent. Il aurait été intéressant d'obtenir leur vision et de comprendre leurs points de vue sur la situation. Sans vouloir excuser qui que ce soit, il arrive souvent que les gens soient pris dans un système ou dans toutes sortes de situations, qui font en sorte qu'il n'est pas si facile de changer les choses et de prendre action, comme dans le cas de Norgate.

Ensuite, nous n'avons parlé qu'à un nombre limité de personnes habitant dans le quartier, et à des personnes majoritairement prises dans des situations de logements insalubres. Il serait tout aussi intéressant d'entrer en contact avec des personnes qui habitent le quartier depuis plusieurs années, et trouver des solutions afin de s'entretenir avec des individus qui connaissent des problèmes de logement et d'intégration, mais qui n'accèdent pas aux services offerts par le milieu communautaire et qui sont plus difficiles à rejoindre. C'est d'ailleurs quelque chose sur lequel travaillent les divers intervenant-e-s communautaires de Saint-Laurent depuis de nombreuses années.

Nous n'avons pas non plus, selon nous, réussi à créer assez de liens avec les quartiers de Chameran et de Place-Benoît, puisqu'il existe d'importants parallèles à établir et qu'il y a moyen d'agir sur les trois territoires dans leur ensemble. Il ne nous semble pas que ce soit les RUI qui soient en mesure de régler ou d'apaiser les enjeux liés à chacun de ces quartiers, mais bien plutôt la création, l'implantation et le financement de centres de proximité comme celui de Place-Benoît (centre Bon Courage). Une fois les organismes mis en place, la communication entre chacun serait primordiale, afin d'établir un dialogue et un espace d'échange dans l'objectif d'agir communément et d'apprendre des erreurs des uns et des autres.

Ce travail n'a fait qu'explorer les différentes pistes de solution envisageables afin d'ouvrir le chemin aux personnes qui voudraient bien agir par la suite. Il s'agirait maintenant de tout mettre en application, ce que nous n'avons pas eu le temps de faire dans le cadre de ce projet de maîtrise. C'est ici qu'émerge la limite de la recherche-action que nous avons tenté de mener. Nous n'avons réussi que partiellement à intervenir de manière concrète dans le quartier

et à avoir un impact direct sur la situation observée. Cette recherche, laissée à elle-même, n'aura pas réussi à atteindre son plein potentiel.

Il nous semble qu'une suite s'impose, et pour mener la recherche à une autre étape, il conviendrait de comparer le quartier de Norgate avec d'autres espaces de la ville, mais également en dehors de Montréal et peut-être même en dehors du Québec et du Canada. Il serait possible d'établir des comparaisons avec des quartiers similaires et qui présentent des points communs en matière de logement, en prenant compte des particularités propres à chacun et sous un angle systémique. Nous pensons que l'étude des quartiers en eux-mêmes est très utile, car la compréhension globale de ces derniers fait ressortir des éléments beaucoup plus grands et qui permettent de comprendre des dynamiques qui se déroulent autant dans la ville que dans l'espace social plus large. Nous pensons aussi que le changement en matière de logement et d'urbanisme est influencé par les luttes urbaines provenant de la base, dans un processus de mobilisation et d'organisation directe. En ce sens, l'étude globale de ces luttes nous semble plus que nécessaire, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville de Montréal.

Une piste que nous avons peu explorée et qui mériterait davantage d'attention est celle de Norgate comme espace de transition, où les individus s'y installent pour repartir aussitôt vers de nouveaux espaces. Norgate n'est pas le seul quartier de ce type, ce que nous avons pu constater lors d'enquêtes que nous avons menées dans d'autres milieux de la ville de Montréal, par exemple à LaSalle. Cet aspect de l'espace transitionnel peut expliquer beaucoup de choses, entre autres du fait qu'il est difficile de créer un "momentum" autour de la mobilisation des citoyens et citoyennes, puisque tout le monde quitte le quartier dès que cela devient possible ou envisageable. Cela est également lié aux grandes compagnies immobilières comme celles de CRV et de MetCap, qui ont un rôle certain à jouer quant à la formation de ces espaces de transition. Comme nous l'avons vu, la transition d'une grande compagnie vers une autre (dans ce cas-ci le passage de CRV vers MetCap) peut elle aussi avoir un impact considérable sur la mouvance d'un quartier et sur la vie de ses résident-e-s.

Finalement, il aurait été intéressant d'interroger davantage d'acteurs institutionnels et étatiques (employé-e-s de la ville, élu-e-s municipaux, etc.), ce que nous avons négligé de faire. Nous sommes conscients que nous avons pu paraître très critiques à leur endroit, ce qui n'enlève pas le fait que la plupart d'entre eux et elles font de leur mieux et sont également pris-e-s dans des contraintes qui les dépassent et qui leur empêchent d'agir à leur propre gré. Nous

avons tenu à refléter la vision de ceux et celles avec qui nous nous sommes entretenus, raison pour laquelle la critique institutionnelle est ressortie aussi fortement. Notre expérience personnelle auprès du milieu communautaire, les discussions que nous avons eu avec des proches qui occupent ou ont occupé des postes en politique et en milieu institutionnel, notre engagement politique et militant ; tous ces aspects nous ont également menés à accorder aux acteurs institutionnels une plus grande part de responsabilité en ce qui concerne la réalisation de projets, le financement et la résolution concrète de problèmes comme dans le cas du quartier de Norgate. Puisque ces acteurs agissent eux aussi en fonction de facteurs structurels qui les dépassent et qui leur empêchent d'agir aussi efficacement qu'ils et elles le voudraient, une approche systémique nous semble encore nécessaire ici, et nous proposons d'accorder une plus grande part d'attention à ceux-ci dans le futur.

Dans ce mémoire, nous avons montré que le logement en "bon état" permet aux nouveaux et aux nouvelles arrivantes de faciliter leur intégration globale à la société d'accueil. Une personne qui vient d'arriver dans un nouveau pays doit faire face à une série d'enjeux qui sont souvent cumulatifs et qui diffèrent selon chacun-e : trouver un emploi, remplir des formulaires administratifs, faire reconnaître des diplômes et parfois faire un retour aux études, s'occuper des enfants et trouver une école et/ou une garderie, apprendre une ou des nouvelles langues, comprendre le fonctionnement des institutions, apprendre à se repérer dans la ville, etc. Si, en plus de tout cela, il y a un problème avec le logement, la personne peut rester bloquée et ne pas réussir à régler une grande partie de ces autres facteurs d'intégration.

Nous avons montré que lorsqu'il existe un problème de logement majeur, les immigrant-e-s récent-e-s peuvent perdre leurs objectifs de vue, et retarder l'ensemble du processus d'intégration. Cela peut se rendre jusqu'au point où la personne ou la famille ne se rappelle plus des raisons de leur départ du pays d'origine, et souhaite y retourner dès que possible. Le Canada, qui était autrefois perçu comme un pays ouvert, riche en ressources et accueillant, est maintenant devenu un signe de désespoir et de malheur. Si la personne décide de rester malgré tout, elle devra, dans plusieurs cas, lutter durant des mois et même des années, ce qui la gardera en situation de précarité et d'isolation. Cette personne sera alors à risque de développer des problèmes de santé physique et psychologique et de tomber en dépression, ce qui aura un impact sur le restant de ses jours.

Nous réaffirmons l'inefficacité des politiques de mixité sociale, qui relèvent selon nous d'une pensée magique selon laquelle l'ensemble des problèmes liés à la pauvreté pourraient être réglés par le seul et unique facteur de la diversité. Sur le terrain et dans la réalité, les inégalités persistent, et ce n'est pas uniquement en prônant la diversité et le respect des autres que l'on réussira à réduire la pauvreté. Il faut aller bien plus loin, et il nous semble que les gouvernements se déresponsabilisent en adoptant de telles politiques. Nous n'avons pas de modèle précis ou concret à proposer, mais nous trouvons intéressant de réfléchir en termes interculturels, soit de politiques se basant non seulement sur la diversité, mais également sur le facteur de la rencontre, du dialogue et de la construction commune et partagée de notre monde social (White, Gratton et Rocher, 2014).

Nous croyons également qu'il est nécessaire, en contexte de recherche, de prendre action sur le terrain, ce qui nécessite de comprendre, de décrire et d'analyser les phénomènes sociaux et culturels qui nous entourent. Le fait de ne pas prendre action est tout aussi légitime et relève de chacun et chacune ; toutefois, nous croyons qu'un projet de recherche politisé, engagé et positionné trouve toute sa place et sa légitimité dans le milieu académique. Il est vrai qu'en tant qu'étudiant-e-s, nous sommes d'abord là afin d'apprendre une discipline ou un champ d'études particulier. Aux cycles supérieurs, on nous apprend à construire un projet de recherche dans son ensemble, et on ne s'attend pas à ce que les étudiant-e-s changent le monde ou à ce qu'ils et elles, justement, prennent action et développent une recherche engagée. L'activisme politique est, en quelque sorte, mis en dehors de l'académie puisque celle-ci cherche d'abord et avant tout à former les individus à la recherche, au savoir et à la formation professionnelle.

Nous croyons, au contraire, que la recherche a un rôle majeur à jouer dans la sphère du politique, spécialement en ce qui concerne les sciences humaines et sociales telles que l'anthropologie et la sociologie. Ces disciplines sont à l'avant-garde de la réflexion et de l'analyse critique des différents phénomènes sociaux qui nous entourent et qui façonnent notre monde. Elles ne doivent donc pas rester passives et encastrées dans le seul et unique espace de l'université. Nous croyons que chez les étudiant-e-s, l'engagement n'a pas à se produire uniquement en dehors de l'académie. Cela nous semble encore plus évident lorsque nous constatons que nous sommes actuellement confrontés à des transformations profondes de nos universités, vers de nouveaux modèles de gestion entrepreneuriale centrés sur la privatisation

de nos biens publics, dans une logique d'accumulation capitaliste et de maximisation des profits (Martin et Ouellet, 2010). Ces transformations se produisent par le moyen d'une "économie du savoir", « (...) qui repose sur l'appropriation privée d'un bien public, le savoir, et sur le détournement des institutions où il est le "produit" » (*Ibid* : 3).

Dans ce contexte, nous pensons qu'il est tout à fait légitime (et même nécessaire) de travailler sur de nouvelles méthodes de recherche qui visent à prendre action et à contredire une telle logique. Nous proposons, comme d'autres l'on fait avant nous, de développer davantage les sujets de recherche académiques en fonction des besoins et des demandes provenant directement du terrain, c'est-à-dire de personnes qui perçoivent et/ou vivent concrètement des situations d'inégalités et d'injustices, dans un processus de réelle collaboration. Nous croyons tout autant qu'il est nécessaire de continuer à produire et à protéger la recherche fondamentale⁹⁴, quelle qu'elle soit, puisque c'est justement elle qui est à la base de la compréhension, de la description et de l'explication du fonctionnement de l'esprit humain sous tous ses angles.

⁹⁴ C'est-à-dire qui n'a pas de visée économique.

Bibliographie

Agar, Michael. 1996. « The professional stranger : an informal introduction to ethnography ». Academic press, 276 p.

Albert, Bruce. 1995. « Anthropologie appliquée ou anthropologie impliquée? ». In Jean-François Baré (éd.), *Les applications de l'anthropologie : un essai de réflexion collective depuis la France*, Paris, Karthala, p. 87-118.

Alcaraz Robinson, Stéphanie. 2014a. « Des résidents à bout de nerfs ». Journal *Les nouvelles Saint-Laurent*, publié le 8 octobre. En ligne au : <<http://journalmetro.com/local/saint-laurent/actualites/598035/article-slug/>>. Consulté le 9 mars 2015.

----- 2014b. « 1300 constats d'infraction pour MetCap ». Journal *Les nouvelles Saint-Laurent*, publié le 8 octobre. En ligne au : <<http://journalmetro.com/local/saint-laurent/actualites/596575/1300-constats-dinfraction-pour-metcap/>>. Consulté le 9 mars 2015.

----- 2014c. « Logements insalubres : une locataire vit l'enfer ». Journal *Les nouvelles Saint-Laurent*, publié le 3 juillet. En ligne au : <<http://journalmetro.com/local/saint-laurent/actualites/599344/article-slug/>>. Consulté le 9 mars 2015.

----- 2014d. « Plusieurs autorités s'en mêlent ». Journal *Les nouvelles Saint-Laurent*, publié le 3 juillet. En ligne au : <<http://journalmetro.com/local/saint-laurent/actualites/597115/article-slug/>>. Consulté le 9 mars 2015.

Apparicio, Philippe. 2006. « L'identification et la qualification des espaces de pauvreté à Montréal ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, no. 141, p. 523-529.

Apparicio, Philippe et Anne-Marie Séguin. 2008. « Retour sur les notions de ségrégation et de ghetto ethniques et examen des cas de Montréal, Toronto et Vancouver ». INRS, rapport soumis à la commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliés aux différences culturelles, 56 p. En ligne au : <<http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPAR-DC/rapport/-5-apparicio-philippe.pdf>>. Consulté le 19 février 2015.

Arendt, Hannah. 1972. « Du mensonge à la violence. Essais de politique contemporaine ». Paris, Calmann-Lévy, 249 p.

Armbruster, Heidi et Anna Laerke (éd.). 2008. « Taking sides : Ethics and fieldwork in anthropology ». New York, Berghahn books, 255 p.

Arrondissement Saint-Laurent. 2013. « Bilan de situation en développement social ». Montréal, arrondissement Saint-Laurent, 70 p. En ligne au : <http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_sla_fr/media/documents/Bilan_Situation.pdf>. Consulté le 20 mai 2015.

----- 2012a. « Sommaire du diagnostic de la couronne Chaméran ». Montréal, 2 p. En ligne au :
<http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_sla_fr/media/documents/portrait_chameran.pdf>. Consulté le 1er avril 2015.

----- 2012b. « Diagnostic de la RUI Chaméran-Lebeau ». Montréal, 4 p. En ligne au :<http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_sla_fr/media/documents/diagnostic_juillet2013_resume_fr.pdf>. Consulté le 1er avril 2015.

----- 1981. « Programme de restauration : Logements de la zone du vieux Saint-Laurent et logements de la zone des habitations Norgate ». Microfilm, 1978-1881, archives de l'arrondissement Saint-Laurent.

Aubin, Ghislain. 1995. « Le logement social : les différentes formules d'ici et d'ailleurs ». Université du Québec à Trois-Rivières (mémoire), 180 p.

Bacqué, Marie-Hélène, Maurice Blanc, Pierre Hamel et Yves Sintomer. 2005. « Éditorial ». *Espaces et sociétés : ville, action citoyenne et débat public*, vol. 123, no. 4, p. 9-19.

Bacqué, Marie-Hélène et Mohamed Mechmache. 2013. « Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires ». *Études et recherches*, Hors-série, 146 p. En ligne au : <http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_participation_habitants_web_141107.pdf>. Consulté le 17 mars 2015.

Bahlouli, Abdelaziz. 2011. « L'opération 5000/15000 logements sociaux et communautaires : une réponse au besoin en logements des ménages immigrants récents à Montréal, le cas de Côtes-Des-Neiges ». Université de Montréal (mémoire), 147 p. En ligne au : <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/6869/Bahlouli_Abdelaziz_2011_memoire.pdf?sequence=2>. Consulté le 5 février 2015.

Barbier, René. 1996. « La recherche action ». Paris, Anthropos, 112 p.

Barou, Jaques. 1993. « Les paradoxes de l'intégration. De l'infortune à la vertu des concepts ». *Ethnologie française*, vol. 23, no. 2, p. 169-176.

Barth, Fredrik. 1995 [1969]. « Les groupes ethniques et leurs frontières ». In Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité*, Paris, Pressus Universitaires de France, p. 203-249.

Bateson, Gregory. 1958. « Ethnological contrast, competition and schismogenesis ». In Gregory Bateson, *Steps to an ecology of mind*, Chlander, p.171-197.

Bateson, Nora. 2011. « An ecology of mind ». Document audiovisuel, 60 min.

Battaglini, Alex. 2007. « L'intervention de première ligne à Montréal auprès des personnes immigrantes : estimé des ressources nécessaires pour une intervention adéquate ». Montréal, Direction de santé publique, 11 p. En ligne au : <http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_asssmpublications/978-2-89494-571-1.pdf>. Consulté le 4 août 2015.

Béji, Kamel et Anaïs Pellerin. 2010. « Intégration socioprofessionnelle des immigrants récents au Québec : Le rôle de l'information et des réseaux sociaux ». *Relations industrielles*, vol. 65, no. 4, p. 562-583.

Berger, Peter. 2009. « Assessing the relevance and effects of key emotional episodes for the fieldwork process ». In Peter Berger et al., *Social realities in anthropological perspectives*, Weibensee Verlag, p. 149-175.

Bernèche, Francine. 1990. « Problématique de l'habitation pour les ménages formant la nouvelle immigration à Montréal : éléments d'information et d'intervention ». Rapport produit pour le service de l'habitation et du développement urbain, 179 p.

Bernier, Bernard. 1990. « La transition au Japon. Le jeu des circonstances dans le passage au capitalisme ». *Sociologie et sociétés*, vol. 22, no. 1, p. 107-126.

----- 1978. « Les phénomènes urbains dans le capitalisme actuel ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 22, no. 56, p. 189-216.

Berthoin Antal, Ariane et Victor Friedman. 2003. « Negotiating reality as an approach to intercultural competence ». Berlin, Discussion paper, 47 p.

Bilge, Sirma. 2009. « Théorisations féministes de l'intersectionnalité ». *Diogenes*, vol. 1, no. 225, p. 70-88.

Blais, Marie. 2013. « La mixité sociale : le cheval de Troie de la gentrification? ». *Nouveaux cahiers du socialisme*, no. 10, p. 75-85.

Bohannon, Laura. 1966. « Shakespeare in the bush ». *Natural history*, aug-sept, 12 p. En ligne au : <<http://www.naturalhistorymag.com/picks-from-the-past/12476/shakespeare-in-the-bush>>. Consulté le 3 mai 2015.

Bonte, Pierre et Michel Izard (dir.). 1991. « Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie ». Paris, Presses Universitaires de France, 842 p.

Boudreau, Julie-Anne, Pierre Hamel, Bernard Jouve et Roger Keil. 2013. « New state spaces in Canada : metropolitanization in Montreal and Toronto compared ». *Urban geography*, vol. 28, no. 1, p. 30-53.

Bourdieu, Pierre. 2001. « Science de la science et réflexivité ». Paris, Raisons d'agir, 237 p.

----- 1984. « Espace social et genèse des classes ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52/53, p. 3-14.

----- 1980. « Le sens pratique ». Paris, Les éditions de minuit, 480 p.

----- 1972. « Esquisse d'une théorie de la pratique ». Genève, Droz S.A., 269 p.

Bourdon, Daniel, Sonia Fayman, Christophe Noyé et Christine Lelévrier. 2012. « La rénovation urbaine : pour qui? ». *La documentation française*, 120 p.

Bourgeois, Philippe. 2002. « Ethnography's troubles and the reproduction of academic habitus ». *Qualitative studies in education*, vol. 15, no. 4, p. 417-420.

Brisson, Mélanie. 2008. « De riches proprios... mais de pauvres locataires ». *Journal Le journal de Montréal*, publié le 17 avril. En ligne au : <<http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2008/04/20080417-060100.html>>. Consulté le 19 mars 2015.

Brown-Saracino, Japonica (éd.). 2010. « The gentrification debates ». New York, Routledge, 377 p.

Buck-Morss, Susan. 2009. « Hegel, Haiti, and universal history ». Pittsburgh, University of Pittsburgh press, 164 p.

Carrel, Marion. 2013. « Faire participer les habitants? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires ». Paris, ENS éditions, 270 p.

CBC (auteur-e inconnu-e). 2014. « No heat in St-Laurent apartments since last week ». Article de journal, publié le 21 janvier. En ligne au : <<http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/no-heat-in-st-laurent-apartments-since-last-week-1.2505691>>. Consulté le 9 mars 2015.

Chabant, Ophélie. 2011. « Quels rôles pour les acteurs locaux dans les projets de revitalisation urbaine intégrée? Regard sur le projet Laurentien-Grenet à Montréal ». Université du Québec à Montréal (mémoire), 202 p.

Charbonneau, Johanne, avec coll. de Jean-François Marchand et Sylvie Tremblay. 1995. « Norgate : un quartier atypique de la proche banlieue ». In Annick Germain (dir.), *Cohabitation interethnique et vie de quartier*, gouvernement du Québec, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des communautés culturelles, p. 201-224.

Chevrier, Eve-Isabelle et Jean Panet-Raymond. 2013. « La participation citoyenne pour développer un quartier ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 26, no. 1, p. 67-83.

Chicha, Marie-Thérèse et Éric Charest. 2013. « Le Québec et les programmes d'accès à l'égalité : un rendez-vous manqué? ». Centre d'études ethniques des universités montréalaises, 149 p.

----- 2009. « Accès à l'égalité et gestion de la diversité : une jonction indispensable ». *Gestion*, vol. 34, no. 3, p. 66-73.

Clifford, James et Georges Marcus (éd.). 1986. « Writing culture : the poetics and politics of ethnography ». University of California press, 336 p.

Cohen-Émerique, Margalit. 2011. « Pour une approche interculturelle en travail social ». Presse de l'EHESP, 475 p.

----- 1996. « L'approche interculturelle, une prévention à l'exclusion ». *Interculture et travail social* (les cahiers de l'actif), no. 250/251, p. 19-29.

Cohen, James. 1999. « Intégration : théories, politiques et logiques d'état », In Philippe Dewitte, *immigration et intégration : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 32-42.

Comblin, José. 2003. « Le néolibéralisme, pensée unique ». Paris, L'Harmattan, 198 p.

Comité aviseur femmes. 2006. « Le phénomène du sous-emploi chez les femmes ». Comité aviseur femmes en développement de la main d'œuvre féminine, 16 p. En ligne au : <http://www.cc-femmes.qc.ca/publications/phenomene_sous_emploi.pdf>. Consulté le 3 juillet 2015.

Communauté métropolitaine de Montréal. 2013. « Perspective Grand Montréal ». *Communauté métropolitaine de Montréal*, no. 24, 8 p. En ligne au : <http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/24_Perspective.pdf>. Consulté le 4 juillet 2015.

----- 2012. « Le rôle des municipalités dans le développement du logement social et abordable ». Montréal, 96 p. En ligne au : <http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20120615_PAMLSA_repertoire-01.pdf>. Consulté le 13 avril 2015.

Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, 1991. « Le logement et les communautés culturelles ». Avis déposé à la ministre des communautés culturelles et de l'Immigration, 38 p.

Corriveau, Stéphane. 2013. « Les 10 étapes à suivre pour développer un projet de logement social ou communautaire ». Document interne, 5 p.

Côté, Daniel, Jorge Frozzini et Danielle Gratton. 2013. « La compétence interculturelle dans le contexte des services de réadaptation physique et des agences de placement temporaire au Québec ». *Revue S.F. - savoirs et formation - Recherches et pratiques*, no. 3, p. 78-93.

CREXE, 2010. « Étude sur l'évaluation des processus de développement de connaissances sur la revitalisation urbaine intégrée dans cinq territoires de la ville de Montréal ». École nationale d'administration publique, 90 p.

Cuche, Denys. 2010. « La notion de culture dans les sciences sociales ». Paris, La découverte, 157 p.

CTV (auteur-e inconnu-e). 2014. « mould, bedbugs and cockroaches plague tenants of St.Laurent apartments ». Article de journal, publié le 30 juin. En ligne au : <<http://montreal.ctvnews.ca/mould-bedbugs-and-cockroaches-plague-tenants-of-st-laurent-apartments-1.1893682>>. Consulté le 9 mars 2015.

Damaris, Rose et Alexandra Charrette. 2011. « Pierre angulaire ou maillon faible? Le logement des réfugiés, demandeurs d'asile et immigrants à Montréal ». Centre Métropolis du Québec, immigration et métropoles (INRS), 111 p. En ligne au : <http://www.im.metropolis.net/medias/wp_45_2011.pdf>. Consulté le 6 février 2015.

Damaris, Rose, Annick Germain et Virginie Ferreira. 2006. « La situation résidentielle et les besoins en logement des immigrants récents dans la région métropolitaine de Montréal ». INRS, société canadienne d'hypothèques et de logement, 94 p. En ligne au : <<http://www.im.metropolis.net/medias/mtlimmfr.pdf>>. Consulté le 27 janvier 2015.

Dansereau, Francine. 2005. « Politiques et interventions en habitation. Analyse des tendances en Amérique du Nord et en Europe ». Québec, Les presses de l'université Laval, 240 p.

----- 2002. « Le logement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». Rapport destiné à l'observatoire montréalais des inégalités sociales et de la santé, 33 p.

Dansereau, Francine et Anne-Marie Séguin. 1995. « La cohabitation interethnique dans l'habitat social ». Rapport d'étude réalisé pour la société d'habitation du Québec, 305 p.

Dansereau, Francine, Annick Germain et Nathalie Vachon. 2012. « La diversité des milieux de vie de la région métropolitaine de Montréal et la place de l'immigration ». Centre métropolis du Québec, immigration et métropoles, publication no. 48, 84 p. En ligne au : <http://www.im.metropolis.net/medias/wp_48_2012.pdf>. Consulté le 26 janvier 2015.

De Sardan, Jean-Pierre Olivier. 2010. « Le culturalisme traditionaliste africaniste ». *Cahiers d'études africaines*, 2-3-4, no. 198-199-2000, p. 419-453.

----- 2008. « La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique ». Louvain-La-Neuve, Bruylant-academia, 365 p.

Devereux, Georges. 1972. « Ethnopsychanalyse complémentariste ». Paris, Flammarion, 280 p.

Dietrich-Ragon, Pascale. 2011. « Le logement intolérable. Habitants et pouvoirs publics face à l'insalubrité ». Paris, Presses Universitaires de France, 321 p.

Dreyfus, Hubert L. et Paul Rabinow. 1984. « Michel Foucault : Un parcours philosophique ». Chicago, Gallimard, 364 p.

Drudi, Guy. 2006. « Le choc discriminatoire et ses conséquences sur l'intégration sociale des jeunes minorités racisées ». La maisonnée (document interne), 9 p.

Ducharme, Marie-Noëlle. 2013. « La coopérative d'habitation Village Cloverdale ». Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (UQÀM), 83 p. En ligne au : <http://www.larepps.uqam.ca/Page/Document/pdf_logement/13-08.pdf>. Consulté le 19 mars 2015.

Dubois, Lucile. 2007. « Plan de revitalisation urbaine intégrée : Place-Benoît ». Bibliothèque et archives nationale du Québec, 43 p. En ligne au : <http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_sla_fr/media/documents/plan_action_rui_complet.pdf>. Consulté le 1er avril 2015.

Duval, Michelle. 2008. « L'action collective pensée par Hannah Arendt : Comprendre l'agir ensemble pour le favoriser ». *Service social*, vol. 54, no. 1, p. 83-96.

Emongo, Lomomba. 2014. « Panikkar, l'interculturalisme et le Québec ». In Lomomba Emongo et Bob W. White (dir.), *L'interculturel au Québec*, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 137-154.

Fabian, Johannes. 1995. « Ethnographic misunderstanding and the perils of context ». *American anthropologist*, vol. 97, no. 1, p. 41-50.

Fijalkow, Yankel. 2011. « Sociologie du logement ». Paris, La découverte, 125 p.

----- 2007. « Sociologie des villes ». Paris, La découverte, 125 p.

Fortin, Sylvie. 2003. « Trajectoires migratoires et espaces de sociabilité : stratégies de migrants de France à Montréal ». Université de Montréal (thèse), 335 p.

----- 2000. « Pour en finir avec l'intégration... ». Groupe de recherche en ethnicité et société, Centre d'études ethniques, 34 p.

Foucault, Michel. 1976. « La volonté de savoir : Droit de mort et pouvoir sur la vie ». Paris, Gallimard, 138 p.

Fourot, Aude-Claire. 2013. « L'intégration des immigrants ». Les presses de l'Université de Montréal, 241 p.

Freedman, Martine. 2009. « Faire cohabiter mixité et espace public : un enjeu de la revitalisation urbaine : défis du nouveau Saint-Roch à Québec ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 53, n. 150, p. 405-420.

Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). 2014a. « Les problèmes de logement n'ont pas disparu ». Bulletin no. 129, 1 p. En ligne au : <<http://www.frapru.qc.ca/les-problemes-de-logement-nont-pas-disparu/>>. Consulté le 19 janvier 2015.

----- 2014b. « Dossier noir. Logement et pauvreté. Chiffres et témoignages ». Front d'action populaire en réaménagement urbain, 24 p. En ligne au : <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2014/09/Dossier-noir-2014VF_web.pdf>. Consulté le 18 janvier 2015.

----- 2013. « Montréal : milieu de vie ou marchandise? ». Front d'action populaire en réaménagement urbain, 20 p. En ligne au : <http://www.frapru.qc.ca/wpcontent/uploads/2013/11/BrochureGrMtl_VersionAallegee_.pdf>. Consulté le 19 janvier 2015.

----- 2012. « Mythes et réalité : immigration et logement au Québec ». Front d'action populaire en réaménagement urbain, 16 p. En ligne au : <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2013/11/Document_Immigration_et_logement.pdf>. Consulté le 4 juillet 2015.

Fuller-Thomson, Esme. 2011. « Health decline among recent immigrants to Canada : finding from a nationally-representative longitudinal survey ». *Canadian journal of public health*, vol. 104, no. 4, p. 273-280.

Gadamer, Hans-Georg. 1960. « Les grandes lignes d'une théorie de l'expérience herméneutique ». In Hans-Georg Gadamer, *Vérité et méthode*, Paris, Éditions du Seuil, p. 286-328.

Gagnon, Katia. 2014a. « Le dossier noir de MetCap ». Journal *La Presse*, publié le 30 juin. En ligne au : <<http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201406/29/01-4779893-le-dossier-noir-de-metcap.php>>. Consulté le 9 mars 2015.

----- 2014b. « Les HLM de Montréal en piètre état : des demandes budgétaires records ». Journal *La Presse*, publié le 10 décembre. En ligne au : <<http://plus.lapresse.ca/screens/bc10db4a-4fd3-4bb4-b468-c207adad01c2|6B2WQtOSH7qp.html>>. Consulté le 14 avril 2015.

----- 2008. « Le pire dossier noir du logement à Montréal est réglé ». Journal *La Presse*, publié le 15 novembre. En ligne au : <www.lapresse.ca/actualites/montreal/200811/15/01-800976-le-pire-dossier-noir-du-logement-a-montreal-est-regle.php>. Consulté le 19 mars 2015.

Gariépy, Jaques. 2002. « Mémoire de la Société d'Habitation du Québec : mandat d'initiative sur le logement social et abordable ». Société d'Habitation du Québec, 28 p. En ligne au : <<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs53020>>. Consulté le 16 avril 2015.

Gaudreau, Louis. 2013. « David Harvey et la théorie de la ville capitaliste ». *Nouveaux cahiers du socialisme*, no. 10, p. 13-23.

Germain, Annick. 2013. « The Montréal school : urban social mix in a reflexive city ». *Anthropologica*, no. 55, p. 29-39.

----- 2000. « Immigrants and cities : Does neighborhood matter? ». Montréal, rapport présenté au transatlantic learning committee special meeting, 15 p. En ligne au : <<http://www.im.metropolis.net/medias/IMMIGRANTS.pdf>>. Consulté le 23 février 2015.

----- 1999. « Les quartiers multiethniques montréalais : une lecture urbaine ». *Recherches sociographiques*, vol. 40, no. 1, p. 9-32.

Germain, Annick et Cécile Poirier. 2007. « Les territoires fluides de l'immigration à Montréal ou le quartier dans tous ses états ». *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 10, no. 1, p. 107-120.

Ghasarian, Christian. 2002. « De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive ». Paris, Arman Colin, 248 p.

Giddens, Anthony. 1984. « La constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration ». Paris, Presses universitaires de France, 474 p.

Gimenez, Carlos. 2010. « Convivencia social e intercultural en territorios de alta diversidad ». Proyecto de intervencion comunitaria intercultural, obra social "la Caixa", 260 p.

Girard, Magali, Michael Smith et Jean Renaud. 2008. « Intégration économique des nouveaux immigrants : adéquation entre l'emploi occupé avant l'arrivée au Québec et les emplois occupés depuis l'immigration ». *Cahiers canadiens de sociologie*, vol. 33, no. 4, p. 791-814.

Gottdiener, Mark et Ray Hutchison. 2011. « The new urban sociology ». Philadelphie, Westview Press, 435 p.

Gouvernement du Québec. 2015 (1975). « Charte des droits et libertés de la personne ». Éditeur officiel du Québec.

Grafmeyer, Yves et Jean-Yves Authier. 2011. « Sociologie urbaine ». Armand Colin, 128 p.

Gratton, Danielle. 2012. « Préoccupations et attentes en réadaptation physique dans des contextes pluralistes : vers un cadre théorique interculturel ». Université de Montréal (thèse), 402 p.

----- 2009. « L'interculturel pour tous : une initiation à la communication du troisième millénaire ». Éditions Saint-Martin, 276 p.

Groupe de recherche ethnicité et société (GRES), 1992. « Immigration et relations ethniques au Québec : un pluralisme en devenir », In Gérard Daigle (dir.), *Le Québec en jeu*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 451-482.

Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues (Université Laval). 2004. « Les immeubles locatifs de type walk-up de la première couronne de banlieue de Québec ». Service d'aménagement du territoire, Québec, 93 p.

Guay-Charrette, Alexandra. 2010. « L'accès au logement pour les nouveaux arrivants à Montréal : le cas des réfugiés et demandeurs d'asile en provenance d'Afrique subsaharienne ». INRS – Urbanisation, culture, société (mémoire), 175 p.

Hamel, Pierre. 2005. « La métropole contemporaine et ses controverses ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 49, no. 138, p. 393-408.

----- 1983. « Logement et luttes urbaines à Montréal (1963-1976) ». Montréal, Faculté de l'aménagement de l'université de Montréal, 322 p.

Hamel, Pierre et Claire Poitras. 2004. « Déclin et relance économique d'une agglomération métropolitaine. Le discours et les représentations des élites économiques à Montréal ». *Recherches sociographiques*, vol. 45, no. 3, p. 457-492.

Hanley, Jill. 2004. « De tout avec ben de la sauce : community organizing for social housing in an immigrant neighbourhood ». Université de Montréal (thèse), 360 p.

Harding, Sandra. 2004. « Introduction : standpointtheory as a site of political, philosophic, and scientificdebate ». In Sandra Harding, *The feminist standpoint theory reader*, New York, Routledge, p. 1-15.

Harvey, David. 2014 (2005). « Brève histoire du néolibéralisme ». Paris, les prairies ordinaires, 314 p.

----- 2012. « Rebel cities : from the right to the city to the urban revolution ». New York, Verso, 208 p.

Harding, Sandra. 2004. « Introduction : standpointtheory as a site of political, philosophic, and scientificdebate ». In Sandra Harding, *The feminist standpoint theory reader*, New York, Routledge, p. 1-15.

Hébert-Dolbec, Anne-Frédérique. 2014. « Cinq ans d'attente pour un logement social à Saint-Laurent ». Journal *Les nouvelles Saint-Laurent*, publié le 21 novembre. En ligne au : <<http://journalmetro.com/local/saint-laurent/actualites/665013/cinq-ans-dattente-pour-un-logement-social-a-saint-laurent/>>. Consulté le 11 avril 2015.

Independent Evaluation Office. 2014. « IMF response to the financial and economic crisis : an IEO assessment ». International Monetary Fund, 47 p. En ligne au : <<http://www.ieo-imf.org/ieo/files/completedevaluations/Full%20Text%20of%20the%20Main%20Report.pdf>>. Consulté le 29 avril 2015>.

Jaques, Louis et Stéphane Perron. 2012. « Un environnement urbain favorable à la santé : des logements salubres et accessibles ». Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 36 p. En ligne au : <http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_asssmpublications/978-2-89673-092-6.pdf>. Consulté le 20 janvier 2015.

Jouve, Bernard. 2006. « Défusion municipale et décentralisation à Montréal : vers une recomposition des relations entre les groupes ethnoculturels et la municipalité ». *Revue canadienne de science politique*, vol. 39, no. 1, p. 77-96.

Kadiri Hassani, Nadia. 2008. « Le travail, lieu privilégié d'intégration : le cas de l'insertion socioprofessionnelle d'immigrants marocains à Montréal ». Université du Québec à Montréal (mémoire), 170 p. En ligne au : <<http://www.archipel.uqam.ca/1148/1/M10346.pdf>>. Consulté le 4 mai 2015.

Kellett, Peter. 2009. « Advocacy in anthropology : active engagement or passive scholarship? ». *Durham anthropology journal*, vol. 16, no. 1, p. 22-31.

King, Norman. 2000. « Impacts des conditions de logement sur la santé publique ». Direction de la Santé Publique, 74 p.

Labelle, Micheline, Anne-Marie Field et Jean-Claude Icart. 2007. « Les dimensions d'intégration des immigrants, des minorités ethnoculturelles et des groupes racisés au Québec ». Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, 133 p. En ligne au : <<http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPARDC/rapport-9-labelle-micheline.pdf>>. Consulté le 19 février 2015.

Laé, Jean-François. 2002. « Des émotions dans l'enquête sociologique ». *Représentation sociale*, no. 13, 13 p. En ligne au : <<http://www2.univ-paris8.fr/sociologie/fichiers/lae2002.pdf>>. Consulté le 21 janvier 2015.

Laforest, Rachel. 1998. « L'État, les groupes et la consultation publique : le cas de la réforme de la sécurité sociale en 1994 ». Université de Montréal (mémoire), 129 p.

Lalonde, Luc, Nathalie Mercier et Diane Tremblay. 2001. *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, no. 2, p. 28-37.

Lamoureux, Diane. 2008. « Démocratiser radicalement la démocratie ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 21, no. 1, p. 121-136.

Landry, Patrick. 2013. « Quelles sont les responsabilités de la ville de Montréal en matière de logement ». Document audiovisuel, 36 min. En ligne au : <<http://montreal.mediacoop.ca/video/quelles-sont-les-responsabilites-de-la-ville-de-mo/20584>>. Consulté le 19 février 2015.

La pointe libertaire. 2013. « Bâtiment 7. Victoire populaire à Pointe-Saint-Charles ». Montréal, Écosociété, 106 p.

Lassiter, Luke Eric. 2005. « The Chicago guide to collaborative ethnography ». University of Chicago press, 201 p.

Latendresse, Anne. 2013. « Introduction au dossier ». *Nouveaux cahiers du socialisme*, no. 10, p. 7-11.

Laurence, Pierre, 2007. « Pour des approches intégrées de développement urbain durable ». Université du Québec à Montréal (mémoire), 211 p.

Le Bot, Irène. 2002. « Portrait de territoire : l'arrondissement Saint-Laurent ». Centraide Montréal, service d'allocation et d'analyse sociale, 18 p. En ligne au : <http://www.centre-unite.com/documents/Saint_Laurent_2003.pdf>. Consulté le 29 mars 2015.

Le devoir. 2014. « Insalubrité : Montréal veut plus d'outils, quitte à changer la loi ». Journal *Le devoir*, publié le 29 mai 2014. En ligne au : <<http://www.ledevoir.com/politique/villes-et-regions/409520/insalubrite-montreal-veut-plus-d-outils-quitte-a-changer-la-loi>>. Consulté le 28 mars 2015.

----- 2013. « Les locataires, des Québécois plus que des Canadiens ». Journal *Le devoir*, publié le 12 septembre 2013. En ligne au : <<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/387166/toujours-moins-de-proprietaires-au-quebec-qu-ailleurs-selon-statistique-canada>>. Consulté le 22 juillet 2015.

Le Dref, Élise. 2005. « Revitalisation des milieux urbains : politiques sociales et citoyenneté en France et au Québec ». Université de Montréal (mémoire), 163 p.

Lefebvre, Henri. 1968. « Le droit à la ville ». Paris, éditions anthropos, 164 p.

Légaré, Odile, Simon Laverdière et Michèle Dugas. 2012. « Les coopératives d'habitation au Québec : histoire et membres fondateurs en bref ». Société d'Habitation du Québec, 12 p. En ligne au : <<http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000022083.pdf>>. Consulté le 13 avril 2015.

Leloup, Xavier. 2007. « Conditions de logement des ménages immigrants et dynamiques métropolitaines à Montréal : une analyse multiniveau exploratoire ». *Cahiers québécois de démographie*, vol. 36, no. 1, p. 5-48.

----- 2005. « Conditions de logement des ménages immigrants au Québec. Une réalité contrastée. ». INRS - urbanisation, culture et société, 184 p. En ligne au : <<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs53039>>. Consulté le 29 mars 2015.

Lerner, Josh et Donata Secondo. 2013. « Par le peuple et pour le peuple. L'expérience des budgets participatifs aux États-Unis ». *Nouveaux cahiers du socialisme*, no. 10, p. 144-151.

- Less, Loretta, Tom Slater et Elvin Wyly. 2008. « Preface ». In Loretta Less, *Gentrification*, New York, Routledge, p. xv-xxviii.
- Low, Setha et Sally Engle Merry. 2010. « Engaged anthropology : Diversity and dilemmas ». *Current anthropology*, vol. 51 (2), p. 203-226.
- MacClancy, Jeremy. 2002. « Exotic no more : anthropology on the front lines ». Chicago, University of Chicago press, 456 p.
- Martin, Éric et Maxime Ouellet. 2010. « La gouvernance des universités dans l'économie du savoir ». Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 30 p. En ligne au : <<http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Gouvernance-web.pdf>>. Consulté le 25 août 2015.
- Marx, Karl. 1993 (1867). « Le capital : livre 1 ». Paris, Presses Universitaires de France, 940 p.
- Massiah, Gustave. 2013. « La crise urbaine face aux nouvelles politiques urbaines ». *Nouveaux cahiers du socialisme*, no. 10, p. 48-60.
- McCALL, Christopher. 2008. « Au cœur des inégalités sociales de santé. L'exclusion et l'inclusion comme rapports », In Éric Gagnon, Yolande Pelchat et Edouard Roberson (dir.), *politiques d'intégration, rapports d'exclusion*, Les Presses de l'Université Laval, p. 15-26.
- McKenzie, Roderick. 1984 (1921). « Le voisinage. Une étude de la vie locale à Columbus, Ohio ». In Grafmeyer, Yves et Isaac Joseph, *L'école de Chicago*, Paris, Éditions Aubier, p. 209-250.
- Memi, Albert. 1968. « L'homme dominé ». Paris, Éditions Gallimard, 224 p.
- Mercier, André. 2005. « Les coopératives d'habitation au Québec ». Direction générale des communications et des services à la clientèle du MDEIE, 64 p. En ligne au : <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/etudes_statistiques/secteur_cooperatif/coop_habitation_2005.pdf>. Consulté le 13 avril 2015.
- Miles, Robert. 1993. « Racism after 'race relations' ». London, Routledge, 243 p.
- Molinaro, Ines et Catherine Ego. 1999. « Contexte et intégration. Les communautés allophones au Québec ». *Globe*, vol. 2, no. 2, p. 101-124.
- Montpetit, Christiane et Édith Bergeron. 2011. « Regard sur la défavorisation à Montréal : CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent ». Direction de santé publique, agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 19 p. En ligne au : <http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_assmpublications/978-2-89494-996-2.pdf>. Consulté le 29 mars 2015.

Montréal en statistiques. 2014. « Répartition 2014 des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal ». Ville de Montréal, 9 p. En ligne au : <http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/R%C9PARTITION%202014%20DES%20LOGEMENTS%20SOCIAUX%20ET%20COMMUNAUTAIRES.PDF>. Consulté le 11 avril 2015.

Morin, Edgar. 1977. « La nature de la nature ». In Edgar Morin, *La méthode : tome 1*, Paris, Éditions du Seuil, p. 56-93.

Moro, Marie-Rose. 2011. « La construction de l'ethnopsychanalyse de l'enfant ». In Marie-Rose Moro, *Psychothérapie transculturelle des enfants de migrants*, Dunod, p. 35-63.

Morrisette, Joelle. 2013. « Recherche-action et recherche collaborative : quel rapport aux savoirs et à la production de savoirs? ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 25, no. 2, p. 35-49.

Mullings, Leith. 2005. « Interrogating racism : Toward an antiracist anthropology ». *Annual review of anthropology*, vol. 34, p. 667-693.

Murdie, Robert, Adrienne Chambon, David Hulchanski et Carlos Teixeira. 1999. « Differential incorporation and housing trajectories of recent immigrant households : towards a conceptual framework ». Housing new Canadians research working group, 32 p. En ligne au : <<http://www.hnc.utoronto.ca/publish/concept.pdf>>. Consulté le 5 mai 2015.

Normandin, Pierre-André. 2012. « Insalubrité des logements : la ville lente à intervenir, déplore le VG ». *Journal La Presse*, publié le 15 mai. En ligne au : <<http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201205/15/01-4525571-insalubrite-des-logements-la-ville-lente-a-intervenir-deplore-le-vg.php>>. Consulté le 28 mars 2015.

Nzobonimpa, Brigitte. 2008. « Les points de vue d'immigrants indépendants Burundais sur leur insertion socioprofessionnelle au Québec ». Université du Québec à Montréal (mémoire), 127 p. En ligne au : <<http://www.archipel.uqam.ca/1243/1/M10310.pdf>>. Consulté le 4 mai 2015.

Organisation de coopération et de développement (OCDE). 2015. « Indicators of immigrant integration 2015 ». OCDE, 344 p. (manque source internet)

----- 2014. « Le point sur les inégalités de revenu : le creusement des inégalités touche plus particulièrement les jeunes et les pauvres ». OCDE, direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, 8 p. En ligne au : <<http://www.oecd.org/fr/els/soc/OCDE2014-Le-point-sur-les-inegalites-de-revenu.pdf>>. Consulté le 3 juillet 2015.

Ortner, Sherry. 2005. « Power and projects : reflexions on agency ». In Sherry Ortner, *anthropology and social theory : culture, power and the active subject*, Durham, Duke universitypress, p. 129-153.

Panikkar, Raimon. 1999. « Les fondements de la démocratie » *Interculture*, no. 136, 60 p.

Park Ezra, Robert. 1984 (1925). « La ville : propositions de recherche sur le comportement humain en milieu urbain ». In Yves Grafmeyer et Isaac Joseph, *L'école de Chicago*, Paris, Éditions Aubier, p. 79-126.

Pastre, Dominique et Romain Briot. 2013. « L'Europe, pour une démarche urbaine intégrée ». Mission Europe Urbain, 306 p.

Paugam, Serge et Franz Schultheis. 2011. « Introduction ». In Georg Simmel, *Les pauvres*, Paris, Presses universitaires de France, 102 p.

Poutignat, Philippe et Jocelyne Streiff-Fenart. 1995. « Théories de l'ethnicité ». Paris, Presses Universitaires de France, 270 p.

Radcliffe-Brown, Alfred. 1949. « Functionalism : A protest ». *American anthropologist*, vol. 51, no 2, p. 320-323.

Raulin, Anne. 2001. « Anthropologie urbaine ». Paris, Armand Collin, 188 p.

Ray, Brian. 1998. « A comparative study of immigrant housing, neighbourhoods and social networks in Toronto and Montréal ». Canada Mortgage and Housing Corporation, 239 p.

Reason, Peter et Hilary Bradbury. 2001. « Introduction : inquiry and participation in search of a world worthy of human aspiration ». In Peter Reason et Hilary Bradbury, *Handbook of action research*, London, SAGE publications, p. 1-14.

Regroupement des comités logement et associations de locataires au Québec (RCLALQ). 2013. « Un parc locatif aux normes : un défi pour Montréal ». Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, 11 p. En ligne au : <<http://www.rclalq.qc.ca/view.php/162.pdf>>. Consulté le 19 janvier 2015.

Roy, Reine et Jean-Marc Leclerc. 2001. « Guide d'intervention intersectorielle sur la qualité de l'air intérieur et la salubrité dans l'habitation québécoise ». Direction des communications du ministère de la santé et des services sociaux, 171 p. En ligne au : <<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs43628>>. Consulté le 26 mars 2015.

Rudmin, Floyd. 2003. « Critical history of the acculturation psychology of assimilation, separation, integration, and marginalization ». *Review of general psychology*, vol. 7, no. 1, p. 3-37.

Rui, Sandrine et Agnès Villechaise-Dupont. 2005. « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée ». *Espaces et sociétés : ville, action citoyenne et débat public*, vol. 123, no. 4, p. 21-36.

Saillant, François. 1998. « FRAPRU 1978-1998. Toujours au front! ». Montréal, Front d'action populaire en réaménagement urbain, 62 p.

Sanchez Taylor, Jacqueline. 2006. « Female sex tourism : A contradiction in terms? ». *Feminist review*, no. 83, p. 42-59.

Sassen, Saskia. 1991. « Overview ». In Saskia Sassen, *The global city*, New Jersey, Princeton university press, p. 3-15.

Saucier, Carol. 1992. « Le quotidien pluriel. Étude de coopératives d'habitation du Québec ». Centre interuniversitaire de recherche, d'information et d'enseignement sur les coopératives, 218 p.

----- 1986. « Les coopératives d'habitation et le changement social ». Université de Montréal (thèse), 312 p.

Scheper-Hughes, Nancy. 1995. « The primacy of the ethical : propositions for a militant anthropology ». *Curent anthropology*, 36 (3), p. 409-420.

----- 1992. « Death without weeping : the violence of everyday life in Brazil ». Los Angeles, University of California press, 614 p.

Schnapper, Dominique. 2007. « Qu'est-ce que l'intégration? ». Paris, Gallimard, 238 p.

Segaud, Marion. 2012. « Anthropologie de l'espace : habiter, fonder, distribuer, transformer ». Paris, Armand Colin, 245 p.

Séguin, Anne-Marie et Gérard Divay. 2004. « La lutte territorialisée contre la pauvreté : examen critique du modèle de revitalisation urbaine intégrée ». *Lien social et politiques*, no. 52, p. 67-79.

Séguin, Anne-Marie et Paul Villeneuve. 1999. « Intervention gouvernementale en habitation sociale ». *Recherches féministes*, vol. 12, no. 1, p. 25-42.

Séguin, Anne-Marie. 1997. « La cohabitation interethnique en HLM : vie quotidienne et enjeux territoriaux ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, no. 114, p. 393-404.

Sénécal, Paul, Carole Tremblay et Dominique Teufel. 1990. « Gentrification ou étalement urbain? Le cas du centre de Montréal et de sa périphérie ». *Société d'habitation du Québec*, 96 p.

Smith, Neil. 2010. « A short history of gentrification ». In Japonica Brown-Saracino, *The gentrification debates*, New York, Routledge, p. 31-36.

----- 2003. « La gentrification généralisée : d'une anomalie locale à la 'régénération' urbaine comme stratégie urbaine globale ». In Catherine Bidou-Zachariasen, *Retours en ville*, Paris, Descartes et cie, p. 45-72.

Stasiulis, Daiva. 1999. « Feminist intersectional theorising ». In Peter Li (éd.), *Race and ethnic relations in Canada*, Toronto, Oxford, p. 347-397.

Stébé, Jean-Marc. 2002. « Le logement social en France ». Paris, Presses universitaires de France, 127 p.

Stern, Daniel. 2005. « Le désir d'intersubjectivité. Pourquoi? Comment? ». *Psychothérapies*, vol. 25, no. 4, p. 215-222.

Spivak, Gayatri. 1986. « Can subaltern speaks? ». In Cary Nelson (éd.), *Marxism and the interpretation of culture*, Chicago, University of Illinois press, p. 271-313.

Spradley, James P. 1980. « Participant observation ». Holt, Rinehart and Winston, 195 p.

St-Germain, Lise. 2013. « Initiatives de lutte contre la pauvreté et intervention socioterritoriale intégrée ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 26, no. 1, p. 35-49.

Statistiques Canada, 2006. « Recensements de la population de 1996, 2001 et 2006 ». Données Métropolis, Tableaux Tableau3 (1996), partie III_Tab3 (2001) et partie3_T3 (2006).

Svasek, Maruska. 2005. « Introduction : Emotions in anthropology ». In Kay Milton et Maruska Svasek, *Mixed emotions*, New York, BERG, p. 1-23.

Thibodeau, Jean-Claude. 2003. « Évolution du marché du logement locatif : analyse, effets et perspectives ». Société d'habitation du Québec, 66 p. En ligne au : <<http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000021164.pdf>>. Consulté le 3 août 2015.

Triollet, Karine. 2013. « Une décennie de luttes urbaines à Pointe-Saint-Charles. Vers une réappropriation citoyenne? ». *Nouveaux cahiers du socialisme*, no. 10, p. 129-143.

Turcotte, Yvan. 1997. « L'immigration et l'intégration des immigrants au Québec au cours des quinze dernières années ». *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 10, no. 1, p. 53-57.

Union européenne. 2010. « Politique régionale, une approche intégrée ». *Panorama*, no. 34, 28 p. En ligne au : <http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/panorama/pdf/mag34/mag34_fr.pdf>. Consulté le 4 avril 2015.

----- 2009. « Promouvoir un développement urbain durable en Europe ». Belgique, commission européenne (direction générale de la politique régionale), 60 p. En ligne au : <http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/presenta/urban2009/urban2009_fr.pdf>. Consulté le 4 avril 2015.

Viau, Pierre. 1993. « Le CARI et le quartier Norgate : pour des structures d'accueil à taille humaine ». *Québec en couleurs*, vol. 242, p. 50.

Ville de Montréal. 2015. « Revitalisation urbaine intégrée - RUI ». Ville de Montréal, développement social, 1 p. En ligne au : <http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8638,96001686&_dad=portal&_schema=PORTAL>. Consulté le 20 mai 2015.

----- 2014. « Profil sociodémographique : arrondissement Saint-Laurent ». Montréal en statistiques, division de la planification urbaine, 40 p. En ligne au : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%20MO_SAINTE%20LAURENT.PDF. Consulté le 29 mars 2015.

----- 2013. « Quartier Norgate ». Ville de Montréal, 1 p. En ligne au : <<http://www2.ville.montreal.qc.ca/arrondissements/sla/historique/fr/intro/histvsl/terri/quartdev/norgate/norgate.html>>. Consulté le 2 mars 2015.

----- 2009a. « Profil des ménages et des logements dans la ville de Montréal ». Direction de l'habitation, 35 p. En ligne au : <http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Profil_menages_logements_Ville_Montreal.pdf>. Consulté le 22 mars 2015.

----- 2009b. « Présentation des huit démarches de revitalisation urbaine intégrée ». Ville de Montréal, 17 p. En ligne au : <http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_vsp_fr/media/documents/demarche_revitalisation_urbaine_int%20E9gree.pdf>. Consulté le 5 avril 2015.

----- 2004. « Revitalisation urbaine intégrée dans des quartiers montréalais : bilan et perspectives ». Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie, 6 p. En ligne au : <<http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/greff%20fr/media/documents/20041104-info.pdf>>. Consulté le 5 avril 2015.

Weber, Max. 1963 (1919). « Le savant et le politique ». Paris, Union Générale d'Éditions, 186 p.

White, W. Bob. 2012. « From experimental moment to legacy moment ». *Collaborative anthropology*, volume 5, p. 65-97.

----- 1996. « Talk about school : education and the colonial project in French and British Africa (1860-1960). *Comparative education*, vol. 32, no. 1, p. 9-25.

White, W. Bob, Danielle Gratton et François Rocher. 2014. « Les conditions de l'inclusion en contexte interculturel ». Mémoire présenté à la commission des relations avec les citoyens, Laboratoire de recherche en relations interculturelles, 28 p.

White, W. Bob, Danielle Gratton et Lomomba Emongo. 2014. « L'approche du LABRRI : cadre de référence interculturel ». Laboratoire de recherche en relations interculturelles (poster scientifique), Université de Montréal.

White, W. Bob et Lomomba Emongo. 2015. « Vers un courant interculturel ». Laboratoire de recherche en relations interculturelles (LABRRI). En ligne au : <<http://labrri.net/mission-2/>>. Consulté le 3 mai 2015.

White, W. Bob et Kiven Strohm. 2014. « Ethnographic knowledge and the aporias of intersubjectivity ». *Journal of ethnographic theory*, vol. 4, no. 1, p. 189-197.

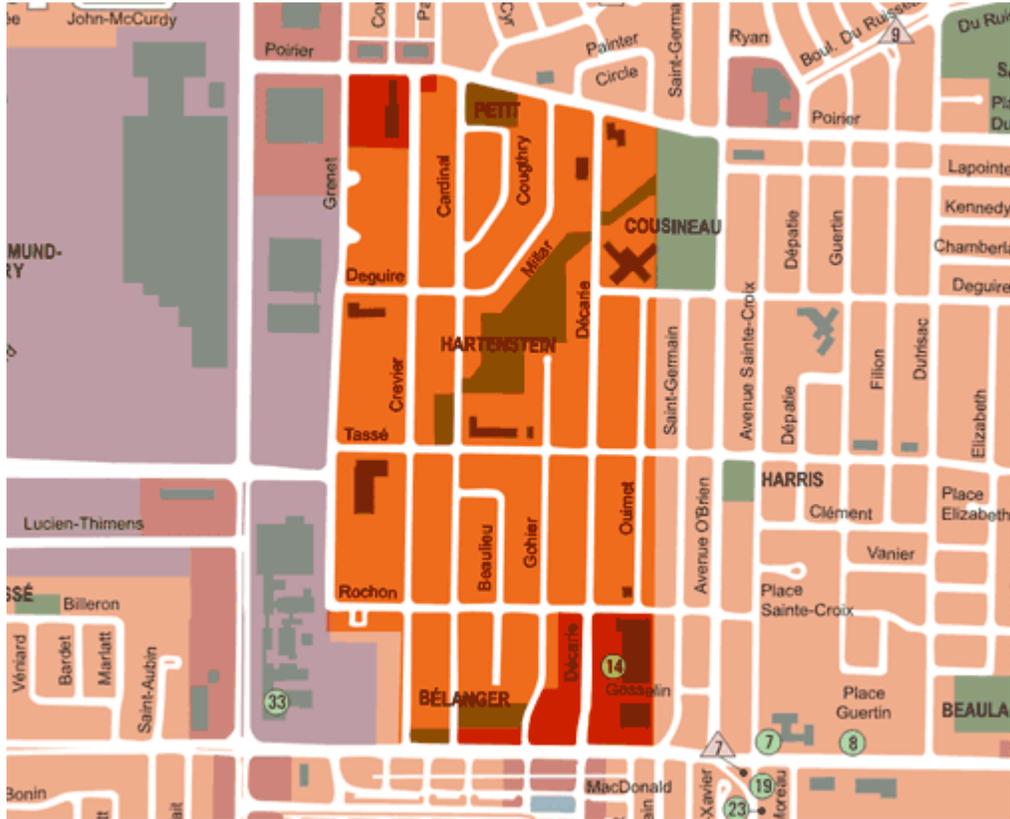
Wikan, Unni. 1992. « Beyond the words : the power of resonance ». *American ethnologist*, vol. 19, no. 3, p. 460-482.

Winkin, Yves. 1981. « Un collègue invisible ». In Yves Winkin, *la nouvelle communication*, Paris, Seuil, p. 27-102.

Wirth, Louis. 1980 (1928). « Le ghetto ». Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 308 p.

Annexe 1

Délimitations géographiques du quartier de Norgate⁹⁵



⁹⁵http://www2.ville.montreal.qc.ca/arrondissements/sla/historique/fr/intro/histvsl/terri/quartdev/norgate/norgate_1oc_grandgif5f94.html. Consulté le 2 mars 2015.

Annexe 2

Le Parc *Hartenstein* (Norgate)⁹⁶



⁹⁶ Photo : Philippe T.Desmarais, 2014.

Annexe 3

Exemples de questionnaires d'entrevues en fonction des catégories de personnes à interviewer

1) Résident-e-s du quartier Norgate

A- Parcours de vie

- D'où venez-vous et depuis combien de temps habitez-vous au Canada, Québec, Montréal? Âge (+ sexe)?
- Comment et par quels moyens êtes-vous arrivés à Montréal? Depuis combien de temps habitez-vous à Montréal? Et à Norgate?
- A-t-il été difficile pour vous de trouver le logement dans lequel vous habitez présentement? Avez-vous visité d'autres logements avant de trouver celui-ci? Pourquoi vous êtes-vous établis dans ce quartier?
- Qu'est-ce qui vous a poussé à vous établir dans ce quartier?
- En arrivant, quelles ont été vos premières impressions sur la ville de Montréal? Et sur Norgate? Est-ce que votre perception s'est modifiée avec le temps? Et actuellement?

B- Norgate et Saint-Laurent

- Que pensez-vous du quartier Norgate en général? Pensez-vous y rester longtemps et pourquoi?
- Et que pensez-vous de Saint-Laurent en général?
- Considérez-vous que le quartier est sécuritaire? Ni non, quels sont les principaux facteurs d'insécurité?
- Quelle relation entretenez-vous avec vos voisins? Êtes-vous en contact avec vos voisins?
- Avez-vous déjà été témoins de conflits entre individus dans votre quartier (lesquels)?

C- Logements / rapport aux propriétaires

- Combien de personnes vivent dans votre logement (et combien de pièces y a-t-il)? Combien payez-vous par mois pour le loyer (est-ce que cela correspond à plus de 30% de votre salaire)? Que pensez-vous du prix du loyer (trouvez-vous que cela est un prix raisonnable)?
- Que pensez-vous de votre logement en général?
- Vivez-vous des insatisfactions face à votre logement? Si oui, quelles sont ces insatisfactions?
- Considérez-vous que votre logement nécessite des réparations? Mineures ou majeures (lesquelles)?

- Aviez-vous ou avez-vous présentement des problèmes de coquerelles ou de punaises de lits (vermine)? Si oui, avez-vous (ou comment avez-vous) tenté de régler le problème?
- Êtes-vous au courant si des voisins ont des problèmes de logement (similaires aux vôtres)?
- Avez-vous déjà tenté de contacter le propriétaire pour une quelconque raison? (Comment cela s'est-il déroulé)? Quels sont vos rapports avec les propriétaires?
- Comment la compagnie immobilière MetCap marche-t-elle? Que feriez-vous si aujourd'hui quelque chose brisait dans votre logement, par exemple la toilette?
- Si votre propriétaire augmentait votre loyer, accepteriez-vous? Pourquoi? Comment feriez-vous pour refuser?
- Au-delà de votre propre logement, que pensez-vous de la situation générale en matière de logement dans le quartier Norgate?
- (Si réponse négative à la dernière question) : Quels sont les moyens auxquels vous pouvez penser afin d'améliorer la situation en matière de logement dans le quartier?

D- Pistes d'intervention dans le quartier

- Y a-t-il des choses qu'il serait prioritaire d'établir dans le quartier de Norgate? Lesquelles?
- Qu'est-ce qui pourrait être changé dans le quartier afin d'améliorer la condition générale des habitants?
- Que pensez-vous du pouvoir d'action des habitants du quartier? Serait-il possible selon vous d'établir une mobilisation citoyenne autour des enjeux du quartier? Si oui, comment pensez-vous que cela pourrait se développer?

E- Services

- Avez-vous eu à faire avec des organismes ou services lors de votre établissement à Montréal? Lesquels? Quels sont les principaux motifs pour lesquels vous avez recours aux services d'organismes communautaires? Comment ces derniers vous ont-ils aidés dans votre parcours?
- Quels sont les services qui ne sont pas offerts (par les organismes ou autres) et qui devraient être développés selon vous dans le quartier?
- Connaissez-vous la régie du logement? → Avez-vous eu affaire avec la régie du logement? Qu'en pensez-vous en général? Comment votre expérience s'est-elle déroulée?

F- Choses à ajouter?

2) Acteurs du milieu communautaire

A- Emploi

- Parlez-moi de l'organisme pour lequel vous travaillez (objectifs, agissements concrets, réalisations, historique, etc.).
- Parlez-moi de votre emploi et de votre poste (et le poste des autres).
- Depuis combien de temps avez-vous cet emploi et comment vous y êtes-vous retrouvés?
- Quelles sont les spécificités de votre emploi (par rapport à d'autres qui occupent des postes similaires)? Sur quoi travaillez-vous exactement (en ce moment, avant, après...)?
- Comment gérez-vous la diversité ethnoculturelle du quartier et comment vous assurez vous d'avoir un échantillon de personnes représentatives de cette diversité? Qui accède aux services?

B- Saint-Laurent

- Parlez-moi de l'arrondissement Saint-Laurent en général... Quelles sont les dynamiques, qui y vit, existe-t-il des conflits particuliers?
- Qui habite à Saint-Laurent? Comment et pourquoi les gens choisissent-ils d'habiter à Saint-Laurent?
- Quelles sont les particularités de Saint-Laurent par rapport au reste de la ville?
- Quels enjeux sont-ils spécifiques à Saint-Laurent?

C- Norgate

- Parlez-moi du quartier de Norgate... Comment délimitez-vous le quartier? Quelles sont les dynamiques, qui y vit, existe-t-il des conflits particuliers? Qui habite Norgate (particularité ethnoculturelle)?
- Norgate est-il représentatif de Saint-Laurent en général?
- Avez-vous ou avez-vous eu à faire avec des habitants de Norgate? Qui étaient-ils, d'où provenaient-ils et pourquoi venaient-ils vous voir?
- Comment les gens se retrouvent-ils spécifiquement dans le quartier de Norgate?
- Quel est le sentiment général des habitants face à ce quartier?

D- Logements

- Parlez-moi des logements à Saint-Laurent et à Norgate. Que connaissez-vous de la situation en général?
- Y a-t-il des gens qui portent plainte ou qui viennent vous voir quant à ce qui touche à leur logement? Comment agissez-vous dans ce cas?
- Avez-vous déjà aidé des habitants à améliorer leur condition en ce qui a trait à l'habitation et au logement (comment, qui, où)? Quels étaient les problèmes?

- Existe-t-il des documents auxquels vous pouvez référer en matière de logements pour les nouveaux arrivants (par exemple sur les droits des locataires et propriétaires, le fonctionnement du marché du logement, etc)?
- Connaissez-vous la compagnie MetCap? Si oui, que pouvez-vous m'en dire? En connaissez-vous l'historique?
- Que pensez-vous de la régie de logement en général?
- Avez-vous personnellement eu à faire avec la régie du logement? Comment, pourquoi, où, comment? Si oui, comment cela s'est-il déroulé?
- Avez-vous déjà eu à aider des gens dans leurs démarches auprès de la régie du logement? Si oui, comment cela s'est-il déroulé?
- Comment faire pour que les gens soient au courant qu'il y a possibilité de faire recours à la régie du logement? Qu'est-ce qui empêche les gens d'avoir recours à la régie du logement?

E- RUI

- Que pouvez-vous vous me dire de ce que vous connaissez des RUI? Qu'est-ce que c'est, d'où ça vient, à quoi ça sert? (Y a-t-il réellement participation citoyenne?)
- Que pensez-vous des RUI en général?
- Que connaissez-vous plus spécifiquement des RUI à Chameran et à Place-Benoît? D'abord, pouvez-vous me parler un peu de ces deux quartiers?
- Pourquoi y a-t-il des RUI à Chameran et à Place-Benoît? Pensez-vous que cela est nécessaire?
- Quelles sont les avancées concrètes des RUI de ces deux quartiers (de ce que vous en connaissez)?
- Pensez-vous que l'implantation d'une RUI à Norgate est nécessaire (ou est simplement une bonne idée)? Pourquoi?
- Pensez-vous que l'implantation d'une RUI à Norgate améliorerait la condition des logements en général? Pensez-vous que la population resterait plus ou moins la même?

F- Projets

- Y a-t-il des projets qui se développent au (organisme) ou ailleurs qui visent spécifiquement les logements et l'habitation?
- Que peut-on faire pour améliorer la condition des logements ou aider les gens qui en ont besoin par rapport à leurs logements?
- Êtes-vous au courant de projets spécifiques qui se développent quant à cela?

G- Choses à ajouter?

Annexe 4

Le quartier Norgate et ses habitations de type "walk-up"⁹⁷



⁹⁷ Photos : Philippe T.Desmarais, 2014.





